# CONFÉRENCE AU SOMMET DE MONTEBELLO

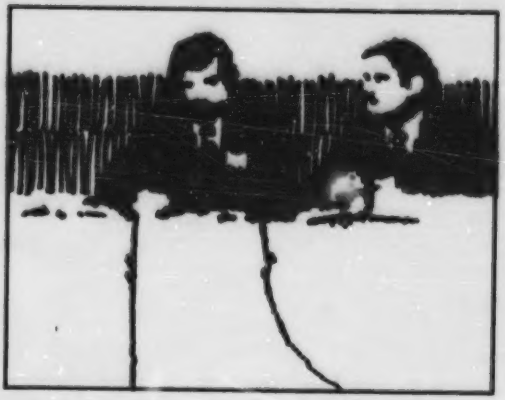

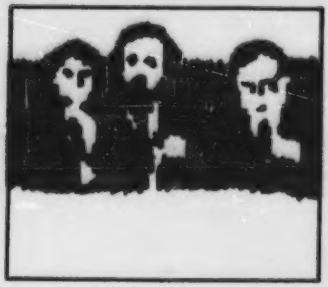

Rivoc
(Economy - Quebec)

101-03445/

# CONFÉRENCE AU SOMMET DE MONTEBELLO

# RAPPORT

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
APR 17 1980
RECEIVED

Rapport des délibérations
tenues les 14, 15 et 16 mars 1979,
suivi d'annexes, d'un index des intervenants
et d'un index des sujets traités.

Publié par le Secrétariat permanent
des conférences socio-économiques

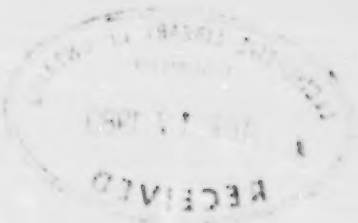

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1979
ISBN 2-551-03422-1

## Message du Premier ministre

La Conférence socio-économique au sommet convoquée par le gouvernement à Montebello a été qualifiée dans l'ensemble de grand succès. Les raisons de cette réussite: l'excellente collaboration de tous les participants à la Conférence, le sérieux de la préparation des délégations et le choix des participants, la qualité des documents et des mémoires déposés par les groupes, bref la profonde implication et la remarquable assiduité de tous pendant ces trois jours.

Naturellement, si, depuis le premier Sommet de Pointe-au-Pic, en mai 1977, notre volonté commune de dialogue a déjà donné des résultats probants en termes d'amélioration économique, il s'agit de faire beaucoup plus encore face à une situation dont nous savons qu'elle requiert constamment attention, vigilance et imagination.

Je tiens à réitérer la détermination du gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris lors de cette conférence et de ne pas ménager ses efforts dans ce sens, stimulé par la certitude que chacun de nos concitoyens, dans son travail quotidien, par son sens civique et son esprit de solidarité, aura lui aussi à coeur d'assumer ses responsabilités.

Ainsi, lors de la prochaine rencontre, pourrons-nous pousser encore plus loin le dialogue sur nos préoccupations et nos attentes mutuelles face au développement socio-économique du Québec.

René Lévesque

# AVANT-PROPOS

Ce rapport de la conférence au sommet de Montebello se veut un instrument privilégié à l'intention des chercheurs et des gens d'action qui devront procéder à une analyse des débats et à la réalisation des engagements tenus à l'occasion de la deuxième grande réunion des principaux partenaires sociaux.

Plus d'un an après le sommet de Pointe-au-Pic, le Conseil des ministres décidait à la mi-septembre 1978 « de convoquer une conférence groupant les principaux agents socio-économiques... et de mener une consultation afin de connaître leurs attentes et orienter ainsi les travaux ».

## LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Cette rencontre de Montebello, précédée de neuf « mini-sommets » sectoriels qui se sont succédés de septembre 1977 à décembre 1978, a été préparée à la suite de consultations menées d'octobre 1978 à janvier 1979 auprès des principaux agents socio-économiques du Québec.

La consultation préliminaire était confiée au ministre d'État au développement économique monsieur Bernard Landry et au ministre d'État au développement social monsieur Pierre Marois.

Les invités de Montebello se sont mis d'accord sur un ordre du jour concret et précis. Il a donc semblé aux agents responsables des grandes décisions que la recherche de solutions, autour de la table qui allait les réunir, devait s'orienter vers:

— *l'accès aux marchés* intérieurs et extérieurs,

— la promotion des *ressources humaines*,

— et les sources et l'orientation des *investissements*.

## LE RAPPORT DES DÉLIBÉRATIONS

Le présent document rassemble le détail des délibérations tenues à Montebello. Pour ce faire — pour des raisons de clarté et d'efficacité aussi — nous avons choisi de respecter le déroulement chronologique de la rencontre. C'est pourquoi nous en

avons divisé le contenu en trois parties correspondant aux trois jours de délibérations.

1. *La première partie*, consacrée à la séance d'ouverture, reproduit « in extenso » le texte des discours prononcés par le premier ministre, monsieur René Lévesque, et ceux des représentants des principaux partenaires sociaux qui ont exprimé leurs attentes de la conférence, sur l'état de la situation socio-économique du Québec et sur le bilan des dix premières conférences.

2. *La deuxième partie* transmet les délibérations complètes des journées du 15 et du 16 mars; elle se divise en trois parties, selon les thèmes à l'étude: l'accès aux marchés, les ressources humaines et les investissements.

3. *La troisième partie* reproduit la transcription des délibérations de la séance plénière finale de l'après-midi de la troisième journée. Présidée par le Premier ministre, cette séance avait précisément pour objet de faire la synthèse des travaux de la conférence et d'en dégager les points de convergence afin d'en tirer les lignes maîtresses de programmes d'action à partager entre les principaux partenaires sociaux.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours faciles à lire, nous en avons retouché la forme pour en faciliter la compréhension. Là où la clarté n'était pas en cause, nous avons laissé le texte du transcript tel quel. D'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouvera tout au long du rapport. On y perdra en qualité littéraire; on y gagnera par contre en fidélité.

## RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Parce que le progrès social d'une communauté est limité par sa croissance économique, le développement dynamique et éclairé du Québec ne peut être assuré sans la réunion, la décision et l'action des agents socio-économiques qui cherchent, dans le sens de leur convergence, à identifier des actions concrètes et à en partager les responsabilités.

Nous sommes au service de ce dialogue.

**Gilles Châtillon**
directeur-général
Le secrétariat permanent des conférences socio-économiques
du Québec

## Table des matières


Introduction ..... 1

**Première partie:** l'ouverture de la conférence

Chapitre 1 Le mot de bienvenue du Premier ministre ..... 7
Chapitre 2 Les attentes des représentants des groupes d'invités ..... 13
Chapitre 3 L'état de la situation socio-économique ..... 23
Chapitre 4 Le bilan des conférences socio-économiques ..... 53

**Deuxième partie:** les thèmes à l'étude

Chapitre 5 L'accès aux marchés
Tour de table ..... 73
Les marchés internes ..... 83
Les marchés externes ..... 92
Perspectives d'actions et partage des responsabilités ..... 100

Chapitre 6 Les ressources humaines
Tour de table ..... 111
Le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre et ses conséquences ..... 122
La qualité des ressources humaines ..... 134
Les relations de travail ..... 144
La qualité de vie au travail ..... 157
Perspectives d'actions et partage des responsabilités ..... 164

Chapitre 7 Les investissements
Tour de table sur la situation des investissements et les causes du sous-investissement au Québec ..... 171
L'intérêt et le rôle respectif des agents dans l'accroissement des investissements au Québec ..... 182
Les secteurs prioritaires de croissance et les avantages comparatifs du Québec et de ses régions ..... 192
Perspectives d'actions et partage des responsabilités ..... 201

**Troisième partie:** les conclusions de la conférence

Chapitre 8 La synthèse des délibérations
Introduction ..... 213
L'accès aux marchés ..... 215
Les ressources humaines ..... 225
Les investissements ..... 245
Chapitre 9 La poursuite du dialogue ..... 261

**Annexes**
Les invités à la Conférence ..... 265
Le personnel ..... 275

**Index**
Index des intervenants ..... 279
Index des sujets traités ..... 281

Les documents des conférences socio-économiques ..... 287

# INTRODUCTION

Afin de recréer et de mieux comprendre aussi le contexte dans lequel se sont déroulées les discussions lors des deux journées et demie de conférence, l'on reproduit ici quelques éléments illustrant la démarche générale suivie. Ceux-ci sont tirés du programme de la conférence, lequel était à la disposition des participants.

## La démarche générale

Pour traiter efficacement les thèmes à l'ordre du jour, la formule de travail retenue était « la plénière » qui permettait les échanges entre une quarantaine de participants regroupés autour d'une table centrale.

La démarche proposée comprenait trois phases: l'ouverture de la conférence, l'étude des thèmes et les conclusions.

### L'ouverture

La séance d'ouverture comportait trois temps:

1. *l'allocution du Premier ministre* suivie d'un tour de table au cours duquel *les représentants des groupes d'invités explicitaient les motifs de leur participation à la conférence et le champ de leurs préoccupations*;
2. un second tour de table où les représentants des groupes amorçaient la discussion sur *l'état de la situation socio-économique au Québec*; il était suivi d'un échange d'opinions élargi à tous les participants à la table centrale;
3. un échange de points de vue sur *le bilan des dix premières conférences socio-économiques*.

### L'étude des thèmes

Une demi-journée de travail en plénière était consacrée à l'étude de chacun des trois thèmes principaux à l'ordre du jour:

1. l'accès aux marchés;
2. les ressources humaines;
3. les investissements.

Compte tenu de l'ampleur des thèmes, le travail sur chacun était amorcé par un tour de table des représentants des groupes en vue de dégager les préoccupations prioritaires des participants et d'y consacrer par la suite toute l'attention requise en termes de solutions à préconiser et de partage des responsabilités.

**Les conclusions de la conférence**

Cette dernière partie était sous la présidence du Premier ministre et comprenait:

- une synthèse des délibérations et des positions;
- un échange d'opinions sur les conditions de la poursuite du dialogue.

## Le droit de parole

Le travail en plénière se faisait à une table centrale regroupant simultanément 41 participants; le droit de parole était exercé exclusivement par ceux-ci.

Les 153 *invités à titre de participants* avaient droit d'accès aux 41 sièges de la table centrale et il appartenait aux organismes invités de gérer l'accès aux sièges qui leur étaient alloués.

Le travail en plénière se faisait selon deux formules, soit *le tour de table* des représentants des groupes d'invités, soit *l'échange d'opinions* entre l'ensemble des 41 participants siégeant à la table.

**Le tour de table**

Chaque groupe d'invités désignait à la table centrale un porte-parole pour le tour de table. Celui-ci se voyait allouer une période de trois minutes pour exposer son point de vue.

**Échange d'opinions entre les participants à la table**

Au cours des périodes d'échange d'opinions, tous les participants siégeant à la table avaient droit de parole, droit qu'ils pouvaient exercer aussi souvent qu'il y avait lieu de le faire pour une durée maximale de trois minutes à la fois.

Pour prendre la parole, un participant signalait son intention au président des délibérations et en attendait l'assentiment. Il ne pouvait être interrompu que par le président.

## Le président des délibérations

Le président des délibérations avait deux mandats: la clarification des propos et la continuité des échanges. Pour ce faire, il situait les participants par rapport aux thèmes et aux objectifs de chaque séance de travail, établissait l'allocation du temps, maintenait l'ordre, reformulait au besoin les interventions, provoquait leur explicitation ou les comparait avec d'autres, les structurait et au besoin, énonçait la synthèse. Il appliquait les règles convenues.

Il accordait la parole à ceux qui en faisaient la demande et assurait la liberté d'expression. Il jugeait de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

## La place des invités

La salle de la conférence se divisait en trois parties: la première comprenait une table centrale et des sections assignées aux groupes de participants et de conseillers. La deuxième était réservée à la presse et une autre au personnel.

PREMIÈRE PARTIE

# L'ouverture de la conférence

## CHAPITRE 1

### Le mot de bienvenue du Premier ministre

Je tiens, très officiellement mais très personnellement aussi, à vous remercier d'avoir accepté l'invitation, pour beaucoup d'entre vous, pour la seconde fois. Vous tous qui êtes, vous aussi, des gens très occupés et qui avez pourtant consenti à consacrer le plus clair de trois précieuses journées de semaine à cette rencontre, ce qui souligne bien le sérieux avec lequel vous abordez et j'espère, nous abordons tous, cette rencontre.

Nous devons aussi souhaiter la bienvenue à une foule de concitoyens qui vont aussi assister, en partie, à cette conférence à la télévision, et tout particulièrement, à de nombreux étudiants, au secondaire V, au CEGEP et même à l'université. Pour leur bénéfice, un guide d'analyse et de synthèse a été préparé spécifiquement; celui-ci devrait permettre littéralement de nous suivre à la trace et peut-être à la loupe, aussi.

J'espère que nous serons tous un peu à la hauteur de leurs attentes et qu'on ne contribuera pas à trop renforcer le sain scepticisme qui règne souvent dans ces milieux. Après tout, c'est largement de leur avenir aussi qu'il s'agit. Parce qu'en parlant d'aujourd'hui, comme nous allons le faire, si nous le faisons bien et valablement, c'est déjà demain que nous allons commencer à bâtir. Et bâtir l'avenir, si peu que ce soit, non seulement c'est sérieux mais nous savons que c'est également et surtout par les temps qui courent, un défi.

C'est un défi qui s'adresse entre autres à l'imagination, une faculté que notre époque changeante demande plus que jamais de mettre au pouvoir. On me dit que c'est aujourd'hui l'anniversaire d'Einstein, cet esprit surhumain, qui a su forcer la nature et amorcer une aventure scientifique qui nous emporte encore, à force de connaissances, bien sûr, mais d'abord à force d'imagination géniale. Et c'est là un ingrédient, d'un moindre niveau bien sûr, dont nous avons grandement besoin. Même que l'on se demande parfois si les problèmes du développement socio-économique, ne sont pas souvent plus compliqués que ceux de la relativité.

Donc, il faut de l'imagination avec le goût du risque, du risque calculé, l'acceptation fréquente de certaines incertitudes passagères, et ce sont là des mots que j'ai repris avec plaisir dans le tout récent mémoire du Conseil du patronat que M. Côté et ses collègues nous avaient présenté l'autre jour. Il faut accepter les incertitudes, parce que notre société, comme les autres, a besoin d'idées et de solutions nouvelles.

On n'a pas le choix vraiment: l'accélération du changement, son installation à demeure dans nos existences nous y condamnent de toute évidence. On dirait qu'il n'y a plus grand-chose d'acquis, de définitif, non plus, nulle part. Cela nous condamne aussi — et je pense que cela saute aux yeux — à un certain minimum vital de solidarité, parce que toute cette évolution, toute l'instabilité, en quelque sorte permanente qui en découle, tous les éléments en sont interreliés. Si vous me permettez l'expression, on peut dire que c'est tricoté terriblement serré. Cela se répercute d'un secteur à l'autre, en aval comme en amont, comme on dit dans le jargon. Ce qui fait que désormais, par exemple, les adjectifs qui prétendaient si facilement compartimenter les choses, en parlant du social, de l'économique, du politique et aussi du culturel, tous ces adjectifs sont devenus passablement artificiels. Il n'y a plus de secteur, il n'y a même plus de grand domaine qui puisse prétendre à la belle tranquillité de l'isolement.

Qu'on l'admette explicitement ou que tout simplement on se contente de le ressentir, c'est tout cela qui nous réunit pour la deuxième fois. Et je ne vous infligerai pas à nouveau la toile de fond qui était peut-être un peu chargée et que je m'étais permis à La Malbaie. Mais cependant, vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, de me citer moi-même, juste un tout petit peu. Je vais prendre le passage où j'essayais de définir le sens qu'il fallait alors et, je pense, qu'il faut encore donner à ce genre de rendez-vous que nous tenons aujourd'hui. « Même si l'on a un peu surdramatisé cette rencontre en la baptisant de Sommet, il est quand même vrai que l'on retrouve dans cette salle, un grand nombre des principaux responsables de la vie économique et sociale du Québec, un grand nombre, sinon la plupart de ceux qui ont à en présider les étapes majeures, à en établir les stratégies, à en évaluer pour leurs commettants les gains ou les dégâts, et le plus souvent les deux à la fois. Nous sommes ici à cause de cette responsabilité partagée et de la conscience qu'elle ne peut pas ne pas nous donner, du rendement décroissant des affrontements sans cesse renouvelés, et des dangers de plus en plus évidents qu'ils pourraient nous faire courir à tous. Nous sommes ici parce que ceux que nous représentons également, commencent à en avoir assez et qu'ils nous auraient difficilement pardonné de ne pas participer à cette recherche ou, si ce mot vous paraît trop fort, à cet exercice. »

Ce qui me permet de rappeler, qu'à La Malbaie, certains avaient hésité longtemps avant de venir. Tout compte fait, je ne crois pas qu'on ait eu à le regretter, ni les uns ni les autres. Cette fois-ci, certains encore ont hésité longuement pour décider, en fin de compte, ce qui était leur droit le plus strict, de ne pas venir. Même si, très franchement, leurs raisons paraissent assez peu convaincantes, nous n'avons pas à les blâmer, ni à les critiquer. Mais, simplement, je me permettrais de dire que des attitudes qui semblent considérer un tel dialogue quasiment comme un danger de contagion, le moins que l'on puisse en dire, c'est que cela ne fait pas très réaliste. Parce que l'exercice, comme je l'appelais, mène à quoi? « certainement pas à quelque nouveau contrat social, pour demain matin. Nous savons tous, hélas, que la concertation socio-économique n'apparaîtra pas tout à coup cette semaine ». C'était vrai la première fois, c'est encore vrai cette fois-ci. « Il n'y a pas de partnership, ni d'intimité à l'horizon immédiat, pour la plupart d'entre nous. Mais, j'en suis sûr, il y a ici des interlocuteurs qui ont envie de se parler et qui arrivent avec autant de bonne volonté que de franchise, afin d'en tirer, à tout le moins, une meilleure perception des points de convergence possibles, parce qu'il y en a, sauf pour les naufrageurs, cette espèce de termites

ıl rongent partout de leur mieux les fondements de la société afin de la faire .omber, pour en inventer une autre qui serait bien pire. Chacun sait, dans son fort intérieur, que tout n'est pas divergent ni contradictoire, ni totalement irréconciliable. Bien sûr, l'exercice va commencer inévitablement par un certain étalage et même un étalage certain de quelques-unes des incompatibilités les plus familières. Cela fait partie des responsabilités officielles, des mandats qu'on a reçus ou qu'on s'est donnés, et qu'on se sent normalement tenus de réitérer bien clairement, dans des circonstances comme celle-ci. C'est aussi, d'ailleurs, le cas pour le gouvernement lui-même ».

Celui-ci a eu beau faire préparer, pour cette rencontre, des documents d'appui aussi neutres, c'est-à-dire aussi factuels que possible, il n'est pas ici pour abdiquer sa propre responsabilité. Au contraire, il se sent passionnément engagé dans l'oeuvre absolument indispensable d'une restauration du climat social et d'une relance — elle en a toujours besoin — de notre économie; objectifs aussi pressants l'un que l'autre et qui, de plus, ne peuvent guère aller l'un sans l'autre. Ce double mandat est indiscutable. Le gouvernement du Québec a le devoir de le remplir de son mieux, avec les moyens du bord, forcément limités, dont dispose un gouvernement provincial. Sur ce dernier point, ce sera à vous, de divers milieux, qui avez accepté notre invitation, de nous dire — je suis bien sûr que vous n'y manquerez pas — comment, nous, au gouvernement nous nous en tirons, depuis cette première rencontre en 1977. Pour le moment, je me contente de souligner que le défi de cette rencontre initiale à La Malbaie, nous l'avions relevé tout le monde ensemble et je crois, mieux que nous ne l'espérions, à ce moment. Sans doute la meilleure preuve en est cette série de dix autres conférences qu'on a appelées les « mini-sommets », qui se sont enchaînés et qui ont accentué et approfondi cette démarche basée sur le dialogue et, d'une façon remarquable aussi, sur une honnête analyse des problèmes, sur l'implacable vérité des faits. Dans tous ces secteurs, depuis un an et demi, le tourisme, le textile, les industries culturelles, etc., là où la plupart du temps l'urgence était assez criante, cela a permis à toutes les parties de mieux comprendre les choses et pas mal souvent de faire déboucher aussi cette compréhension sur des gestes concrets, des gestes qui ont eu leur utilité.

Tous ces éléments doivent être considérés avec bien d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas et souvent même que nous saisissons assez mal. Cela paraît dans les commentaires qui sont publiés sans arrêt même par les plus grands esprits, les plus grands experts sur la situation sociale et économique. Il n'y a pas de consensus, il n'y a pas de clarté absolue, là-dedans. Il y a beaucoup de facteurs que nous saisissons mal, mais tout cela nous a quand même conduits, en ce début de 1979 — et encore une fois la vérité des faits et la simple honnêteté nous commandent simplement de l'admettre — à cette très modeste constatation, à savoir que depuis 1977, notre situation économique québécoise s'est quelque peu améliorée. Il ne s'agit surtout pas d'un grand déblocage; mais dans le contexte international où nous sommes, et qu'on ne peut échapper, c'est quand même beaucoup dire.

Nous voici donc à un nouveau Sommet, représentants et dirigeants du monde de la coopération, de celui des affaires, de celui des consommateurs, du syndicalisme, de l'agriculture, des grands corps professionnels, des sociétés d'État et bien

sûr de l'État lui-même, y compris nos vis-à-vis de l'Assemblée nationale, MM. les chefs de l'Opposition officielle et de l'Union nationale et leurs collègues que je remercie également d'avoir accepté d'être avec nous.

Nous avons donc à mettre en commun la somme impressionnante de l'expérience acquise, et à le faire avec franchise et, le cas échéant, sans ménagement, sauf ce ménagement fondamental que constitue le respect qu'on doit accorder aux autres, aux opinions, aux accomplissements et même aux préjugés. Je voudrais bien savoir qui n'en a pas du tout.

Mais pour alléger quand même cette obligation de vie commune qui va nous tenir ensemble pendant trois jours, et pour rappeler aussi que nous allons continuer les uns et les autres à nous rencontrer ailleurs aussi, on s'est entendu pour exclure certains sujets de nos discussions. Très expressément, ce sont: premièrement ce qui concerne la présente ronde des négociations dans le secteur public et parapublic; et, deuxièmement, tous les problèmes qui concernent spécifiquement les questions de la santé et de la sécurité du monde du travail. Ce qui ne veut surtout pas dire que l'un et l'autre ne sont pas d'une importance cruciale, mais, dans le deuxième cas, celui de la santé et de la sécurité des travailleurs, après des mois et des mois de consultation et de mise au point, une loi est à la toute veille d'être présentée et donc, soumise à la discussion. Dans le premier cas, celui des négociations, tout le monde est tombé d'accord, je crois, qu'on n'a pas à se substituer ici, à ceux qui, aux tables de négociation, ont le mandat de discuter, au nom des parties.

Sur les vastes sujets qu'on a retenus, et le mot « vaste » n'est pas de trop, il y a trois têtes de chapitre que nous avons distinguées et sous lesquelles il s'agit en fait, en tenant compte aussi bien de ses forces que de ses faiblesses, d'examiner l'économie du Québec, en termes de croissance, de croissance accentuée, plus équilibrée et aussi mieux partagée.

Si les fruits doivent en être partagés, on admettra, j'en suis sûr, que la responsabilité de cette croissance doit l'être également, que tous, différemment bien sûr, nous y avons notre part de responsabilité et elle est lourde, si on songe au défi que représentera, d'ici 10 ans, l'entrée probable de 700 000 nouveaux arrivants dans la vie active et aussi du nombre sans cesse croissant de femmes qui permettront d'équilibrer notre société d'une façon plus comparable à celle des autres, parce qu'on a du retard de ce côté-là.

Or, tout cela nous donne un défi sans précédent et qui va commander un rythme de création d'emplois de beaucoup supérieur au rythme actuel qui, pourtant, depuis 1960, a été, au Québec, l'un des plus élevés du monde. Il y en a peut-être que cela va surprendre, mais les chiffres officiels, sur les quinze dernières années, qui ont paru récemment, disent qu'en dépit de tous les problèmes — et Dieu sait que cela ne les a pas corrigés — le rythme de création d'emplois au Québec a été quand même, dans l'ensemble, supérieur à celui de tous les pays, sauf exception.

Alors, vis-à-vis de cet objectif global, qui est une croissance à la fois plus accentuée et mieux partagée, nous avons — je pense — tous assez spontanément demandé et accepté qu'on traite trois grands thèmes; d'abord: les moyens

d'améliorer l'accessibilité aux marchés, en commençant bien sûr par la question de l'accès à notre propre marché, chez nous. Ceci préoccupe entre autres, très sérieusement les dirigeants de petites et moyennes entreprises qui connaissent pas mal de difficultés à s'adapter au phénomène croissant de la concentration des canaux de distribution.

C'est un problème qui, d'ailleurs, va être accentué par les prochains accords du GATT en ce qui concerne les tarifs et qui, par conséquent, rend de plus en plus urgent le besoin de commencer à chercher des solutions, parce qu'il y a des millions d'emplois qui sont en jeu directement. Ces négociations sur les tarifs douaniers ne doivent pas, d'autre part, être perçues seulement comme une menace. Au contraire, il faut que nos entrepreneurs, nos producteurs du Québec voient dans cet abaissement des tarifs une occasion, en même temps, d'exploiter de nouveaux débouchés extérieurs, parce que cela joue des deux bords. Il va donc falloir se pencher non seulement sur les moyens d'un meilleur accès à nos propres marchés mais aussi sur les moyens d'accroître nos exportations de produits finis. Surtout en cette période de dévaluation monétaire, il n'y a pas de raison pour que nos moyennes et petites entreprises, dont les produits sont très souvent d'une qualité qui peut se comparer à n'importe quelle autre, n'aient pas un meilleur accès et une meilleure présence sur les marchés extérieurs.

Toujours en fonction du même objectif de croissance, et à votre demande, dans l'ensemble, nous allons aussi chercher les moyens d'accroître notre compétitivité, si vous voulez, en étudiant la question des investissements. Il y a des causes et il y a des remèdes aussi, très certainement, au fait que les investissements dans le secteur manufacturier, en particulier, depuis des décennies soient plus faibles, proportionnellement, au Québec que dans d'autres provinces.

De plus, par suite de cette carence de l'investissement ou du réinvestissement, certaines de nos entreprises se retrouvent aujourd'hui en dessous du seuil de la rentabilité pour avoir négligé de renouveler leur équipement au moment où — il n'y a pas si longtemps — passaient les vaches grasses. Le temps est donc venu de chercher et surtout d'essayer de trouver les moyens d'investir dans les secteurs les plus productifs, afin de profiter de nos indiscutables avantages économiques: nos ressources naturelles, notre accumulation quand même assez formidable d'équipements industriels et commerciaux, de transport, de communication, de la taille et du dynamisme des marchés possibles, y compris d'abord le nôtre, de la compétence sans cesse croissante de la main-d'oeuvre, de la disponibilité réelle des capitaux, etc.

Et puis enfin, nous avons à nous pencher sur le facteur de production le plus important de tous, celui pour lequel tout l'appareil de production est en place, c'est-à-dire le facteur humain. Non seulement il faut discuter les moyens d'accroître notre efficacité, mais aussi d'améliorer la qualité de la vie au travail, celle des relations de travail elles-mêmes, et celle, fondamentale également, de la redistribution des richesses. On parle souvent, par exemple, de productivité — c'est un mot du jargon le plus répandu quand on discute de questions économiques — c'est une notion assez diffuse, qui est extrêmement difficile à cerner, à peu près impossible à quantifier. Qu'est-ce qui entre dans la productivité? Évidemment, il y a un tas de facteurs; et mieux ils s'ajustent et mieux ils peuvent fonctionner ensemble

pour donner le résultat visé. Mais, de tous ces facteurs, le facteur humain n'est-il pas le plus décisif et le plus valable, en même temps? N'est-il pas important que les équipes d'hommes et de femmes qui doivent s'intégrer à cet appareil se sentent concernés par les résultats, qu'ils soient au courant des objectifs et des problèmes, qu'ils n'aient pas l'impression, trop souvent, d'être le dernier des facteurs dont on se préoccupe et le premier qu'on se permet de liquider? Dans un climat qui ne rend pas suffisamment compte de l'importance de ce facteur, en vertu de quelle abnégation devrait-on s'attendre à ce que tous ces gens, qui sont nos concitoyens au travail, se soucient vraiment de la productivité ou de la croissance ou même, à la limite de la simple survie de l'entreprise et de l'emploi qu'ils y occupent?

Dans une société qui se veut démocratique, responsable, les hommes et les femmes doivent être considérés comme des agents économiques ou socio-économiques; tous ensemble, comme travailleurs, comme citoyens, comme contribuables ou comme consommateurs, ils constituent, collectivement, le centre de décisions suprême auquel nous avons tous à nous rapporter, en fin de compte.

Il s'agit d'un centre de décisions collectif auquel il serait peut-être bon de penser pendant ces trois jours d'échanges et de discussions que j'espère et que nous souhaitons tous aussi fructueux que possible, et aussi amicaux que possible.

## CHAPITRE 2

## Les attentes des représentants des groupes d'invités

**M. Pierre Côté**
(Conseil du patronat du Québec)

Ce n'est pas sans quelques appréhensions que nous participons à cette réunion. Nous savons, par expérience, que le travail efficace, quand il s'agit de concilier les intérêts divergents, ne se fait pas, habituellement, dans le tintamarre des tribunes publiques.

Nous avons accepté de participer quand même à cette réunion, d'abord parce qu'elle est une initiative du gouvernement et en particulier du Premier ministre. De plus, nous ne voulons laisser passer aucune occasion de contribuer, en autant que nous en sommes capables, à améliorer les relations entre les divers groupes qui définissent, par leur action, le milieu dans lequel nous vivons. Nous avons retenu trois principes fondamentaux qui doivent guider notre recherche commune d'une société meilleure.

Premièrement, nous croyons à une société dont le fondement premier n'est pas l'idée abstraite d'un ordre social, mais le citoyen libre lui-même. En d'autres termes, nous croyons que la société doit être le produit vivant du génie, comme le citoyen qui l'invente tous les jours par son action, et non pas l'imposition d'un modèle tout fait par le pouvoir politique.

Deuxièmement, nous croyons que la liberté des citoyens, dans leur vie économique, n'est pas moins fondamentale que les autres libertés.

Troisièmement, nous croyons à la nécessité que les lois édictées selon les règles de la démocratie politique régissent l'action sociale des citoyens, de façon à éviter diverses formes d'exploitation de l'homme par l'homme auxquelles le libre jeu des forces naturelles aboutirait. Mais nous ne croyons pas moins à la nécessité de contraindre l'action des gouvernements, dans les limites strictes, de façon à éviter l'exploitation de l'homme par l'État.

En tant que chefs d'entreprises, sans vouloir restreindre ce qui précède, nous formulons une seule proposition. Notre rôle en tant que chefs d'entreprises est de produire un bien ou un service utile à la société, de la façon la plus économique possible, c'est-à-dire de façon à ce que la valeur du produit soit supérieure à son coût de production et que le revenu net ainsi obtenu donne à l'entreprise son indépendance financière actuelle et son potentiel de développement futur. Si l'on refusait l'un ou l'autre élément de cette proposition, on nierait, en fait, la raison

d'être de l'entreprise économique. Par contre, si le chef d'entreprise ne remplit pas ce rôle, l'ensemble de la société perd les moyens de son progrès dans tous les domaines.

Convaincus que l'on tiendra compte de cette proposition fondamentale, nous souhaitons que nos travaux soient fructueux.

**Mme Pauline Boileau**
(Association des consommateurs du Québec)

Au nom des consommateurs, l'Association des consommateurs du Québec, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'Association pour la protection de l'automobiliste et la Fédération nationale des associations de consommateurs sont heureuses de constater qu'elles ont officiellement voix au chapitre, lors des discussions sur les grandes questions qui confrontent le Québec.

Elles ont accepté l'invitation du Premier ministre de participer à la conférence, conscientes qu'elles sont du rôle fort important qu'elles jouent comme dernier maillon de la chaîne économique. Le but de toute activité économique est la consommation comprise comme acquisition de biens. Pour beaucoup de gens, le travail lui-même n'a pas d'autre sens. On ne travaille pas pour travailler mais pour la consommation de biens. Le drame, actuellement, c'est qu'on ne recherche pas les besoins réels non satisfaits pour ensuite y consacrer le temps de travail nécessaire. On est prêt à produire n'importe quoi, à n'importe quel prix, peu importe qu'on s'enlise, par la suite, sous un amoncellement de produits de qualité douteuse, à mortalité planifiée, plus ou moins sécuritaires, voire même tout à fait inutiles.

Les économistes ne sont pas très attirés par la question du gaspillage. Alors qu'on a plutôt tenté de nous le vendre comme un problème d'environnement, le gaspillage est pourtant une source de désordre économique. On sait que la fabrication d'un produit qui nous assurerait un usage optimal, avant de le reconduire vers le cycle naturel, permettrait de boucler la chaîne linéaire actuelle, c'est-à-dire matière première, produit, déchet. Il faut donc songer à réintégrer le déchet dans le circuit, sous forme de matière première. À l'époque des raretés réelles ou créées, les consommateurs ne sont plus prêts à souscrire au vaste gaspillage productif auquel nous convie la théorie économique traditionnelle. Les consommateurs sont bien conscients que les issues sont de moins en moins nombreuses et qu'on entreprenne d'urgence, dans certains secteurs des actions non seulement énergiques mais coordonnées et ce, en impliquant tous les agents socio-économiques. Bien que cela ne fasse pas spécifiquement partie de notre champ d'action, force nous est de constater la permanence d'un taux élevé de chômage au Québec.

Cela ne va pas sans poser des questions du genre: au profit de qui organise-t-on la société? le droit au travail, et à la consommation qui en découle, est régi par qui? Il y a une série de choix socio-politiques à faire desquels dépend la qualité de vie des Québécois pour les prochaines décennies. Les consommateurs entendent bien être partie prenante aux décisions qui seront prises en ce sens.

**M. Roger B. Hamel**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

C'est animée d'une sincère volonté de contribuer à l'essor économique du Québec, élément indispensable à son progrès social, que la Chambre de commerce du Québec s'amène à ce deuxième Sommet. Nous abordons ces trois jours de travaux et d'échanges avec ouverture d'esprit, avec une ferme intention de réduire nos fractures et d'accentuer nos intérêts communs. Nous abordons aussi ce Sommet avec des objectifs et des propositions. Nos objectifs sont ambitieux, nos propositions concrètes et réalisables. Nous attendons aussi des propositions tout aussi concrètes de nos partenaires. Nous sommes prêts à en discuter. Parmi les objectifs les plus importants que nous visons ici, il y en a un qui nous tient particulièrement à coeur, c'est celui de faire en sorte que les Québécois, citoyens, travailleurs, syndicats et entreprises ne placent pas toutes leurs expectatives dans le gouvernement. D'abord, il ne saurait toutes les satisfaire et, deuxièmement, cela ne saurait se substituer aux efforts qu'ils doivent eux-mêmes fournir.

Nous sommes ici en qualité de partenaires représentant le monde des affaires. Nous entendons le demeurer après ce Sommet. Trop souvent, par le passé, la contribution du monde des affaires québécois à notre bien-être collectif a été ignorée. Notre partenaire gouvernemental prend le crédit des investissements et de l'accroissement du produit national brut, notre partenaire syndical s'attribue l'augmentation des revenus, le monde des affaires semble n'avoir aucun mérite ou presque.

Bien plus, on l'ignore pour sa contribution. Il est pris à partie, dénigré, qualifié d'empêcheur de tourner rond et, pourtant, c'est lui le vrai moteur de notre économie. Cette situation a assez duré. Dorénavant, le monde des affaires entend être un véritable partenaire partageant aspirations et succès communs. Il compte voir sa contribution reconnue comme telle. Nous sommes ici pour travailler positivement et le travail que nous entreprenons, s'il doit être utile à l'ensemble de la collectivité, doit procéder d'attitudes saines et réalistes. Soulignons deux pas en ce sens: le document de travail de haute qualité qui nous a été soumis et l'initiative d'associer à nos travaux les étudiants du secondaire qui seront bientôt notre relève. Ces attitudes saines et réalistes, le monde des affaires du Québec les entretient à l'endroit de ses partenaires; il exige autant d'eux.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

En tant que principal porte-parole des travailleurs québécois, la FTQ participe au présent Sommet économique dans le même esprit qu'elle a participé au premier Sommet de La Malbaie et aux différentes conférences socio-économiques qui ont suivi. Nous nous présentons ici avec une très grande ouverture d'esprit avec la ferme détermination de représenter les intérêts des travailleurs qui nous mandatent. Nous sommes ici parce que votre gouvernement, à la suite des différents sommets, a respecté ses engagements dans la vaste majorité des cas même si les résultats n'ont pas toujours été ceux escomptés. Il n'en demeure pas moins que les mesures prises sont impressionnantes et les résultats sont palpables dans bien des domaines. Cependant, il faut bien reconnaître que nous avons perdu quelques illusions sur la volonté des parties ici présentes de s'attaquer résolument à l'amélioration de notre situation générale.

L'entreprise privée n'a pas réinvesti dans le secteur manufacturier les profits importants qu'elle a réalisés au cours des dernières années. Votre gouvernement n'a pas encore manifesté la volonté précise de permettre à la vaste majorité des travailleurs d'avoir accès au syndicalisme. L'analyse de la situation économique que vous présentez met en évidence certains faits positifs dont l'amélioration de notre compétitivité, l'augmentation des investissements publics et le rétablissement du niveau d'emploi dans les secteurs mous. La conjoncture internationale nous a bien servis par la dévaluation du dollar et il faut aussi apprécier à leur juste valeur certaines politiques économiques que vous avez audacieusement mises de l'avant, telles l'abolition sélective de la taxe de vente, la réduction des impôts et des initiatives particulières, dont votre programme d'opération de solidarité économique. Il est malheureux, cependant, que vous n'ayez pas accordé plus d'importance à la situation désastreuse du chômage et de l'inflation et que vous considérez presque comme normale une diminution du revenu réel des travailleurs en 1977 et en 1978.

À l'analyse attentive de la situation actuelle, on ne peut que constater qu'avec la forte augmentation des profits, c'est le patronat qui a empoché les résultats de cette conjoncture favorable car il n'a pas réinvesti au Québec. Cette situation a été aggravée par un boycottage larvé des investisseurs privés encouragés par les hauts cris du patronat sur les lois 45 et 101 et par des coups bas comme ceux de la Sun Life et de Cadbury. Votre gouvernement a ouvert les goussets de l'État aux PME, mais celles-ci ne semblent pas s'être ouvertes davantage aux préoccupations sociales du milieu, à preuve, leur opposition acharnée à la syndicalisation de leurs travailleurs et leur résistance à l'augmentation du salaire minimum et généralement à l'amélioration des conditions de travail. Vous êtes intervenus massivement pour aider l'entreprise privée avec les deniers publics.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

Nous, de la CSN, sommes venus encore une fois à ce Sommet pour nous faire les porte-parole des travailleurs que nous représentons, bien sûr, mais aussi des plus démunis et sans voix, des 312 000 chômeurs, des 450 000 assistés sociaux et des 280 000 travailleurs au salaire minimum. Et le Premier ministre parlait de réalisme. C'est avec notre lecture de la réalité que nous vous transmettons, M. le Premier ministre, que de plus en plus de travailleurs en ont assez de cet état de fait. Depuis votre arrivée au pouvoir, il y a deux ans et demi, la montée du chômage, par exemple, amorcée sous l'ancien régime, n'a fait que s'accentuer. Il y avait 215 000 chômeurs au Québec en 1975, 236 000 en 1976, 288 000 en 1977 et 312 000 en 1978. D'autre part, depuis votre arrivée au pouvoir, il y a deux ans et demi, le niveau de vie des travailleurs n'a cessé de se détériorer. En 1976, les augmentations moyennes de salaires se situaient à 4,8% au-dessus du coût de la vie et en 1978, elles se situent à 2,1% en dessous du coût de la vie.

Il en est résulté une situation d'endettement absolument sans précédent. À cela aussi s'est ajoutée une crise encore jamais vue dans le logement. De 1971 à 1977, à Montréal, le prix des loyers a augmenté de 113% et qu'est-ce qu'a fait votre gouvernement face à cette crise économique, M. le Premier ministre? Quant à nous, trop peu. Il a laissé aller les choses. Pire encore, il a parfois contribué activement à la détérioration de la condition des travailleurs. C'est votre gouverne-

ment qui a gelé l'indexation, par exemple, du salaire minimum en juillet 1978 et, à la suite de la lâche décision d'Ottawa de réduire les prestations d'assurance-chômage, votre réaction fut de regretter l'augmentation des assistés sociaux qui en résultaient et pour tout remettre, vous avez frappé à votre tour, vous avez gelé l'indexation des prestations de bien-être le 20 décembre dernier. Enfin, quant à nous, il y a eu des attaques aux accidentés du travail aussi. Constatant que les 265 000 accidentés du travail avaient coûté fort cher en 1977, soit $258 millions, vous n'avez pas cherché sérieusement à diminuer le nombre en 1979. Non. À la place, vous avez publié un Livre blanc sur la sécurité-santé qui prive les travailleurs d'une protection réelle. Nous avons donné notre appui à certaines législations, entre autres à la Loi 101, à l'abolition sélective de la taxe de vente, à l'interdiction de publicité aux enfants et au zonage agricole.

Vos concessions politiques en matière économique, généralement, s'effectuent à droite. Les travailleurs qui, en majorité, vous ont soutenu un certain 15 novembre, pour nous, ils ont été bafoués dans la réalité, attaqués et appauvris. Vous faites surveiller, espionner, infiltrer par votre police les syndicats, la seule organisation démocratique qui appartienne réellement aux travailleurs. Du côté des employeurs, pendant ce temps, que s'est-il passé? Leurs profits ont augmenté de 13% en 1976, 23% en 1978 et leurs impôts ont été allégés en 1975. Sous le régime Bourassa, leurs impôts représentaient 15,14% du budget de la province et en 1977 ils représentent 12,26%. L'apport des particuliers, de son côté, est passé de 84,8% en 1975 à 87,2% en 1977. Tout cela nous fait donc dire, M. le Premier ministre, que depuis deux ans et demi, vous avez fait un certain choix de courber l'échine devant les patrons, comme l'ont toujours fait, avec beaucoup de complaisance, les gouvernements qui vous ont précédé.

Quant à nous, il faut que cesse ce parti pris favorable aux employeurs, et il faut que surgisse le courage politique nécessaire pour répondre aux attentes de la majorité.

**M. Frank Brady**
(Association des manufacturiers canadiens (section du Québec))

Je vais d'abord préciser, en quelques mots, les problèmes les plus critiques auxquels nous, les manufacturiers, devons faire face.

En premier lieu, l'industrie manufacturière court le risque, constamment, d'être facilement dépassée, non seulement sur nos marchés d'exportation, mais aussi dans nos propres marchés domestiques.

En second lieu, à cause de cette vulnérabilité, l'industrie manufacturière du Québec ne progressera qu'à condition que la totalité de l'environnement dans lequel elle fonctionne, lui permette de produire des marchandises à des prix concurrentiels pour les consommateurs.

Je désire donc soulever trois questions primordiales. Premièrement, je suis très conscient des obligations qui incombent à l'entreprise: l'établissement d'un régime de confiance avec ses employés, l'engagement social auprès des communautés où elle possède des usines, l'utilisation de toute l'efficacité possible pour créer plus d'emplois et par surcroît, injecter des revenus additionnels dans l'économie. Mais

deuxièmement, par contre, de la part de nos collègues les syndicats, nous avons besoin qu'ils s'engagent à établir progressivement une confiance mutuelle avec l'administration de l'entreprise. Nous nous attendons à ce qu'ils fassent preuve d'une flexibilité d'adaptation des conditions de travail aux changements rapides de la technologie, adaptation qui doit constamment nous préoccuper tous. Cette attitude contribuera à assurer la viabilité de l'industrie.

En troisième lieu, de la part de nos collègues du gouvernement, nous avons besoin d'une plus grande sensibilité à l'impact total que subit l'industrie aux nombreuses initiatives législatives qui ont été prises au cours des dernières années. Peu importe le montant des subventions, peu importe l'énergie consacrée aux exportations, rien ne parviendra à encourager la croissance de l'industrie et de l'investissement si, par contre, l'ambiance générale ne permet pas d'affronter la concurrence.

Après plusieurs années de sérieuses difficultés, je suis heureux de dire que le rendement de l'industrie manufacturière s'est amélioré durant les derniers dix mois. Cela, grâce à beaucoup d'ajustements fondamentaux; par exemple, la baisse du dollar canadien. Je suis convaincu que cette amélioration demeure encore très fragile, à moins que nous travaillions conjointement, et avec beaucoup d'ardeur, à améliorer notre position concurrentielle.

Il me fait plaisir de participer à la création de cette ambiance positive, cette semaine, qui pourra ouvrir la porte aux ressources de cette grande province.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Quand on ne sait pas trop où l'on s'en va, tous les chemins sont bons pour y arriver, nous disait l'auteur de Alice au pays des merveilles. Mais à moins de vouloir aller nulle part, il est essentiel de connaître la géographie de notre économie et de tracer la route à suivre. Tel est sans doute l'objet de ce Sommet. Mais quels sont, ici, nos objectifs spécifiques? Créer des emplois, augmenter le volume de la production, ou mieux répondre à la demande de biens et de services? Nous croyons qu'il doit être en premier lieu le bien-être du citoyen consommateur. La production de biens et de services devient, alors, un moyen d'atteindre cet objectif, moyen qu'il s'agit de rendre le plus efficace possible.

La tendance moderne, qui n'est pas contraire aux intérêts à moyen terme du Québec, est de rechercher cette plus grande efficacité par une libéralisation des échanges, pour utiliser de façon optimale des capacités de production d'agents économiques répartis partout à travers le monde, pour satisfaire la somme des demandes locales. Nous savons que cette façon de procéder est de nature à fournir à tous le meilleur standard de vie qu'il soit possible d'atteindre avec la combinaison de ressources existantes à un moment donné.

Nous savons également que le résultat n'est pas automatique et que l'on ne saurait y parvenir sans inconvénients graves, à moins de ménager les transitions nécessaires. Comme le citoyen consommateur est aussi le citoyen producteur, ces transitions sont également dans son intérêt. La recherche des besoins à satisfaire fournit les critères qui permettront de choisir entre plusieurs politiques d'investisse-

ment et de s'assurer que les profits récompensent l'adaptation aux besoins et non pas l'activité en soi. Le premier marché qui nous intéresse est donc le marché québécois et la façon de le satisfaire aussi efficacement que possible. Ceci implique des choix entre produire chez nous et importer. Il serait différent si l'objectif était de maximiser la production locale. On ne peut longtemps importer sans exporter et inversement. D'ailleurs, la distinction entre les marchés intérieurs et extérieurs devient d'autant moins importante que les tarifs actuels seront encore abaissés au terme des actuelles négociations du GATT.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

J'ai essayé de répondre à la question pourquoi on vient ici au Sommet. C'est qu'on se considère comme des partenaires avec les autres secteurs des activités économiques de la société. Nous tenons à voir les aspirations et les problèmes des autres et nous tenons aussi à informer les autres groupes sociaux de ce que sont nos problèmes. Nous sommes conscients que les orientations qui seront prises ici vont s'appliquer à notre secteur comme aux autres secteurs et nous aimons mieux y participer que de les subir. Le champ de nos préoccupations est assez grand et nous en faisons état dans un mémoire qui est disponible ici. Pour résumer un peu cette préoccupation, ce sont toutes les questions qui ont trait à la mise en marché, au développement de marchés, aux coûts de production, tout ce qui a trait à l'exploitation maximum de notre potentiel et étendre la protection des sols agricoles à toutes les régions non couvertes. Aussi tous nos coûts de production des intrants.

On est conscient que notre rôle est d'assurer à la population une alimentation saine, et en quantité suffisante, et nous pouvons répondre à ces aspirations, mais nous attendons d'en retirer une juste rémunération.

**M. Paul-Émile Dalpé**
(Centrale des syndicats démocratiques)

On m'a demandé ailleurs que dans le document pourquoi nous participions à cette opération de propagande que représente dans l'esprit de quelques-uns le Sommet économique de Montebello. J'ai carrément répondu que c'était de la propagande et je suis très heureux de participer à la propagande que notre mouvement pourra en retirer.

Dans ses remarques préliminaires, le Premier ministre a parlé de ce qui a fait le tissu à venir jusqu'ici de notre mode d'existence pour en arriver presque à conclure qu'il n'y a plus rien de certain, il n'y a plus rien de stable, que tout, ou à peu près, est mis en cause. Si j'avais préparé des notes, il n'y a pas de doute que j'aurais inscrit cette mention de l'incertitude dans laquelle tout le monde se trouve. Mais on voudra bien me permettre à ce moment-ci d'inscrire immédiatement qu'on ne peut pas d'une part, laisser croire qu'il n'y a plus rien de certain et que, d'autre part, il y a encore quelque chose de certain, entre autres, les lois de l'économique qui nous régissent. Je pense qu'on devra accepter au cours des présents jours qui sont devant nous de remettre sur la table le fonctionnement de notre système. Je pense que nous avons de multiples raisons pour arriver à faire cet examen.

Toute la conjoncture que nous voudrons bien broder avec les statistiques que nous imaginerons, ou que nous trouverons quelque part, sont là pour démontrer qu'il y a quelque chose, quelque part, qui ne va pas bien. Si donc, nous sommes ici, c'est à titre autant de participants dans l'entreprise que de victimes du système et c'est à ce titre que nous voulons être entendus. Par conséquent, avoir l'occasion de nous exprimer, nous y venons avec toute la confiance qui peut animer ceux qui sont ici, nous y venons avec toute l'humilité qui nous caractérise et nous tenterons d'apporter notre contribution aux conclusions que ce Sommet voudra bien atteindre.

**M. Roland Pigeon**
(Coopérative fédérée de Québec)

Le mouvement coopératif québécois est heureux de s'associer aux divers agents socio-économiques de la société québécoise et de participer avec eux aux débats entourant ce deuxième Sommet. Nous avons accepté de participer à ce deuxième Sommet, parce que nous croyons qu'il s'agit là d'un exercice collectif capable de favoriser un plus grand dialogue et, pourquoi pas, une plus grande concertation entre les principaux agents socio-économiques de la société québécoise.

Nous croyons ce dialogue possible et nous souhaitons qu'il se maintienne et se développe et l'agent socio-économique particulier que nous constituons offre sa collaboration à chacun et à l'ensemble des agents présents.

Le mouvement coopératif québécois entend participer à ce deuxième Sommet en faisant valoir, notamment, les traits distinctifs qui lui ont permis de prendre une place importante dans la vie des Québécois. Nous sommes tous à la recherche de solutions capables d'aider au développement économique du Québec. La coopération a démontré depuis longtemps qu'elle pouvait constituer une réponse collective, dynamique, à bien des difficultés sociales et économiques, et il est permis de croire qu'il y a et qu'il y aura, pour elle, une place de plus en plus importante dans l'avenir.

Le mouvement coopératif porte en lui les réponses à certaines de nos difficultés actuelles et la philosophie même qui nous anime nous permet de croire qu'il s'agit là de réponses profondément originales, différentes de celles proposées par le secteur capitaliste et toujours extrêmement motivantes pour une collectivité qui aspire à une prise en charge de son économie.

Certains groupes souhaiteraient nous voir intégrés, comme mouvement coopératif, au secteur capitaliste. Ce serait là bien mal comprendre la coopération, ce serait là oublier, tout particulièrement, la nature essentielle et collective de la coopération; ce serait oublier que l'entreprise coopérative est d'abord une association de personnes qui repose sur l'égalité, la démocratie et le juste partage de la richesse collective.

Le mouvement coopératif existe et exerce, au Québec, une présence que l'on ne saurait mettre de côté, ou confondre avec quelqu'autre intervenant. La tenue d'un tel Sommet permet au mouvement coopératif de participer activement aux grands débats de la société québécoise et ce, comme un intervenant distinct. C'est là une reconnaissance que nous considérons largement justifiée et à laquelle nous

tenons au plus haut point. Nous souhaitons que s'établisse, ici, un dialogue franc mais positif sur l'avenir économique du Québec et sur les conditions de son développement. Nous souhaitons que se définissent les grandes lignes des orientations que la société québécoise va se donner en matière économique. Nous souhaitons enfin, que les principaux participants, les principaux agents socio-économiques soient capables, au sortir de cette rencontre, d'identifier beaucoup plus clairement leurs responsabilités vis-à-vis du développement économique, de même que les gestes précis qu'ils devront poser en vue de ce développement.

Le mouvement coopératif est plus que sensible aux problèmes économiques que rencontrent les Québécois; il les vit quotidiennement avec eux. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette réalité socio-économique que nous sommes intimement liés à ce peuple, que nous avons grandi et évolué avec lui.

## CHAPITRE 3

# L'état de la situation socio-économique

**M. Roger B. Hamel**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

À plusieurs égards, 1978 fut une bonne année, surtout si on la compare à l'année précédente et à celles subies depuis 1975. En plusieurs domaines, cependant, nos bonnes performances sont le résultat de facteurs hors de notre contrôle tels la dépréciation du dollar. Par ailleurs, un examen sérieux de l'état de notre situation socio-économique ne peut se limiter à l'année 1978. La réalité est qu'en dépit d'atouts majeurs et réels, le Québec perd inexorablement du terrain sur le plan économique depuis plusieurs années et, particulièrement, depuis la dernière décennie. Cette perte de terrain est relative. Elle se manifeste lorsque nous nous comparons à nos voisins de l'Ontario et à la moyenne canadienne car, pour être exact, en termes absolus, nous avons amélioré notre bien-être collectif, mais pas au même rythme qu'eux. Sur cette base, nous avons perdu du terrain sur le plan de l'accroissement de la richesse collective. Nous en perdons sur le plan des exportations. Nous en perdons sur les plans de la compétitivité et de la création d'emplois. Au cours de la même période, nous avons accéléré le rythme d'implantation de notre infrastructure sociale. Là, non plus, nous n'avons pas toujours eu la main heureuse. Dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, nous avons trouvé le moyen de dépenser plus que nos voisins ontariens soit sur une base per capita ou sur celle de l'unité de service. Effritement de notre base économique, des dépenses sociales élevées, cela ne va pas sans de sérieuses conséquences.

Ainsi, en 1977 et 1978, l'indicateur de l'effort fiscal du Québec affichait un niveau supérieur de 26% à celui de l'Ontario. Dire que les Québécois sont plus taxés que les Ontariens et même que tous les autres Canadiens, c'est une vérité de La Palice. Ajouter que cet effort additionnel ne nous procure que sensiblement le même niveau de service, c'est plus choquant. Il y a pire encore car, à moins d'un effort gigantesque, le Québec ne pourra pas réorienter l'outil qu'est l'État vers une stimulation énergique de l'économie.

Voilà le véritable état de notre situation socio-économique. Si nous n'avions pas confiance en notre capacité collective de la redresser, nous ne serions pas ici, aujourd'hui. Un examen de l'état de la situation ne saurait être complet sans une analyse des perspectives, surtout à court terme. En elle-même la conjoncture économique de 1979 et de 1980 n'apparaît guère prometteuse.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Sur plusieurs points, l'année qui vient de se terminer a été des plus mauvaises. Si on considère le taux de chômage qui se situe à tout près de 11%, si on considère le taux d'inflation qui se situe à tout près de 9%, il est sûr, (on nous a annoncé, hier ou avant-hier, je pense, qu'il y avait eu une diminution du chômage au Québec de 0,2%, ce n'est pas la mer à boire, enfin c'est quelque chose) que ça été une très mauvaise année. Le revenu réel des travailleurs a diminué. D'ailleurs Statistique Canada nous a dit que le revenu familial a connu une faible hausse de 2,8% en 1977. Si l'on tient compte de la hausse de 8% des prêts à la consommation, on se rend compte que le pouvoir d'achat réel du revenu familial a diminué en moyenne de 5% en 1977, et ce n'est pas mieux en 1978. Il y a déjà là un léger serrage de ceinture.

Quand on regarde, en parallèle, que la masse des profits en 1978 a augmenté de 20% on se rend compte qu'il y a un décalage devenu inacceptable.

La FTQ n'a jamais été contre des profits, on sait très bien que des gens qui investissent dans quelque chose n'investissent pas pour nos beaux yeux, ni pour créer des emplois, ils investissent aussi pour faire de l'argent. On reconnaît cela, sauf que quand la conjoncture nous favorise comme elle nous a favorisé l'an dernier, avec encore une fois la dévaluation du dollar, avec les mesures prises par le gouvernement du Québec, en dépit, bien souvent, des mesures qui allaient à l'encontre des intérêts du Québec, prises par le fédéral, c'est quand même des choses qu'il faudra dire. Ce n'est pas une question de faire de la politique, ce sont des faits réels. Malgré tout cela on n'a pas vu une augmentation des investissements dans le secteur privé.

Quand on dit que le secteur privé veut reprendre les choses en mains, que le secteur privé doit être le moteur de la relance de l'économie, nous disons au gouvernement: bravo, s'ils le font. Mais le gouvernement n'a pas le droit d'attendre pour voir si l'entreprise privée va le faire. Le gouvernement se doit d'être le moteur de la relance économique. Quand le gouvernement investit des deniers de la collectivité dans des entreprises, le gouvernement n'a pas le droit d'investir cet argent de la collectivité sans se garder un droit de regard pour s'assurer que cet argent sert pour les raisons pour lesquelles il a été investi.

Une entreprise qui dit au gouvernement: Je n'ai pas besoin de votre aide et qui dit à tout le monde: Je n'ai pas besoin de votre aide, je veux être libre. Parfait, chapeau! Ils se débrouillent tout seuls, ils ont raison de dire cela. Mais on sait que ce n'est pas vrai dans tous les cas. Notre structure économique, au Québec (et vous allez reconnaître que le mouvement syndical n'a pas beaucoup de choses à y faire là-dedans) notre structure économique n'est pas une structure basée sur des industries à haute productivité. Ce n'est pas notre faute; c'est séculaire et cela prendra un sérieux coup de barre pour changer cela. De toute façon, il y a une chose qui est sûre. Si tout le monde veut vraiment essayer d'y faire quelque chose et si tout le monde reconnaît qu'en participant conjointement à faire des choses, on ne peut plus être aussi libre que si on les fait tout seul, il y a probablement des chances qu'on en arrive à des conclusions qui seront dans le meilleur intérêt des Québécois que nous représentons tous.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

Un mois avant ce Sommet, on a reçu effectivement un document sur l'évaluation ou le bilan de la situation socio-économique. Dès le début, à la page 6, les auteurs du gouvernement y affirment que 1978 a été une bonne année. Permettez-moi humblement de vous dire que nous trouvons que cette affirmation est révoltante quant à nous. En 1978, le chômage et l'inflation ont augmenté et n'ont pas cessé d'augmenter et on dit que c'est une bonne année. Le pouvoir d'achat s'est détérioré. On dit que c'est une bonne année. Pire encore — quant à nous, on l'a souligné — il y a eu le gel du salaire minimum. Ainsi donc, quand le gouvernement vient nous dire que l'année 1978 a été bonne, nous autres on le dit encore une fois, on trouve cela un peu révoltant parce que vous savez bien qu'elle a été bonne et vous savez pour qui elle a été bonne: pour les employeurs, pas pour les travailleurs.

En 1978, les employeurs ont augmenté leurs profits. On a mentionné au début, en moyenne de 23%. Mais pour plusieurs c'est beaucoup plus: le Royal Trust, par exemple, 52%, Noranda 106%, Domtar 167%, Weston 421%, Celanese 545%. En 1978, pour nous, les faiseurs de profits c'est eux autres qui se sont enrichis. C'est pour eux que l'année a été bonne et vous le savez très bien parce qu'on pense humblement encore une fois qu'il y a eu une certaine contribution du gouvernement. Prenons OSE, par exemple, opération de solidarité économique. À grands renforts de publicité, le gouvernement a tenté de mystifier tout le monde en essayant de faire croire qu'il s'occupait effectivement et vraiment du développement économique. En fait, OSE pour nous, cela a été un genre de replâtrage de toutes les subventions de l'État aux capitalistes. La SDI a donné environ $28 millions de subventions. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, $4 millions. Les ententes auxiliaires avec le MEER, $16 millions. Au total, $50 millions et cela sans compter les exemptions fiscales aux entreprises que l'on peut sommairement évaluer à plus de $100 millions.

Peut-être avez-vous pu faire croire avec cela que vous faisiez quelque chose contre le chômage, mais en fait OSE, surtout pour nous autres — on le soumet encore une fois — a été une opération publicitaire. Le 5 janvier dernier, vous avez publié une brochure intitulée: OSE, conférences socio-économiques. Encore pour nous, c'est de la poudre aux yeux. Vous y parlez d'emplois créés, d'emplois soutenus. Une première vérification nous a conduits à nous interroger quant à nous, sur la valeur des informations qui y sont livrées et on pense que des clarifications s'imposent. La brochure indique que le gouvernement a donné $800 000 à Zéphyr Textile et en ce faisant, on soutenait 325 emplois. Mais dans l'usine, il n'y aurait que 235 travailleurs. Selon la même source, $200 000 ont été attribués à General Children's Wear et ce faisant on prétend soutenir 335 emplois et créer 75 emplois nouveaux. Pourtant, la compagnie n'y aurait que 14 employés connus, à la CAT tout au moins.

Enfin, vous avez donné $192 000 à Fabril et par le fait même, vous prétendez soutenir 78 emplois. Toutefois, nous croyons, quant à nous, selon nos informations, que la manufacture est fermée depuis le début de novembre. Donc, OSE, pour nous, M. le Premier ministre, c'est une opération de solidarité économique plutôt

entre deux partenaires. OSE n'a été qu'un entonnoir et si c'est cela qu'on appelle une bonne année, nous autres on pense que ce jugement vous accable.

**M. Bernard Landry**
(Ministre d'État au développement économique)

Alors que la plupart des pays se trouvaient confrontés à un contexte économique plutôt terne, le Québec a quand même connu en 1978 — et je pèse mes mots — je ne dis pas une bonne année ou une année triomphante, je dis la meilleure année depuis 1974. Le volume total de la production s'est accru à un rythme sensiblement égal à celui de l'ensemble du Canada et des pays de l'OCDE.

Cette croissance de l'économie québécoise résulte principalement du redressement du secteur de la fabrication et de la poussée de nos exportations. L'accroissement de 22% des livraisons du secteur de la fabrication corrigé de l'inflation correspond à une augmentation de 14% en volume. Ce qui frappe surtout, c'est le raffermissement extraordinaire des secteurs traditionnels, où nombre d'emplois avaient été perdus et d'usines fermées. En 1978, cette hémorragie est stoppée. Nous avons même assisté à une reprise de l'emploi dans ces secteurs. D'autres facteurs ont contribué à soutenir le secteur de la fabrication ainsi que les exportations, la demande américaine, bien sûr, la chute du dollar, les exportations, se sont accrues de 20%. En particulier, performance spectaculaire du papier journal et du bois d'oeuvre. Le gouvernement du Québec a contribué dans la faible mesure de ses moyens, qui ressemblent plus à ceux d'une grosse municipalité qu'à ceux d'un État responsable de l'activité économique, par plusieurs efforts qui ont pris plusieurs formes: réduction des impôts de 90% des contribuables, abolition de la taxe de vente sur les chambres d'hôtel, abolition de la taxe de vente sélective et l'opération solidarité économique; j'aimerais avoir les travailleurs de Tricofil ici présents pour en parler ainsi que les milliers de personnes qui travaillent modestement dans des emplois communautaires qu'ils ont créés eux-mêmes par leur propre courage et avec notre aide.

Malgré cela, malgré une augmentation de l'emploi de 2%, bien insuffisante, nous n'avons pas réussi à absorber toute l'augmentation de la main-d'oeuvre. Nous sommes revenus, d'après les statistiques d'hier au taux quand même alarmant d'août 1977, mais c'est un recul sur le désastre. Par ailleurs, le manque de dynamisme des investissements privés fait l'objet d'interrogations persistantes, même si les investissements privés ont augmenté légèrement plus vite au Québec, depuis 1970, qu'en Ontario, le taux per capita est nettement insuffisant. Pourtant, selon des données disponibles, les profits des entreprises manufacturières ont augmenté d'environ 24% dans les trois premiers semestres de 1978. Étant donné la diminution des marges inutilisées de production et l'accroissement des profits, on devrait s'attendre à une bonne augmentation des investissements du secteur privé cette année. Il n'est pas possible que ce soit l'action de l'État et des syndicats qui fasse que, depuis 20 ans, l'économie québécoise est en sous-investissement.

Il y a des usines qui ne sont pas assez grandes et qui auraient dû être agrandies avec les profits. Il y a des machines qui sont trop vieilles et qui, j'espère, en 1979, seront enfin remplacées toujours avec des profits.

**M. Pierre Côté**
(Conseil du patronat du Québec)

Les dernières précisions publiées par le Conference Board établissent à 3% exactement la croissance réelle du PNB pour le Québec en 1978. La croissance de l'emploi a été de 1,9%. La main-d'oeuvre augmentait de 2,7%, ce qui a créé le chômage à 11%. Chacun le sait, la croissance satisfaisante de la production industrielle totale est due en partie au fort taux d'activité dans l'industrie chimique des métaux primaires et de l'équipement de transport, mais principalement dans l'industrie traditionnelle des textiles, vêtement, cuir et bois. Chacun sait aussi que ce fort taux d'activité est dû essentiellement à des causes conjoncturelles. Faiblesse du dollar, d'une part. Dépenses par anticipation provoquées par l'élimination temporaire d'une certaine taxe, d'autre part, et cela n'indique d'aucune façon que notre base économique s'est renforcée dans les secteurs par des investissements productifs et par une plus grande productivité.

Ces causes conjoncturelles joueront inévitablement moins cette année de sorte que, comme les choses vont présentement, on peut déjà douter d'atteindre nos 3% de croissance réelle. C'est bien évident que nous ne commencerons pas encore à résorber ce triste phénomène du chômage démoralisant pour ceux qui en souffrent directement et appauvrissant pour l'ensemble de la société. Nous ne sommes pas à l'heure d'une grande prospérité qui nous permettrait de croire que tout est permis. Une certaine austérité doit être de rigueur. L'objectif premier sera de favoriser l'épargne et l'investissement productifs. Pour cela, l'État devra essayer de prendre un morceau un peu moins gros du produit national car le morceau supplémentaire que ramasse l'État par le jeu de l'inflation et des taux croissants d'impôts vient directement de cette partie du revenu des particuliers et des sociétés où peut se former l'épargne. En particulier, il sera encore plus vrai cette année que la rémunération dans le secteur public devra être limitée par des considérations de strict réalisme économique, et non pas établie en tenant compte du seul jeu des forces politiques.

Si nous pouvons réussir à nous donner ce minimum de discipline nécessaire pour freiner la croissance continue des dépenses de consommation que représentent les multitudes activités de l'État, nous aurons fait un pas dans la bonne direction, parce que nous aurons libéré un peu de l'énergie dont on a besoin pour revitaliser notre base économique.

**M. Bertin Nadeau**
(Centre des dirigeants d'entreprise)

Nous n'avons pas à insister sur le rôle que joue la PME dans l'économie du Québec, il est connu. La PME vient de démontrer, au cours de 1978, qu'elle est capable de réagir rapidement à des conditions favorables et de saisir vigoureusement les occasions de croissance qui lui sont fournies.

Sans sous-estimer ces besoins spécifiques auxquels le gouvernement s'ingénie d'ailleurs à trouver des réponses adéquates, on doit constater que la PME est peut-être plus sensible que d'autres au climat socio-économique qui prévaut au Québec, depuis plusieurs années. Plutôt que de décrire ce climat, je vais me borner à soumettre certaines des recommandations formulées au cours de diver-

ses réunions à l'endroit du gouvernement. Le gouvernement est donc invité à réviser ses priorités entre développement social et développement économique; à ajuster sa législation à la faculté d'adaptation de l'entreprise et à sa capacité de payer; à convoquer les partenaires sociaux, à échéance régulière et suffisamment rapprochée, dans le but de leur soumettre ses politiques, de développer la collaboration patronale-syndicale et de faciliter la définition d'objectifs communs: ces sessions devraient être tenues, selon nous, à huis clos et devraient fournir, sur la situation économique et sociale toute l'information nécessaire pour rapprocher les partenaires sociaux; il faudrait être moins tolérant à l'endroit des grèves illégales et de la violence, soumettre les entreprises d'État aux règles de la concurrence et de la rentabilité, considérer une politique de revenu annuel garanti assortie d'une incitation au travail, mais dans le cadre d'un réaménagement du programme de salaire minimum et des autres programmes de soutien de revenu; il faudrait reviser la politique fiscale à l'égard des cadres, éduquer et informer la population sur les réalités économiques; rendre l'enseignement de l'économie obligatoire au secondaire et en fournir des notions essentielles dès le primaire.

Formulées sur un ton mesuré, ces recommandations ne doivent pas cacher l'inquiétude des dirigeants de PME devant certaines réalités de la vie au Québec: l'émergence d'une conception des droits collectifs, valides en principe, mais dont une interprétation absolue dégagerait trop facilement l'individu de ses obligations. Si l'État doit protéger les droits des individus au logement, au travail, à la santé, il ne saurait se substituer à eux au point d'en faire des témoins passifs de leur propre sécurité.

Deuxièmement, la dévaluation progressive de l'effort personnel et du rendement économique. Troisièmement, les interventions répétées de l'État dans le domaine de l'entreprise privée dont les effets cumulatifs affectent dangereusement, surtout chez les PME, l'initiative et le goût du risque essentiel au développement.

**M. Pierre Racicot**
(Fédération nationale des associations de consommateurs)

Pour commencer, j'aimerais peut-être relire, pour tout le monde, l'un des objectifs qu'on a aujourd'hui et pour les trois prochains jours, c'est de considérer une obligatoire croissance économique associée au progrès social réel.

Cette notion suppose qu'il y a automatiquement progrès social réel, lorsqu'il y a croissance économique. J'aurais aimé que le Secrétariat de conférences introduise, dans le document déposé, un certain nombre de données concernant la situation sociale ou dite sociale dans la mesure où on s'entend, je pense bien, pour dire que cela fait un seul et même problème; notamment en ce qui concerne, simplement comme exemple, l'inégalité des revenus et son évolution au Québec depuis 1961 jusqu'à 1973. On aurait constaté, par exemple, que les consommateurs les plus riches possèdent en revenu total 42% à 43%, c'est-à-dire que, dans cette période, ils se sont enrichis de 1%. Par ailleurs, les consommateurs les plus pauvres, les 20% de la tranche des consommateurs les plus pauvres, eux, de 1961 à 1973, leur part du gâteau a passé de 4,2% à 3,7%, c'est-à-dire qu'ils se sont appauvris. Non seulement l'écart s'est accentué, parce que les riches gagnaient plus, mais les pauvres ont vu diminuer leur part du gâteau. C'est pour cela qu'on pense que cette introduction ou ces introductions des caractéristiques sociales, si

vous voulez, de l'économie auraient fait que, peut-être, la discussion aurait été plus franche et peut-être moins biaisée au point de départ.

La deuxième chose que j'aimerais ajouter, c'est le fait qu'on parle de redéploiement de l'appareil de production au Québec et on en est. Selon nous, le redéploiement de l'appareil de production devrait poursuivre un objectif et c'est l'objectif de répondre aux intérêts des consommateurs. Mais nous aimerions préciser quels sont les intérêts des consommateurs. Nous aimerions que, pour l'appareil de production, on investisse des efforts d'énergie et d'argent dans quatre secteurs plus particulièrement et puis on pourra y revenir au cours de la conférence. Il s'agit des secteurs de l'alimentation, du logement, de l'habillement et du transport. Il ne faut pas oublier qu'en moyenne 50% des dépenses des consommateurs sont affectées à ces utilités, à cette consommation et, pour les consommateurs les plus pauvres, 70% de leur budget est affecté à ces secteurs de l'économie.

**M. Pierre Marois**
(Ministre d'État au développement social)

Il ressort de l'état de la situation socio-économique, je crois qu'il faut l'admettre, des éléments qui sont positifs. En passant, quand on évoque le fait que le salaire minimum a été gelé, je crois que cela n'est pas exact; le salaire minimum n'a pas été gelé, il a été indexé à un taux à rabais, en quelque sorte, à 6% si ma mémoire est bonne, sur 18 mois. C'est peu, par rapport à ce qui s'était passé avant. Cela demeure quand même le salaire minimum le plus élevé et, que je sache, le gouvernement n'a pas indiqué son intention de geler le salaire minimum, comme tel, à ce niveau. On demeure, en plus, avec le taux le plus élevé de salaire minimum des sociétés occidentales.

Partant de là, je pense aussi qu'il y a, dans le bilan et dans l'analyse, des atouts qui sont importants. Mais certainement que le plus fondamental et que le premier de ces atouts, c'est tous et chacun d'entre nous: ceux qui sont ici et ceux qui nous regardent, aussi, et qui supposent qu'on a un défi important à relever. Je ne voudrais pas revenir sur ce que le Premier ministre a évoqué, mais le fait des 700 000 emplois à trouver d'ici dix ans, simplement pour répondre à la demande nouvelle qui va arriver, ce sont les côtés noirs, et il faut avoir l'honnêteté de les admettre. Une famille sur cinq qui est touchée par le chômage présentement, c'est-à-dire l'un ou l'autre de ses membres qui est pris avec le problème: un Québécois sur cinq vit en situation de pauvreté et on peut allonger la liste. C'est dire qu'il faut qu'on fasse ensemble tout ce qui est humainement possible pour débloquer de ce côté, du côté de l'emploi, retrouver l'idée de l'excellence et en même temps peut-être une vieille idée très québécoise qui est encore là, je crois, l'idée d'une espèce de corvée collective. Pas pour le plaisir. Le faire ensemble, bien sûr pour augmenter le niveau de vie de l'ensemble de la population, mais aussi pour assurer un partage plus équitable de la richesse dans la société et aussi pour améliorer la qualité de la vie. Autant il faut le faire, autant cela ne peut pas être n'importe quoi.

Ce n'est pas pour rien que le gouvernement a présenté les lois, la loi de protection du consommateur, le recours collectif, comme un instrument, pas n'importe comment non plus, pas à n'importe quel prix non plus. Je crois que ce sont des choses qui ne peuvent plus être acceptées dans les sociétés modernes;

pas à n'importe quel prix, dans le sens, en tout cas, certainement pas sur le dos d'hommes et de femmes, qui sont au travail. C'est notamment le cas du dossier de la santé-sécurité au travail. Autant il faut développer, autant il va falloir aussi faire en sorte de protéger l'acquis, ce qu'on a, et, de plus en plus, on est en train d'admettre qu'il y a moyen de reconnaître aux hommes et aux femmes qui travaillent, des outils leur permettant de contribuer à protéger les emplois à l'intérieur d'entreprises ou de secteurs industriels; c'est le dossier de l'accréditation multipatronale, les licenciements collectifs, tout le problème des politiques d'emploi et de main-d'oeuvre; mais en même temps, il faut améliorer la qualité et les conditions, si on veut arrêter d'émietter le social et l'économique et retrouver une perspective en jonction intime d'un développement économique qui ne peut pas être dissocié de préoccupations sociales pour assurer une perspective de développement. Je pense qu'on peut y arriver.

**M. Réginald Groome**
(Montréal Board of Trade)

Le Bureau de commerce, comme vous le savez peut-être, est un organisme qui regroupe plus de 8000 membres de quelque 2800 entreprises du Montréal métropolitain. Il représente presque tous les secteurs de l'activité économique. En tant que représentant du monde des affaires, le Bureau de commerce peut observer la situation socio-économique actuelle dans une perspective tout à fait particulière. Nous n'avons rien à redire sur la nécessité des changements suggérés dans « L'état de la situation socio-économique », l'un des documents de travail du Sommet pour parer aux nouvelles conditions. En effet, maintenir le statu quo, face aux changements démographiques et autres, c'est accepter de sombrer dans l'inertie. À la condition que des efforts soutenus soient consacrés à l'amélioration du contexte économique en général, le Bureau de commerce demeure optimiste, quant à l'avenir économique du Québec. Cependant, je crains que le milieu des affaires, particulièrement hors du Québec, a l'impression à l'heure actuelle qu'il existe au Québec un préjugé défavorable envers la libre entreprise. Si l'on considère la masse de lois présentées à l'Assemblée nationale, on comprend pourquoi ce sentiment existe. Notons, entre autres, les hausses considérables du salaire minimum, le niveau d'impôt sur le revenu des hauts salariés, les restrictions à l'égard des droits à l'éducation en anglais pour les non-Québécois, les importantes modifications à la législation sur la protection du consommateur et au Code du travail, les lois sur l'environnement et sur les droits successoraux et j'en passe; les nouvelles lois sur les normes du travail et sur la santé et la sécurité au travail sont à l'étude à l'heure actuelle, pour n'en nommer que deux. Il en résulte donc un climat d'incertitude et d'inquiétude, bien sûr, ce qui n'est pas de nature à rassurer les investisseurs éventuels. De fait, il y a tellement de lois et de règlements venant de Québec, que le milieu des affaires peut difficilement reprendre son souffle avant de faire face à d'autres projets de loi. Il est évident, à notre point de vue, que l'allure du changement législatif doit être ralentie si l'on veut agir dans l'intérêt commun.

D'autre part, le Bureau de commerce, est heureux de constater que le document, « L'état de la situation socio-économique » reconnaît le besoin d'une diminution des dépenses publiques accompagnée d'une réorientation marquée vers les secteurs productifs où l'État jouerait un rôle de soutien et d'entraînement. Une telle approche serait vraiment utile si une action positive se faisait bientôt, suite à cette déclaration de principe.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

Sur le plan de l'économie générale, nous sommes moins optimistes que le document qui nous est soumis. L'accroissement du taux de chômage nous préoccupe, de même que le taux élevé d'inflation, qui provoque une hausse considérable de nos coûts de production.

Sur le plan de l'économie agricole, la hausse des revenus en 1978 est partiellement temporaire, due à de bonnes récoltes qui sont dues au climat et qui ne sont pas assurées de revenir à tous les ans. Dans certaines productions, certains élevages, la baisse du dollar canadien a facilité une augmentation des revenus. Les agriculteurs, toutefois, sont fermement convaincus qu'une politique agricole cohérente peut amener le développement de la production agricole dans le secteur du boeuf, des céréales et des légumes, des pommes de terre, des primeurs horticoles et aussi d'autres productions moins importantes en volume qui offrent des possibilités intéressantes telles le sucre, le sirop d'érable, le miel, la betterave à sucre et le reste. Il faut porter une attention particulière au développement de l'industrie des fromages fins. Le bois issu des boisés privés offre également d'importantes possibilités de développement. Finalement, le caractère stratégique des oléagineux devrait nous inciter à surveiller de près ce marché, à ne pas prendre pour acquis qu'ils ne peuvent pas être développés au Québec à moins d'avoir des preuves suffisantes.

**M. Alfred Rouleau**
(Fédération du Québec des caisses populaires Desjardins)

Nous croyons avoir vécu, au cours de l'année dernière, une période de détente et d'accalmie relative par rapport aux années antérieures. Il y a eu certainement moins de tension et cela s'explique par une conjonction de facteurs, notamment une évolution positive de certains indicateurs économiques et des dispositions un peu plus sereines de la part des principaux agents économiques à l'égard du gouvernement. Il faut dire également que l'émotivité qu'ont suscitée certaines législations controversées comme la Loi 101, l'assurance-automobile, ou encore la Loi 45 s'est relativement atténuée avec le temps. L'atmosphère socio-économique nous apparaît plus respirable et plus propice à une discussion de fond. Nous ne voudrions pas cependant tomber allègrement de l'optimisme à la naïveté. Il y a encore dans notre société beaucoup de problèmes socio-économiques qui devraient retenir notre attention. En toile de fond, de ces trois jours de discussions, malgré les résultats sensiblement encourageants de l'économie québécoise en 1978, nous sommes loin d'avoir résolu tous les problèmes structurels de cette économie et terminé les discussions et les débats engagés depuis plus d'une décennie sur l'avenir de la société québécoise sur les plans économique, social et politique. Nous devons dire que le test véritable de l'état réel de la situation socio-économique au Québec se situera beaucoup plus dans les années qui viennent qu'en 1979. Quelle sorte de société entendons-nous aménager? Devons-nous exclusivement produire pour consommer et consommer pour produire? À quel rythme lutterons-nous contre la pollution? Quelle place donnons-nous à la qualité de la vie? Nous avons retenu trois sujets qui touchent de près l'ensemble des citoyens. D'abord, le chômage. Notre capacité, malgré tous les efforts déployés par le gouvernement actuel à réduire substantiellement notre taux de

chômage, restera un problème social très sérieux. La responsabilité de tous les agents socio-économiques ici présents est en cause, car le gouvernement ne peut à lui seul faire face à cette situation. Mais ce qui m'apparaît encore plus grave dans cette situation, c'est le chômage des jeunes entre 18 et 25 ans. Une société ne peut se renouveler si les jeunes y perdent l'espoir. C'est notre devoir à tous de chercher les moyens qui permettront effectivement à nos jeunes de s'intégrer à la vie économique du Québec, sans quoi nous aussi nous commencerons à douter de notre capacité et de notre volonté de bâtir en cette terre du Québec un pays où les hommes peuvent prendre racine et y développer toute leur potentialité. À ce problème du chômage, il faut y rattacher un autre problème social sérieux: l'impossibilité pour un bon nombre de ménages de se loger adéquatement. Les prix de loyer sont souvent trop élevés en regard de la capacité de payer. En même temps, on détruit annuellement des centaines de logements, en particulier dans les quartiers urbains. Il faudrait voir jusqu'à quel point la relance de l'habitation, en particulier la rénovation, pourrait alléger le taux de chômage anormal que nous connaissons dans cette province. Au-delà des comparaisons statistiques, il faut se rappeler qu'il y a dans notre société plus de 20% de citoyens qui sont laissés à toutes fins pratiques pour compte et qui ne peuvent contribuer au développement économique et social du Québec.

En terminant, vous me permettrez de souhaiter au-delà et indépendamment des divergences, une notion minimale sur laquelle il faudra arriver à un consensus si on veut réellement laisser entrevoir une possibilité de redressement économique viable à long terme au Québec. Cette notion minimale, je l'appelle la nécessité d'améliorer notre productivité et de la maintenir à un niveau sans pour autant sacrifier — et je le souligne — le travailleur lui-même. Nous n'avons pas été et nous ne sommes peut-être pas encore assez conscients que ni l'entreprise capitaliste, ni l'entreprise publique, ni l'entreprise coopérative, ni un statut politique ou constitutionnel ne peut donner sous forme de revenu, de niveau et de qualité de vie ce qui n'est pas produit en termes d'efficacité, de travail et de qualité de production. Quand j'étais jeune, on disait que les idées mènent le monde et j'espère qu'au Québec, le bon sens va finir par mener le Québec.

**M. Paul-Émile Dalpé**
(Centrale des syndicats démocratiques)

Dans le bilan de l'état de la situation socio-économique, on a fait état des profits et, pour le travailleur, il ne semble pas que cette année ait été pour lui l'année merveilleuse. En fait, tout le monde sait que la progression du salaire net s'est établie à 6,9%, alors que le taux d'inflation a atteint 9%. Il n'y a donc pas eu de profit pour le travailleur à ce niveau. Mais si on voulait réellement mesurer la progression du côté social au Québec, on aurait pu faire état du peu de progression que le monde syndical a réalisé au cours de 1977 et 1978. Pourtant, tant au niveau politique qu'au niveau des affaires — et je parle des grands dirigeants d'entreprises — on revient souvent avec le fait que les travailleurs syndiqués ont réussi une opération qui leur permet d'atteindre — je ne dirai pas le meilleur de leur vie — mais au moins, ont contribué par des luttes, des discussions et des négociations à améliorer leur sort. Or, ceux qui en grand nombre étaient sous le parapluie de la Loi du salaire minimum en 1977 et en 1978 y sont encore. C'est que les mouvements syndicaux ne réussissent pas à les convaincre qu'il y a là pour eux possibilité d'avancement. Cela est dû — et je pense que nous aurons l'occasion de traiter de

cela lors de la commission parlementaire — à une faiblesse manifestée par le gouvernement vis-à-vis d'une véritable possibilité pour tous ceux-là de se syndiquer, par conséquent, d'accéder comme les autres à un meilleur niveau de vie. Si l'inverse devait être vrai, on finira par me convaincre qu'en réalité, la progression de cette société est fonction qu'un grand nombre doivent rester victimes du salaire minimum, y rester soumis et que c'est ce qui fait la prospérité des autres. Or, le mouvement syndical ne peut accepter une vision comme celle-là et nous espérons qu'au cours de cette conférence, il y aura occasion pour tous ceux qui veulent réellement participer à ce débat de se manifester et de dire que c'est vrai ce qu'ils pensent, qu'en réalité, ils souhaitent que le monde syndical soit appelé à contribuer à l'amélioration de cette société.

**M. Louis Laberge**

Je ne pouvais pas laisser passer sous silence l'intervention de M. Groome, le président du Board of Trade. Je pense que c'est là l'essentiel et je le remercie d'avoir eu la franchise de mettre ses cartes sur table. Je pense que c'est là l'essentiel et c'est là qu'on va voir si on va pouvoir discuter vraiment sérieusement de la situation. M. Groome nous a énuméré une série de choses qui ont fait peur aux investisseurs; le fait que le gouvernement nous amène un tas de législations les unes après les autres et il en a mentionné quelques-unes: la Loi 101, la Loi 45, le recours collectif, les normes de travail, l'environnement, la santé et la sécurité et la protection du consommateur. Il faut avoir un gouvernement pas mal « vlimeux » pour commencer à légiférer pour protéger le consommateur, parler de santé et de sécurité, parler de ceux qui sont les plus démunis de la société et, avec tout le respect que j'ai pour M. Groome, je suis bien obligé de lui dire que l'investisseur américain, belge, japonais et encore mieux, arabe, lui, il ne sait pas ce que veut dire la Loi 45, la Loi 101 et toutes ces affaires-là. Mais c'est la propagande éhontée qu'a faite le patronat du Québec sur ces projets de législation, sur ces projets qui sont devenus des lois, comme si la Loi 101 avait vraiment privé quelqu'un de son droit à se faire instruire. On a jeté des hauts cris pour rien. La même chose pour la Loi 45. Cela n'a pas été une révolution dans le Code du travail et je demanderais au ministre du Travail de nous révéler les données de ce que la Loi 45 a pu apporter. Cela a corrigé certaines situations, mais pas plus que cela. Cela n'a pas été une révolution.

Le recours collectif et la protection des consommateurs font peur. L'environnement est 25 ans en arrière des États-Unis et au moins 25 ans en arrière de l'Ontario. Pourquoi au Québec, n'avons-nous pas le droit de parler de ces choses-là? Dès qu'on en parle, cela fait peur aux investisseurs. C'est le genre de choses que je voulais dire au tout début.

C'est le moment de mettre cartes sur table. Les investisseurs, l'entreprise privée, le patronat, le mouvement coopératif, le gouvernement, les consommateurs, le mouvement syndical, allons mettre cartes sur table. Nous ne serons pas des partenaires dans les rabattements d'impôt et le subventions au patronat alors que nous redevenons des adversaires acharnés sur tout ce qui peut protéger les gagne-petit et les plus démunis.

Il va falloir qu'ils se branchent. Ils nous veulent pour partenaires, on sera peut-être probablement embarrassants parfois, mais c'est le prix qu'il faut y mettre.

**M. Oscar Mercure**
(L'Assurance-Vie Desjardins)

Après avoir entendu ce premier tour de table, j'ai quelques idées à ajouter sur des problèmes que vit la société québécoise actuelle. Un des problèmes qui n'a pas été relevé et qui m'apparaît très important, c'est le poids trop important du secteur tertiaire par rapport aux secteurs primaire et secondaire. Au Québec, on est un des endroits où l'emploi dans le secteur tertiaire est beaucoup trop élevé par rapport aux deux autres secteurs qui sont plus productifs ou plus générateurs d'emplois.

Il y a aussi le phénomène de la dépossession continuelle de la propriété de nos moyens de production. En fait, quand on regarde, au Québec, on se rend compte que très peu d'entreprises importantes sont la propriété d'autochtones et je pense que c'est aussi un phénomène très important sur lequel on devrait se pencher. Sur cela, évidemment, le système coopératif est certainement un système où les entreprises appartiennent aux autochtones et ne sont pas aliénables, dans le sens qu'elles resteront toujours au Québec.

Il y a aussi un phénomène qui a été très fort en 1978 — personne n'en a parlé — c'est le phénomène de la concentration des entreprises. À mon sens, la concentration peut avoir un bienfait immédiat ou temporaire, mais c'est tout de même le signe d'un certain malaise, d'une crainte de la part d'entreprises qui se laissent absorber plutôt que de rester dans la lutte pour continuer à produire. C'est une forme d'abandon, à mon sens.

Il y a aussi les disparités régionales qui restent toujours un problème sur lequel il va falloir se pencher et, encore là, je pense que la coopération peut aider beaucoup. Il y a une forme d'argumentation que je n'ai pas trop aimée, celle relative au pourcentage des profits des entreprises, parce qu'à ce moment-là, on prend des entreprises qui n'ont pas beaucoup de profits ou souvent des profits relativement faibles et si elles augmentent de 50% ou 60%, cela peut peut-être paraître odieux, mais on devrait plutôt s'attacher à étudier le rendement des capitaux investis. Lorsque les rendements des capitaux investis seront plus intéressants que l'épargne qu'un individu peut faire, à ce moment-là les entreprises iront plus à fond dans leurs interventions.

**M. Joseph Giguère**
(Conseil central des syndicats nationaux de Québec)

L'année est relativement satisfaisante pour un certain nombre de patrons. Elle s'est bâtie un peu beaucoup en perturbant de façon assez considérable, le partenaire qui s'appelle le mouvement syndical. Ce qui se passe actuellement dans le mouvement syndical, en termes de droits et libertés, c'est relativement inquiétant pour l'avenir démocratique du syndicalisme. Je vais vous le dire, parce que de toute façon, tout le monde ne le sait pas, on se fait perturber, claquer de plus en plus joyeusement et de plus en plus librement par toute sorte de flics publics, privés, de tout acabit, sur les lignes de piquetage et ailleurs. L'été dernier, il y avait 300 congressistes de la CSN qui piquetaient pacifiquement, comme à la Commonwealth Plywood, et qui ont été gazés comme des concentrationnaires. Le ministre de la Justice avait promis une enquête parce qu'il disait que finalement, la SQ avait

agi... Il ne savait pas trop, en tout cas, ce n'était pas un ordre du gouvernement. Il avait promis une enquête et on n'en n'a jamais entendu parler de ce qui s'est passé depuis.

Le gouvernement fait des lois — je pense à la Loi 45 — pour contrôler de plus en plus l'organisation syndicale, contrôler les votes, encourager la dissidence à l'intérieur des organisations démocratiques qui s'appellent les organisations syndicales. Quand on pense également aux $10 millions d'amende imposés à la CSN à Baie Comeau, quand on entend le Premier ministre trouver finalement relativement normal que les flics soient installés en permanence aux trousses du mouvement syndical, quand on regarde ce qui se passe dans l'organisation des nouveaux syndicats également, où les patrons s'opposent avec un succès foudroyant à toute tentative de syndicalisation... Au service de l'organisation à la CSN, il y a la moitié de notre temps qui passe à défendre les congédiements pour activités syndicales, les congédiements qu'on gagne la plupart du temps. Je veux dire que pendant qu'ils sont congédiés, ils ne peuvent pas se prévaloir de leurs droits de s'organiser et de s'associer.

Quand on voit que le régime, face aux organisations syndicales, face aux organisations de travailleurs, est en train de se policer tranquillement, peu à peu, mais sûrement, on se sent un peu contre nous, un peu malgré nous, poussés vers la marge, poussés, je dirais même, vers la clandestinité.

**M. Frank Brady**
(Association des manufacturiers canadiens (section du Québec))

Je voudrais répondre, peut-être au deux ou trois interventions, sur la question des profits. Encore, on en vient que le mot « profit » est un mot sale. Si vous regardez — vous avez mentionné de part et d'autre des augmentations dans le profit — d'après les chiffres publiés, la marge de profit dans les industries à travers le Canada est entre 4% et 5% sur les ventes totales de ces compagnies et la situation est à peu près la même au Québec. Cette marge de profit, qu'est-ce qu'on en fait? Ce n'est pas tout distribué aux actionnaires. À peu près 60% de ces profits sont réinvestis et cela, de façon continue.

On a mentionné le manque de réinvestissement et lié cela peut-être avec certains secteurs, les secteurs que je connais assez étroitement: textiles et vêtement. Nous avons réinvesti régulièrement à peu près $100 millions par année dans ces industries, dont à peu près $60 millions dans la province de Québec. Il y a des incidents, des usines — je ne nommerai pas une compagnie, parce qu'on la connaît tous — mais une compagnie située à 30 milles à l'ouest de Montréal a investi à peu près $65 millions ou $70 millions. Là, le marché est disparu. Une des raisons pour laquelle nos marchés ont disparu, c'est qu'il y a encore une grande différence entre les coûts. Je ne dis pas que c'est à tort ou à raison, mais c'est un fait que les coûts de main-d'oeuvre, les coûts de la vie au Canada sont à peu près 20% ou 25% plus élevés que ceux aux États-Unis, que ceux de nos plus grands compétiteurs, ceci, qu'on la contourne de n'importe quelle façon. Ce qui nous aide dans le moment, c'est la différence dans l'achat. Si cela disparaît, on a un vrai problème de compétition. C'est cela qui attire éventuellement: le coût que vous pouvez payer pour vos marchandises, le coût pour les mettre sur les marchés mondiaux, vraiment, c'est cela qui attire l'investissement. De cette résistance au

profit tel quel, les investisseurs, qu'ils soient allemands, arabes, ou n'importe qui, sont inquiets à ce moment. Il y a une compétition aussi accrue, aussi intense pour le capital sur les marchés mondiaux et il me semble que c'est dans ce sens qu'on doit travailler pour essayer d'offrir des conditions telles qu'elles soient compétitives sur une base mondiale.

**M. Norbert Rodrigue**

Je voudrais surtout, puisqu'on a parlé d'investissements, de développement économique, d'emplois, etc., souligner qu'à la CSN, quant à nous, on croit que les informations économiques doivent être connues. Dans l'analyse de la situation actuelle, je me pose la question suivante: est-ce qu'il serait possible que le Premier ministre nous dise s'il croit, quant à lui, que chacune des entreprises au Québec ne devrait pas fournir publiquement son état d'opérations, ses états de profits et de pertes, non pas par bilan consolidé, mais dans chacune des entreprises? Nous pensons qu'on pourrait prévenir certaines pertes d'emplois avec la connaissance économique des entreprises, concrètement.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Il ressort de quelques interventions que, depuis pas mal d'années au Québec, il y a une espèce de grève des investisseurs. Ce que nous sentons, c'est que le gouvernement a beau en mettre et en remettre, les investisseurs privés boycottent et quand ce n'est pas les craintes du Board of Trade, c'est autre chose, mais il faut souligner qu'ils ont le pouvoir réel de décider ce qu'ils font avec leur argent. Or, au Canada, en 1977, il y a eu $8 milliards d'intérêts et de dividendes versés à l'étranger et la part du Québec doit être de l'ordre de $2 milliards. Nous pensons qu'on aura beau essayer autant comme autant de leur faire plaisir, ce sont des grévistes qui ne seront jamais satisfaits. Ils rêvent du Japon alors que d'autres rêvent de la Suède ou de la Chine, mais laissons-les à leurs rêves et répétons dans le fond ce que Boutin de l'UGEQ disait en 1968 pour le Board of Trade et d'autres: Québec, love it or leave it.

**M. Réginald Groome**

Je suis ici parce que je suis Québécois, I love it and I will not leave it. Je suis très heureux de savoir que M. Laberge a bien écouté mon discours, mais il a oublié quelque chose que j'ai mentionné. J'ai parlé de l'impression, à l'heure actuelle, qu'on a hors du Québec; dans le milieu des affaires, c'est la perception du Québec, dont je parle. Je ne peux pas accepter le point que vous avez soulevé à savoir c'est la propagande du patronat du Québec qui fait cela. Même si on veut bien le faire, on ne peut pas contrôler les média partout aux États-Unis et autour du monde.

Ce dont j'ai parlé, ou que j'ai essayé de donner, c'est que les conditions au Québec ne peuvent pas être différentes de celles des autres juridictions à côté de nous, même si c'est au Canada ou aux États-Unis. Les investisseurs ont toujours le choix où investir leur argent. C'est regrettable, mais souvent ils choisissent de le faire ailleurs qu'au Québec. Il faut créer un climat favorable pour les investisseurs.

**M. Bertin Nadeau**

Je voudrais parler aussi des profits parce que nos amis des syndicats en ont parlé beaucoup. Il est vrai qu'en 1978 le taux d'augmentation des profits a été très élevé — personne ne met cela en doute — mais ce qu'il faut dire, c'est que les profits fluctuent beaucoup d'une année à l'autre. Une entreprise qui passe d'une perte à $1.00 de profit, à des taux d'augmentation illimités. Ce qu'il faut regarder surtout, c'est la rémunération du capital et sur une période assez longue pour tenir compte des bonnes et des mauvaises années. J'ai fait sortir le rendement moyen composé pour une période de dix ans, de 1968 à 1977, pour les actions des entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Ce rendement tient compte de deux choses. Il tient compte des dividendes que les investisseurs ont reçus et de l'appréciation de leur capital. Je vous donne quelques exemples: pour l'industrie de la boisson, le rendement moyen pour dix ans a été de 4%, les produits chimiques 1,7%, les communications 8,1%, les matériaux de construction 15,7%, les produits alimentaires 12%, les industries générales 2,7%, les mines ,02%, le pétrole et le gaz 6,5% les produits forestiers 5,4%, l'acier 6,2%, le téléphone 8,4%, l'électricité 3,5% et les pipelines 5,9%.

Le rendement moyen pour toutes ces industries a été de 6,2%. On sait que les obligations du Canada rapportent à l'heure actuelle au-delà de 9% donc, selon nous, les profits sont loin d'être trop élevés, parce que le rendement, pour ceux qui investissent dans des actions d'entreprises, a été donné en moyenne depuis six ans, environ 6,2%.

**M. Bernard Côté**
(Celanese Canada Inc.)

Je veux faire une brève observation sur un commentaire qui a été fait par M. Rodrigue, sur les profits de Celanese Canada en 1978. Il n'y a pas de doute que pour l'industrie du textile, l'année 1978 a été supérieure à l'année 1977. J'aimerais lui rappeler toutefois que nous avons investi en 1978, 2,5 fois plus de dollars que nous avons gagnés en profits et que nous n'avons pas payé un sou de dividende à nos actionnaires et que, s'il prenait les cinq dernières années, son pourcentage de 545% serait en diminution, non en augmentation, en termes de profit.

**M. Roger B. Hamel**

Je me demande sur quel pied le monde des affaires doit danser. Quand on essaie d'être optimiste, par exemple, à notre congrès annuel qui était: « Le Québec a-tout », on a fait l'inventaire de tout ce qu'il y avait de positif au Québec, et on s'est fait « traiter de naïf » parce qu'il y avait tellement de choses négatives.

Aujourd'hui on voit, d'après le document de travail, que l'année 1978 a été positive et on se fait traiter de naïf aussi. Quand on est pessimiste, on dit qu'on décourage les investissements. Alors, sur quel pied doit-on danser? Je pense que c'est vraiment naïf de penser que les investisseurs ne sont pas au courant des contraintes que nous avons au Québec, que ce soit des contraintes législatives, le monde entier est au courant. Écoutez, de l'argent ça se déplace très facilement. Avant d'évaluer les possibilités d'entrer et de faire des investissements au Québec et au Canada, on évalue ces conditions.

Jusqu'à maintenant on a conclu que le capital n'est pas suffisamment rémunéré au Québec. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu d'investissements ou un taux d'investissement intéressant depuis quelques années. C'est cela qu'il faut changer. Dans les deux prochaines journées, autour de cette table, on va parler en détails des investissements et on pourra en parler de façon concrète et on pourra faire, comme partenaires, des choses pour attirer des investissements, mais je pense que ce n'est pas seulement les grandes considérations, à savoir, être pessimiste et optimiste. Ce n'est pas nous qui nous opposons aux règlements, que ce soit de la francisation ou autres, ce sont les investisseurs possibles qui, en évaluant ces conditions, ont décidé, apparemment — les faits sont là — que ce n'est pas rentable de venir s'établir au Québec pour le moment.

**M. Bernard Landry**

La question de climat en est une extrêmement relative. Étant en contact par mes fonctions avec des investisseurs de tous les coins du monde, on va venir à se demander s'il n'y a pas deux seuls endroits au monde où le climat est favorable, c'est-à-dire la ville de Zurich et Atlanta en Georgie. Le climat est difficile à l'est comme à l'ouest et il ne faut pas se servir de l'argumentation du soi-disant climat pour brimer les élans de développement économique, social et culturel de toutes les populations du monde.

Les journaux nous apprennent malheureusement que la ville de Vancouver, par exemple, est sujette ces jours-ci à des incidents que nous ne connaissons plus ici. Nous, au moins, quand nous les connaissions, nous savions d'où venaient les coups, alors qu'eux, ils ne le savent même pas. La notion de climat est une notion relative. C'est nous qui faisons le climat. Il est dans notre esprit et dans les yeux avec lesquels on regarde la réalité.

Quant à la notion de profits, je pense qu'on doit faire l'unanimité sur le fait que le mot profit, sa notion, n'est pas un mot sale, ni un mot positif, ni un mot négatif; c'est une façon technique d'évaluer les unités transformées en vue de la production.

C'est le solde des opérations et ça s'applique, dans une entreprise nationalisée comme l'Hydro-Québec, dans une entreprise privée, dans une coopérative, dans une caisse populaire. Les entreprises du secteur public comme du secteur privé, pour se perpétuer, assurer leur croissance et leur efficacité, ont le devoir de faire des profits. Dans certains pays autoritaires et autocrates, elles sont obligées, par la loi, à des niveaux de profit très déterminés. Ce qui serait important c'est que l'ensemble des partenaires connaissent les profits des uns et des autres.

Évidemment, les travaux de recherche ne sont pas terminés, mais je voudrais dire aux employeurs du Québec que la plupart des employeurs américains sont astreints à une divulgation d'informations au grand public plus importante qu'ici, sur toute espèce de caractéristiques de l'entreprise dont la rémunération des cadres supérieurs, des grands patrons, etc. Si on veut aborder la notion de profit d'une façon neutre et si on ne veut se servir de matraque, ni d'un côté ni de l'autre, il faudrait peut-être qu'on connaisse les chiffres et c'est une voie à explorer.

**M. André Bélanger**
(Conseil des hommes d'affaires du Québec)

À cause d'événements historiques qu'on connaît tous, il nous semble tellement que ce ne sont pas les Québécois qui ont été appelés, comme entrepreneurs, à construire et à développer l'économie québécoise que nous connaissons actuellement. Cela, à notre point de vue, c'est une cause fondamentale à laquelle il faudra s'attaquer, et j'y reviendrai un peu plus tard. Une autre cause qui nous semble importante et qui découle peut-être également de la première, c'est que les Québécois n'ont jamais eu de véritables gouvernements économiques. Ils ont toujours eu des gouvernements culturels qui ne se sont jamais tellement souciés de cette question économique qui échappait d'ailleurs aux Québécois eux-mêmes.

Il est temps, quand on jette un coup d'oeil sur le document qui nous a été transmis, qu'on constate l'affaiblissement continu de notre position concurrentielle, un taux de chômage absolument intolérable et un taux de croissance économique qui laisse à désirer, qu'on s'attaque à ces problèmes d'ordre structurel et que, d'une part, le gouvernement et d'autre part, les agents économiques en soient sensibilisés et qu'enfin, le Québec puisse connaître un premier gouvernement économique pour qui cette priorité deviendra une réelle priorité.

Je voudrais souligner que ce qui nous inquiète de notre côté, c'est également le phénomène de la « tertiarisation » comme cela a déjà été mentionné. Je tiens à le répéter, ce phénomène, pour nous, semble inquiétant dans le sens que nos économies modernes ne sont pas encore rendues à un stade où elles peuvent reposer essentiellement sur le secteur tertiaire et que c'est encore, en 1979, à travers le monde, sur les secteurs primaires et secondaires que repose et que doit reposer le dynamisme de toute économie.

Toute politique de relance économique devrait donc, à notre avis, être basée essentiellement sur les secteurs primaire et secondaire. Il faudrait être prudent dans les suites qu'on voudra donner au récent rapport qui a été rendu public sur le secteur tertiaire. Je termine simplement en soulignant également qu'une telle relance économique, en plus d'être axée sur les secteurs primaire et secondaire devrait également être centrée sur la PME, la petite et la moyenne entreprise, créatrice d'emplois à 50% et qui représente quand même 90% des entreprises manufacturières.

**Mme Pauline Boileau**
(Association des consommateurs du Québec)

Je voudrais relever deux interventions. On a tendance, du côté du patronat, à parler de surprotection du consommateur et d'accroissement des droits collectifs. Je voudrais simplement dire ceci: c'est qu'il ne faudrait pas oublier que consommer est un acte individuel qui a des répercussions collectives. Il ne faut pas se surprendre que des organismes comme le nôtre aient demandé et obtenu la reconnaissance à ce niveau du recours collectif et toutes les lois qui protègent le consommateur.

Si la production avait fait le ménage, personne n'aurait demandé que l'on mette de l'ordre. Le consommateur sait, par ailleurs, qu'il doit payer pour que le ménage se fasse.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Il y a eu plusieurs interventions sur le partage de la « tarte économique ». Je pense bien que c'est un débat qui est essentiel à un certain « partnership » et je voudrais cependant consacrer mes énergies à un autre débat qui viserait plutôt à agrandir cette « tarte économique » et je pense qu'il serait alors plus facile de la partager. Il y a moins de chicane s'il y a plus d'emplois, s'il y a plus de salaire et s'il y a plus de prospérité. Je pense qu'on doit être ici pour se donner une stratégie de développement et trouver des moyens d'augmenter les investissements.

À la Chambre de commerce de Montréal, nous avons étudié les actions à entreprendre pour stimuler le dynamisme de Montréal qui, comme vous le savez, est un pôle de développement essentiel du Québec. On a même dit que c'était le moteur du Québec. La clé essentielle de ce développement, c'est de demeurer ou de devenir concurrentiel dans suffisamment de secteurs pour avoir un nombre d'emplois bien rémunérés et nous savons que nous avons besoin de plus d'emplois que nous en avons maintenant et que nous en aurons plus besoin dans les années à venir.

Il y a divers facteurs qui affectent notre position concurrentielle qui peuvent être géographiques, économiques, sociaux ou politiques. Sauf en ce qui concerne les facteurs géographiques auxquels on ne peut rien changer, je pense qu'on peut faire quelque chose. On peut, par exemple, réduire la fiscalité. On a beaucoup parlé de celle qui frappait les cadres et il faut se souvenir que ce ne sont pas seulement les cadres qui sont touchés, parce que pour un emploi à ce niveau, ce sont cinq emplois subalternes qui sont perdus. Par conséquent, la fiscalité n'affecte pas que les hauts salariés.

Il y a d'autres initiatives appropriées qui doivent être prises dans la direction de la spécialisation technologique, la recherche, l'amélioration des réseaux de distribution et dans une utilisation plus optimale des ressources humaines et physiques. Je pense qu'il nous faut établir ici des objectifs à long terme, en même temps qu'un cheminement pour les atteindre d'une façon qui respecte la nécessité de recycler la main-d'oeuvre et de retransformer notre structure industrielle.

**M. Pierre Racicot**

J'aimerais commencer par faire une mise au point en ce qui concerne les coûts de main-d'oeuvre dont on a parlé tantôt. Pour nous, les travailleurs sont aussi des consommateurs et en conséquence la plus grande part du salaire est affectée à des besoins essentiels et ces besoins essentiels devraient guider les objectifs dans le développement de la production. Deuxièmement, il ne faut pas oublier que le salaire, selon les études menées par l'OPDQ, est le revenu le moins inégal actuellement, sauf les revenus de transfert, ce qui fait qu'un facteur important, éventuellement, de la réduction des écarts entre les revenus, peut être la syndicalisation de l'appareil de production.

Finalement, il ne faut pas oublier que les transferts sont également, souvent, pour les gens à faible revenu qui eux, consacrent 70% du budget à des secteurs qu'on pourrait juger fondamentaux même pour l'économie du Québec. Mais pour parler de coûts, il faudrait parler aussi d'autres coûts que ceux de la main-d'oeuvre. Là, on voudrait soulever un certain nombre de questions. Premièrement, combien coûte la concentration des entreprises? Est-ce que c'est toujours rentable de concentrer les entreprises? Par exemple, aux États-Unis, on est rendu à un poulailler moyen de 3 millions de poules. Ce n'est pas parce qu'ils font des économies de volume, parce que s'ils voulaient avoir des entreprises rentables, ça irait chercher dans les 700 000 poules. C'est la loi du marché qui oblige à monter à 3 millions. Donc, combien coûte, pour toute la société et l'économie, la concentration des entreprises.

Combien coûte, aux producteurs et aux consommateurs, la multiplication des intermédiaires dans l'économie, particulièrement dans le secteur de l'alimentation? On a connu cette année une des plus faramineuses hausse des prix à la consommation: combien cela coûte-t-il? On aimerait aussi savoir combien coûte l'importation de la technologie étrangère et son application ici, plutôt que de développer notre technologie en fonction des besoins d'abord de notre marché qui est dans l'ordre de 6 millions et non pas dans l'ordre de 300 millions. On aimerait aussi savoir quand est-ce qu'on va, collectivement, commencer à développer la spécialisation de notre économie, dans la mesure où ça fait à peu près 20 ans que j'entends dire, par des économistes, que l'avenir du Québec est dans la spécialisation. Quand est-ce qu'on va commencer à avoir une spécialisation qui ne viendra pas d'une espèce de parachutage de technologie étrangère mal adaptée à notre contexte économique et de consommation, mais une spécialisation qui va sortir de ce qu'on a comme acquis au Québec au plan de l'appareil de production.

**M. Michel Bourdon**

Tout le monde convient que le problème du chômage est grave. Je pense que la construction pourrait être un secteur privilégié pour faire une relance créatrice d'emplois et sur ce plan, je ne trouve pas que le gouvernement a accordé assez d'attention à ce secteur qui représente quand même en moyenne une centaine de mille travailleurs et qui a des effets multiplicateurs sur le plan économique. Pourtant, il y a quelques chiffres qui nous indiquent un besoin social considérable. Selon la Société centrale d'hypothèques et de logement, 19% des logements à Montréal sont dans un état médiocre, contre 5% à Toronto et 6% à Vancouver. Il y a, d'autre part, le fait que 52% des ménages de salariés au Québec sont locataires alors que la moyenne canadienne est de 39% et qu'à Montréal, la proportion de locataires est de 80%. Les Montréalais sont propriétaires d'un stade magnifique, mais ils sont locataires du logement souvent insalubre où ils doivent demeurer.

Ce qu'on a dit et répété, c'est que l'action du gouvernement à cet égard pourrait porter sur deux plans: d'abord un programme massif de construction de logements qui, dans le système actuel, sont surtout destinés à des gens à faible revenu et c'est bon qu'il en soit ainsi, mais d'autre part, un abattement des taux d'hypothèque, par quelque chose qui pourrait ressembler à la ristourne provinciale qui a déjà existé pour les salariés moyens qui, d'après les études, n'ont plus la possibilité d'acquérir un logement ou une maison. On est disponible pour discuter n'importe quand de la nécessité absolue de relancer la construction qui a des effets dans

d'autres secteurs quand on considère que, dans certains métiers, le chômage est de l'ordre de 30% à 40%, de gens spécialisés. On pourrait, à la fois, créer des emplois et répondre à un besoin social criant.

**M. Pierre Nadeau**
(Petrofina Canada Ltée)

Je voudrais revenir à la notion qu'on se fait des profits. Je me réjouis d'entendre M. Landry dire que les profits ne sont pas un mal. Par contre, il ajoute que c'est ni positif, ni négatif. J'aimerais ajouter que c'est positif, parce qu'il ne faut pas se leurrer, sans profit, évidemment, il n'y a pas d'investissement et sans investissement, il n'y a pas de « job » et s'il n'y a pas de « job », il n'y a pas de syndicat, à moins qu'on travaille tous pour l'État.

Si on regarde les statistiques officielles qui sont publiées par Statistique Canada, en 1974 — parce qu'on a parlé d'une augmentation de 23% à 24% en 1978 et j'imagine que ça s'applique à la grandeur du pays — si on regarde les statistiques officielles, en 1974, le rendement sur les avoirs des actionnaires était de 14,57%, en 1975, de 12,59% — donc une baisse en 1976 de 11,33% — une autre baisse — en 1977 11,4% et en 1978 12,69%. Quand on parle d'augmentation, il ne faut pas prendre, l'isoler sur une période définie d'un an, de six mois ou de trois trimestres. Il faut la regarder sur une étendue de temps. C'est très important, parce qu'il peut y avoir des augmentations, comme M. Côté y faisait allusion tantôt, de 545% mais sur une période de cinq ans, c'est négatif.

Je voudrais aussi reprendre un propos discuté par M. Rodrigue ou un autre, où on voudrait avoir accès aux livres ou aux résultats financiers des différentes corporations. En principe, je ne m'y oppose pas, mais j'ai tenté moi-même une expérience avec un syndicat qui agit chez nous — le plus gros d'ailleurs — je leur ai offert de m'asseoir avec eux, à tous les mois et de disséquer les états financiers et les résultats; non seulement ça, mais de discuter avec eux de nos projets d'investissement, d'expansion, d'agrandissement ou quoi que ce soit. Sur le coup, le bonhomme en question m'a dit: Cela a du bon sens, je vais en parler à mon conseil. Je suis retourné à lui, parce qu'il n'est pas revenu chez moi, et je lui ai demandé: Qu'est-ce qui se passe? Il a dit: On ne veut pas en entendre parler. Alors, c'est à savoir si les syndicats, réellement, veulent connaître, veulent s'informer de façon objective et intelligente pour enfin participer, si on devient des partenaires.

Il serait peut-être bon qu'il y ait une espèce de réciprocité, que le patron ait une espèce de droit de regard sur la distribution des fonds des syndicats, sur la façon dont c'est administré. Si ce sont des institutions démocratiques, il ne devrait pas y avoir de cachette là aussi. Peut-être que la réciprocité serait considérée comme acceptable.

**M. Louis Laberge**

Mais sur ce qu'il vient de dire — sa tentative avec son gros syndicat — je voudrais répondre que l'expérience de M. Nadeau n'est pas tellement valable, celle-ci ayant été faite avec un syndicat de boutique. Qu'il s'essaie avec des syndicats libres affiliés à des centrales, on verra.

Ce que je voulais dire quand j'ai demandé la parole — c'est venu plusieurs fois du côté de monde patronal — c'est que pour nous, le mot profit, ce n'est pas sale, absolument pas; des profits raisonnables, à la FTQ, on ne s'est absolument jamais prononcé contre ça. C'est bien sûr qu'on pourrait faire une très longue discussion quand M. Pierre Nadeau nous cite des chiffres: 11,9% de profits, mais on sait comment sont calculés les profits, c'est après que tu as pu débarquer tant de millions pour la dépréciation, tant pour le renouvellement, enfin tout le « kit ». Ce n'est pas de ça dont je veux parler.

Je considère qu'en 1979, un entrepreneur qui investit dans une entreprise est un gars courageux, parce que c'est vrai qu'il a plus de difficultés à faire des profits que les banques et les institutions financières qui sont assises sur leur derrière et qui ne font rien, sauf prendre de l'argent dans la poche de l'un et le prêter à l'autre. On parlait de la construction, M. Bourdon a parlé de la construction. Ceux qui achètent les matériaux de construction sont obligés d'aller se faire financer par une banque, l'entrepreneur est obligé d'aller se faire financer par une banque, le client est obligé de se faire financer par une banque et en plus de ça, quand arrive l'hypothèque, tu es rendu à 11¾%. Cela augmente de combien le prix de revient?

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, au Québec, de développer une espèce de caisse d'entraide où les travailleurs qui investiraient de l'argent auraient des rabattements d'impôt et que ça lui rapporterait un certain profit? Cela serait déductible de son impôt comme investissement, un profit peut-être moindre que ce qu'il peut obtenir dans une banque, au moins quelque chose qui pourrait être réinvesti. En tout cas, « food for thought », comme diraient nos amis, les Anglais, et c'est dans ce sens, nous autres, qu'on parle de profit et d'investissement. On reconnaît qu'aujourd'hui, en 1979, il y a beaucoup d'entreprises qui ont un mal considérable à concurrencer ailleurs. C'est bien évident. C'est fort compliqué, et il y a les négociations au GATT, il y a les pays en voie de développement, tout ça, et malheureusement, le Québec ne peut pas apporter de réponses à tout ça. Il y a des choses qu'on pourrait essayer de faire, par exemple, au moins regarder.

**M. Norbert Rodrigue**

Le ministre Landry a mentionné, qu'il y avait effectivement des usines qui auraient dû être agrandies et qui ne l'ont pas été à certaines périodes ou encore que l'équipement était vieilli, opinion qu'on partage. On connaît des secteurs comme le papier, par exemple ou le textile, où il y a des plans de relance même, pour améliorer un certain nombre de choses.

Le problème, pour les organisations syndicales, pour les travailleurs et pour le gouvernement, c'est que ces choses sont connues lorsqu'il est souvent trop tard. Je pense, par exemple, à la Cadbury où on a eu toutes les difficultés et le gouvernement n'a pas pu voir les livres de la compagnie, à ce qu'on nous a dit. C'est un exemple assez pitoyable. Vous avez semblé favorable, en disant que c'est une bonne chose. Je me demande jusqu'où, dans quelle mesure vous seriez prêt à aller, sur ces questions, sur le dévoilement des bilans financiers des entreprises, par entreprise, je le signale parce que c'est important, et par filiale, et aussi sur la connaissance que nous n'avons pas, des rapports d'impôt des compagnies.

Sur ce plan, je terminerais en ajoutant une autre dimension qui me paraît importante. On est ici pour confronter nos idées. J'aimerais savoir puisqu'on parle de la peur des investisseurs étrangers, du freinage des investissements, à cause de la particularité du Québec pour toutes sortes de raisons, à cause de la conjoncture, à cause justement du désinvestissement par contre qu'on connaît au Canada et au Québec, si le gouvernement ne serait pas prêt à proposer une certaine nationalisation de la prévoyance collective, c'est-à-dire de la mise en service, pour les Québécois, de la création d'une société d'État où on retrouverait notre argent, quand on paye des assurances collectives et des fonds de pension, ce qui permettrait au Québec, dans l'intérêt de la population, de posséder des leviers économiques plus importants pour le développement économique, en vue d'améliorer la situation de l'emploi.

**M. Joseph Giguère**

Au fond, il y a une question qu'on se pose et que bien des gens se posent, c'est sur l'efficacité de ce qu'on appelle les stratégies de création d'emplois. Cela fait plusieurs années qu'à tous les niveaux de gouvernement on parle toujours de stratégie de création d'emplois. Dans le document du gouvernement sur l'état de la situation économique, il est dit que dans le secteur manufacturier, le gouvernement n'intervient pas directement; il soutient, il appuie. En clair, nous comprenons: Il subventionne. Un des problèmes et le principal c'est que dans notre organisation économique quand on veut créer des emplois, on prend de l'argent gouvernemental, de l'argent qui appartient au public et on le donne à des patrons en espérant qu'ils vont créer de l'emploi avec cet argent. Le problème, c'est que les gens ne croient pas beaucoup que cela crée des emplois. Dans le mouvement syndical, autant à la CSN qu'à la FTQ, il y a toutes sortes d'analyses qui ont été faites pour démontrer que finalement, les subventions en termes de création d'emplois, c'est un gros zéro. Entre autres, la FTQ, en 1972, dans une étude qui s'appelait: « L'État, rouage de notre exploitation », démontrait cela de façon magistrale.

Est-ce que le gouvernement peut nous démontrer en clair, de façon sûre, qu'à long terme les subventions aux patrons de l'entreprise privée sont créatrices d'emplois? Deuxièmement, qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour qu'une fois que cet argent-là est donné aux patrons, qu'on sache ce qui en adviendra? Finalement, c'est l'argent du public et c'est intolérable de ne pas savoir. Le ministre Landry a dit tantôt qu'il était prêt à faire connaître des choses, mais j'aimerais qu'il précise sa pensée et qu'il dise jusqu'où il serait prêt à aller dans ce sens-là.

**M. Alfred Rouleau**

C'est bien délicat ce que je vais dire sur cette question de relations entreprises-syndicats, employeurs-employés. J'ai assisté au Sommet de La Malbaie, on a eu une première manche tantôt et on sent bien qu'il y a des chocs. Ce n'est pas anormal à mon avis. Évidemment, il y a l'entreprise capitaliste qui est employeur. Il y a l'État et il y a le mouvement coopératif. J'entendais tantôt qu'évidemment le mouvement syndical doit se développer. En ce qui me concerne, je pense que mon allégeance est connue de ce côté-là. Je suis déjà prédisposé en faveur du syndicalisme. Je pense que c'est normal que les mouvements se regroupent et défendent leurs intérêts collectifs vis-à-vis les types d'entreprises qui sont là. Mais

je me demande si le mouvement syndical s'interroge aussi dans son fonctionnement sur l'image qu'il donne aux travailleurs susceptibles d'être syndiqués. Je me pose cette question. Je ne sais pas, vous avez peut-être étudié, réfléchi, analysé cette question. Est-ce que le mouvement syndical au Québec — je devrais mettre des nuances là-dedans — s'interroge, lui, quant à ses attitudes, son comportement vis-à-vis des gens susceptibles de devenir membres du syndicat? Il y a une autre question que je voudrais poser à mes amis. En tout cas, je le dis parce que quand on est dans le mouvement coopératif, il y a des relations patronales-ouvrières, bien sûr, mais je pense que, si imparfaite que soit notre façon de travailler, on travaille quand même avec une perception de la société. En tout cas, on veut essayer de bonifier la société avec nos moyens imparfaits. Personne n'est parfait dans cette société, pas plus les syndicats, les patrons que nous, pas plus les politiciens qui sont là. La question que j'aurais tendance à poser est: Comment le mouvement syndical se situe-t-il vis-à-vis de la santé économique collective des Québécois? Cela me paraît drôlement important cette affaire-là. Bien sûr qu'il y a des rapports de force. Il y a des groupes en présence, comment se situe-t-on là-dedans parce que s'il n'y a pas d'entreprises, il n'y aura pas de syndicats parce qu'il n'y aura pas de travailleurs, à moins que la FTQ — je vais parler à Laberge et il ne se choquera pas, il me connaît — fasse des filiales, qu'il fonde des compagnies ou je ne sais pas quoi.

Je pose la question parce que cela me paraît fondamental. Je dis: Le mouvement syndical au Québec se pose-t-il des questions par rapport à son image, à sa façon d'agir, à sa stratégie par rapport à des employés susceptibles de devenir des syndiqués? Je suis assez près de ces gens-là aussi et je peux vous dire peut-être qu'il y en a qui ne veulent pas l'être, mais en tout cas, c'est cela la santé économique du Québec.

**M. Bernard Landry**

Je pense que j'aurai au moins, sur un point, une réponse assez claire qui devrait donner satisfaction à la CSN. Vous parlez de cadeaux aux entrepreneurs capitalistes dans les secteurs mous en particulier. Or, les interventions de la SDI dans les secteurs traditionnels ont toutes, sans exception, été faites sous forme de prêts. J'imagine que, dans n'importe quelle idéologie et n'importe quelle philosophie, on voit la différence essentielle qu'il y a entre un cadeau et un prêt. Y a-t-il eu avec cet argent des faillites? Sur 65 prêts, il y a eu deux faillites, dont une n'était pas attribuable au jugé de la SDI puisque c'est le « holding » qui possédait l'entreprise qui a entraîné sa faillite avec lui. Je pense qu'il est assez clair et vu dans la perspective de ce que vous dites sur les épargnes, j'aimerais vous poser des questions à mon tour. On est ici pour s'informer. L'État véhicule déjà une partie de l'épargne communautaire, Caisse de dépôts et de placement en particulier, et je ne vous ferai pas de mystère que l'État veut le faire davantage en toute liberté par ailleurs pour les travailleurs et les syndicats et non pas par la contrainte et le geste autoritaire. Mais nous voulons le faire. Quand nous aurons fait cette collecte d'épargne, serions-nous d'accord qu'on la prête aux entreprises? Serait-ce un geste qui serait considéré comme économique et créateur d'emplois? Si on la prête aux entreprises, mais qu'on ne la prête pas aux entreprises privées, entendez-vous par là que toute l'économie doit être laissée entre les mains du secteur public? En d'autres termes, c'est la grande question. Nous croyons qu'une entreprise privée civilisée, bien surveillée, qui fait ses versements de l'argent qu'on

lui a prêté, qui vient de la poche de tout le monde est une façon d'assurer la production dans notre société, aujourd'hui comme demain. Et c'est vrai pour une entreprise coopérative également. Mais serons-nous l'objet de reproche d'avoir prêté l'argent du travailleur à des patrons capitalistes? Et s'il ne doit pas y avoir de patrons capitalistes, est-ce qu'on s'en va vers un secteur public universel? Évidemment, ce sont des questions que je vous pose. Vous connaissez ma réponse d'avance. Quant à un geste précis sur la divulgation suivant la mécanique des sommets, le gouvernement gouverne et je ne peux pas prendre un engagement au nom du Conseil des ministres. C'est à discuter. Personnellement, je serais prêt à aller jusqu'à une divulgation entre le patron et son syndicat. Je pense que cela doit être étudié très sérieusement, à savoir que le patron et ses travailleurs aient la même vue de la comptabilité de la firme les uns et les autres.

**M. Paul Couture**

En rapport avec la question des concentrations, dans la production des oeufs entre autres, il faut voir un phénomène avec lequel il faudra comparer: il se fait actuellement une bataille pour déterminer qui contrôlera la production agricole. Nous pensons qu'elle doit être dans les mains des producteurs, mais il y a une autre philosophie, à savoir que celle-ci doit être administrée par des grandes compagnies, des concentrations, et vous faites allusion aux poulaillers américains qui appartiennent à des grandes compagnies où on va jusqu'à des millions de poules.

Donc, cela ne prendrait pas beaucoup de poulaillers au Québec, parce qu'il n'y a pas 3 millions de poules au Québec. Donc, un ou deux poulaillers suffiraient. La sécurité du consommateur, je pense, est dans l'agriculture qu'on défend, une agriculture dans les mains des producteurs, parce que le consommateur est moins vulnérable, du centre de décision. Mais pour vous dire que ces deux philosophies s'affrontent... il y a même un parti politique au Québec qui s'est fait le défenseur de l'intégration et qui a attaqué ouvertement les organisations agricoles. Donc, je pense que c'est en vue d'une réalisation que c'est en discussion présentement.

**M. Yves Guérard**

Je voudrais souligner la nécessité pour le gouvernement de mieux planifier ses interventions dans le domaine de la construction. On a souvent et traditionnellement utilisé la construction comme une espèce de tampon, cela prenait le « slack » du reste de l'économie et cette alternance des facteurs de stimulation de la construction et de contraction de la construction a été très dommageable à toute l'industrie de la construction autant pour les entreprises que pour les travailleurs de la construction.

Je crois qu'il faudrait stabiliser la demande bien davantage dans le domaine de la construction de sorte que les emplois également soient stabilisés et que cette industrie connaisse un développement ordonné. Il y a une autre intervention que le gouvernement vient de faire dans le domaine de la construction par le projet de loi 107. Je voudrais m'interroger sur les effets bénéfiques et maléfiques de ce projet de loi. Tout le monde — je suis moi-même un consommateur de logement — désire avoir des logements salubres qui sont bien faits. Mais si on met des obstacles à la rénovation et au développement des logements, on n'aide pas non plus à la

création de logements et on n'aide pas au développement de l'industrie de la construction. Dans d'autres pays, des initiatives de ce genre ont eu pour effet de décourager le développement de la construction. À Stockholm, par exemple, on doit attendre trois ans avant d'occuper un logement. S'il y a trois ans d'attente, c'est signe qu'il ne se construit pas beaucoup de logements et qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois dans la construction.

Alors, il y a des interventions qui partent d'un bon naturel mais qui parfois atteignent des résultats contraires à ceux que l'on désire. C'est sûr que ce n'est pas facile de balancer les interventions pour voir à équilibrer les intérêts des consommateurs, des travailleurs, des entreprises, mais je pense que c'est le rôle du gouvernement d'étudier sérieusement les conséquences de toute intervention qu'il fait.

**M. Louis Laberge**

Notre ami, Alfred Rouleau a posé une question fondamentale. Il est bien évident qu'à la FTQ, on s'interroge. Il est bien évident qu'on pense énormément à demain et à après-demain, un peu comme le mouvement coopératif, d'ailleurs, et pas plus que lui, nous n'avons une connaissance tranquille de la vérité. Il s'interroge continuellement et nous aussi. Qu'est-ce qu'on va pouvoir faire de notre Québec de demain? Je peux vous dire que, par exemple, le gouvernement a créé l'Institut national de productivité. La FTQ a retardé — enfin je pense que nous sommes à peu près les derniers qui avons décidé d'y participer — parce qu'on n'était pas sûr si on devait y participer. On n'est pas sûr — parce que, pour nos membres, à moins qu'on puisse démontrer très clairement que tous et chacun ont un intérêt à participer à un institut comme celui-là — pourquoi dépenserait-on du temps qu'on n'a pas, des énergies qui nous manquent et de l'argent qu'on n'a pas; si vous voulez venir voir nos livres, M. Nadeau, n'importe quel temps, changer cela à 100%, sans voir nos livres, pour les vôtres...

Mais si tout le monde a un intérêt à retirer d'une action conjointe commune, bien sûr qu'on n'aura pas de problème à faire participer les gens de chez nous. On n'a pas eu de problème à convaincre les gens de chez nous qu'on devait participer au Sommet économique. Bien sûr qu'on ne s'attendait pas à ce qu'il se passe de miracles là, surtout le premier qui était une espèce de « get together », c'était surtout pour se rencontrer à un autre endroit qu'à travers une ligne de piquetage ou des barreaux.

Ce n'est jamais vous autres qui êtes en-dedans des barreaux, c'est toujours nous autres! Pour le deuxième Sommet, encore là, on n'a pas eu de problème. Est-ce qu'on devrait essayer de regarder les possibilités de faire quelque chose ensemble? Je pense qu'on n'a pas le droit de refuser de regarder pour voir s'il y a moyen de faire quelque chose ensemble. Est-ce qu'on pourra faire quelque chose ensemble? Cela, évidemment, c'est une autre question. Mais la seule façon d'y arriver, c'est de poser des questions bêtes comme Alfred Rouleau en a posé et de faire des interventions peut-être un peu plates comme celles que j'ai faites, pour que les cartes soient sortables et qu'on arrête de se faire des risettes et qu'on regarde les choses bien en face.

**M. Norbert Rodrigue**

Brièvement, d'abord, pour M. Rouleau, en termes de réponse, je prends pour acquis son préjugé favorable à la syndicalisation et, en conséquence, je voudrais qu'il pousse un peu plus loin, qu'il dépose les listes des salariés de tout le mouvement Desjardins aux organisations syndicales pour qu'on puisse s'organiser en toute quiétude.

Deuxièmement, sur l'image des syndicats, je comprends tout le monde d'être préoccupé pour nous quant à notre image, mais il faudrait demander aux travailleurs qui sont en instance d'accréditation depuis 39 mois chez Simpsons et qui n'ont pas eu leur accréditation encore pour toutes sortes de procédures dilatoires, judiciaires, etc... Il faudrait demander aux travailleurs de la Commonwealth Plywood ce qu'ils en pensent. Il faudrait demander aux dizaines de groupes de travailleurs qui sont sur la liste d'attente pour être accrédités actuellement. Ils sont préoccupés eux aussi par notre image, bien sûr, j'en suis convaincu, sauf qu'ils sentent le besoin de s'organiser. Sur ce plan, je voudrais dire à M. Rouleau, en terminant, qu'on est venu ici les poches vides. Il peut être rassuré. Il n'y a rien dans nos poches. On est ici pour discuter, pour confronter nos opinions et personne n'est obligé de partager notre point de vue. On est dans une société libre.

Troisièmement, pour répondre au ministre Landry: je voudrais dire qu'on est très conscient de notre réalité québécoise. On pense en être conscient. On n'est pas en Chine, on n'est pas en Union Soviétique, nous le savons. Nous avons toujours soutenu, comme organisation syndicale québécoise de la CSN, que c'est par les travailleurs québécois, la population québécoise qu'on allait définir notre projet de société, même si on ne partage pas les points de vue d'une façon réciproque là-dessus. On veut vous souligner qu'en ce qui concerne la question de l'argent éventuel regroupé dans un mécanisme étatique, pour utiliser les termes, quant à nous, ce qui nous intéresse fondamentalement, c'est la finalité des investissements qui seraient faits par le biais de cette caisse ou de cette société d'État dans le sens du développement économique. En conséquence, comme on est dans le système qu'on connaît tout le monde, bien sûr, on retrouverait dans cela des entreprises du privé. Mais on pense que la finalité qui doit être recherchée, c'est l'amélioration sur le plan du développement en termes de création d'emplois.

**M. Oscar Mercure**

Dans nos maisons d'enseignement, aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, on devrait faire des efforts pour donner une meilleure formation économique à nos jeunes.

Du côté achat chez nous, on a eu, dans le passé, des campagnes qui ont tourné un peu à l'eau de rose, mais on s'est moqué aussi de ces choses-là, et je pense qu'on devrait développer dans la population une espèce de fierté d'acheter des produits fabriqués au Québec. Le gouvernement dépense des sommes d'argent assez importantes pour encourager les gens à courir, à faire de l'entraînement; je ne suis pas contre cela, j'y suis très favorable, mais je pense qu'on devrait développer aussi, chez notre population, le goût du produit québécois.

En terminant, je voudrais toucher un peu la question de la nationalisation de la prévoyance collective dont a parlé M. Rodrigue. Cela m'intéresse beaucoup et je ne crois pas personnellement que le gouvernement doive s'impliquer dans la nationalisation des entreprises d'assurance. Nous avons, au Québec, des entreprises, qu'elles soient sous forme de compagnies, sous forme de mutuelles ou sous forme de coopératives, qui sont très valables et qui donnent de très bons services et je ne vois pas comment le gouvernement peut faire mieux que l'entreprise privée, dans ce domaine. À mon sens, le gouvernement doit essayer non pas de grossir lui-même, mais essayer de faire en sorte que ses sujets, ses citoyens grossissent eux et, à ce moment-là, je pense que ce sera préférable.

**M. Michel Bourdon**

Je voudrais répondre aussi à M. Rouleau quant à l'image que les syndicats auraient auprès des travailleurs. Si l'image était mauvaise et que ce n'était que ce problème-là qui empêchait la syndicalisation, on peut supposer qu'elle serait mauvaise partout. Or, il y a des secteurs fortement syndiqués et d'autres qui ne le sont pas parce que la situation est différente.

Et ce que je répondrais à M. Rouleau, c'est: Est-ce que c'est parce qu'ils ne nous aiment pas ou parce qu'ils ont peur, qu'on les empêche de l'être par toutes sortes de moyens. Je voudrais rappeler au gouvernement qu'il se tient des colloques patronaux sur le moyen d'éviter l'établissement d'un syndicat dans son entreprise. Après ces colloques, on s'aperçoit que des élèves sont plus brillants que d'autres dans l'installation de télévisions, l'embauche d'agences de sécurité, l'usage de chiens. Alors le problème, c'est que les gens ont peur de se syndiquer et je pense que c'est un phénomène qu'on doit beaucoup à ce qu'il faut bien appeler toutes les manoeuvres que les employeurs utilisent pour empêcher les gens de se syndiquer. Est-ce que c'est un modèle le fait de faciliter une année de grève au Trust Général à Québec pour des femmes qui veulent se défendre collectivement? Est-ce que le cas de la Commonwealth incite beaucoup les gens à se syndiquer, au Québec?

Je pense que c'est la question qu'il faut se poser et là, on retrouve toutes les façons dont les employeurs traitent les gens qui veulent se syndiquer. Un dernier exemple: un employé de caisse populaire peut avoir peur de se syndiquer, en se faisant dire qu'il n'aura pas de force si, par l'intercaisse, on lui dit que la caisse peut fermer, qu'on va ménager des salaires et que les autres caisses vont continuer la production quand même. Alors, je repose les termes: regardons cela de près. Est-ce que c'est parce qu'ils ne nous aiment pas ou parce qu'ils ont peur, parce que des gens leur font peur?

**M. Norman Fraser**
(Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ))

Je voudrais un peu répondre à M. Rouleau. Sur le plan de l'image syndicale, je pense que les syndicats sont responsables et ils l'ont démontré, sauf que les membres qui sont dans ces syndicats, quand ils ont à souffrir des situations, comme le départ de certains sièges sociaux, comme dans les cas de la Sun Life ou de la Cadbury, ou d'un certain nombre d'autres qu'on pourrait citer, quand ils ont à vivre des situations où ils perdent leur emploi, sans avis, ou qu'ils sont obligés de faire de longs conflits pour régler des situations généralement semblables à

d'autres, cela les amène à une réflexion totale. Cela, c'est une réflexion syndicale. Il y en a une politique aussi: quand les travailleurs vont voter, pour élire un gouvernement, soit fédéral ou provincial, et que les leaders de ces gouvernements annoncent au public qu'une législation contrôlant les salaires, serait très néfaste, que ce ne serait pas bon et qu'au lendemain des élections d'un tel gouvernement il y a une loi pour une durée de trois ans qui met un contrôle, non sur la boîte de petits pois, mais sur celui qui va mettre les pois dans la boîte, et qu'il a à subir cela tous les jours en regardant son panier d'épicerie, évidemment il fait une réflexion globale, aussi. Et ce travailleur, c'est un Québécois, comme nous tous ici. Et je pense que tous les travailleurs, au Québec, ont le goût de participer à l'évolution de la collectivité, mais ils n'ont pas le goût de se faire « fourrer » par exemple et cela leur arrive, à l'occasion.

**M. Paul-Émile Dalpé**

Je pense que la question de M. Rouleau mérite une réponse et je suis un peu étonné qu'il la pose. Non parce qu'elle me fait peur, mais parce que, dans le contexte du Sommet, elle m'apparaît comme étant une forme de complaisance à l'endroit du patronat qui se sent un peu poussé ici au pied du mur.

Je pense que l'histoire du monde syndical, au Québec, est là pour répondre d'elle-même à une question comme celle-là. Syndiquer des travailleurs, ce n'est pas chose facile parce cela se fait en fonction d'une législation et d'une série de règlements. Cela suppose la pénétration dans un milieu. Cela suppose des contacts et il faut obtenir ce qu'on appelle une majorité. Or depuis longtemps, il y en a des syndicats, au Québec. La FTQ existe depuis longtemps, la Confédération des syndicats nationaux a déjà été appelée la Confédération des travailleurs catholiques du Québec. Or, dans le temps, tout le monde, au Québec, était catholique ou à peu près. Il faudrait retourner dans l'histoire et se poser la question: pourquoi, dans le temps où nous étions tous catholiques, que ce catholicisme que nous chérissions tant ne nous faisait pas embarquer dans les syndicats catholiques? La réponse aujourd'hui, c'est la même. C'est que, pour accéder à la syndicalisation, il faut accepter des règles et cela n'est pas aussi simple que cela en a l'air. Je pense qu'on a fait la démonstration que du côté patronal, on est capable de mettre des entraves et ce n'est pas les expéditions que nous réalisons devant les commissaires-enquêteurs qui nous donnent toujours raison lorsqu'il s'agit de démontrer qu'en fait, l'activité syndicale a mérité un congédiement en bonne et due forme à un travailleur, parce qu'il était saoûl en 1963, ou encore parce qu'il est arrivé trois fois en retard en 1976. J'ai bien l'impression que la réponse est là. Qu'on ouvre... qu'on laisse les travailleurs accéder au syndicalisme et M. Rouleau aura eu sa réponse. Notre image est là.

**M. Pierre-Marc Johnson**
(Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre)

Demain on aura l'occasion de parler de certaines carences, pour ne pas dire certains entêtements patronaux qui sont un peu étonnants en 1979. L'exemple de Commonwealth Plywood en est sans doute un. Mais on pourrait me citer ici une kyrielle de cas où l'accréditation a été plus longue, où l'employeur a utilisé une agence de sécurité, où l'employeur, de façon bornée ou stupide, a décidé de ne pas appliquer une sentence arbitrale.

C'est évident, il y a entre 2 000 et 3 000 cas par année. Il s'agit de savoir si ce sont des exceptions ou la règle générale. Sur la question qu'a posée M. Rouleau, fondamentalement, quant à moi c'est vrai qu'il y a un problème d'accessibilité à la syndicalisation en fonction de nos lois aujourd'hui et en fonction aussi, dans certains cas, de certaines attitudes patronales. Mais la question de fond, l'autocritique à laquelle, je pense, le mouvement syndical est convié dans ce cadre-là, comme celle à laquelle il faudrait convier le monde patronal, c'est dans quelle mesure est-ce qu'il n'y a pas des Québécois qui n'ont carrément pas le goût d'être syndiqués.

Pas parce qu'ils connaissent le Code du travail et qu'ils savent que ce sera difficile de signer des cartes, pas parce qu'ils ont entendu dire qu'à tel endroit un employeur met du monde dehors, mais dans quelle mesure est-ce que spontanément des travailleurs, comme j'en ai vu dans des dizaines d'usines au Québec, dans des dizaines d'entreprises, n'ont pas le goût de se syndiquer. Je pense qu'il faut se poser la question. Je crois au syndicalisme comme façon de faire évoluer notre société et je crois au syndicalisme comme moyen principal d'ajouter au mieux-être des travailleurs au Québec. Je voudrais être clair là-dessus. Mais je pense aussi que, si un cheminement doit être fait par la législation dans notre société, sans compter le cheminement des attitudes de la part du monde patronal, il faut aussi que le monde syndical se présente à la face des travailleurs susceptibles de devenir syndiqués comme étant accueillant, comme étant chaleureux peut-être et comme étant près d'eux, et fondamentalement près d'eux. C'est le problème de toutes les bureaucraties. A certains égards, le monde syndical n'est pas exempté des phénomènes bureaucratiques.

**M. Alfred Rouleau**

M. Johnson a dit des choses que j'aurais peut-être exprimées de la même façon. Je ne mets pas en cause l'existence du syndicalisme parce que ceux qui ont assisté au congrès de la Chambre de commerce de Montréal au Mont Tremblant s'en souviennent, je ne me suis pas gêné en toute honnêteté, d'une façon positive, de dire des choses qui regardaient le patronat. Ce que je voudrais voir clarifier c'est dans quelle mesure, dans la perspective syndicale, l'entreprise, le patronat ou l'employeur sont des ennemis au point de départ dans la discussion? J'avoue qu'il y a des entreprises pour lesquelles j'aurais été plus dur que vous autres si j'avais été à votre place. Mais je ne suis pas prêt à mettre tout le monde dans la même poche. Je vous dis cela en toute honnêteté. Surtout quand on se place dans des entreprises qui sont au Québec, qui ont été bâties par la population du Québec y compris par des travailleurs. Il y a quand même des nuances à mettre quelque part.

Je suis prêt à échanger là-dessus avec un bon esprit. Je ne peux pas dire aux gens de chez nous: Syndiquez-vous, mais quand ils viennent me voir, je leur dis: C'est votre droit de le faire et, si vous le faites, ce n'est pas moi qui va vous mettre des bois dans les roues.

## CHAPITRE 4

## Le bilan des conférences socio-économiques

**M. Paul-Émile Dalpé**
(Centrale des syndicats démocratiques)

Les mini-sommets qui ont suivi le Sommet de La Malbaie quant aux travailleurs que nous représentons et pour les sommets dans lesquels ils pouvaient être impliqués, présentent une réalisation que nous pouvons définitivement apprécier. Nous avons la conviction qu'ils ont été pour tous l'occasion d'échanger sur les difficultés des différents secteurs, et de laisser entrevoir des perspectives de corrections.

En fait, tant la politique du gouvernement fédéral, par le truchement des contingentements dans le cas du textile, du vêtement et de la chaussure, que l'aide apportée par le gouvernement du Québec via les sociétés de financement et autres, ont permis une récupération des emplois dans ce secteur.

Il y a donc pour nous, obligation de conclure qu'une suite intéressante a été donnée à ces mini-sommets et que, par conséquent, le bilan est positif. Malheureusement il continue de planer dans l'air des difficultés qui s'annoncent à nouveau pour ces milieux, en tenant compte particulièrement d'une recherche qui se fait, vers la mort de ces secteurs dits traditionnels, parce qu'on entretient toujours l'intention de les remplacer par des secteurs beaucoup plus prospères, qu'on appelle de pointe.

L'intention en elle-même est des plus louables mais, quant aux travailleurs qui sont impliqués, elle possède actuellement un venin dont les effets pourraient se faire sentir plus vite qu'on le pense, dans le sens qu'on va faire renaître chez eux un désespoir d'où on avait tenté de les sortir. Et avant de croire qu'on pourra remplacer ces emplois-là, les travailleurs vont exiger qu'on leur montre les autres qui seront disponibles.

**M. Richard Lapointe**
(Pêcheurs unis du Québec)

Il n'est sûrement pas inutile de rappeler le profond accord du mouvement coopératif québécois relativement à l'actuelle démarche engagée depuis bientôt deux ans et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le développement économique du Québec. En ce sens, nous exprimons notre volonté de continuer à nous inscrire de plein pied dans cette démarche de concertation socio-économique et ce, dans la mesure de nos moyens et de nos capacités.

Ceci étant dit, les commentaires qui suivent, relativement à l'évaluation ou au bilan de la démarche engagée, devront être examinés à la lumière de ce premier constat. On rapporte dans le document portant sur le bilan des conférences socio-économiques du Québec, les paroles suivantes du Premier ministre, relativement à la première conférence: « Elle avait comme objectif de permettre aux participants de s'informer mutuellement des problèmes perçus comme les plus immédiats, de faire connaître les correctifs à apporter et d'exprimer leur disponibilité à traiter ensemble du choix des solutions. » Nous avons participé à ce jour à la rencontre de Pointe-au-Pic et à deux mini-sommets, l'un portant sur l'agro-alimentaire et l'autre sur les pêches maritimes. Nous sommes d'accord que lors de ces rencontres, les objectifs fixés par le Premier ministre ont été atteints. La pertinence du choix des participants, l'intérêt manifesté par les intervenants, leur implication et la part très importante bien sûr du gouvernement québécois y ont été pour beaucoup.

Si on analyse le bilan des deux mini-sommets sectoriels auxquels nous avons participé, on verra qu'un nombre important, sinon la majorité des actions proposées, sont assumées par le partenaire gouvernemental qui, formant un bloc en soi, ayant déjà reçu les revendications des autres partenaires, sait déjà davantage quelle ligne d'actions peut être privilégiée, ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres partenaires. Comment et en quoi le partenaire coopératif peut-il s'associer au partenaire universitaire ou syndical ou privé? À notre avis, nous en sommes aux balbutiements. C'est à ce titre, croyons-nous, que la formule retenue doit évoluer et franchir un pas supplémentaire. Les conditions du dialogue doivent progressivement se transformer en conditions d'action. Les jalons sont posés et les pas à franchir, même si importants, peuvent l'être progressivement. Les sommets ou rencontres doivent devenir, à notre avis, un lieu d'aboutissement des concertations établies et un lieu de mise au point, de bilan et d'engagement de nouvelles actions. Nous voulons signifier par là que les sommets, au lieu d'être essentiellement un point de départ, doivent devenir progressivement un point d'arrivée.

**M. Bernard Landry**
(Ministre d'État au développement économique)

Il y a un coq dans la littérature, qui s'appelle Chantecler, qui avait la bêtise de penser que c'est parce qu'il chantait que le soleil se levait. Je pense que personne autour de cette table n'a pensé qu'à la suite des sommets et des mini-sommets et de tous ceux qu'on pourrait faire, le soleil se lèverait. Tout ce qu'on peut espérer, et nos attentes ont toujours été modestes, c'est que le soleil se lève avec un peu moins de brume autour. Dans cette optique, je pense que c'est à peu près à cela que nous sommes arrivés, avec les grands sommets et les sommets sectoriels. Pour reprendre les références historiques du président de la CSD, quand il parlait du catholicisme, nous étions passés du monolithisme absolu et de l'autocratisme à une rupture de tout dialogue et notre société maintenant est en train de réouvrir modestement, par des moyens qui lui sont propres, une espèce de dialogue. Ce n'est pas la République fédérale d'Allemagne, ce n'est pas la Suède, ce n'est pas la concertation, c'est un truc québécois qui participe un peu de tout cela, qui est en évolution et qui n'a peut-être pas donné jusqu'à ce jour ses meilleurs résultats, mais il a donné des résultats. Le fait de se parler, surtout sans barreau, c'est déjà une amélioration spectaculaire. De Pointe-au-Pic, ont découlé aussi des résultats concrets et fondamentaux. On a publié cela dans un bouquin. Le gouvernement a

été ou imprudent ou brave, mais tous nos engagements sont dans une colonne, et tout ce qu'on a fait, est dans l'autre. Le bouquin est disponible aux participants et à toute la population du Québec; l'Institut national de productivité, la politique d'achat, les modifications profondes du Code du travail, la Loi 45, le déclenchement des travaux, la santé-sécurité. Et du grand Sommet, sont découlés, assez logiquement d'ailleurs, les conférences sectorielles. Souvenez-vous que c'est au grand Sommet qu'on a décidé qu'on ferait les « mini » et on les a fait et on a eu des résultats spectaculaires dans les secteurs traditionnels. Je dis au président de la CSN que ce qu'il a dit, au sujet de trois entreprises, n'est pas conforme aux renseignements dont on dispose, que j'ai ici, et dont je ferai un communiqué de presse disponible à tout le monde pour ne pas faire perdre le temps de la conférence. Donc, des résultats concrets admis d'emblée par l'immense majorité des participants à l'activité économique québécoise et reconnus par le fait qu'ils sont ici avec nous aujourd'hui. Cependant, pour aller un peu plus loin, un voeu et un aspect aussi négatif du bilan. Le gouvernement s'est engagé, le gouvernement s'est mis la tête sur la bûche. J'aimerais que les uns et les autres, vous en fassiez autant. J'aimerais que le Conseil du patronat se lève et dise: Je créerai 75 000 emplois dans les douze prochains mois avec tous mes membres et mon appareil industriel. J'aimerais que M. Alfred Rouleau dise: Le Mouvement Desjardins va prendre une ampleur fantastique dans les douze prochains mois. Il en résultera X milliers d'emplois. Donc, si nous sommes prêts à nous mettre la tête sur la bûche, on voudrait que cet exemple soit suivi et soit imité dans toute la mesure ou avec vos modestes moyens. Nous avons la responsabilité de faire que ce grand Sommet ait des résultats concrets comme les « mini ». Devenons-nous plus ambitieux? On réussit à s'entendre dans les petites choses, pourquoi ne s'entendrait-on pas un peu dans les grandes?

**M. Yves Duhaime**
(Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche)

Je voudrais parler du tourisme et, en particulier, de la conférence socio-économique de Sherbrooke. D'abord, même si cela paraît évident, il est bon de se rappeler quelques chiffres simplement pour nous situer quant à l'importance du tourisme, comme activité économique. En 1978, on parle d'un ordre de grandeur de $1 milliard. Il faut bien dire, cependant, que depuis 1973, la part relative des revenus de l'industrie touristique québécoise, dans le produit intérieur brut, qui était de 2,9%, est tombée à 1,8%. Par ailleurs, de 1973 à 1978, le compte des voyages pour le Québec est passé d'un déficit de $5,1 millions à $220 millions. Donc, au cours des dernière années, le Québec a connu une baisse importante dans le nombre de touristes étrangers, mais le taux de croissance s'est atténué en 1978, alors que le Québec enregistrait la plus faible diminution de voyageurs internationaux depuis 1973, soit une baisse de 0,8%, donc, stabilisation. Pour mémoire et sans ironie, de 1972 à 1976, le nombre des touristes américains est passé de quatre à trois millions, soit une perte sèche de 25%. En 1978, la diminution du côté des touristes américains n'est que de 1%.

Ceci dit, nous avons donc décidé, à la lueur des tableaux de 1976, de 1977 et du début de l'année 1978, de tenter de faire un effort sincère pour changer cette situation. Je pense que si j'avais à faire ressortir en peu de mots la principale caractéristique de l'année 1978, sur le plan du tourisme, je dirais que c'est cette

conférence de Sherbrooke qui a été la première concertation et la plus large dans l'histoire du tourisme au Québec. Ces assises ont d'abord clairement démontré tout l'intérêt que porte le gouvernement à ce secteur extrêmement important mais trop longtemps négligé de l'activité économique québécoise. Ainsi, lors de ce sommet, il a été possible de dégager un certain nombre de priorités, d'orientations et d'objectifs qui devraient guider nos efforts de relance. Cela s'est résumé en quinze engagements, dont le premier était le crédit touristique dont on parle depuis une bonne quinzaine d'années.

**M. Jean Brunelle**
(Centre des dirigeants d'entreprise)

Mes remarques porteront uniquement sur le Sommet de La Malbaie, rencontre nécessaire, à notre avis. Nous croyons qu'il était plus que temps que les partenaires sociaux trouvent l'occasion d'analyser ensemble la situation du Québec, d'échanger leurs vues respectives sur les problèmes principaux d'intérêt commun et sur les moyens de les résoudre. La procédure adoptée se prêtait davantage, cependant, à des déclarations détachées qu'à un dialogue et à la prise de décision. Le choix de ce mode de discussion était peut-être délibéré, peut-être inévitable pour une première réunion. Le Premier ministre a dirigé la dernière séance avec autorité et avec une certaine souplesse. Il tenait, évidemment, à ce que le Sommet marque des points et il a atteint cet objectif. Le bilan du Sommet de mai 1977 est positif par certains de ses aspects. D'abord, par le contenu et le déroulement de la séance de synthèse, mais aussi parce que cette séance a permis d'établir un fait d'importance majeure. Une politique cohérente de développement économique et de progrès social ne peut être que le résultat de compromis nécessaires entre partenaires sociaux. Les compromis du Sommet étaient loin pourtant d'être entièrement satisfaisants. On a assisté ensemble à trois principaux accords: un accord syndical sur certaines des orientations sociales proposées par le Premier ministre, un accord patronal sur certaines des orientations économiques, un consensus plus étendu sur certaines mesures d'intérêt général. Le dialogue direct reste à venir. Malgré ses réserves, les résultats du Sommet constituent une première étape sur laquelle il reste possible de bâtir une collaboration utile à certaines conditions, pensons-nous. Les rencontres des partenaires sociaux devraient être plus fréquentes. On ne peut espérer avec une échéance de deux ans accomplir un travail réel de concertation. Tout au plus, peut-on parvenir à alimenter la seule action gouvernementale avec les limites et les dangers que comporte une telle orientation. Si on cherche à rapprocher les parties autour d'objectifs prioritaires, par exemple, le chômage, l'inflation, la productivité, on devrait les convoquer au moins deux fois l'an. Ces rencontres devraient alors être conçues comme des séances de travail consacrées au choix et à la réalisation de tels objectifs et au cours desquelles on pourrait mesurer les progrès accomplis et rajuster le tir selon les besoins. Ces rencontres, à notre, avis, devraient être tenues à huis clos.

Je tiens à souligner que la formule adoptée pour ce deuxième Sommet nous semble beaucoup plus favorable à un échange direct et productif. J'espère qu'il constitue une étape vers les séances de travail que nous mentionnons.

**M. Ghislain Dufour**
(Conseil du patronat du Québec)

Je parlerai des suites au Sommet de La Malbaie. Dans le rapport de ce premier Sommet, on peut lire l'extrait suivant, « L'État ne doit pas être étouffant, ni omniprésent. Le concept de social-démocratie doit laisser une large place à l'entreprise privée et aux coopératives, ceci dans un contexte où il faut reconnaître l'excellence, de la part du secteur privé, en matière d'initiatives et de projets concrets. »

C'est un peu en discutant de ce message central du Premier ministre qui, sans être une profession de foi délirante dans l'entreprise privée, n'en était pas moins rafraîchissante, que s'étaient laissés les participants patronaux du Sommet de La Malbaie. Près de deux ans se sont écoulés depuis, et il y a, certes, lieu de se demander par quels gestes concrets le gouvernement a traduit cette attitude. Or, certains gestes ont été décevants, même si on avait été prévenu; qu'il s'agisse de la nationalisation d'une partie de l'assurance-automobile, du projet d'expropriation d'Asbestos Corporation, des contraintes imposées au fonctionnement des entreprises, notamment par la Loi 45, notamment par la fiscalité des cadres; autant de mesures qui ont créé des embarras additionnels à l'entreprise. Heureusement, à ces mesures souvent rigoureuses dans divers domaines, d'autres mesures se sont ajoutées dont il faut reconnaître le côté positif. De ce côté, il nous faut signaler le plan de relance de l'industrie des pâtes et papiers, la Loi sur les stimulants fiscaux, la Loi 48, la création de l'Institut national de productivité, l'effort sincère fait pour unifier les différentes lois dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, et surtout, l'organisation des mini-sommets sur lesquels nous reviendrons.

L'état actuel de l'économie indique bien que ces mesures ont été, dans l'ensemble, insuffisantes, et c'est bien rapporter, croyons-nous, l'appréciation générale du milieu patronal à l'égard de l'action gouvernementale depuis le Sommet de La Malbaie, que de dire que cette action a été axée sur le social et le culturel, plutôt que sur l'économique, même si le dernier Discours inaugural semble mettre l'accent sur l'économique. Peut-on, en l'occurrence, parler d'un bilan positif? Nous ne saurions oublier qu'à La Malbaie, le gouvernement reconnaissait en principe la valeur de la contribution du secteur privé à la croissance économique, mais qu'il a ensuite choisi de favoriser l'extension du secteur public. Ce n'est pas là une orientation à laquelle saurait souscrire, bien sûr, le secteur privé.

Aujourd'hui, comme à La Malbaie, se pose donc encore la question du rôle de l'État comme promoteur et comme entrepreneur. Il est à souhaiter que cette question soit à nouveau débattue au cours de ces assises. Pour répondre à la question de création des 75 000 emplois, dont parlait M. Landry tantôt, se pose encore une question fondamentale, deux ans après La Malbaie: Quelle place entend-on réserver à l'entreprise privée dans le Québec d'aujourd'hui et de demain?

**Mme Pauline Boileau**
(Association des consommateurs du Québec)

Bien que n'ayant pas participé à toutes les conférences socio-économiques, notre association se permet aujourd'hui de faire un bilan sommaire, non pas des

résultats, mais de cette nouvelle approche de dialogue. Il semble que ces conférences ont appris aux participants à se parler. Ce n'est pas pour rien que les publicitaires, fins psychologues à leurs heures, nous invitaient à le faire. On est six millions, il faut se parler! Le Québecois, habitué à se raconter et à monologuer depuis des décennies, passe par l'étape du défoulement des tribunes téléphoniques pour apprendre enfin le jeu du dialogue. De là à se comprendre, il n'y a qu'un pas. Ces rencontres au sommet sont un lieu privilégié, maintenant que le dialogue est amorçé, pour engendrer le processus de compréhension et d'action collective, pour bâtir ensemble notre avenir.

Les consommateurs, qui n'avaient qu'un observateur au premier Sommet économique, étaient absents, hélas, aux conférences sur le textile, le vêtement, la chaussure, alors que nous avions pris des positions fermes en faveur de ces industries concernant les contingentements. Par ailleurs, les consommateurs étaient représentés comme participants, cette fois, aux conférences sur l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des pêches maritimes, le tourisme et les industries culturelles. On doit dire, cependant, que la représentation des consommateurs lors de toutes ces rencontres, fut infime et que, par conséquent, on ne s'est pas encore habitué à composer avec le consommateur. Toutefois, nous demeurons optimistes que ces expériences nous apprendront le respect des uns et des autres. Il est encore tôt pour juger des résultats de toutes ces conférences, mais on peut, d'ores et déjà, pressentir des conséquences favorables et un essor nouveau dans les domaines de la chaussure, du textile, de l'agro-alimentaire, des pêches maritimes et, plus précisément, dans le domaine du tourisme, où l'on sent présentement une agitation prometteuse.

Quant à la conférence sur les industries culturelles, on a pu constater un manque de bienveillance entre certains participants, ce qui a rendu les échanges difficiles et les résultats moins probants. L'Association des consommateurs du Québec souhaite une rencontre, même si elle ne répond pas aux mêmes critères que les précédentes, sur les soins de santé avec tous les agents concernés.

En ce qui concerne l'organisation des sommets, que peut-on lui reprocher? On y a vu à l'oeuvre des personnes efficaces, diligentes et dévouées et qui prouvent, encore en ce moment, ce que nous avançons.

En conclusion, nous souhaitons voir le gouvernement poursuivre cette pratique du dialogue entre les groupes qui composent notre société, afin d'en arriver tous ensemble à se concerter pour vivre un avenir de qualité.

**M. Jean-Paul Létourneau**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Voici les principales perceptions que nous avons recueillies de la part des participants du milieu des affaires, relativement aux mini-sommets et aux suites qu'on leur a données. Pour la plupart, ces conférences sectorielles furent une heureuse initiative et souvent fructueuse. Il y a eu aussi plusieurs réserves et des espoirs déçus. Chaque fois, cependant, le mini-sommet a permis aux trois parties de se rencontrer, de se connaître et de dialoguer. Cette situation se produisait souvent pour la première fois, ou pour la première fois en dehors de périodes de crise, de confrontation ou de conflits. Ces échanges ont en général permis à

chacun de formuler ses espoirs et ses griefs en présence de ceux à qui il désirait les communiquer depuis longtemps. De plus, les occasions également fournies de rencontres informelles entre les membres d'un même secteur et avec les autorités gouvernementales ont été fort appréciées.

Les suites les plus remarquées et pour la plupart les mieux appréciées à ces conférences ont été jusqu'ici: l'abolition temporaire de la taxe de vente sur les meubles, les vêtements et les chaussures, de même que l'abolition permanente de cette taxe sur la location de chambres dans l'hôtellerie; les représentations faites auprès du gouvernement fédéral et les suites données par ce dernier en matière de protection aux industries du textile, de la chaussure et du vêtement; l'annonce par le gouvernement, le 27 décembre dernier, d'une nouvelle politique de paiement de ses comptes, visant une accélération, et le paiement d'intérêt après 60 jours à certaines conditions; les promotions conjointes de certains produits agro-alimentaires et l'accélération du drainage des terres; l'adoption de la Loi constituant la Société québécoise de développement des industries culturelles; la création, par le ministère de l'Industrie et du Commerce d'une société pour la consolidation des expéditions de meubles et le programme d'assistance appelé « Innovation meuble »; l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole, numéro 90 (ici, plusieurs réserves sérieuses ont été enregistrées au niveau des modalités d'application); l'adoption de la Loi modifiant la Loi de la mise en marché des produits agricoles, numéro 116 (remarquez, cependant, qu'il y a ici division dans l'appréciation de cette loi, on perçoit encore assez mal toute sa portée, mais on est certain, dans plusieurs milieux, qu'elle coûtera cher aux consommateurs).

Par contre, plusieurs consensus ou engagements gouvernementaux n'ont pas encore eu de suite ou très peu, notamment: l'intervention de la SDI, en particulier, dans le meuble et la chaussure; les politiques de paiement des comptes aux fournisseurs dans le secteur parapublic, toujours considéré comme très mauvais payeur et se finançant en partie par ses fournisseurs. Dans le vêtement et la bonneterie, l'apprentissage de l'industrie du textile, les règlements relatifs aux heures de travail, le travail à domicile, l'application des décrets. Il y a eu aussi beaucoup d'autres engagements que nous n'avons malheureusement pas le temps de citer ici, qui n'ont pas encore eu de suites visibles pour les gens du milieu de l'entreprise. Enfin, il est à noter que des déceptions ont particulièrement été enregistrées quant à l'organisation des débats aux conférences sur le tourisme et les industries culturelles.

En somme, un bilan généralement positif, mais avec encore beaucoup d'espoirs non réalisés.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

Il n'est pas facile de faire le bilan des sommets économiques, mais j'ai vécu deux sommets économiques, celui de Pointe-au-Pic et le mini-sommet agro-alimentaire.

Le Sommet de Pointe-au-Pic nous a permis de se connaître et d'échanger avec les autres secteurs et ces contacts établis entre les participants ont permis de mieux s'expliquer. Pour ce qui est du sommet agro-alimentaire, cela a fait réaliser l'importance de l'agro-alimentaire dans l'économie. Ce sommet a permis la mise en

place de législations et de politiques pour favoriser l'implantation de certaines productions, telle la Loi sur le zonage des sols, des terres, qui est fondamentale pour le développement de l'agriculture, et la Loi modifiant la Loi de la mise en marché des produits agricoles. Il y a eu des programmes de faits pour l'implantation de la production de boeuf, l'aide à l'établissement, l'ouverture sur le crédit agricole, des programmes de stabilisation.

Ces programmes ne sont qu'engagés, et les développer et les ajuster reste un défi et aussi un engagement du gouvernement, parce que la Loi de protection des sols, pour les agriculteurs, est reliée au développement de l'agriculture et c'est le défi que le gouvernement a à relever.

**M. Fernand Daoust**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Nous avons participé à tous les mini-sommets, sauf celui sur le pouvoir municipal. Nous y avons été avec une ouverture d'esprit et une volonté ferme de faire connaître les problèmes que rencontrent les travailleurs que nous représentons. Les patrons y ont défendu leurs intérêts et, nous, ceux de nos membres affiliés. Les mini-sommets n'ont pas éliminé les intérêts contradictoires que nous vivons quotidiennement avec le patronat; ce n'était pas, de toute façon, l'objectif de ces rencontres. Mais cela nous a permis de mieux cerner les priorités d'actions à court terme et a sûrement permis au gouvernement de mieux coller la machine gouvernementale aux réalités exigeantes de notre société.

Il nous fait plaisir de constater que pour cette ronde de négociations le gouvernement a respecté les engagements qu'il avait pris de donner suite à la plupart des consensus de ces mini-sommets. Le bilan qui nous est remis à cet égard est éloquent. Même si les suites n'ont pas toujours été celles que nous souhaitions, il n'en demeure pas moins que les mesures prises sont impressionnantes et que les résultats sont palpables dans bien des domaines.

Nous devons, toutefois, constater que toutes les demandes n'ont pas été traitées avec la même célérité et que ce sont les demandes que nous avons formulées, qui se font le plus attendre. C'est ainsi que les conférences sur l'agro-alimentaire et le tourisme avaient retenu la proposition de faire une étude sur l'impact de l'accréditation multipatronale ou, si vous voulez, l'accès au syndicalisme. On nous promet cette étude pour la fin de 1979. La conférence sur le vêtement avait finalement retenu la proposition de faire exécuter une étude sur le travail à domicile en vue de sa disparition éventuelle. La recherche semble s'orienter au ministère du Travail sur les divers aspects socio-économiques du travail à domicile et on nous la promet pour septembre de cette année. Il en est de même pour l'évaluation de l'efficacité des décrets dans le textile, le vêtement, le meuble où les retards s'accumulent.

Nous avons reconnu dans toutes les conférences des secteurs mous la nécessité d'une aide financière gouvernementale d'urgence. Nous avons demandé que cette aide soit liée aux principes du maintien et de la création d'emplois, que toute forme d'aide directe du gouvernement fasse l'accord des syndicats et des employeurs et que l'application de l'aide gouvernementale soit également sous la surveillance et le contrôle des syndicats dans les entreprises. Même si nous avons

la conviction d'avoir reçu un accord de principe de la part des représentants du gouvernement sur cette politique d'aide à l'entreprise, notre demande est demeurée lettre morte. Nous n'acceptons pas les formes traditionnelles d'aide gouvernementale à l'entreprise que votre gouvernement a maintenues depuis qu'il est au pouvoir.

Si votre gouvernement décide de poursuivre l'expérience des conférences sectorielles sur des secteurs d'activité économique importants et prioritaires, nous demanderons d'être impliqués à la fois, dans le choix de ces secteurs, comme dans la définition des thèmes à être abordés. Nous estimons que ces conférences ont été positives, que le gouvernement a bien respecté les règles du jeu et que le dialogue qui a été amorcé, le fut de façon directe et franche. C'est sûrement un acquis que nous ne sous-estimons pas.

M. Norbert Rodrigue
(Confédération des syndicats nationaux)

En ce qui concerne le bilan des mini-sommets, un certain nombre de critiques; d'abord, en ce qui concerne les mini-sommets, nous avons trouvé que c'était organisé un peu rapidement et que l'ordre du jour avait été connu quelques jours à peine à l'avance. En tout cas, pour les participants, c'était un peu plus difficile de se préparer. Pour les invitations, on constate, quant à nous, une certaine disparité entre la représentation patronale et syndicale. On tient à le souligner. Au total, cela représente 193 invités pour le patronat et une centaine pour les syndicats. Les exemples, comme le tourisme où il y a eu 21 représentants des employeurs et 2 des syndicats. Ceci dit, les sommets, quant à nous, semblent avoir été une opération où, évidemment, tout le monde a été présent et on pense que le patronat a saisi l'occasion qui se présentait à lui, pour un certain nombre de choses.

À regarder le bilan, il appert qu'effectivement, pour nous en tout cas, les fruits de ces mini-sommets ont été plutôt favorables au patronat. Le gouvernement a pris trois sortes d'engagements à ces mini-sommets sur une série de sujets. Les pouvoirs lui manquant, il s'est engagé effectivement à faire des représentations à Ottawa — dans certains secteurs par exemple, je pense aux restrictions des quotas, par exemple — comme le textile et la chaussure. Il s'est engagé à quelques affaires qui peuvent avoir leur importance mais qui, pour nous, sont amusantes et méritent peut-être d'être soulignées comme la préparation d'un livre de recettes pour stimuler la consommation du poisson ou la normalisation de la signalisation routière pour attirer le tourisme.

Enfin, dans tous les secteurs, ce qu'on note aussi, c'est que le gouvernement s'est engagé à ouvrir davantage les coffres de l'État aux subventions aux compagnies. Alors, tous ceux qui représentaient le patronat dans les secteurs en sont venus à des engagements du gouvernement en ce qui concerne, par exemple, la Société de développement industriel et plus que cela, si ce n'était pas adéquat, le gouvernement s'est engagé à créer une autre société d'assistance financière, par exemple, la SODIC pour les industries culturelles. Finalement, on a noté une chose qu'on déplore en ce qui nous concerne beaucoup, c'est que dans certaines mini-sommets, il y aurait eu des engagements où le gouvernement aurait promis de réduire les visites des inspecteurs dans le meuble, par exemple. Encore, il y a eu l'engagement d'étudier les effets de l'indexation du salaire minimum. J'en ai parlé

plus tôt en ce qui concerne l'indexation. Finalement, deux mesures concrètes pour nous ressortent et profitent à tout le monde: l'abolition de la taxe de vente sur les textiles, le vêtement et la chaussure, et la Loi sur le zonage agricole qui contribuera sans doute à réduire la spéculation foncière. Alors, il faudra voir cependant, dans le prochain budget si, en ce qui concerne la taxe, le gouvernement maintiendra l'abolition de cette taxe. Nous souhaitons le maintien de l'abolition de cette taxe sur les objets mentionnés.

**M. Marc Cossette**
(Conseil interprofessionnel du Québec)

N'ayant pas été présent, lors des conférences ou des mini-sommets précédents, nous nous sentons peut-être moins bien placés que d'autres organismes pour faire le bilan de ces conférences. Cependant, étant donné, précisément, cette situation, nous pouvons peut-être apporter ici les points de vue d'un observateur qui était à l'extérieur.

Selon ce qu'on a pu percevoir, il semble qu'il s'agisse là d'une structure de travail qui pourra s'avérer très prometteuse, si chacun veut bien l'utiliser honnêtement et sans trop vouloir en profiter uniquement pour lui-même et son groupe. Mais, à l'inverse, il faut en même temps que le Sommet ou la conférence utilise bien les ressources économiques et sociales et ouvre la participation à tous ceux qui peuvent être impliqués. Dans certains cas, bien sûr, ceci pourrait s'avérer difficile. Nous pensons, par exemple, à la proportion d'environ 65% des travailleurs qui ne sont pas syndiqués. Ces gens se retrouvent surtout dans les secteurs des services et chacun sait que ces secteurs sont très importants au Québec, puisqu'ils représentent près de 67% des emplois.

Le Conseil interprofessionnel du Québec comprend les 38 corporations professionnelles et regroupe plus de 140 000 personnes. Il représente une bonne partie des employés de ce secteur, puisque les membres des corporations sont des salariés, à plus de 80%. Avec certains syndicats, nous sommes, je pense, un peu représentatifs de ce secteur tertiaire.

Il y aurait, certes, des démarches à entreprendre pour augmenter la représentativité lors de rencontres comme celle-ci et impliquer ceux qui ne sont pas présents, mais dont l'influence est indiscutable. Une approche possible serait d'effectuer un inventaire des groupes ou associations volontaires du Québec. Comme point de départ, il existe déjà d'ailleurs plusieurs répertoires, à titre d'exemple, celui de la Chambre de commerce et celui de l'Institut des directeurs d'associations.

Parce qu'ils sont des regroupements professionnels plutôt que sectoriels, les corporations peuvent, selon nous, apporter une contribution particulière. Étant réunis en fonction de la formation et en fonction des tâches, étant souvent orientés vers la recherche, les membres des corporations peuvent présenter une vision des problèmes et des solutions sous les angles différents. À titre d'exemple: dans l'analyse d'un secteur industriel, les ingénieurs auront des points de vue complémentaires à ceux des administrateurs et des ouvriers. Dans le domaine du tourisme, les urbanistes ont sans doute des points de vue différents à offrir. Il en est de même pour les autres corporations dans leur secteur respectif. Au CIQ, bien qu'on ne puisse discuter de points particuliers du bilan déposé et bien qu'on sente

qu'il s'agit là d'un premier bilan, nous sommes assez satisfaits des résultats que semble vouloir apporter ce Sommet. Nous avons l'intention d'y apporter notre contribution et davantage, dans les jours qui viennent.

**M. Richard Lapointe**

Dans notre intervention, au départ, nous avons clairement indiqué notre voeu de voir se poursuivre de telles conférences ou sommets économiques. Mais nous aimerions également insister sur la tenue de mini-sommets dans tous les secteurs industriels et, si possible, la reprise de sommets dans les secteurs où on en a tenus depuis deux ans. M. Létourneau mentionnait, dans son allocution, que cela pouvait créer des attentes et effectivement, les gens qui sont invités à participer à ces mini-sommets sectoriels ont souvent des attentes à la suite de la tenue de tels sommets.

Je pense que si on encourageait la tenue d'un deuxième sommet dans un même secteur, cela permettrait de faire une évaluation plus précise des résultats obtenus jusqu'à ce jour et de relancer le secteur à nouveau, pas nécessairement lorsqu'il y a des problèmes, même quand cela va bien, il y a souvent de nouvelles avenues à explorer et c'est drôlement plus facile dans un secteur donné où les travailleurs sont impliqués, où le patronat est impliqué, où les coopératives sont impliquées, d'échanger sur des problèmes concrets et d'en arriver à des décisions plus rapides et à plus courte échéance.

**M. Bernard Panet-Raymond**
(Québec North Shore)

Le document de travail qui nous a été présenté pour la réunion au sommet de Montebello, contient un chapitre sur les mini-sommets. Lorsque j'ai parcouru ce chapitre, je n'ai vu aucune mention concernant l'industrie des pâtes et papiers. Je crois que l'industrie des pâtes et papiers, à la suite du comité parlementaire sur les pâtes et papiers tenu en août et septembre 1977, a peut-être été le premier pas vers les mini-sommets. Lors de ces assises, au comité parlementaire, il y a eu de nombreux échanges entre les différents agents concernés dans l'industrie, le patronat, le gouvernement, les syndicats et cette consultation a été très approfondie. Les résultats, à ce jour, sont positifs. Tout d'abord, il y a une meilleure connaissance de la part du gouvernement, du patronat et du syndicat, des différents problèmes auxquels font face l'industrie et ses participants. Il y a eu des discussions approfondies de solutions et nous anticipons des progrès concrets d'amélioration de cette industrie et pour l'investissement tant au point de vue de rendement, qu'au point de vue concurrentiel. Or, je me dois de féciliter le gouvernement de cette initiative qui a été une des premières, dans les mini-sommets.

**M. Pierre-Marc Johnson**
(Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre)

Je voudrais faire une remarque préliminaire. J'entends souvent le patronat nous dire: On ne souhaite pas voir l'État, avec ses gros pieds, entrer tout le temps dans nos choses et, de la même façon qu'il m'arrive parfois d'entendre en particulier, le président des métallos, Jean Gérin Lajoie, dire: Il faudrait peut-être laisser aux syndiqués et aux syndicats, le soin d'administrer certaines choses. Je présume que ce qui les amène souvent à dire cela, c'est qu'ils trouvent que l'appareil

étatique c'est quelque chose de pas aussi souple qu'un syndicat ou une entreprise. Et peut-être que le bilan qui est, je pense, largement positif, démontre que malgré cela, il y a des choses qui ont été réussies et il y en a d'autres qui se laissent attendre, c'est vrai.

Je relève simplement les questions reliées à l'apprentissage dans le textile et le vêtement. Il y a quand même eu un total de 288 personnes en institution, dans ces deux secteurs, qui sont passées à travers la formation, et 478 dans la formation en industrie.

En ce qui a trait au travail à domicile, il est vrai qu'il n'a pas été supprimé. D'ailleurs, supprimer le travail à domicile, dans certaines régions, cela équivaudrait, je pense, à une révolution culturelle. Cependant, il est vrai que des études ont été entreprises et, mieux que cela et plus précisément, le projet de loi 126 qui est présentement à l'étude prévoit effectivement la couverture dans le secteur, puisque les normes sont d'ordre publique, dans un secteur où il n'y avait pas de possibilité de vérification pour le travail à domicile, là où il y avait décret. Donc, quant à cela, il y a un résultat concret dans la Loi 126.

Par ailleurs, la question de l'inspection; il ne s'agissait pas, contrairement à ce qu'a pu laisser entendre le président de la CSN, de dire de supprimer ou de diminuer les inspections, mais de les rationaliser. Quelqu'un me disait récemment que... prenons dans le secteur de l'hôtellerie, quelqu'un qui part une entreprise dans laquelle il y a un bar, doit faire face à 18 formulaires différents, émanant de ministères différents, à des inspections, etc. Il y a un effort au ministère du Travail de rationaliser les questions de formulaires, etc... en ce qui touche la Commission des accidents du travail, l'Office de la construction, la Division de l'inspection au ministère et c'est en ce sens-là qu'il faut le comprendre.

Finalement, la question fondamentale, c'est la question de l'accréditation multipatronale et cela va bien au-delà, je pense, du mini-sommet sur le tourisme. C'est vrai qu'à l'occasion du mini-sommet sur le tourisme, il en a été question. Je peux vous dire qu'il en est question, dans le gouvernement depuis un peu plus longtemps que cela même, et cela touche évidemment beaucoup plus que simplement le secteur de l'hôtellerie et, en ce sens-là, le gouvernement va continuer sa réflexion et je pense qu'il y a nécessité de la participation des parties à ce niveau-là.

Et enfin, en parlant des parties, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre — et cela fait suite au voeu du Sommet de 1977 — a été appelé à fournir son avis au ministre du Travail, à 47 reprises depuis 1977, ce qui, je pense, est une utilisation plus efficace du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, que dans le passé.

M. **Jean Garon**
(Ministre de l'Agriculture)

Lors du sommet agro-alimentaire tenu en avril 1978, qui réunissait les principaux décideurs du secteur, plusieurs problèmes importants avaient été clairement identifiés, tels que l'accroissement moins rapide du secteur, durant les quinze dernières années, l'effritement accéléré des bonnes terres agricoles au profit de la

spéculation et le développement urbain incontrôlé, la faible structure de notre industrie de la transformation des produits agricoles, une dépendance accrue de l'extérieur en matière d'approvisionnement en grains de provende, une productivité relativement faible dans certaines productions ou régions agricoles et les difficultés à atteindre les marchés extérieurs.

En plus d'en arriver à un consensus relativement unanime sur ces problèmes, les participants au Sommet ont émis des opinions sur les éléments de solution les plus susceptibles de corriger la situation. C'est ce que nous recherchions, même si les consensus n'ont pas été aussi complets dans le choix des moyens à prendre, c'est toujours comme cela, ils ont permis de poser certaines balises, à l'intérieur desquelles l'action gouvernementale est apparue souhaitable. Je suis bien conscient que tous les problèmes agro-alimentaires ne sont pas encore solutionnés. Cependant, c'est avec une certaine satisfaction et une confiance certaine que nous nous sommes présentés à ce Sommet économique.

Mon sentiment est fondé sur des faits précis, premièrement, l'augmentation importante du revenu net des agriculteurs, en même temps que le coût des aliments augmentait moins ici qu'ailleurs. C'est à Montréal que le prix des aliments augmentait à peu près le moins, même si le revenu net des agriculteurs augmentait, selon qu'on ne tient pas compte des inventaires ou qu'on en tient compte de 34,4% ou 38,4% au cours de l'année, ce qui fait compenser pour les années antérieures où il avait baissé.

Deuxièmement: depuis un an, le gouvernement a posé des actions concrètes, qui s'inscrivent dans l'orientation des solutions proposées. La pièce de résistance a été évidemment l'adoption de la Loi de la protection du territoire agricole, par l'Assemblée nationale.

Il y a eu également des programmes régionaux de développement agro-alimentaire qui ont été lancés, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, dans l'Outaouais, dans le Nord-Ouest-Québécois, dans l'Estrie, dans la Mauricie, dans la région de Nicolet et des Bois-Francs et, avec la générosité du ministre des Finances, on devrait continuer au cours de l'année qui s'en vient.

Également, on a modifié en profondeur le programme de stabilisation des revenus dans la production de viande bovine puisque cette année nous allons importer autour de $900 millions de viande de boeuf. Alors, il y a de la place pour en produire un peu ici. Accéléré également l'application du programme du secteur de rationalisation des viandes au Québec. Démarrer un vaste programme d'aide dans l'entreposage de céréales québécoises. Et il y a eu une augmentation de 22% en 1978. On avait dit que c'était la température, mais après avoir scruté cela un peu, on s'est aperçu que les superficies avaient augmenté également de 4,6%.

**M. André J. Bélanger**
(Conseil des hommes d'affaires québécois)

Je voudrais faire suite à l'intervention du ministre Bernard Landry, et signifier à toute la partie gouvernementale, que chez les hommes d'affaires québécois, impliqués dans la petite et la moyenne entreprises, il y a sûrement, depuis un certain nombre d'années, une volonté sans précédent de développer leurs en-

treprises et de leur donner une stature idéale et d'être en mesure de concurrencer la moyenne entreprise et, éventuellement, même d'arriver au stade de la grande entreprise.

Traditionnellement, on connaissait, au Québec, des hommes d'affaires qui, une fois qu'ils avaient atteint le seuil de la rentabilité, s'assoyaient dessus jusqu'à la date de leur retraite et ensuite la vendaient au plus offrant, à l'Américain ou l'Anglais de Toronto.

Alors, je parle pour des hommes d'affaires québécois, je ne peux pas vous dire qu'on va créer X emplois, mais je puis vous assurer d'une chose: c'est que dans la mesure ou ce que je disais au début, dans la mesure où les politiques qu'on mettra de l'avant seront orientées en fonction de l'aide et du développement de la petite entreprise autochtone, dans cette mesure-là, on aura des résultats tangibles.

**Mme Micheline Parkin**
(Union internationale des ouvrières du vêtement pour dame (FTQ))

Une certaine croissance dans notre secteur qui est la fabrication du vêtement pour dames est majoritairement due à l'exemption de la taxe de vente qui a été accordée par le gouvernement québécois. Cette exemption de taxe qui a aussi poussé les industries de la chaussure et du meuble a encouragé les consommateurs à acheter plus de produits fabriqués ici au Québec, on le reconnaît et on l'apprécie fort bien.

La dévaluation du dollar canadien a joué son rôle aussi. Les vêtements importés ne rendent pas les profits plus exorbitants que ceux qui étaient importés avant la dévaluation du dollar. Aujourd'hui, le commerce des importations est beaucoup moins lucratif, mais c'est une situation qui peut être de courte durée et j'ai bien peur que le roman recommence avec les importations aussitôt que le dollar sera stabilisé.

C'est l'autre facteur, les pressions que votre gouvernement a faites auprès des autorités fédérales pour restreindre les importations avec des contingentements, qui a permis d'améliorer notre situation dans notre secteur. Ce geste nous a fait chaud au coeur, car c'est la première fois que le gouvernement québécois a fait quelque chose pour nous, travailleurs dans les industries secondaires, travaillant dans une incertitude, ne sachant jamais quand la baisse dans le volume des affaires nous priverait de travailler.

Nos propres efforts auprès du gouvernement fédéral, pendant des années, ont été une lutte continuelle qui n'a jamais abouti à rien. Mais, aujourd'hui, grâce à votre appui et à l'exemption de la taxe de vente, nos travailleurs ont pu travailler beaucoup plus d'heures en 1978. Nous voudrions garder l'espoir que l'exemption de taxe de vente, ainsi que votre appui dans les contingentements encore plus stricts, continuera. Ceci augmenterait le chiffre d'affaires dans notre industrie, un plus grand volume et un marché canadien plus accaparant rendrait notre industrie encore plus viable et créerait encore plus d'emplois pour nos travailleurs.

Je vous souligne qu'il n'y a aucune industrie qui peut créer autant d'emplois avec si peu de capital que la nôtre. Lorsqu'on pense au chômage, ici, au Québec, cela

devient un fait très important. Comme vous le savez, dans notre industrie, nous sommes au moins 90% de femmes. On emploie des femmes ou des jeunes filles qui ne peuvent ou ne veulent pas se rendre au niveau collégial et n'oublions pas les immigrantes qui arrivent ici, ne connaissant même pas la langue du pays et apportant seulement ce qu'elles peuvent apporter avec elles. À ces niveaux, nous avons des milliers de femmes et c'est sur leur dos que se passe le taux d'assurance-chômage, prétendant qu'il n'existait pas avant que les femmes entrent sur le marché du travail. Le droit de travailler appartient à nous tous et on veut travailler.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Micheline Parkin a dit plusieurs choses que j'étais pour dire. Je pense qu'elle l'a dit beaucoup mieux que j'aurais pu le dire, parce qu'elle l'a vécu. J'étais là et c'est très exact. Nous sommes quand même assez heureux généralement, des résultats amenés par cette série de consultations. Bien sûr, Fernand Daoust a mentionné tantôt des lacunes; il y a des choses qui attendent, c'est bien évident. Mais dans le secteur du vêtement, de la bonneterie, tout particulièrement, dans le secteur de la chaussure, des meubles, par rapport à la disparition permanente de la taxe de vente, cela a très fortement contribué à stabiliser les emplois dans ces industries et, contrairement à ce que certains économistes en pensent et en disent, qu'il faudrait faire disparaître ce secteur mou, c'est de la folie furieuse. On n'a pas les moyens au Québec de remplacer autant de milliers d'emplois du jour au lendemain, parce que ce sont les secteurs qui donnent le plus d'emplois et c'est le secteur qui, pour le plus petit investissement, crée à peu près le plus grand nombre d'emplois. C'est très important.

J'espère que le ministre du Travail ne croit pas que, par ce qu'il a semé dans son projet de loi 126, cela va résoudre le problème du travail à domicile. La multiplication de toute petite entreprise va faire que le Québec va demeurer toujours bien en arrière des autres quand on va parler de compétitivité. Je suis bien sympathique à notre ami M. Bélanger, quand il dit que d'aider la petite entreprise autochtone, cela va aider... Nous autres, sommes bien prêts à ce que vous investissiez une partie de l'argent des travailleurs, payés en taxes pour aider l'entreprise pourvu que l'entreprise s'ouvre aussi sur toutes les responsabilités sociales.

**M. Camille Laurin**
(Ministre d'État au développement culturel)

Je voudrais réagir à certains propos entendus au cours de cet échange. Il me semble que l'opposition que voit M. Dufour entre les législations et politiques économiques et sociales du gouvernement et ses politiques culturelles, me semble dépassée, car c'est au nom de la promotion des intérêts d'une collectivité qui a ses caractéristiques culturelles qu'un peuple ou un gouvernement sentent le besoin de s'organiser qu'on a vu naître, par exemple, les caisses populaires, les syndicats proprement québécois, le secteur coopératif et tant d'autres initiatives.

De la même façon, on peut penser que certaines législations, supposément culturelles, ont sûrement eu des connotations économiques. La Loi 101 a sûrement eu des effets économiques favorables pour un grand nombre de travailleurs et de cadres québécois, même si elle en a eu de moins favorables pour d'autres

secteurs de la société. La même chose pourrait être dite du zonage agricole, la Loi de la protection des terres agricoles et celles qui s'en viennent sur l'aliénation des terres québécoises. On peut dire de la même façon que certaines législations économiques auront sûrement des effets culturels importants pour le progrès de notre collectivité qui, encore une fois, a ses caractéristiques distinctes.

En ce qui concerne le sommet culturel, il est vrai que les débats ont été difficiles à un certain moment donné, mais c'est parce que nous avions relevé le défi de mettre ensemble quatre secteurs qui n'avaient jamais eu l'habitude de se parler, secteurs très complexes et, encore une fois, nous avons réuni des agents de la production, de la commercialisation, de la distribution, de la consommation et de l'exportation. C'était un gros défi et je pense que nous l'avons quand même relevé passablement. Les consensus qui ont été faits sont en voie de réalisation. Par exemple, cela nous a permis de régler le problème de l'industrie du livre. Il y a une Société de développement des industries culturelles qui est née, qui va entrer en fonction d'ici quelques mois et, pour rappeler ce que M. Rodrigue disait, ce ne sera pas une société qui va donner des subventions, mais des prêts, encore une fois, qui va prendre des initiatives, qui va regrouper des entreprises jeunes, faibles, qui n'ont pas leur part du marché et qui leur donnera la taille, la force, la consistance dont elles ont besoin pour prendre leur place dans le marché. Donc, ce n'est pas une entreprise de subventions.

Je rappelle aussi ce que M. Panet-Raymond a dit: Il ne faudrait pas oublier les autres mini-sommets non organisés par le Secrétariat des conférences socio-économiques, mais qui proviennent des mini-sommets officiels. Il y a eu, par exemple, un mini-sommet dans l'industrie des mines, il y en a eu un autre dans l'industrie du livre et je pense que cela contribue à régler des problèmes d'une façon définitive, à trouver des solutions. Ces sous-produits sont parfois aussi importants que les autres. Je pense aussi à d'autres mini-sommets qui viendront, comme par exemple la recherche scientifique, qui, elle aussi, est culturelle, mais qui a des connotations économiques très importantes, particulièrement dans le secteur industriel, qui auront lieu au cours de la présente année. Ces dissociations seront impossibles dans l'avenir et j'espère que tous les agents économiques ne feront plus ces distinctions nocives.

**M. Bernard Côté**
(Celanese Canada Inc.)

J'aimerais faire un commentaire sur le mini-sommet économique sur le textile qui, sans aucun doute, a eu un bilan très positif. Il y a deux recommandations que nous avions faites et que j'aimerais rappeler au ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'au ministre d'État au développement économique, c'était en premier lieu la recommandation d'éliminer la taxe de vente sur les vêtements pour enfants d'une façon permanente. La deuxième, c'était d'étudier la possibilité de se servir d'une ressource naturelle abondante, en particulier l'énergie hydroélectrique pour inciter les usines québécoises à fabriquer, d'une façon avantageuse, certains produits pour les exporter. Sur cette deuxième recommandation, je n'ai rien vu dans le livre qui a été publié et j'aimerais qu'on refasse, si possible, cette étude et qu'on puisse nous en donner les résultats.

**M. Léon Dion**
(Université Laval)

C'est la première expérience que j'ai des Sommets économiques. Pour juger de la valeur de cette formule et des résultats, je pense qu'il faut d'abord se souvenir d'où nous sommes partis. La période entre 1972 et 1975 a été assez dure pour le Québec, en ce qui concerne le dialogue entre ce qu'on appelle parfois les partenaires sociaux et économiques. Bien sûr que les contradictions qui sont apparues nettement à la surface durant ces années très difficiles demeurent. Je ne pense pas que la formule des colloques et des sommets ou d'autres formules semblables soient suffisantes pour faire éclater de façon bien dialectique, ces contradictions-là.

Déjà, par contre, pouvoir réunir autour d'une même table, comme c'est le cas aujourd'hui encore, des agents qui, fondamentalement, sont aussi divisés et qui sentent toujours le besoin, je pense, avant de commencer vraiment à discuter, de le répéter et de le redire, je considère que c'est un immense pas en avant. Je ne crois pas qu'en 1972 il aurait été possible d'imaginer une formule comme celle-là.

Je crois que, de l'avis de tous, on l'a entendu encore cet après-midi, les sommets ont été une contribution, somme toute, et parfois même avec enthousiasme dit-on, très fructueuse et très heureuse.

Les sommets ont, sans aucun doute, contribué à alléger l'atmosphère, non seulement ici autour de cette table, mais dans la société québécoise dans son entier qui a pu entendre et voir une partie, sinon la totalité de vos délibérations. On aurait l'impression, en entendant l'énumération des actions consécutives à ces mini-sommets, que toute l'action gouvernementale a été en quelque sorte alimentée sinon provoquée par ces sommets. Je suppose que tel n'est pas tout à fait le cas. Je constate cet après-midi encore une immense bonne volonté évidente chez chacune des expressions qui sont survenues le plus souvent, c'était l'ouverture d'esprit, non seulement du côté patronal, mais, également du côté syndical.

Les échanges, à mon avis, pourraient quand même être beaucoup plus fructueux. Je crois qu'il y a eu des moments assez mornes du point de vue de la qualité des contributions cet après-midi, bien qu'il y ait eu certains moments d'intensité également. Je crois qu'on pourrait disposer de certaines données fondamentales qui seraient acceptées par tous, pour discuter de questions qui sont souvent extrêmement passionnées, mais qui ne peuvent pas vraiment avoir de réponses, à moins que nous nous entendions sur des données. De la même façon, je crois que nous aurions besoins d'analyses systématiques sur les questions que nous discutons, j'avais pensé que le document que le Secrétariat des conférences avait préparé et sur lequel, cet après-midi, il y a eu beaucoup de propos, aurait été un document auquel on aurait eu plus recours. Je suppose que dans les prochains jours on le fera. Autrement, ce sont les données de chacun qui sont valables pour soi, mais qui ne s'imposent pas aux autres.

DEUXIÈME PARTIE

# Les thèmes à l'étude

## CHAPITRE 5

## L'accès aux marchés

**Tour de table**

**M. Paul-Émile Dalpé**
(Centrale des syndicats démocratiques)

La question que nous abordons ce matin en étude avec laquelle on nous confronte de façon continuelle en parlant de la loi du marché dans le système économique qui nous régit, il semble que ce soit la même chose dans d'autres systèmes, on parle de cette loi comme étant une loi absolument inflexible et à laquelle il faut se soumettre et, par conséquent, s'organiser pour pouvoir répondre à ses exigences.

Or, il y a un terme qui revient au fur et à mesure et c'est celui-ci: qui ne peut s'inscrire dans un cadre de concurrence, n'a pas de place sur le marché. Par conséquent, au fur et à mesure que nous progressons dans le sens que les conditions de travail, de salaires s'améliorent, on veut nous laisser croire que nous sommes en train de nous sortir de notre capacité de concurrencer. Je vous avoue que cette façon utilisée pour nous présenter le système, ne peut être que décourageante pour les travailleurs dans le sens qu'on veut les amener à accepter qu'ailleurs, il y a des gens qui, pour toutes sortes de considérations, sont prêts et en mesure de produire à meilleur compte, ce qui, finalement et en toute logique, nous amène à accepter que si nous voulons consommer à bon compte, il faudra accepter que ce soient ceux qui peuvent produire à bon compte qui devront produire donc, accepter que nous allons sortir du marché. Vous admettrez avec moi que tant et aussi longtemps qu'on sera pris dans une logique aussi infernale, nous n'en sortirons jamais. Quant à nous, ceci tient simplement à l'application bien académique de certains canons, de certains dogmes de l'économie. Nous ne voyons pas pourquoi les hommes qui sont pris pour vivre avec ces règles ne sont pas capables de les infléchir dans leur sens. Autrement dit, pourquoi, si nous devons accepter la loi du marché, ne devons-nous pas d'abord faire en sorte que ceux qui sont chez nous et qui dépendent de cette loi, soient d'abord assurés de s'inscrire dans le marché et laisser la partie nécessaire à ceux qui devraient avoir accès à nos marchés, d'y arriver. Par conséquent, il y aura là un équilibre nécessaire. Nous avons eu l'occasion de mettre de l'avant et assez souvent, à l'occasion des discussions sur les secteurs mous, cette obligation pour les gouvernements de faire en sorte que ceux qui sont ses citoyens soient en mesure de travailler.

**M. Rodrigue Tremblay**
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

J'ai cru comprendre hier que l'on déplorait au moins deux choses. Premièrement, que le chômage au Québec était trop élevé et deuxièmement, que peut-être notre secteur tertiaire était trop grand et que, par conséquent, l'activité économique de production de biens, de services devait être agrandie. Or, on parle des marchés ce matin. Il est évident que les marchés servent à écouler une production. De la part du gouvernement, il y a peut-être quelques commentaires généraux que j'aimerais faire. Premièrement, une approche générale à la croissance et au développement économique. Par la force des choses, on a, dans le passé, privilégié les investissements dans les entreprises par nos programmes de la SDI et par le soutien technique, etc. On se rend compte, par contre, de plus en plus, que l'activité économique dans la croissance économique exige que la chaîne de développement soit harmonieuse et qu'il n'y ait pas d'obstacle ou de goulot d'étranglement et ceci exige qu'au niveau de la ressource, au niveau de l'électricité, de l'énergie, de la transformation, de la fabrication, au niveau de la commercialisation et au niveau aussi du financement, il y ait une cohérence. Or, cette cohérence, parfois au niveau de la commercialisation, peut être remise en cause. Donc, première constatation, il nous faut un marché à l'intérieur du Québec qui soit dynamique par rapport à notre production, qui soit accessible à nos produits et, par conséquent, génère des emplois pour les Québécois et nous devons aussi regarder comment nous pouvons percer sur les marchés extérieurs dans le reste du Canada et dans les autres pays. À ce titre, je soulèverai trois préoccupations. La première, nous constatons une concentration dans les réseaux de distribution, que ce soient les grandes chaînes dans les centres d'achat ou que ce soient les regroupements de nos petits commerçants qui, maintenant, s'associent pour concurrencer les chaînes. Face aux PME, face à la production, on ne retrouve pas ce même regroupement; problème donc, au niveau du secteur secondaire.

Deuxième préoccupation, notre propre marché. Nous constatons que lorsque les réseaux de distribution sont contrôlés de l'extérieur, on achète environ 40% des produits vendus ici même au Québec. Quand c'est contrôlé par des chaînes québécoises ou par des indépendants au Québec, ce sont 52% des produits qui proviennent du Québec. Donc, il y a là un problème de centre de décision.

Troisième préoccupation, comment rendre notre marché dynamique pour nos entreprises? Nous avons beaucoup de filiales étrangères. Comment faire de l'interaction entre les entreprises? Comment donc créer des retombées économiques entre nos entreprises? Comment créer cette solidarité entre nos entreprises?

**M. Louis-Philippe Poulin**
(Coopérative fédérée de Québec)

Lorsqu'on aborde le problème des marchés, tant les marchés internes que les marchés externes, on entre sur un terrain qui se meut constamment.

L'intérêt des coopératives pour les marchés naît de la raison d'être première de leur fondation. Lorsqu'un groupe de personnes, consommateurs, agriculteurs ou tout autre groupe décide d'organiser une coopérative, c'est en partant de la notion

d'un besoin, c'est-à-dire du besoin de satisfaire des exigences en termes de biens ou de services, mais qui constituent le marché de ce groupe.

Essentiellement, dès le départ, la notion de besoin fait naître, au niveau de la coopérative, une notion dynamique de présence ou d'accès au marché. On peut citer du vécu, du vécu bien québécois et qui se situe dans une autre perspective. Au départ, il y a des années, les agriculteurs ont organisé des abattoirs coopératifs essentiellement axés sur la satisfaction d'un marché très immédiat qu'ils voulaient approvisionner au meilleur coût possible.

En deuxième étape, on est parti de Saint-Charles-de-Bellechasse, de Princeville, d'ailleurs, pour monter à Montréal, aller conquérir le marché de Montréal.

En troisième étape, on a commencé à faire de l'exportation et on remonte à aussi loin que 1915, comme protection pour se débarrasser de surplus temporaires qui menaçaient la structure domestique des prix.

Aujourd'hui, on fait de l'exportation et on installe des structures commerciales de distribution essentiellement dans une optique de développement. C'est-à-dire que nous avons atteint l'époque où nous produisons non seulement en vue d'un marché près de nous, mais aussi en vue de marchés externes sous le titre de l'expansion.

M. Bertin Nadeau
(Centre des dirigeants d'entreprise)

La situation des marchés du Québec, à moyen et à long termes, sera influencée principalement par sa position concurrentielle qui s'est détériorée au taux annuel de 2% pour la période de 1964-1978.

L'amélioration artificielle de la compétitivité des entreprises québécoises, surtout à cause de la forte dévaluation du dollar canadien, ne peut atténuer une nécessité fondamentale. Pour maintenir et accroître notre part des marchés québécois, canadien et extérieur, il nous faudra améliorer notre position concurrentielle.

Ce problème de position concurrentielle est aggravé par certaines conditions particulières à l'économie du Québec, entre autres, la taille relativement restreinte du marché québécois, les contraintes imposées par le climat et la distance, la présence de nombreuses filiales étrangères qui se limitent à exploiter le marché domestique et, puisqu'il faut le dire, dans certains cas, une radicalisation des revendications et des attitudes syndicales qui refroidissent les investisseurs et amènent les travailleurs non syndiqués du Québec, notamment les francophones, à ne pas désirer appartenir à un syndicat.

Ce sentiment des travailleurs québécois ressort clairement d'un sondage, à l'échelle canadienne, réalisé par les laboratoires Data pour le compte de Perspectives alors que seulement 10% des travailleurs non syndiqués du Québec aimeraient l'être.

Dans cette perspective, certaines priorités doivent être reconnues et acceptées par tous les partenaires sociaux, si nous souhaitons rétablir la situation. La plus importante est certes de ne pas laisser les gains réels, au niveau des revenus, prendre de vitesse les gains de productivité. Nous devons réaliser tôt ou tard que les fortes augmentations de salaires accordées dans la plupart des secteurs de l'économie, sans augmentation de productivité équivalente, nous reviennent fatalement sous la forme de biens et services plus dispendieux.

Quant aux gains de productivité, ils dépendent, en premier lieu, de la volonté de tous les partenaires de reconnaître leur importance et de les rechercher. Ils sont, entre autres, liés à l'initiative et à l'acceptation du risque de la part des entreprises québécoises. Celles-ci auront à consentir des investissements nécessaires au développement technologique qui permettront d'augmenter la productivité de nos travailleurs.

Il va sans dire que la rentabilité des entreprises est une condition préalable à ces investissements.

Les entreprises et les syndicats auront aussi avantage à apporter une attention croissante à la gestion des ressources humaines et à la qualité de la vie au travail afin de changer les attitudes et les comportements à l'égard de la productivité.

Par exemple, il faudra cesser de croire que la productivité fait perdre des emplois alors qu'elle consiste simplement à une meilleure allocation des ressources humaines. La nécessité du profit et de la rentabilité pour l'entreprise devront aussi être mieux comprises et acceptées de tous.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

On estime globalement, au Québec, en comparant notre consommation avec la production, que nous produisons environ 60% de notre consommation. Nous vendons à l'extérieur du Québec principalement des produits laitiers, du porc, de la chair de volaille et certains légumes. Le Canada importe environ 35 millions de livres de fromages fins. Au Québec, nous importons pour près de $1 milliard de boeuf pour $200 millions de céréales et 60% des légumes que nous consommons.

L'une des priorités fondamentales du syndicalisme agricole dans le domaine de la mise en marché consiste à promouvoir la formule des plans conjoints dans le secteur non organisé de la production parce que le plan conjoint contribue à développer la production et met le producteur sur un pied d'équilibre avec l'entreprise.

D'autre part, les agriculteurs sont impatients de voir s'appliquer avec plus de rapidité et plus systématiquement aux produits agricoles québécois la politique d'achat favorisant l'auto-approvisionnement dans les secteurs public et parapublic.

Nous croyons que, pour ce qui est du monde agricole, le principal enjeu en termes de volumes consiste en la conquête ou à la reconquête de marchés internes, dans plusieurs cas, des biens qui sont massivement importés. Le maillon

production agricole est capable de produire à un coût tout à fait compétitif pour une qualité de produits. Avec la technique de la recherche, nous pouvons produire davantage.

**M. Jules Tourillon**
(David Lord Ltée)

31,2% de la main-d'oeuvre manufacturière canadienne travaille dans des secteurs protégés par les tarifs douaniers canadiens. Par ailleurs, 40% du produit national brut québécois est exporté, soit vers les autres régions canadiennes, soit vers les marchés internationaux. C'est dire que, parmi les pays industrialisés, seules la Belgique et la Hollande ont une économie plus ouverte sur le monde extérieur que celle du Québec, d'où l'importance pour le Québec de s'assurer une capacité concurrentielle adéquate.

L'inévitable érosion à l'échelle mondiale des mesures protectionnistes posera néanmoins pour le Québec un problème de taille, notamment sur le marché canadien où il bénéficie, pour un temps, des barrières tarifaires et des contingentements.

Le Québec sera moins vulnérable à moyen terme si l'on engage un processus ordonné de modernisation et d'adaptation de sa structure industrielle. Il s'agirait, entre autres, de permettre aux entreprises québécoises de spécialiser leurs productions en fonction des besoins et des exigences du marché international et en fonction des ressources naturelles du Québec.

Il reste que la libéralisation des échanges est un processus multilatéral de l'ordre de la négociation qui commande la plus grande prudence. Ainsi, le Québec, qui lève des tarifs douaniers élevés, mais recourt relativement peu aux barrières non tarifaires, tels les contingentements, subsides et autres, ne devrait pas faire de concessions qui ne soient compensées au niveau des barrières non tarifaires.

Sur le marché intérieur canadien, très exigu quand on le compare à celui de nos principaux partenaires commerciaux impliqués dans les négociations du GATT, ce qui rend relativement moins crucial pour eux l'accès aux marchés extérieurs, certaines provinces canadiennes dont le Québec se sont donné des politiques gouvernementales d'achat préférentiel qui restreignent les échanges commerciaux entre les provinces. Il semblerait que ces politiques suscitent des difficultés d'application et engendrent parfois des résultats qui laissent perplexe. À notre avis, cette question devrait être soulevée le plus tôt possible dans le cadre des conférences interprovinciales et fédérales-provinciales.

L'accès aux marchés internes et externes est un des éléments qui déterminent l'équilibre des économies régionales au Canada. Lorsque le Canada est amené à faire des concessions dans le cadre de négociations multilatérales, des secteurs industriels s'en trouvent affectés, alors que d'autres profitent des avantages obtenus en compensation de nos concessions. Or, ces secteurs industriels sont répartis inégalement dans les provinces canadiennes. Il reste que, lorsqu'une région se voit malmenée par les réductions tarifaires, elle devrait pouvoir compter sur des mesures compensatoires et transitoires mises en oeuvre avec l'assistance

des gouvernements de telle sorte que les entreprises puissent s'adapter à la nouvelle situation.

**M. Guy Laflamme**
(Les industries de la Rive Sud)

S'il est vrai que la PME québécoise dessert principalement le marché provincial, elle est par ailleurs présente sur certains marchés extérieurs. On estime à environ 33% l'apport des PME dans les exportations manufacturières vers les autres régions du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle de nos entreprises sur le marché hors du Québec, il faut s'assurer d'une solide implantation au niveau local. Il est donc réconfortant de signaler que la force relative des détaillants indépendants au Québec, vis-à-vis de l'Ontario, permet plus de débouchés à plus d'entreprises que la concentration des réseaux de distribution ailleurs au pays.

Il me faut souligner cependant que les PME font face à des interventions de la part de l'État qui sont trop nombreuses et trop pressantes. Pour maintenir et améliorer la position concurrentielle des PME, il faudrait que l'on essaie de comprendre davantage ce genre d'entreprises et l'effet négatif de toutes ces lois qui nous assujettissent, de tous ces règlements qui nous régissent et de cette variété infinie de paperasse qui nous enterre. Il y a lieu de ralentir toutes ces interventions qui ont pour résultat que l'entrepreneur et l'homme d'affaires se sentent perdus et fonctionnent au pis-aller.

Pourquoi n'essaierait-on pas de mettre l'emphase sur des actions incitatives, surtout au niveau de la fiscalité, plutôt que sur des programmes bureaucratiques qui ne font qu'exaspérer les entrepreneurs? L'accès de la PME aux marchés, tant internes qu'externes, est en fonction de ses capacités concurrentielles. C'est sur cela qu'il faut travailler prioritairement. L'annonce récente de négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis, pour former une zone de libre échange pourrait avoir des répercussions sérieuses sur notre survie. Nous espérons que le gouvernement du Québec fera connaître son point de vue et celui de la PME avant que des accords ne soient signés. Avec un marché local relativement faible, le salaire minimum le plus élevé en Amérique du Nord et un secteur public très bien nanti, il n'est pas dans la meilleure position pour faire face à notre concurrence.

La vitalité et les bienfaits de la PME pour l'économie ne sont plus à démontrer. Les PME sont innovatrices, s'adaptent facilement à de nouvelles conditions et sont présentes dans tous les coins du Québec.

Par contre, les dirigeants de PME tireraient avantage à suivre l'exemple des membres du mouvement coopératif. Par leur sens de participation, leur dynamisme, leur grande cohésion, ces derniers ont su se tailler une place importante dans notre économie et accaparer une large part de son champ d'activités.

**M. Michel Perron**
(Normick Perron Inc.)

Parmi les pays industrialisés, l'économie du Québec est l'une des plus ouvertes sur le monde extérieur. Cet état de faits, à lui seul, nécessite que les gouvernements canadien et québécois jouent un rôle nécessaire et délicat dans l'aménagement

du commerce international. Les gouvernements de la plupart des pays du monde interviennent fortement dans les nombreux aspects du commerce international et les barrières non tarifaires qu'ils érigent ou tolèrent, sont souvent tout aussi significatives que les tarifs douaniers. Dans ces conditions et, en dépit des professions de foi à l'égard de la libéralisation des échanges internationaux, il est évident que le gouvernement canadien doit se montrer un négociateur honnête, sans doute, mais également un négociateur lucide et vigilant.

Comme les autres gouvernements provinciaux du Canada, celui du Québec doit être en mesure de faire valoir et de défendre raisonnablement ses intérêts légitimes. C'est toutefois aux entreprises jouant selon les règles du marché qu'il incombe de desservir les marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, à l'avantage des consommateurs de biens et services. Ce qui implique que s'améliorent constamment les facteurs de production, directement sous leur contrôle.

Par ailleurs, les fonds publics, dépensés par les gouvernements, peuvent et doivent servir à la formation des agents économiques, à la formation générale et professionnelle de la main-d'oeuvre, à son recyclage et, bien entendu, à l'établissement des infrastructures, notamment celles des transports. Les incitations fiscales à la recherche et au développement industriel, une attitude réaliste face au phénomène de l'intégration verticale et d'une certaine concentration des entreprises, une volonté agissante de réduire le fardeau des réglementations, voilà autant de façons qu'il faut conjuguer pour restaurer et maintenir la capacité concurrentielle des entreprises, condition première de leur succès, sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Il existe au Québec des sociétés d'exportation, « trading companies » mais il ne semble pas que les PME, notamment les francophones, soient bien intégrées à leur circuit. Le gouvernement canadien intervient occasionnellement pour favoriser la constitution de consortiums aptes à décrocher d'importants contrats à l'étranger. La société fédérale pour l'exportation et l'ACDI, chacune à leur manière, facilitent la pénétration des marchés extérieurs par les entreprises canadiennes. Si le Québec devait à son tour créer une société d'État pour l'exportation, dont l'objet prioritaire pourrait être de favoriser la constitution de consortiums québécois impliquant la PME, il faudrait veiller à ce que son mandat et ses activités soient harmonisés avec ceux des sociétés et agents fédéraux à visées similaires. Le message de cette intervention, on l'aura noté, est en ce sens que le succès des entreprises québécoises sur les marchés intérieurs et extérieurs est fonction de notre capacité d'intégrer tous nos facteurs en faisant jouer de concert les divers agents économiques.

**Mme Solange Gervais**
(Association féminine d'éducation et d'action sociale)

L'AFEAS est composée de 36 000 femmes aux intérêts très polyvalents, y compris celui de la consommation. J'ai l'impression, à ce siège réservé aux consommateurs, de représenter aussi tous les gens de cette salle. Nous sommes tous des consommateurs pour répondre à nos besoins primaires et tous les autres, quoique habituellement, les associations de consommateurs représentent la classe moyenne et les plus démunis.

Les consommateurs entendent parler depuis fort longtemps d'une économie spécialisée au Québec. Ils auraient plutôt aimé discuter de qualité des produits mis en marché pour répondre supposément aux besoins des Québécois qui dépendent fort souvent du contexte culturel, géographique et climatique. Donnons quelques exemples. Au plan de l'habitation, il faut développer la recherche de techniques permettant d'isoler plus efficacement les habitations. On pourrait, entre autres, recycler le verre pour l'utiliser dans des matériaux d'isolation. De même, nous devrions consacrer beaucoup d'efforts pour rationaliser l'utilisation de l'énergie, afin qu'elle soit le plus efficace possible et économique aussi.

En regard de l'alimentation, on aurait intérêt à développer les techniques permettant la culture en serres. Il serait souhaitable de développer les entreprises de conservation de fruits et légumes afin de pouvoir stocker pour l'hiver nos produits agricoles, réduisant notre dépendance des marchés extérieurs.

Pour ce qui est du vêtement, il est utopique de penser un jour concurrencer, sur tous les plans, la production étrangère. Cependant, les consommateurs s'attendent à ce que les manufacturiers québécois développent la production de vêtements d'hiver, de sport et le reste. Pourquoi, entre autres, notre industrie ne poursuivrait-elle pas tous ses efforts pour produire une botte d'hiver imperméable, chaude, durable, tout en étant esthétique et légère?

Cette adaptation graduelle à nos besoins d'ici n'exclut pas de déployer des énergies pour développer les marchés externes, voire même y jouer un rôle innovateur. Nous sommes d'accord avec le gouvernement actuel, lorsqu'il dit que le marché international est le prolongement du marché intérieur. Faute de temps, nous devons laisser malheureusement de côté tous les secteurs des intermédiaires: transport, publicité, emballage et le reste, qui influencent grandement les prix, la qualité, l'accessibilité et le reste.

**M. Richard Mercier**
(Conseil provincial de l'Union des employés de commerce (FTQ))

Le type de propriété dans le secteur de la distribution influence la provenance des achats et cela nous inquiète grandement. Comme le démontre le document de référence, les grands magasins, s'ils sont de propriété québécoise, achètent pour 52% de leurs produits au Québec et s'ils sont d'appartenance étrangère, seulement 40%. Les tendances à la concentration étrangère des grands magasins ne peuvent que détériorer les canaux de distribution des produits québécois. On connaît d'ailleurs très bien les réticences de ces distributeurs à favoriser l'identification par les consommateurs des produits québécois. Ce sont ces mêmes grands magasins qui, au cours des dernières années, ont été les principaux artisans et les principaux profiteurs de l'importation à outrance des produits de consommation courante des pays en voie de développement.

Seule la marge bénéficiaire compte pour eux, peu importe le chômage et les fermetures d'usines au Québec. L'accélération actuelle de la concentration économique dans la distribution dégagera une pression à la baisse sur les prix des fournisseurs et favorisera l'extension de la marge bénéficiaire des distributeurs et ceci, afin d'accumuler des profits qui serviront à une plus grande concentration

économique, sans retombée réelle sur l'emploi ou la réduction des coûts de distribution.

Nous savons que les intermédiaires détiennent toujours une place contraignante pour les autres partenaires dans la circulation des produits et cela doit faire l'objet d'une attention plus grande de la part de votre gouvernement. Nous devons malheureusement constater que les coûts de finance et de distribution ont échappé à toutes fins pratiques, au contrôle de la loi anti-inflation et les résultats financiers réalisés dans ces secteurs en témoignent.

Il y a une retenue qui doit apparaître rapidement chez les intermédiaires, les distributeurs et les institutions financières et nous demandons au gouvernement du Québec d'essayer de faire quelque chose pour comprimer les dépenses ostentatoires de ces secteurs ainsi que leur marge de profit.

Si, pour toute entreprise, le nerf de la guerre est la vente de ses produits, pour la société québécoise, le nerf de la guerre est également dans le contrôle de son réseau de distribution. Le gouvernement devrait surveiller de près les mouvements de contrôle étranger dans ce secteur et intervenir au besoin pour s'assurer que le marché québécois est accessible aux producteurs québécois d'abord.

En ce sens, nous appuyons la poussée du mouvement coopératif dans la distribution des biens alimentaires sans restreindre son initiative dans les autres secteurs de distribution de biens et de produits du Québec, comme le meuble, le vêtement et la chaussure, etc. Tout comme le document de référence, nous n'avons pas de solution miracle à ce problème de plus en plus grave d'accès des producteurs québécois au marché environnant. Nous croyons qu'en plus d'une intensification de la campagne d'achat chez nous, le gouvernement peut être responsable d'éviter l'accentuation de la rupture des liens entre les producteurs et les consommateurs.

Nous appuierons toute intervention qui nous garantira un meilleur contrôle du système de distribution au Québec, favorisera une diminution des coûts pour le bénéfice des consommateurs et permettra d'abord l'écoulement de nos produits.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

L'accès aux marchés est une préoccupation, en ce qui nous concerne, essentiellement patronale. Elle a pour but ultime de demander aux travailleurs de se serrer la ceinture et voici comment. Les employeurs commencent tout bonnement par dire qu'il serait souhaitable d'envahir de nouveaux marchés, que ça développerait l'économie et que tout le monde en profiterait. Puis, ils se demandent s'ils pourront le faire, si leurs industries seront suffisamment concurrentielles et ils arrivent à la conclusion qu'ils réussiraient mieux si le salaire minimum était plus bas, si la productivité des travailleurs était plus grande et si les responsabilités sociales des employeurs étaient diminuées. Leur raisonnement est un entonnoir, dans lequel, en tripotant quelquefois les chiffres, ils veulent faire passer les travailleurs.

Nous disons que le gouvernement a des tentations aussi d'utiliser les chiffres à sa façon pour déformer un peu la réalité et en arriver à prouver ce qu'il cherche à

prouver. Voici des exemples: dans ce que le gouvernement appelle son bilan de la situation socio-économique, il affirme à la page 17, que « la production concurrentielle du Québec diminue de 2% par année ». Il attribue évidemment cette baisse aux augmentations de salaires. Pour arriver à cette conclusion, il relate d'abord que, de 1964 à 1978, les revenus réels des travailleurs ont augmenté de 3,9% par année en moyenne, et que parallèlement, leur productivité, elle, n'a progressé que de 1,9% par année. Le raisonnement est simple, 3,9% moins 1,9%, baisse de la position concurrentielle de 2%.

Mais ce que le gouvernement esquisse rapidement, c'est sa façon de calculer la productivité. Il prend en considération le produit intérieur brut divisé par le nombre d'emplois alors que quiconque, un peu sérieux, sait bien qu'il est plus précis et plus exact de considérer l'ensemble des activités commerciales divisé par le nombre d'heures/homme travaillées. On arrive alors, pour la même période, 1964 à 1978, à 4% d'augmentation de la productivité par année, soit à peu près le même chiffre que les augmentations de revenus. De la même façon, dans le document, on peut lire à la page 17: « les salariés ont réagi face à l'inflation et obtenu des hausses plus élevées de leurs salaires normaux contribuant par le fait même au comportement général de l'inflation. »

Il est quand même assez fort d'écrire pareille chose quand le pouvoir d'achat des travailleurs régresse depuis deux ans et même, pour la période antérieure, il faut être assez malhonnête, je pense, intellectuellement, pour insinuer que l'indexation des salaires au coût de la vie a pu contribuer à l'inflation. Puis-je citer là-dessus les propos de M. Jacques Parizeau, au 30e Congrès des relations industrielles, à l'Université Laval? « On fera état des ajustements de salaires comme étant une cause de l'inflation. Il ne faut pas considérer cette manifestation comme une cause, mais un résultat. » Comment le gouvernement peut-il tenir des propos aussi contradictoires sur le même sujet?

Il est vrai que M. Parizeau a prononcé ces paroles en 1975. Enfin, toujours concernant les inexactitudes des chiffres fournis par le gouvernement, voici un dernier exemple. Dans son bilan, le gouvernement évalue le produit intérieur brut de 1976 à $47 920 000 000. À ce Sommet économique, il a intérêt à ce que ça paraisse mieux. Cependant, quand il négocie avec ses employés, réunis en front commun, c'est autre chose. C'est ainsi que le 18 octobre, il a remis au front commun des données, documents officiels, évaluant le produit intérieur brut de 1976 à seulement $46 454 000 000. La différence est importante, $638 millions. Nous pourrions fournir d'autres exemples. On se demande quand c'est vrai, ce qu'il dit. Pourquoi, à propos de l'indexation des salaires, dans deux circonstances différentes, y a-t-il deux langages contradictoires?

Nous pensons que la préparation à ce Sommet comprend certains préjugés et nous affirmons qu'elle s'inscrit à l'intérieur d'une démarche plus vaste entreprise par les gouvernements en vue d'amener les travailleurs à se serrer la ceinture. Dans cette entreprise, patrons et gouvernement s'entendent à merveille comme des frères réconciliés, selon certains journaux.

**Les marchés internes**

M. Louis-Philippe Poulin

Sur le plan des marchés internes, quand il est question de réseaux, ça peut comporter des aspects négatifs quant au contrôle, ou d'autres aspects négatifs. Mais ça implique la nécessité, pour de grandes organisations de détail, d'avoir un pipeline d'approvisionnement sûr, uniforme, standard, constant. Il y a ça aussi. Que ces réseaux soient formés d'autorité par un seul propriétaire, une corporation ou qu'ils soient formés par des groupements volontaires, nés d'ici, épiciers ou autres, indépendants d'ici, les problèmes, les impératifs sont les mêmes pour les entreprises qui désirent développer une puissance de marché sur le marché interne. Il faut que les entreprises atteignent une certaine stature sur le plan de la production ou qu'elles se structurent, je pense aux PME par exemple, de façon à fournir des garanties à ces sources d'approvisionnement qui permettent aux gens de fonctionner normalement, surtout dans le cas de produits qui se vendent tous les jours.

Je pense que c'est un problème sur lequel on pourra revenir au moment des modes d'action. En coopération, c'est simplement ce que nous avons fait, nous avons 159 petites et moyennes entreprises, on les met ensemble et on leur donne la dimension d'une grosse entreprise.

M. Robert Dean
(Travailleurs unis de l'automobile (FTQ))

Je veux parler d'un marché qui existe, il s'agit de l'industrie de l'automobile. La distribution est très bien organisée. On achète au Québec, d'année en année, de 25% à 32% du marché canadien de l'automobile. Mais, sur la fabrication, on ne produit qu'à peu près 8% des emplois et le Québec est loin d'avoir sa juste part. Je parle des travailleurs québécois, en termes d'emplois, et des petites entreprises québécoises, en termes de fournisseurs de pièces et de produits.

Dans cette industrie, la partie patronale devrait en prendre note, la preuve en est faite, les salaires sont égaux, la parité salariale existe entre le Québec, le Canada et les États-Unis et la productivité des travailleurs québécois de l'automobile est égale ou supérieure à toutes les autres usines nord-américaines. Le 8 mars, il y a une semaine, le directeur de l'usine de Sainte-Thérèse a félicité les travailleurs de Sainte-Thérèse d'être les fabricants des meilleurs voitures au monde. On avait atteint le deuxième niveau de qualité parmi les 44 usines de General Motors en Amérique du Nord et la première place quant à la qualité du type de voitures qu'on fabrique.

Alors, le problème est où? Ce n'est pas d'aller quémander, parce qu'il y a aussi des raisons joliment économiques en plus de ça. On a des ressources naturelles au Québec, on a un coût d'énergie inférieur à tout ce qui peut s'offrir sur le continent nord-américain. On a une main-d'oeuvre dont la preuve n'est plus à faire et on a jusqu'à des avantages sociaux qui sont meilleur marché au Québec, grâce à certains programmes gouvernementaux. Quand même, on a cette espèce de boycottage, de boudage en sourdine de la part des chefs de ces entreprises. Je suis prêt à attribuer la faiblesse de notre industrie à un préjugé défavorable au

Québec, antiquébécois, antifrancophone au sein des chefs canadiens de l'industrie automobile.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour ça? Il y a $60 milliards d'investissements qui s'en viendront dans l'industrie automobile nord-américaine d'ici quatre ou cinq ans. Il faut que certains des défenseurs, des chefs d'entreprise aillent parler aux autorités de ces entreprises à Détroit. S'ils croient qu'il y a quelque chose à faire ici, allez dire et contrecarrez la publicité fausse, mensongère qui est faite sur le dos des travailleurs québécois, par des antiquébécois, ce qui a pour effet de créer un préjudice grave vis-à-vis des travailleurs québécois, de toute la population et de l'économie québécoise.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Je pense que du côté patronal, quand on parle de l'accès au marché et du caractère compétitif, on demande aux travailleurs, en pratique, de faire un encan et que le meilleur marché gagne. Je pense que c'est une façon simpliste d'exposer le problème. Par exemple, de 1961 à 1974, dans l'industrie des pâtes et papiers, pour $1 qui s'investissait en rééquipement et en modernisation au Québec, il s'investissait $2,90 en Colombie-Britannique. On a beau jeu, après, de parler de productivité inférieure et je voudrais citer là-dessus, M. Landry, au Sommet de La Malbaie, qui exposait très clairement que la productivité est essentiellement une question d'équipement. Pour le faire comprendre aux employeurs, je pourrais leur donner un exemple, un exemple simple, clair, facile à comprendre. Si vous aviez 50 femmes qui tricotaient des chandails à $0,50 l'heure, un rêve patronal, le salaire minimum à $0,50 l'heure, la productivité serait beaucoup plus basse que 5 femmes et un moulin, à payer $8,00 l'heure. Je pense qu'on néglige des facteurs importants à cet égard.

Dans le domaine du meuble, par exemple, au mini-sommet du meuble, il s'est avéré que les fabricants québécois n'étaient pas compétitifs, disaient-ils, à l'égard de certains marchés, même le marché intérieur qui est envahi par des fabricants américains. Bien sûr, c'est la logique du plus gros et, à cause d'économie d'échelle, peut-être que les Américains peuvent faire mieux dans certains domaines. Mais c'est troublant de constater que les droits de douane des meubles sortant du Québec sont de l'ordre de 5%, ceux venant des États-Unis sont de l'ordre de 20% et il faut ajouter à ça une dévaluation d'à peu près 20% du dollar canadien depuis trois ans.

On a beau jeu, une fois qu'on a considéré cela, de nous parler du folklore et de nous faire dire qu'ils rêvent de la Caroline du Nord où il y a seulement 7% de syndiqués et où les noirs travaillent pour pas cher. La réalité, on a essayé de la démontrer au mini-sommet du meuble, c'est que le plan-boni, entre autres, qui pour certains employeurs du meuble est vraiment un a priori idéologique, est un mode tout à fait fou de production, tout à fait coûteux. Je pense que s'il faut parler des facteurs pour garder des marchés ou en conquérir, regardons tous les facteurs.

**M. Joseph Giguère**
(Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN))

Dans le document du gouvernement, il est dit que pour grandir, les petites et moyennes entreprises ont besoin de marchés internes et de marchés externes. Il est également dit que pour conquérir ces marchés, elles ont besoin d'être compétitives. Dans le cadre de ce besoin d'être compétitif, naturellement on fait appel aux travailleurs, on fait appel aux syndicats, on leur demande d'être plus compréhensifs; en clair, ça veut dire qu'on leur demande de moins revendiquer, de se serrer la ceinture, de faire des sacrifices.

La première chose dont il faudrait se rendre compte, c'est que les travailleurs en font déjà des sacrifices. Qui est mort sur les chantiers olympiques? Il n'y a pas beaucoup de patrons qui sont morts sur les chantiers olympiques? Qui sacrifie ses poumons pour extraire l'amiante au Québec? Ce ne sont pas les patrons; ce sont les travailleurs et ainsi de suite. On pourrait donner des tonnes d'exemples. Le problème, dans ce contexte, c'est quand on demande aux travailleurs de se sacrifier encore davantage pour faire grandir l'économie, au nom de la concurrence.

C'est un peu absurde, parce que finalement, on leur demande de faire grandir des entreprises sur lesquelles ils n'ont pas de contrôle. On leur demande de se sacrifier pour bâtir l'avenir d'une minorité de patrons. Alors, par exemple, qu'est-ce que cela a donné aux travailleurs de la Wayagamack, aux travailleurs de Dupuis, aux travailleurs de Cadbury, aux travailleurs de Standard Paper Box à Québec, de collaborer et de se sacrifier pour permettre à leurs « boss » d'être compétitifs? Qu'est-ce que cela a donné aux travailleurs de la fonderie de Sorel de collaborer pour faire grandir leur entreprise, alors que l'entreprise est fermée, en raison d'une prétendue faillite patronale, les travailleurs risquent de perdre chacun environ $2 000?

Finalement, il y a un certain nombre de lois de marché et de compétitivité qu'on ne conteste pas, mais il y a une question de fond, c'est la question du contrôle sur cet accroissement. Je serais porté à dire que dans le contexte actuel — parce qu'une PME, sa logique, c'est de devenir une grande entreprise et la grande entreprise, quand c'est grand, c'est dangereux — collaborer à développer une PME, c'est un peu comme contribuer à nourrir un enfant qui va manger sa mère, une fois devenu adulte.

**M. Bertin Nadeau**

On a l'impression que dans notre société, il n'y a que les syndicats qui ont à coeur le bien des gens, des travailleurs et que chez nous, on est là, comme de gros méchants, pour les exploiter, les tuer peut-être dans certains cas; alors que tout ce qu'on veut faire, c'est de développer nos entreprises avec eux. Pour nous, du moins chez Casavant et Frères, ce sont les travailleurs qui sont dans l'usine et non les syndicats.

Indépendamment de tout ce qu'on peut dire, il me semble qu'il y a une question qui est fondamentale et qu'on ne peut pas oublier, si on veut créer de l'emploi, il faut avoir des marchés.On est soumis aux règles du marché, qu'on le veuille ou non. On

est en Amérique du Nord, autant que je le sache, on va y demeurer encore longtemps, on est soumis à la concurrence d'entreprises étrangères et à ce moment-là, il me semble qu'il y a une constatation de base qu'il faut faire, celle qu'il faut être capable de concurrencer. Si on ne peut pas le faire, c'est bien entendu, on n'aura pas les marchés et si on n'a pas de marchés, on n'a pas d'entreprises et il n'y a pas de « jobs ».

Sur cette question fondamentale, je pense, qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer notre position concurrentielle? J'aimerais, personnellement, que ce soit la question à laquelle on tente de répondre et qu'on arrête de s'accuser, de part et d'autre, du moins qu'on arrête de nous accuser. On est ici dans un esprit positif pour essayer de trouver des réponses à nos problèmes, et nous en avons des problèmes. On a mentionné l'industrie du meuble, tout à l'heure, que je connais un peu mieux. C'est sûr qu'il y a des problèmes dans l'industrie québécoise du meuble, entre autres par le fait qu'on a un petit marché à comparer aux concurrents américains, le fait que nos salaires sont plus élevés que ceux des entreprises américaines dans certains cas, le fait qu'on a un hiver et qu'il n'y en a pas là-bas. On pourrait continuer la liste des problèmes. Ce sont des vrais problèmes avec lesquels il faut vivre au jour le jour et peut-être y a-t-il des solutions.

Mais je pense qu'on devrait avoir une approche un peu plus positive que celle qu'on a eue jusqu'à maintenant.

**M. Bernard Landry**
(Ministre d'État au développement économique)

En termes très concrets, les chiffres ont démontré qu'il y a un créneau d'à peu près dix points de pourcentage entre les achats faits au Québec par les chaînes québécoises et les chaînes qui ne sont pas québécoises. Dans ces dix points de pourcentage, il y a peut-être 1% de taux de chômage, peut-être davantage. Alors, resserrer cet écart nous conduirait immédiatement à une performance concrète en termes d'emplois. Essayons d'expliquer l'écart. Ce sont des questions qu'on peut poser à ceux qui en sont responsables, pas au sens de blâme du terme, au sens fort de responsabilité, ceux qui font les produits, c'est-à-dire les manufacturiers et ceux qui dirigent les chaînes, les acheteurs des chaînes.

Pourquoi est-ce qu'il y a dix ou douze points d'écart? Est-ce que c'est question de prix, de qualité, et là, ça revient à l'efficacité de la firme? À cause de l'ouverture de notre économie, comme cela a été souligné, c'est peu probable que ce soit prix et qualité. C'est donc de la discrimination pure et simple.

Si c'est discrimination pure et simple, comme on l'a laissé entendre, je demanderais aux organisations patronales d'assainir ces moeurs commerciales discriminatoires, si elles existent. Vous seules en avez le pouvoir, en tout cas, le pouvoir au premier chef, parce que vous allez nous demander probablement d'intervenir aussi. Je ne vous dis pas qu'on n'est pas prêt à intervenir, même au niveau de la distribution. On l'a déjà fait par la politique d'achat du secteur public. On serait prêt à aller plus loin. Ne serait-il pas logique que vous commenciez d'abord par amener à la raison ceux qui font des choix non économiques parmi les acheteurs de grandes chaînes?

Seconde solution, et je le demande au Centre des dirigeants d'entreprise, Chambre de commerce, Conseil du patronat. Déjà, certains d'entre vous ont créé des chaînes québécoises efficaces et, indépendamment de toute publicité, je veux en nommer quelques-unes: Rona, Sport Experts, Chaîne coopérative, Provigo. Ne serait-il pas possible que, par votre effort concerté, vous fassiez naître une demi-douzaine d'autres chaînes de ce genre pour attaquer de front une possibilité de réduction du chômage de 1% ou 2%?

**M. Claude Beauregard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Il y aurait certainement des choses à approfondir sur le phénomène de la distribution. On ne sait pas tout de cette question. On n'a pas encore intériorisé les données nouvelles que le rapport du CEFECQ, récemment rendu public, nous apporte là-dessus. Cependant, avant d'en parler, je voudrais faire un commentaire en regard de la question de l'industrie automobile. Je pense qu'il y a là une bonne démonstration, effectivement, que les travailleurs québécois atteignent parfois de forts taux de productivité. Ils sont reconnus dans le rapport Riesman et, incidemment, les milieux d'affaires appuient, à l'occasion, des revendications du gouvernement du Québec. Il s'est trouvé que le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Chambre de commerce de Montréal se trouvaient du même côté pour recommander l'application de deux recommandations du rapport Riesman sur les importations désignées en contrepartie d'une valeur ajoutée, canadienne et québécoise. On pense que cela facilitera les choses. On est tout à fait d'accord avec cela et on l'a appuyé, mais cela ne règle pas tout. Je reviens à la question des réseaux de distribution. On peut se demander sérieusement si ce n'est pas la question de la taille des entreprises qui est en cause davantage que la volonté délibérée de discriminer et de ne pas acheter québécois. Le phénomène semble se manifester davantage au niveau des magasins à rayons. Or, les magasins à rayons, à ce que je sache, n'occupent que quelque 8% du commerce au détail. Je ne suis pas sûr qu'on puisse aller à des simplifications rapides sur le caractère nocif d'une quelconque mainmise sur les réseaux de distribution, ce qui n'empêche pas les Québécois de devoir s'efforcer, comme vous l'avez suggéré, d'en développer eux aussi des chaînes de distribution.

**M. Antoine Turmel**
(Provigo Inc.)

J'aimerais répondre au ministre Landry. Je ne crois pas qu'il y ait au Québec des moeurs discriminatoires dans l'achat des produits. Je suis à la tête d'une entreprise qui collabore sur ce point, dans la mesure totale où elle peut le faire. Seulement, je pense que le problème se situe plus au niveau de la publicité qui est faite sur les produits. Vous avez des produits manufacturés à l'extérieur du Québec, qui sont des marques nationales, qui peuvent être fabriqués en Ontario, dans l'Ouest canadien, aux États-Unis ou ailleurs. La demande qui est faite par la publicité de ces produits est très forte. Je crois que les chaînes distributrices sont obligées de répondre à la demande du consommateur. Je pense que, de ce côté, le gouvernement a peut-être une responsabilité de développer chez le consommateur une idée de coopération avec les fabricants du Québec d'une façon un petit peu plus large, de préférence à se laisser influencer, autrement dit, par une publicité nationale.

**M. Richard Lapointe**
(Pêcheurs unis du Québec)

J'aimerais également apporter un point concernant la consommation chez nous des produits fabriqués chez nous. Il nous apparaît que les efforts récents du gouvernement pour, entre autres, fournir un registre de tous les produits transformés au Québec, de même que la publicité récente à la télévision de l'encouragement à acheter québécois sont des éléments très positifs, positifs dans le sens qu'ils réveillent un sentiment de fierté chez le peuple québécois, chez les Québécois en général, et cette fierté se traduit de la transformation jusqu'à la consommation. Si, dans l'industrie de la pêche, par exemple, les travailleurs sont conscients que, historiquement, nos produits étaient exportés, de leur côté, le sentiment de fierté à produire un produit de toute première qualité à un coût le plus bas possible, ils n'en voient pas le résultat puisque le produit est consommé à des milliers de kilomètres des centres de transformation. Or, semble-t-il qu'avec une promotion de l'achat chez nous, on pourrait réveiller ce sentiment de fierté à l'effet de produire des produits qui sont consommés souvent par eux, leurs parents, leurs concitoyens, enfin, tous les gens du Québec et ça, ça m'apparaît très positif.

Également, ça donne un défi aux fabricants et aux distributeurs de promouvoir le produit québécois, le produit réellement transformé chez nous, de le promouvoir pour répondre aux besoins du consommateur et là, à ce moment, tous les agents économiques sont impliqués pour produire un produit de toute première qualité, au plus bas coût possible, répondant ainsi aux aspirations de toute la chaîne alimentaire.

**M. Rodrigue Tremblay**

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aborder la question sous l'angle de sacrifice ou de discrimination. Je pense que c'est une approche réaliste qu'on doit adopter et voir ce qui se produit.

Je pense que les représentants syndicaux ont parfaitement raison de ne pas accepter la responsabilité d'une basse productivité pour le secteur secondaire au Québec. Toutes nos indications sont à l'effet que les travailleurs québécois sont très productifs. Ils sont probablement les plus productifs en Amérique du Nord. Le taux d'abstention, le lundi, par exemple, ici, au Québec, est beaucoup plus bas, inférieur à ce qui existe aux États-Unis. Mais il n'en demeure pas moins que nos produits se vendent cher. Lorsqu'on parle d'une économie qui est ouverte, elle est ouverte dans les deux sens. On a de la difficulté à exporter mais, sur nos propres marchés, on n'occupe pas la place que l'on devrait avoir, c'est-à-dire que les emplois se font ailleurs plutôt que de se faire au Québec et on sait qu'on a besoin de créer énormément d'emplois. Si on voulait abaisser le taux de chômage, par exemple, à 5% d'ici 1982, ça prendrait 125 000 nouveaux emplois au Québec. Donc, il y a un problème au niveau de la productivité et ce n'est pas un problème, à mon avis, de motivation au travail. C'est un problème d'équipement. Si vous creusez un trou avec une cuiller, vous n'êtes pas aussi productif que si vous avez une pelle dans les mains. On a, au Québec, dans le secteur secondaire, des cuillers et on doit concurrencer les gens qui ont des pelles. Il va falloir se donner des pelles. C'est la question des prix.

Mais il y a d'autres questions. Le rapport du CEFECQ nous l'a montré, c'est qu'il y a quand même des structures de commercialisation et ça, ce n'est pas un problème de discrimination volontaire. C'est une réalité qui peut être défavorable à nos entreprises et, par conséquent, à nos travailleurs et à nos emplois. Il s'agit de savoir comment on peut briser ces difficultés d'accès.

Le fait d'avoir, par exemple, pour certains producteurs une chaîne de distribution pour leurs propres produits, parfois c'est un gros avantage. Est-ce qu'on devrait modifier la Loi de la SDI pour permettre un meilleur accès aux réseaux de distribution de la part du fabricant? Dans le meuble, on a formé un consortium d'une trentaine de producteurs pour exporter dans l'Ouest canadien. Cela fonctionne très bien. Mais c'est quelque chose de nouveau. Donc, il faut regarder ce que l'on peut faire pour corriger une situation concrète. Il ne s'agit pas de donner un blâme à telle ou telle autre personne. Je pense qu'il y a un problème concret et il s'agit d'arriver à des solutions concrètes.

**M. Marc Delisle**
(Fédération des magasins Coop)

Il est entendu qu'à l'exemple de toutes les autres entreprises, chez nous, le secteur coopératif, et particulièrement le secteur coopératif de la consommation, travaille avec une politique d'achats québécois et comme tous les autres, nous devons continuellement revenir à la charge et surveiller. Je pense que d'ailleurs le gouvernement s'en rend compte actuellement vis-à-vis l'application de sa nouvelle politique. Chez nous, c'est la même chose.

Les structures d'achat sont organisées mais un des meilleurs moyens de faire en sorte que les structures d'achat s'ajustent, c'est de faire en sorte que le consommateur québécois demande le produit québécois.

Pour qu'il demande le produit québécois, il faut qu'il le connaisse. Là-dessus, je pense que des efforts ont été faits, mais il faut pousser plus loin. Et pour pousser plus loin, il n'y a pas seulement le gouvernement qui est responsable de ce côté-là, je pense que le mouvement coopératif, avec son réseau, peut définitivement aider à sensibiliser le Québécois aux produits fabriqués au Québec.

Du côté de la consommation, du côté du secteur coopératif de la consommation, on peut aller encore plus loin en termes de présentation de produits précis. Je parle de lignes de produits, je peux même parler de noms de maisons pour que le Québécois puisse l'identifier, poser un geste intelligent de consommateur. Vous savez que c'est l'orientation qu'on poursuit. Il va sans dire que ces produits doivent avoir des prix, doivent avoir la qualité et la régularité d'approvisionnement nécessaires pour assurer un bon écoulement.

Du côté qualité, on souhaiterait que l'aspect valeur nutritive soit un élément sur le produit québécois qui soit particulièrement touché et suivi de près. Du côté du secteur de la consommation, nous devons nous développer rapidement.

La balle est lancée. Le mouvement coopératif l'appuie, plusieurs autres appuis autour sont là. Ce développement se fera définitivement en alimentation et j'espère que ce sera grâce à la distribution du produit québécois. Il y aura aussi diversifica-

tion, ce qui permettra encore d'étendre le réseau de distribution de produ'ts québécois, que ce soit en quincaillerie, en vêtement et un jour en restauration. Il faut utiliser l'approche aspirant. Nous continuerons dans chacune de nos maisons, j'espère, à surveiller l'application de nos politiques d'achat.

**M. Robert Goyette**
(Charette Transport)

Comment peut-on parler d'accès au marché et passer sous silence l'importance du transport et plus particulièrement du transport routier? Je comprends que le débat est particulièrement axé sur la production et la distribution, mais il ne faudrait quand même pas oublier que cette industrie qui est le lien entre le producteur et le consommateur, qui représente au Québec plus de 55 000 emplois avec un chiffre d'affaires d'au-delà de $900 millions, est, à nul doute, l'épine dorsale de notre économie.

Bien que des déclarations intempestives tentent de nous convaincre que l'ère des autoroutes est terminée au Québec, il s'agit de constater que l'autoroute des Laurentides, qui avait été construite au départ pour un développement touristique, est devenue rapidement un des axes les plus importants du développement économique.

Plus de 90% des produits transportés au Québec le sont par camions et cette industrie tente, depuis de nombreuses années, de se faire reconnaître entre autres par la SDI. Nous ne sommes pas, semble-t-il, une industrie puisque la SDI ne nous reconnaît même pas encore.

Notre industrie, qui est une des plus réglementées au Québec, qui est « surréglementée », est trop étouffée par toutes ces contraintes pour permettre que les produits bien manufacturés à un bon prix, bien distribués par un bon marché de distribution, puissent être acheminés dans des conditions idéales, progressives, énergiques et agressives.

**Mme Nicole Forget**
(Association des consommateurs du Québec Inc.)

Pour le consommateur, l'accès aux marchés, ce n'est pas nécessairement l'accès physique, ce n'est pas que l'accès physique aux biens, ni aux services, et ce n'est pas que la quantité, c'est aussi la qualité. Je vais y aller par titres comme cela et on pourra en discuter ailleurs. Quand on parle de cela, dans certains secteurs, quand on pense à la Gaspésie, ici on produit beaucoup de lait, mais quand on s'en va en Gaspésie, on nous sert des succédanés de crème et de lait dans les restaurants et on se pose des questions. L'accès, où est-ce? Je vous le dis juste comme cela. La langue de morue vient d'ailleurs, on pourrait l'avoir d'ici. On l'importe de Finlande ou quelque chose comme cela. Qu'est-ce que cela veut dire? Je ramasse la question sur la publicité pour dire que les consommateurs achètent les marques nationales finalement, c'est ce que cela veut dire. À qui la faute si on ne lui dit pas qu'il y a autre chose qui existe? Il faut faire les magasins à certains endroits. On a tenté de faire la promotion dans un secteur mou entre autres, parce qu'on croyait qu'on avait besoin de cela comme secteur témoin, comme production autochtone pour garantir une fixation de prix de l'étranger. Les gens s'en vont en arrière et nous

arrivent avec un vieux modèle d'il y a trois ans et disent: Au niveau canadien, c'est ce qu'on a. Sauf qu'ils nous flanquent un nom italien ou autre chose dessus et ce n'est pas vrai, c'est fait ici. On a l'étiquette Cardin et on dit: C'est de l'importation. C'est fait à Saint-Jean. Quand est-ce qu'on va être assez fier de la production qu'on fait pour le dire. On est prêt à mettre $0,50 ou $1 de plus, sans doute, sur un morceau pour supporter pendant un certain temps un réaménagement, mais il faudrait nous aider à le faire aussi. Si on ne sait pas quel produit est fait ici, comment voulez-vous qu'on l'achète? On a aussi dit à un moment donné: On est tanné de la paperasse, de la réglementation et des contrôles. Les consommateurs aussi, dans un certain sens. C'est un peu notre faute, parce qu'on l'a exigé souvent. Sauf qu'on commence à se demander ou peut-être maintenant qu'on le réalise plus, le coût. Le prix final du produit, quand on s'en va l'acheter, a peut-être doublé et triplé suite aux réglementations et aux contrôles. Sur papier, il est même efficace. Quand on le demandait, c'était pour assurer la qualité du produit. Aujourd'hui on a un prix donné, on ne peut pas mesurer la qualité davantage, il y a quelques inspecteurs ici et là. Il n'y en a pas beaucoup qui sont censés contrôler. Nous aussi, cela nous préoccupe et s'il y a des choses à faire, on est bien prêt à en parler.

On n'a pas soulevé ici, sauf indirectement, la question que l'on a adressée tantôt aux sociétés d'État, mais ce n'est même pas tout à fait cela. Il y a un marché de services publics au Québec. Quel est l'accès des citoyens consommateurs aux services publics? Faire la queue dans les hôpitaux, est-ce qu'on a accès aux biens qu'on s'en va chercher là et qu'on paie? Est-ce qu'on a l'accès physique? Des fois, on ne l'a même pas. Est-ce qu'on a le bien qu'on s'en va rechercher là et qu'on paie? Je le laisse à la discussion.

**M. André J. Bélanger**
(Conseil des hommes d'affaires québécois)

Quant au marché interne, nous considérons que l'aspect peut-être le plus positif de l'Opération solidarité économique touche justement cette conscientisation des entreprises et des hommes d'affaires de la petite et de la moyenne entreprise, de leur implication dans le développement économique et qu'une opération de ce type a tout avantage à se poursuivre davantage et plus longtemps.

Deuxièmement, nous considérons essentiel et fondamental qu'on accélère et qu'on accentue la régionalisation de l'économie québécoise. La PME prend naissance, généralement, au niveau d'une région pour satisfaire des besoins immédiats et régionaux. Si on ne retrouve pas dans ces régions un bassin suffisant, une économie régionale suffisamment dynamique et une population également suffisante, il est évident qu'on freine, de la même façon, le développement et la création d'entreprises qui pourraient, par la suite, prendre des proportions intéressantes.

Nous suggérons, dans cette optique, également, une régionalisation des politiques d'achat et de sous-traitance du gouvernement et de ses entreprises publiques et parapubliques. À ce sujet, nous considérons qu'encore beaucoup de chemin peut être fait par, entre autres, les sociétés d'État.

Des mesures devraient également être adoptées pour favoriser la régionalisation des grandes sociétés coopératives, forme incitative. Je pense que les coopératives n'ont peut-être pas toujours eu cette préoccupation; également, des grandes entreprises étrangères multinationales.

Nous considérons aussi qu'il y aurait lieu de régionaliser, en général, les services de l'État et de ses sociétés, services techniques, non seulement les achats, mais les services directs à la petite et à la moyenne entreprises. Enfin, nous considérons qu'il y a lieu de mettre sur pied une politique d'aide à la recherche en faveur de la PME et je pense que le livre vert qui a été récemment publié nous ouvre de bonnes perspectives à ce sujet.

**Les marchés externes**

**M. André J. Bélanger**

Sur le marché externe, nous considérons qu'il se fait énormément de choses, déjà, à ce niveau et il s'agit d'abord de poursuivre ce qui se fait et de créer au besoin une société publique ou mixte de commercialisation, si l'ensemble des autres mesures s'avère insuffisant éventuellement.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Je crois qu'il est facile de glisser des marchés internes aux marchés externes, parce que la distinction entre les deux, dans la réalité, s'estompe très souvent. Nous avons voulu, à la Chambre de commerce de Montréal, porter un intérêt particulier aux entreprises canadiennes françaises, québécoises francophones, qui composent la majeure partie de nos membres, parce qu'il s'agit là d'un vaste réservoir de ressources qui comprend, entre autres, les PME et où le potentiel à développer, tant sur les marchés internes que sur les marchés externes, est le plus considérable. C'est un groupe d'entreprises qui a ses caractéristiques propres. Étant moi-même, en plus d'être président de la Chambre de commerce, dans une PME québécoise, je peux comprendre que nous ayons des problèmes très particuliers de fonctionnement.

On a souvent identifié les difficultés des entreprises québécoises à des questions d'attitudes ou à des difficultés de participation au réseau d'information et au réseau de distribution. Je vous réfère à l'étude que nous avons faite dans le document préparé en vue de ce Sommet économique et où le professeur McGee que nous citons fournit certaines explications à ce sujet. Je pense qu'on peut conclure de cette étude qu'il y a nécessité de développer chez les entrepreneurs québécois un goût du risque sans lequel il n'y a pas « d'entrepreneurship » et ce goût du risque peut être développé, non seulement par une fiscalité plus favorable, nous en avons déjà parlé beaucoup, mais je crois qu'il faut accorder une importance considérable aussi à un climat qui a fait ici « l'entrepreneurship » et qui apprécie le goût du risque.

Je pense que les gens sont influencés par le conditionnement que la société et le système d'éducation véhiculent et, si on ne développe pas au Québec un climat où

« l'entrepreneurship » est apprécié, on ne multipliera pas les entreprises québécoises. À la Chambre de commerce de Montréal, nous avons déjà commencé à étudier le rapport du CEFECQ rendu public lundi dernier et, le 19 avril prochain, nous tiendrons une journée d'étude là-dessus pour développer chez nos membres une meilleure connaissance de ces problèmes et tenter d'exploiter mieux et de développer mieux les réseaux de distribution qui sont aussi un des problèmes considérables que les entreprises de chez nous doivent vaincre pour pénétrer tant nos marchés internes que nos marchés externes.

**M. Paul Couture**

D'abord, on dit que, pour avoir accès aux marchés, il faut que les entreprises soient assurées d'approvisionnements en quantité et en qualité voulues. Je pense que c'est normal et on comprend cette partie. Ce qu'on cherche, à un moment donné, c'est une certaine sécurité d'entreprise.

Pour le producteur agricole, il y a le même défi. Il a besoin d'une sécurité, donc, aujourd'hui, on a mis en place des formules. Ce n'est pas pour le « fun ». Quelquefois on parle de plans conjoints et les gens interprètent les plans conjoints comme des quotas. Je trouve cela insignifiant, quand on voit une réaction semblable. Je pense qu'un plan conjoint, ce sont des pouvoirs dans les mains des producteurs qui font l'équilibre entre le producteur et le transformateur de son produit.

Pourquoi a-t-on besoin de cette sécurité? C'est parce qu'on a des investissements qui sont considérables. On ne veut pas être à la merci de tout le monde. On ne veut pas être à la merci du chantage qui fait qu'on dise: Toi, si tu ne sèmes pas cette année, après avoir investi $50 000 ou $100 000, on va le faire faire par ton voisin. On ne veut pas être à la merci de décisions unilatérales. C'est donc important pour le producteur d'avoir une sécurité parce qu'il a des investissements à protéger. C'est aussi une protection pour le consommateur, parce que cela discipline la production et, individuellement, on n'est pas capable de le faire. En groupe, on est capable de le faire et on a des normes, on peut établir des normes de qualité identiques et des normes de qualité qui sont respectées. Vous n'avez qu'à regarder dans les productions organisées, l'évolution des normes de qualité. Cela nous permet de faire de la promotion, de la publicité, pour nos produits. Cela nous permet de faire une foule de choses qui font qu'on peut assurer. Ayant une sécurité, on sécurise le consommateur, on sécurise les entreprises, parce qu'on les assure d'un approvisionnement qui est adéquat, qui est stable, et aussi, on assure des prix stables. Vous n'avez qu'à regarder la différence entre l'évolution des prix d'une production organisée. Prenez l'exemple des oeufs. Regardez l'évolution des prix. C'est une production qui a été des plus stables. Regardez le boeuf où nous ne sommes pas organisés, où il y a des fluctuations énormes de prix. Il ne faut pas se scandaliser; il n'y a personne qui fait de l'argent là-dedans et les producteurs sont toujours les perdants.

Pourquoi les producteurs arrêtent-ils de produire? Si le boeuf est cher aujourd'hui, c'est parce que les producteurs ont cessé la production, parce que cela faisait deux, trois ou quatre ans qu'il y avait des faillites et que ceux qui n'ont pas voulu faire de faillites ont essayé d'en produire. Cela crée une rareté. Il y a une

hausse énorme. Pendant ce temps, on constitue les troupeaux et on arrive pendant la baisse.

Donc, une production qui n'est pas organisée, cela ne donne aucune sécurité à personne et je demanderais à la population et à ceux qu'on considère comme partenaires, de ne pas nous voir comme des épouvantails à corneilles quand on parle de plans conjoints et essayer de comprendre ce que c'est. C'est un effort de sécurité pour les producteurs.

**M. Jean Garon**
(Ministre de l'Agriculture)

La régularité des approvisionnements est un facteur excessivement important, de même que la qualité des approvisionnements, c'est-à-dire la constance de la qualité des approvisionnements. Il y a une chose à laquelle je pense concernant la qualité des approvisionnements. Il y a un manque de fierté des produits qui sont fabriqués ici. Je pense par exemple à un produit comme le jus de pomme québécois, je pourrais gager avec n'importe qui qu'on a le meilleur jus de pomme au monde. Pour la compote de pommes, il a fallu qu'un manufacturier vienne avec la mission en France et pendant la journée qu'il avait de libre, aller à l'épicerie, acheter tout ce qu'il pouvait trouver de compote et goûter à chacun des pots, pour se rendre compte que c'était la sienne qui était la meilleure. Et là, il en a été convaincu. Avant, on lui disait cela, mais il n'en était pas certain.

Dans le porc, pourquoi on est dans le marché de l'exportation du porc? C'est parce que le porc québécois, actuellement, est considéré comme le meilleur porc au monde. On est peut-être en concurrence avec le Danemark. On est peut-être des fois en première et en deuxième position, mais on a les meilleurs porcs au monde sur les marchés.

Dans les fromages actuellement, les fromages européens ont baissé et la qualité du fromage québécois aujourd'hui est beaucoup plus constante que celle qu'on peut trouver dans les importations de fromages européens.

Il y a une qualité aussi dans les produits de l'érable. Cela a l'air de rien les produits de l'érable, mais, en 1978, on a eu $17 millions d'exportation.

Ce sont des secteurs dans lesquels, je pense, on a une qualité de produits. C'est la façon, à mon avis, de prendre les marchés: la constance, la régularité des approvisionnements, la qualité des produits et aussi d'être convaincu qu'on a des produits de qualité. Il faut travailler dans ce sens-là, mais aussi en être convaincus pour être fiers de nos produits.

Je pense, par ailleurs aussi, que le système des quotas, contrairement à ce que des démagogues peuvent dire, n'empêche pas la production, mais la stimule. Trouvez-moi un producteur qui a un quota et qui ne produit pas son quota? S'il ne le produit pas, il va le perdre. Tandis que, dans un domaine où il n'y a pas de quota, le gars s'en fout dans le fond; une année, il peut le produire et, l'autre année, il ne le produira pas. Il est indifférent. Mais dans un système où il y a des quotas pour les producteurs, c'est la meilleure façon, je pense, d'avoir une régularité des approvisionnements.

**M. Michel Bourdon**

Je pense qu'il y aurait beaucoup à tirer en faisant un parallèle entre la situation dans l'agriculture et la situation vécue par les travailleurs. Il y a beaucoup d'objectifs de l'UPA qui, dans le fond, sont les nôtres. Nous ne sommes pas des producteurs agricoles, mais on vend notre force de travail et on ne veut pas la vendre à n'importe quelle condition. On peut penser qu'une économie québécoise faite pour les Québécois, ce serait une économie où il y aurait des espèces de plans conjoints où les travailleurs pourraient se faire entendre, où on viserait d'abord à satisfaire notre marché et à exporter ce qu'il faut pour payer ce qu'on doit importer, parce qu'on ne fait pas d'oranges et qu'on importe du pétrole.

Il y aurait des choses à regarder, mais on n'est pas dans la même situation et nos rapports avec le gouvernement ne sont pas de même nature que ceux que l'UPA peut avoir avec le ministre de l'Agriculture. Je pense qu'il y aurait des choses à regarder de ce que fait l'UPA qui est une force démocratique et québécoise dans son domaine, mais je vous jure que dans le nôtre, ce n'est pas la même réalité. À ce moment-là, cela éviterait peut-être qu'on discute de planification économique dans des termes abstraits. Je trouve que ce que l'UPA réalise avec l'appui de ses membres — elle a l'équivalent de scabs qui aimeraient mieux produire à perte pour des multinationales parce qu'ils ne comprennent pas — j'ai l'impression que c'est riche en expérience et que ce serait extrêmement difficile de l'appliquer ailleurs parce que les relations ne sont pas les mêmes, mais il y a quelque chose là-dedans qui pourrait ressembler à un projet de société québécoise démocratique socialiste parce qu'en fait, il y a une planification dans l'agriculture. N'importe qui ne fait pas n'importe quoi et le producteur est capable de se défendre. Je pense qu'il y aurait moyen de regarder cela.

Sur les marchés externes, je voudrais dire une dernière chose. On ne peut pas comme travailleurs accepter d'être en concurrence avec la Corée, ou le Chili, ou l'Union Soviétique, ou la Chine en travaillant à si bon marché qu'eux autres et en ayant des syndicats aussi tranquilles qu'eux autres à un extrême ou un autre de l'échiquier. On n'embarquera pas dans cette course de rats.

**M. Norbert Rodrigue**

D'abord, je voudrais rappeler que le ministre Rodrigue Tremblay a dit qu'on n'avait seulement des cuillers ici et que les autres avaient des pelles. M. Landry, de son côté, dit qu'il pouvait y avoir une certaine discrimination. Je pense que ce serait important que ces données-là soient davantage connues et publiques pour qu'on sache et qu'on connaisse la réalité.

D'autre part, je voudrais ajouter que nous, à la CSN, nous croyons fermement que l'État doit planifier et organiser notre économie, non pas laisser l'organisation de notre économie à ceux qui, malgré leurs bonnes intentions, sont à la recherche essentiellement du profit, surtout du profit. D'autre part, je vais parler des gros producteurs ou des gros entrepreneurs et les petits, de leur côté, prennent la place que les gros veulent bien leur laisser. Cette réalité, on pense que les investissements doivent être planifiés pour nous autres. On doit se donner un plan d'emploi véritable. C'est organiser l'économie en fonction des exportations, mais on n'est pas d'accord avec cela. On serait plutôt d'accord pour une organisation en

fonction des besoins de la population d'abord, donc assurer que la production n'est pas déterminée comme but premier à l'extérieur. Bien sûr, il n'est pas de notre propos de produire des oranges. Les biens qui devraient être importés nécessiteraient qu'on les compense par des exportations, mais ce serait une conséquence des besoins à combler pour la société québécoise. De la même manière, il y a des secteurs dans une économie qui doivent être soutenus à tout prix à cause de leur caractère moteur et stratégique. La seule rentabilité économique, quant à nous, est un mauvais indice dans ce secteur. C'est la valeur sociale des emplois qu'il crée, des activités qu'il entraîne, de l'autonomie qu'il donne qui en mesure l'importance. On pense que, stratégiquement, c'est important pour la souveraineté d'une société. Des secteurs, à titre d'exemples, les communications, l'énergie, l'agro-alimentaire, le transport, la sidérurgie, la culture, etc., sont souvent identifiés dans d'autres sociétés comme stratégiques et moteurs. Alors, nous pensons qu'il serait important que le gouvernement identifie de tels secteurs économiques. On pense que cela pourrait mieux répondre aux besoins de la population. Ce qui nous importe, c'est la finalité, sur le plan économique pour la société et sur le plan réel pour les gens ordinaires qui sont aux prises avec les difficultés. On pense qu'il faut cesser d'être à la remorque totale ou à une remorque importante des multinationales et de l'extérieur.

**M. Jean-Marie Poitras**
(Groupe la Laurentienne)

Parlant de marchés internes comme externes, je crois qu'il faut constater et admettre en partant que la dimension générale de nos entreprises n'a pas atteint celles que nous concurrençons. C'est un état de fait. C'est pourquoi, chez nous, nous avons un pourcentage beaucoup plus grand de petites et moyennes entreprises qu'ailleurs au Canada. C'est une force. Dans le document qu'on nous a donné, on dit que c'est parti de l'artisanat, de l'esprit familial. Ce sont des gens qui ont eu le sens de l'entrepreneur. Ils ont été des entrepreneurs. Il me semble que, pour atteindre des marchés, il faut avoir cet esprit d'entrepreneur, le flair, la volonté, le désir de s'engager, le goût du risque. Nous n'avons pas mentionné cette dimension suffisamment, à mon sens. Il me semble que c'est une des actions où il devrait y avoir une concertation pour encourager ceux qui ont encore cet esprit d'entrepreneur, et également le développer chez nos étudiants à tous les niveaux, qu'il y ait un plus grand contact entre le monde étudiant, universitaire, collégial et les entreprises. Deuxièmement, on parle de faire évoluer nos entreprises. Tout à l'heure, je me demande si M. Bourdon avait le désir que les petites deviennent plus grandes ou qu'on se replie sur nous-mêmes, ou mettait en doute ce désir d'aller plus loin. À la minute où on devient plus grand, il faut avoir encore l'ambition d'avoir un mot à dire où se prennent les décisions. C'est à ce moment qu'on pourra influencer l'attitude de ceux de l'extérieur et démontrer à l'intérieur, chez nous, la fierté qu'on est capable de réaliser des choses. Vous avez des exemples au Québec. Il est possible, même si nous sommes plus jeunes sur bien des plans, de rencontrer et de brûler des étapes, mais si on ne conserve pas ce goût d'être entrepreneur, si on fait de tous nos chefs d'entreprises, de la petite comme de la grande, des administrateurs, vous allez les déformer et je pense que ce serait un sentiment qu'il faut conserver.

**M. Claude Beauregard**

Il existe dans le secteur privé, au niveau du financement, d'assez abondantes ressources. Il se pourrait, cependant, qu'il y ait un rôle à jouer pour amener la PME québécoise à réaliser en quelque sorte des consortiums. Je pense que c'est un point particulièrement important. Est-ce qu'il est nécessaire de recourir à la création d'une société d'État pour le faire, alors que, à ma connaissance, il existe déjà, dans le secteur du meuble, si je ne m'abuse, des initiatives qui ont été prises, peut-être en concertation avec l'État, mais M. Laflamme pourrait sans doute en donner plus de détails.

On n'est pas a priori, nécessairement contre, mais on pense qu'il faut peser sérieusement les coûts-bénéfices et on n'est pas sûr qu'il n'y a pas moyen d'arriver aux mêmes fins sans nécessairement mettre sur pied une société d'État.

Il y a peut-être place aussi à des initiatives du côté des entrepreneurs par de meilleures études de marchés, parce que l'invasion de produits étrangers, dans bien des cas, se fait sur la simple raison qu'il y a littéralement un vide ici au niveau de la production et il y a probablement des secteurs à développer de ce point de vue.

**M. Jules Tourillon**

Mon propos se rattache à la question que posait M. Landry et touche évidemment surtout le marché interne, et particulièrement la question d'approvisionnement de réseaux de distribution dont la propriété ou le contrôle sont à l'extérieur de la province. Aux explications que mentionnait M. Turmel, je voudrais en ajouter une qui a trait à la politique de gestion des entreprises alimentaires.

Il y a des entreprises qui ont des politiques d'achat et de gestion qui sont très centralisées et si elles sont situées à l'extérieur du Québec, évidemment, les décisions sont prises à l'extérieur du Québec et nous avons fortement l'impression qu'en le faisant, ces entreprises réussissent à obtenir des escomptes et rabais qui sont supérieurs à ce qu'elles peuvent obtenir lorsqu'elles transigent au niveau de chacune des provinces.

D'autre part, je pense qu'il ne faut pas non plus généraliser. Je connais, dans le domaine alimentaire, cinq entreprises majeures et il y en a deux qui sont sous contrôle non québécois. Une de celles-là achète plus de produits québécois que la majorité des autres. Une autre, qui est sous contrôle ontarien, en achète moins et, comme je l'expliquais, je pense que c'est plutôt une politique de centralisation au niveau des achats et des rabais qu'autre chose. Évidemment, la question de publicité de marques privées est aussi un facteur important qu'il ne faut pas oublier.

Maintenant, M. Tremblay disait tantôt qu'on était équipé de petites pelles et qu'il fallait peut-être s'équiper de grosses pelles.

Je pense que le problème est peut-être une conséquence plutôt qu'une cause. Dans le fond, ce qu'il faut faire, c'est qu'il faut créer un marché. Quand on aura créé le marché, là, il faudra s'équiper en fonction du marché que l'on a à approvisionner.

J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'accompagner M. Garon en Europe et d'essayer de vendre certains produits canadiens, québécois, à Londres et à Paris. J'ai été très désappointé de voir que les seuls produits que j'ai réussi à vendre sont, d'une part, un produit de conserve qui provient de l'Ontario, et, d'autre part, un miel qui provient de l'Ouest. Quand j'ai tenté de vendre les produits que nous manufacturons, nous nous sommes rendus compte que le problème n'était pas un problème d'équipement ou d'investissements, mais plutôt qu'ils faisaient face à la même surproduction à laquelle nous devons faire face. M. Couture a parlé de plans conjoints et tous les arguments qu'il a fait valoir pour faire valoir les plans conjoints, je les accepte volontiers pour défendre ces producteurs. Je les accepterais aussi volontiers pour défendre les investisseurs qui, dans le domaine agro-alimentaire ont eux aussi des investissements à protéger. Ils ont des engagements financiers à protéger. Ils ont des marchés qu'ils ont développés pendant 50 ans. Ils ont même une responsabilité vis-à-vis du personnel qu'ils engagent et des producteurs qui ont travaillé avec eux depuis peut-être 50 ans comme c'est le cas de notre firme.

Il reste que je ne veux pas faire de négociations publiques puisque nous sommes en train de négocier des plans conjoints pour la première fois avec les agriculteurs. Mais, les différences entre les prix que nous serons probablement appelés à payer et les prix que paient les autres provinces, seront tels que nous craignons beaucoup plus un « désinvestissement » qu'autre chose.

**Mme Micheline Bouchard**
(Conseil interprofessionnel du Québec)

Au Québec, la production et la structure des emplois reposent en très large mesure, sur nos marchés extérieurs. La structure des exportations se présente comme suit: 50% de nos exportations vont aux autres provinces et 45% sont orientés au niveau international. Or, si nous voulons aider les entreprises à atteindre une taille qui leur permette de réaliser des économies d'échelle et de se révéler et devenir compétitives, nous devons accroître les marchés internationaux, lesquels, d'ailleurs, entre 1967 et 1970 se sont maintenus à 15% du produit intérieur brut. Cette situation s'est traduite par une détérioration de la part du Québec dans les exportations totales du Canada, laquelle part de 22,5% en 1970 est tombée en 1977, à 17%.

Tout ceci pour dire que nous aurons à établir une politique des exportations qui repose sur des bases solides et nous devons nous appuyer sur nos points forts. Nous avons effectivement deux points, deux domaines où nous excellons. Il s'agit de l'aéronautique et du génie conseil.

Au niveau de l'aéronautique, Montréal s'affiche comme un des plus grands centres de l'aérospatiale du Canada. Depuis 1970, nous oeuvrons dans la fabrication d'avions à décollage et atterrissage courts, avions pompiers, avions de type « challenger », des simulateurs de vol, des moteurs à turbines et j'en passe. Donc, ce secteur a connu une croissance soutenue depuis quelques années de l'ordre de 27% par année et on anticipe la création de 2 200 emplois d'ici 1983.

En plus, les présentes négociations du GATT qui prévoient éventuellement l'élimination des droits de douane sur les avions et les équipements aéroportés, nous offrent une occasion tout à fait favorable de développer ce secteur de notre

activité où nous pourrons mettre à contribution notre expertise et notre capital humain dans ce domaine de la haute technologie.

Je passe en second lieu à notre deuxième domaine, celui du génie conseil. J'apprendrai peut-être à certains que parmi les dix plus grandes firmes de génie conseil au monde, trois se trouvent au Québec. On compte 260 firmes d'ingénieurs-conseils qui employaient en 1976 près de 14 000 personnes. De façon générale, lorsqu'un projet d'ingénierie est réalisé ici au Québec, 50% en contenu de matériaux et équipements est fait ici au Québec. 50% du contenu représente les matériaux et équipement. Lorsque le projet est fait à l'extérieur, 35% des équipements et matériaux proviennent du Québec.

Bref, nous avons là un secteur qui encourage notre économie et nous devrions encourager ces deux secteurs que j'ai nommés.

**M. Yves Bérubé**
(Ministre des Terres et Forêts et ministre des Richesses naturelles)

J'aimerais me cantonner au problème des marchés externes et utiliser un exemple qui est celui de l'industrie forestière pour souligner la problématique qui se pose à nous en 1979. D'une part, je pense que c'est un bel exemple d'industrie qui dépend entièrement du marché d'exportation et qui est quand même notre principale industrie qui exporte près de $1,5 milliard par année. On a dû constater, au cours des derniers 25 ans, que notre part des marchés est passée de 40% à 30% aux États-Unis et d'une façon qui semble irréversible. M. Bourdon de la CSN a souligné tantôt qu'on pouvait l'expliquer par une insuffisance d'investissements, et je serais d'accord avec lui. Cependant, je pense qu'il faut également pousser plus loin et se demander pourquoi il n'y a pas suffisamment d'investissements dans cette industrie et on retrouve à ce moment-là un peu la position du patronat, c'est-à-dire qu'on a dû constater que notre industrie faisait face à un certain nombre de problèmes, que ce soit les problèmes de coût de bois, que ce soit des problèmes de productivité; cela pourrait être également des problèmes de transport de produits finis. Cependant, je dois dire, que lors de notre évaluation il y a deux ans, les salaires jouaient un certain rôle qui n'était d'ailleurs quand même pas majeur, de l'ordre de 5%; l'escalade des salaires aux États-Unis est en passe de totalement réduire cet écart et par conséquent on se retrouve avec les trois problèmes précédents. Je pense que la situation a changé cependant au Québec. D'une part nous avons un dollar, comme on l'a souligné, beaucoup plus faible et qui favorise nos exportations. Deuxièmement, nous faisons face à une demande croissante de nos produits forestiers. Il y a donc une possibilité également d'accroître notre productivité puisque tous s'accordent autour de cette table à reconnaître que la productivité au Québec est insuffisante. Il y a donc place pour de l'amélioration et je pense qu'on sera d'accord avec M. Tremblay lorsqu'il souligne qu'il ne faut pas creuser des trous avec des cuillers. Donc, il y a place pour un accroissement substantiel de la productivité, mais je dois souligner que, même si le gouvernement peut inciter l'industrie à faire ces investissements, même si l'industrie est aujourd'hui dans une position privilégiée, il reste que c'est à l'industrie de démontrer l'audace, l'agressivité qui vont lui permettre de conquérir ces marchés qui lui sont présentement ouverts. Je pense que l'exemple de l'industrie forestière peut s'étendre à l'ensemble de notre industrie d'exportation présentement au Québec.

**Perspectives d'actions et partage des responsabilités**

M. Robert Dean

La création d'une usine d'automobiles au Québec, pour satisfaire le marché interne, pourrait créer de 15 000 à 18 000 emplois pour parler des trois grands seulement, sans parler des industries européennes et japonaises qui, à cause de l'évolution des facteurs économiques internationaux, songent de plus en plus à s'implanter sur le continent nord-américain. L'autre fait, c'est que chaque usine, au Québec, que ce soit une usine de pièces ou de montage, produit pour le marché extérieur, de 50% à 90% de sa production. On exporte des Cutlass et des Grand Prix de Sainte-Thérèse au Canada et aux États-Unis. On importe des Cadillac pour les employeurs et des Chevette pour remplacer les Renault des enseignants. Dans les remèdes, j'ai parlé un peu de ce que je crois être un rôle positif pour le monde patronal, celui d'utiliser des arguments patronaux et d'aller convaincre les barons de l'industrie de l'automobile de s'implanter au Québec. Pour toute notre société, entreprises, gouvernement et citoyens, la question de favoriser nos produits faits au Québec, acheter délibérément des produits faits au Québec pour créer des emplois au Québec me semble très prioritaire.

Le portrait parfait du parfait aliéné québécois serait un chômeur financé par des fonds fédéraux, qui se promène en Renault et parle anglais. Il faut briser cette mentalité et tourner de bord pour avoir des travailleurs qui travaillent, qui gagnent des salaires justes, qui achètent des produits québécois et qui sont respectés dans leur dignité d'êtres humains, de francophones québécois, dans leurs conditions de travail.

Troisième point, le rôle du gouvernement. Je pense que toute société a le droit d'exiger que ceux qui profitent de ses marchés contribuent positivement à cette société. Cela veut dire, si les moyens ordinaires, les arguments économiques dont on a parlé, la préférence d'achat chez nous, ne suffit pas, il ne faut pas rejeter les sanctions ou les exigences législatives. On ne serait pas le seul pays au monde. L'Australie exige 85% de contenu australien dans les voitures produites en Australie. Si on veut bâtir en Australie, on fait 85% en Australie et toutes les grandes entreprises s'y conforment. Le Mexique et des pays beaucoup plus pauvres que le nôtre, en Amérique latine, soit au niveau où ils exigent certains produits précis, au niveau de la propriété de l'entreprise concentrée dans ce pays, imposent des exigences que ces grandes entreprises respectent.

Je pense que le Québec ne devrait pas hésiter à défaut des autres moyens plus volontaires plus logiques, à passer aux grands actes s'il le faut pour assurer la création d'emplois et dans les industries de pointe comme ce que j'ai dit pour l'automobile, pour l'équipement lourd, aux camions, aux autobus, aux camions d'incendie, jusque des machines à glace dans nos arénas qui sont fabriquées à Montréal maintenant, les chasse-neige. On peut, à la fois, créer des produits pour le marché québécois et satisfaire en même temps le marché international.

**M. Pierre Côté**
(Conseil du patronat du Québec)

Je voudrais reprendre ce que M. Bérubé a dit. Un des aspects qui nous permet actuellement de se ressaisir sur l'orientation de notre économie, c'est que nous avons le temps, la dévaluation du dollar nous donne ce temps. Ne prenons pas cette dévaluation du dollar pour que nos coûts reviennent à ce qu'ils étaient, où les marchés nous ont éliminés. Je pense qu'actuellement à cette assemblée, on a une opportunité comme on n'en n'aura jamais pour pouvoir se réajuster.

**M. Bertin Nadeau**

En ce qui concerne la politique du gouvernement, on a parlé tantôt d'encourager l'achat chez nous, l'achat des produits québécois. Je pense que c'est très bon dans les secteurs dont le marché se limite principalement au Québec.

Il faut faire attention, dans d'autres industries comme celle du meuble, par exemple, il est très important que nos entreprises se définissent par rapport à un marché canadien et nord-américain afin d'avoir des courses de production suffisamment longues pour avoir une productivité intéressante.

Par la publicité qu'on fait ici pour encourager l'achat de nos produits, on peut provoquer des réactions inverses dans les autres provinces canadiennes et nuire aux entreprises québécoises.

Un dernier point, je pense que dans certains secteurs où il est plus difficile pour nous, de concurrencer sur une base de prix, il serait avantageux d'encourager le « design » et la différenciation de nos produits, soit au niveau de la qualité, de l'esthétique ou autre, et le gouvernement pourrait peut-être penser à certaines politiques au niveau fiscal, par exemple, pour encourager la différenciation des produits québécois.

**M. Louis-Philippe Poulin**

Il y a deux notions qui reviennent régulièrement, qui sont reliées entre elles, à chaque fois qu'il est question de vendre des produits québécois. Le problème n'est pas différent de l'exportation ici. C'est la notion de productivité et la notion de la qualité concurrentielle des produits québécois, et, à chaque fois qu'on soulève ce problème, on fait quasiment toujours un commentaire relié à nos barèmes de salaires, à nos conditions de travail. Alors, même si nous sommes tous les jours dans l'exportation, dans des pays soumis à toutes sortes de régimes, quand nous examinons la qualité concurrentielle d'une offre que nous voulons faire, il n'y a pas que la question coût de main-d'oeuvre qui entre en ligne de compte, et bien souvent nous vendons à prime — c'est le cas à l'heure actuelle — nous vendons des produits québécois à prime sur des marchés, non seulement à cause des qualités soulignées par M. Garon, mais parce que nous respectons la logistique établie par les systèmes de distribution de ces pays. Seulement, c'est un élément qui est aussi important parfois, et parfois plus, que l'élément strictement « coût du produit ». Je tiens à le dire, parce que je trouve que l'on fausse un peu le débat, quelquefois.

**M. Guy Laflamme**

Pour revenir à ce que disait M. Tremblay, tout à l'heure, il est vrai que l'industrie du meuble, l'Association des fabricants de meubles du Québec avec la coopération du ministère de l'Industrie et du Commerce a formé un consortium d'expéditeurs de meubles. Le problème de l'industrie du meuble était de pouvoir expédier ou faire parvenir à destination ses produits à un coût le plus minime possible, de façon à être compétitif. Après des discussions, suite au mini-sommet, nous sommes venus à bout de former une corporation sans but lucratif qui nous permet d'acheminer nos produits dans l'Ouest canadien, à 50% du coût antérieur. Suite à cela, j'aimerais demander au gouvernement s'il serait possible pour les PME, lorsque vous passez des réglementations, de tenir compte du précédent qui a été créé et que je viens de citer, et que ces réglementations soient plus compartimentées, suivant le genre d'industrie? Là-dessus, je veux dire que souvent les problèmes de l'industrie du meuble ne sont peut-être pas les mêmes que ceux de la chaussure ou ceux du textile. Lorsque vous passez une loi ou un règlement d'aide quelconque à l'industrie, cela s'applique à tout le monde qui, malheureusement, n'ont pas tous les mêmes besoins. Également, il ne faudrait pas oublier, lorsque vous faites certains programmes, l'industrie traditionnelle. C'est bien beau des programmes d'innovation, de création de « design », etc., mais il y a toujours une très grande demande pour le traditionnel. Il semble, parfois, que cela n'est pas regardé ou il n'en est pas tenu compte à sa juste valeur.

**M. Yves Guérard**

Dans la perspective des actions à entreprendre, je voudrais souligner qu'il est important que nous ayons un sentiment d'urgence par rapport aux mesures à prendre.

Les abaissements de barrières douanières vont affecter un très grand nombre de secteurs, surtout le secteur manufacturier dans lequel il y a un grand nombre d'emplois au Québec et qui correspond à une partie importante du produit intérieur brut du Québec. Il ne faudrait pas que la dévaluation courante de la valeur du dollar nous amène, en quelque sorte, à prendre des vacances et à dire: « ce sont des belles années, on travaillera plus tard ». Il faut oeuvrer dès maintenant, profiter de cette fenêtre pour rendre nos entreprises plus compétitives, pour les amener à leur niveau maximal de compétitivité que représente un accroissement de productivité ou un accroissement de dimensions.

Parmi les facteurs que nous avons identifiés dans les études faites pour le présent Sommet économique, rappelons l'importance des réseaux de communication et d'information pour le développement des affaires. La vitalité économique du Québec est suffisamment forte pour que les réseaux d'information continuent à se développer et il y a un réel progrès de ce côté, mais un facteur essentiel, c'est le développement de Montréal comme métropole, comme métropole canadienne et comme métropole internationale. Pour cela, il faut créer un climat à Montréal, qui attire non seulement les entreprises manufacturières, mais aussi les sièges sociaux qui contrôlent très souvent les réseaux de distribution et une grande partie de la production qui se transige. Le ministre Landry a fait référence à l'étude de l'OPDQ à l'effet que les entreprises autochtones achetaient à 50% ici et les entreprises non autochtones à 40% seulement. Je ne voudrais pas minimiser le rôle

des entreprises autochtones, mais il faut également être réaliste et voir que les entreprises non autochtones, à plus fort pourcentage, distribuent ces 40% qu'elles achètent au Québec en dehors du marché québécois, de sorte que dans bien des cas, les 40% qu'elles achètent ici et 40% de ce qu'elles vont vendre à travers le Canada, et à ce point de vue, avoir des sièges sociaux d'entreprises à Montréal qui distribuent à travers le Canada, assure une beaucoup plus grande consommation de la production du Québec.

**M. Bernard Landry**

La première chose que je veux dire est très concrète, elle est même un peu scabreuse et elle se rattache à l'effet de domination. Ce que je dis là n'est pas général, mais vous savez que l'économie du Québec et du Canada est largement dominée, c'est le modèle dans le monde de domination d'une économie par des centres de décision étrangers. Dans certains cas, cela ne pose pas de problèmes. En matière d'exportation, j'invite les patrons qui ont dans leurs rangs, des multinationaux, à voir à ce qu'ils respectent l'éthique et la discipline élémentaire en matière d'exportation. Je m'explique: je connais des gestionnaires québécois de multinationales, qui étaient en train de réussir des percées sur le marché étranger, aux États-Unis, en particulier, pour des produits québécois et qui ont eu l'ordre de « stopper » leurs efforts, car ils concurrençaient trop vivement la maison mère sur ses marchés locaux. Vous comprenez ce que je veux dire. C'est un geste qui n'est pas éthique. C'est un manque de discipline et j'invite les organisations patronales à surveiller ces gens, à les amener à l'auto-discipline ou au cas contraire, il faudrait établir un autre genre de discipline, ce qui ne ferait que plus d'ouvrage pour le gouvernement et nous ne courons pas après cela.

Deuxième chose, je vais parler des « trading corporations ». Il y en a présentement 40 au Québec qui vendent dans le monde entier des produits québécois et qui font aussi, en général, de l'import-export. Il serait important que ce nombre soit considérablement augmenté et que certains « tradings » plus spécialisés soient créés. Encore une fois, je ne pense pas que c'est en envoyant dans le monde entier une armée de fonctionnaires du gouvernement québécois, transformés en commis-voyageurs, qu'on va arriver à l'efficacité le plus rapidement et au plus court terme. Donc, invitation à la multiplication de sociétés d'exportation. On en a 40; si sur douze mois, quelqu'un pouvait se lever et dire: « Moi, je veux faire l'effort pour qu'il y en ait 60 », ce serait un engagement concret.

Quant à l'intervention gouvernementale dont beaucoup de gens ont parlé, le discours inaugural fait mention que nous voulons donner un grand coup à l'exportation et nous allons faire des efforts considérables dans plusieurs voies. Cependant, je voudrais vous dire que nous ne considérons pas qu'il soit souhaitable, à moins qu'on soit obligé de le faire, de se substituer aux efforts que le secteur privé doit faire pour vendre les produits à l'étranger. Si on est acculé à le faire encore une fois, on le fera. Et, en terminant, une chose qui est moins concrète et plus générale, mais qui est assez dramatique: le commerce extérieur, aujourd'hui, est devenu la forme moderne des guerres entre les nations. C'est heureusement moins meurtrier, plus humanitaire. Mais, comme l'autre forme de guerre cela suppose qu'on n'est pas naïf et qu'on a le goût de la bataille.

**M. Rodrigue Tremblay**

J'espère que je ne surprendrai personne en allant vers deux orientations de solutions qui ont été soulignées par deux chefs syndicaux, le président de la CSN et le président des employés de l'automobile. Le président de la CSN a dit que dans le domaine de l'exportation, on devrait considérer les besoins que nous avons au Québec et considérer aussi le principe de faire de nos entreprises autochtones le moteur des exportations et, par conséquent, le moteur du développement économique qui le sous-tend.

Au niveau des besoins, je pense que la situation est inquiétante et même dangereuse. Je pense que Mme Bouchard l'a mentionné et je vais le préciser davantage. Nous sommes, les Québécois, jusqu'à nouvel ordre, 27% de la population au Canada. Nous avons donc des besoins de consommation, des besoins d'importation, etc., des besoins d'emploi. Présentement, au moment où nous nous parlons, nous n'exportons que 16% de la totalité des exportations canadiennes pour les produits semi-finis et, même dans les domaines miniers même dans le domaine des matières premières, des matières brutes, nous n'exportons que 21%. Il y a eu une chute, depuis 1970, qui est très inquiétante. On a un problème, on a des besoins, il nous faut accroître nos exportations.

Cela touche à quoi? Cela touche à deux types d'entreprises. On peut parler des grandes, on peut parler des petites et des moyennes entreprises. Les petites et les moyennes entreprises, ce sont les nôtres, mais les grandes, évidemment, ont un impact très important sur l'activité. Dans le domaine de l'automobile, il n'y a que trois ou quatre producteurs en Amérique du Nord, donc il s'agit de très grandes entreprises. Le pacte de l'automobile a tendance à répartir les investissements en fonction des ventes et, comme l'a dit M. Dean, nous consommons 30% des voitures, des camions et des pièces d'automobiles et nous ne produisons que 1% des pièces et nous n'en assemblons qu'environ 8% à 10%.

Une première orientation de solution par conséquent, il serait peut-être utile que le Québec participe au pacte de l'automobile. Le ministre Horner a dit hier, à Windsor, qu'il ne voulait pas renégocier le pacte, mais, du côté du Québec, je pense qu'on aurait intérêt, nous, à renégocier à l'intérieur du Canada notre participation au Pacte de l'automobile. Au niveau des petites et des moyennes entreprises, nous en avons à peu près 3 000 qui ont un potentiel d'exportation au Québec, 600 exportent présentement. Nous en avons identifié 400 à 500 autres qui pourraient facilement et rapidement, exporter. Évidemment, il y a des problèmes à l'exportation, problèmes de change, problèmes d'assurances de la vente, de l'approvisionnement, etc., et nos analyses démontrent qu'une coordination des activités d'exportation des PME serait nécessaire. Mais il est évident, comme l'a indiqué le président de la CSN, qu'avant d'exporter il faut contrôler notre marché local. Il y aura d'autres mesures qui devront être mises de l'avant pour contrôler notre marché local. En contrôlant notre marché local pour nos entreprises, en les faisant s'agrandir et en ayant une orientation pour exporter davantage, je pense qu'on ouvre la porte à un avenir plus prometteur pour notre secteur secondaire.

**M. Jean Garon**

Dans la même lignée, je voudrais préciser que la conformité aux besoins des marchés importateurs... est un facteur de qualité. Il est évident, par exemple, qu'il est difficile de vendre des asperges vertes en France. On a appris qu'ils mangeaient des asperges blanches et, nous, on aime mieux les vertes; cela ne nous donne rien de vouloir leur en faire manger des vertes, ils n'en mangent pas. Cela entre dans la qualité.

Je pense que la qualité est excessivement importante. Au Japon, pour vendre du porc, il faut se conformer aux coupes de porc des Japonais qui ne coupent pas le porc comme nous, mais, en même temps, il faut regarder les différentes entreprises qui vendent et n'ont pas un taux de PSI qui est le même. À ce moment-là, cela entre dans la qualité et je pense que les entreprises qui ne se conformeront pas aux normes de la qualité vont disparaître du marché. Cela m'apparait extrêmement important.

Je pense aussi, comme l'a dit Bernard Landry, qu'il faut faciliter les choses dans le domaine des exportations. Le rôle du gouvernement n'est pas de remplacer les entreprises, il faut que les entreprises jouent le rôle qu'elles ont à jouer, mais le gouvernement peut jouer un rôle pour faciliter les rencontres. J'ai organisé des missions qui vont aller dans les pays étrangers. Les agents commerciaux du Québec à l'étranger vont ouvrir les portes aux industriels parce que, pour le gars qui n'a jamais exporté, c'est un peu énervant, c'est un peu comme un gars qui passe un examen, il n'a jamais fait ça. Je pense que les missions d'industriels où les groupes d'industriels vont, où les portes sont ouvertes par des attachés commerciaux du Québec à l'étranger pour faire les rencontres. L'individu, l'homme d'affaires seul prendrait peut-être des mois à trouver qui il faut rencontrer dans le pays.

Je pense que le gouvernement peut jouer un rôle considérable à ce point de vue pour les entreprises québécoises dynamiques qui produisent des marchandises de qualité. Mais il y a une question que je me pose aussi: dans certains cas ne devrait-il pas y avoir des regroupements d'entreprises — quelquefois les entreprises petites et moyennes — afin de ne pas développer sur des marchés extérieurs dix ou quinze marques différentes. Je pense, par exemple, — c'est un exemple théorique — à trois ou quatre entreprises qui font du jus de pomme. Est-ce qu'il faudrait pousser sur le marché international le jus de pomme sous quatre marques différentes ou ne serait-il pas préférable qu'il y ait une entente entre les hommes d'affaires québécois pour faire une marque d'exportation, et pousser celle-là. Il me semble qu'il y aurait quelque chose à regarder à cepoint de vue, pour que les hommes d'affaires pensent à cela entre eux et cela me semble être leur responsabilité. Le gouvernement peut aider, à mon sens, à faire des rapprochements mais ce n'est pas à lui de prendre la place des entreprises qui sont là pour faire des affaires.

**M. Donald Béliveau**
(Université Laval)

Je n'ai que quelques points que je voudrais relever ici, au niveau de la pénétration internationale. C'est sur les sujets, en fait, qui ont été soulevés à ce jour, pour une partie, et une autre partie qui déborde un peu ce qui s'est discuté jusqu'à maintenant.

D'une part, on a parlé de productivité, en disant que la question de la main-d'oeuvre n'était pas en cause, que c'était plutôt une question d'équipement. Je crois que, dans une très large mesure, c'est exactement ce qui se produit: l'équipement est désuet et empêche une bonne productivité. Cependant, il faudrait peut-être toucher une autre dimension qui affecte la productivité, c'est la question de gestion des opérations, c'est-à-dire que le pourcentage de capacité utilisée, dans la fabrication, va influencer également la productivité. Si vous décidez, par exemple, de changer de modèle — parlons de la fabrication du meuble — à tous les deux jours, c'est possible que les arrêts influencent votre productivité et viennent à ce moment décourager le contrôle des coûts.

Lorsqu'on considère cet aspect de gestion de production, on peut voir qu'il y a une relation avec la question des marchés extérieurs, c'est-à-dire que les marchés extérieurs vont influencer, d'une part, l'économie d'échelle puisqu'on va avoir un plus grand nombre d'acheteurs potentiels, et vont, nécessairement, du moins dépendant des produits qui sont fabriqués, influencer la quantité de main-d'oeuvre utilisée. On ne peut pas négliger les marchés extérieurs, même si on dit qu'il faut se développer localement. Je crois qu'on ne peut pas considérer indépendamment les marchés extérieurs et le marché interne, parce que tout cela doit faire partie d'une stratégie de développement de l'entreprise, c'est-à-dire que ses plans de marketing doivent considérer aussi bien ce qui se passe au niveau local qu'au niveau externe, parce qu'il ne faut pas oublier que, si on essaie de bloquer la pénétration d'autres produits, l'inverse va se trouver vrai et lorsqu'on regarde ce qui se passe avec les autres provinces en termes d'échange et avec l'extérieur, il faudrait peut-être voir au bout qui va y gagner ou y perdre au niveau de certains secteurs industriels.

**M. Louis Laberge**

Il s'est dit un tas de choses et il y en a une qui m'a frappé tout particulièrement, et cela venait du côté patronal. Si cela était venu du côté syndical, on aurait pu se dire: « ils ne connaissent pas bien cela, peut-être qu'ils font une erreur ». Mais il y a quelqu'un qui disait, tantôt: Il faut d'abord développer le marché et ensuite on s'équipera pour répondre à la demande. Je n'ai jamais vu un vendeur venir sonner à une porte et dire à madame: « êtes-vous acheteuse? » Il arrive avec des produits et il dit: « voulez-vous acheter tel produit? » Puis si celui-là ne fait pas, il va aller en chercher un autre. Il me semble que c'est mettre la charrue devant les boeufs. C'est bien beau de parler de la petite et de la moyenne entreprise tout le temps, mais à chaque fois qu'on parle de marchés et d'exportation, tout de suite arrivent en ligne de compte la compétitivité, la productivité. Et cela n'est pas vrai qu'avec une multitude de petites entreprises on va venir à bout de concurrencer les autres, cela n'est pas vrai. À moins que les entreprises décident de se mettre ensemble et de collaborer, et je pense que c'est extrêmement plus difficile de collaborer entre patrons que cela l'est entre la CSN et la FTQ. On collabore plus facilement que vous autres pouvez le faire entre vous.

Je vais vous donner un exemple: Une entreprise était très florissante au Québec, les entreprises qui bâtissaient, qui faisaient des maisons préfabriquées. Il y a eu des entreprises québécoises qui faisaient un produit vraiment de qualité, mais il y a eu une multiplication d'entrepreneurs qui ont loué une ancienne grange, un hangar, et qui sont devenus fabricants de maisons usinées. Cela a fait une

compétition tellement féroce que les bons fabricants, ceux qui avaient une qualité de produits et qui pouvaient devenir exportateurs et qui auraient créé des emplois au Québec, sont tombés. Pour ne pas la nommer, Les Entreprises Désourdy, par exemple. Il y en a deux ou trois autres. Pourquoi? En moins de cinq ans, au Québec, de sept fabricants de maisons usinées, il y en a eu 64. Ce n'est pas vrai qu'on a un marché pour 64. Ce n'est pas vrai qu'on aura des entreprises qui vont pouvoir exporter des produits, s'il n'y a pas au moins un certain nombre de leurs produits qu'elles peuvent vendre sur le marché intérieur.

Qui va leur donner l'expertise, qui va leur donner une voie? Ce sont des choses qu'on peut faire. Les marchés extérieurs, on est un peu à la merci de tout le monde. L'avionnerie dont Mme Bouchard parlait tantôt, je pourrais vous en parler fort longuement; j'en viens de l'industrie de l'avionnerie. J'étais mécanicien en aéronautique. Mais cela, c'est en dehors de nos contrôles. C'est le gouvernement canadien. Mais la petite entreprise qui multiplie la concurrence... cela devient impossible pour les entrepreneurs qui veulent donner une bonne qualité à leurs produits et qui pourraient exporter assez facilement ces produits, c'est là qu'ils tombent à terre et ce sont les autres qui continuent. Cela n'a pas de sens.

**M. Norbert Rodrigue**

Nous sommes dans les perspectives d'action. Pour être dans l'action, cela prend des conditions. On n'apprendra rien à personne en disant que nous vivons dans une société relativement secrète — secrète, en fait — contrôlée par les initiés de la grande finance. La population, de son côté, est tenue dans l'ignorance et est obligée de croire le monde du capital. Qui sait, par exemple, combien la Consolidated Bathurst a économisé en refusant de moderniser son moulin de Wayagamak? Qui sait quel montant est laissé aux compagnies en exemptions fiscales? Qui sait où le Trust Royal place l'argent des régimes de retraite qu'il administre? Personne, et même pas le gouvernement. La plupart du temps, on a vu cela souvent d'ailleurs, tout le monde est contraint de faire confiance. Comme si du secret dont ils s'entourent ne pouvait qu'émerger un plus grand bien commun, du côté de la finance. À la CSN, nous pensons, nous exigeons, la fin de ce secret. Nous voulons la vérité. Nous voulons savoir — 36 trusts au Québec qui administrent $41,1 milliards — où va l'argent, notre argent? Les 388 compagnies d'assurances dans la province qui manipulent $3 milliards et plus, nous voulons qu'elles rendent des comptes à la population. Des 122 000 entreprises au Québec, plusieurs reçoivent chaque année des subventions, on veut savoir. Nous voulons savoir comment la Caisse de dépôt fait ses transactions; elle administre plusieurs millions au Québec. En fait, nous exigeons que le gouvernement qui s'est dit un jour pour la transparence force les compagnies à ouvrir leurs livres. Nous voulons une loi qui obligera les compagnies et leurs filiales à ouvrir leurs livres. La Caisse de dépôt et les sociétés de fiducie doivent divulguer leurs revenus et la destination de leurs investissements. Nous voulons savoir ce qu'elles retirent en subventions, en exemptions, en emprunts sans intérêts, leurs chiffres de vente, leurs profits. On veut savoir, du côté des compagnies, la destination de leurs placements, ce qu'elles investissent dans la modernisation de leur machinerie, dans la protection de l'environnement et ce, par usine, par établissement. Les corporations doivent fonctionner au grand jour. Au Québec, on est un peu en arrière. En Angleterre, c'est beaucoup plus avancé et on pense qu'au Québec on devrait aller plus loin. De cette façon, on pourrait, quant à nous, éviter des fermetures d'usines ou des

faillites, surtout si le gouvernement crée parallèlement une caisse de stabilisation de l'emploi. Cette caisse, avec toutes les données, pourrait surtout jouer un rôle de prévention contre les fermetures d'usines. 80 000 travailleurs ont perdu leur emploi depuis 1975 à cause de plus de 1 000 fermetures d'usines. Une caisse de stabilisation de l'emploi pourrait surveiller l'évolution des compagnies et détecter les entreprises en difficulté. Elle pourrait aussi faire des recommandations, elle pourrait aussi superviser l'utilisation des subventions et voir à ce qu'elles assurent vraiment le maintien de la création d'emplois.

À l'inverse, s'il n'y a pas d'espoir, on pense qu'il doit y avoir une caisse, la caisse de stabilisation doit compenser les travailleurs pendant trois ans, 100% la première année, 50% les deux autres années.

**M. Michel Bourdon**

Il y a des objectifs immédiats qu'on poursuit et la pratique syndicale consiste à négocier chaque jour. Il est clair que, sur ce plan, on est ouvert à toutes sortes de solutions et la pratique nous l'impose. Quand une usine ferme, les travailleurs veulent d'abord qu'elle rouvre. On ne peut pas toujours poser la question à savoir qui décide et dans l'intérêt de qui. Mais, les perspectives à long terme, pour nous, c'est que les décisions économiques, au Québec se prennent par les Québécois, par la majorité qui sont des travailleurs et donc par le gouvernement du Québec. Nous ne poursuivons cependant pas l'objectif d'une société bureaucratique ou totalitaire. On veut que cela se fasse dans la démocratie. On sait que cela va prendre bien du temps. En attendant, on est prêt à regarder d'autres formes de solutions. Je pense qu'il faudrait s'habituer à faire les débats au grand jour et c'est pour cela qu'on demande la transparence des livres des compagnies pour qu'on parle à partir des mêmes données, même si nos perspectives ne sont pas les mêmes. On n'a pas de préjugés contre les investisseurs. On sait qu'ils sont là pour faire une « piastre » et les multinationales sont là pour faire une « piastre » à n'importe quelle condition et cela le gouvernement devrait en être conscient et en utilisant n'importe quel moyen. Nous avons le capitaliste en horreur. Ce n'est pas plus déviant de dire cela qu'un employeur qui dit dans un cocktail qu'il a le syndicalisme en horreur. On ne défend pas les mêmes intérêts. On n'a pas la même finalité. Cela n'empêche pas de discuter, cela n'empêche pas de négocier. C'est ce qu'on fait chaque jour. Il faut se dire que, Montréal, entre autres, est le symbole de ce qui se passe au Québec. À Montréal, on est très pauvre en français et on est très riche en anglais. Ce qui symbolise pour nous le capitalisme et j'ai passé ma jeunesse à regarder cela, et pour reprendre la chanson de Beau Dommage, Westmount nous tient serrés dans un étau. Cela va prendre du temps à desserrer l'étau.

**M. Fernand Daoust**

M. le ministre Landry a soulevé un point fondamental quand il a mentionné que cet écart de 12% du produit à contenu québécois qui est distribué au Québec, s'il était ramené à un pourcentage beaucoup plus normal pourrait créer des emplois ici et réduire le taux de chômage de 1%. 1%, dans la réduction du taux de chômage cela représente environ 30 000 emplois et de là notre préoccupation. Nous, on applaudit à cette volonté manifestée par l'UPA et ses 50 000 producteurs de reprendre en main la production agricole et de faire en sorte que la consommation qui est, à ce

moment-ci, de 60% augmente. Il y a là une détermination incroyable et qui, évidemment, est appuyée par le ministre de l'Agriculture. Il y a une volonté manifeste de rationalisation des marchés. Par ailleurs, quand le problème a été soulevé par le ministre Landry, on n'a pas vu dans les réactions du côté patronal des réponses qui puissent nous satisfaire. On sait tous que les centres de décisions dans bien des cas sont lointains, qu'il y a des contraintes multiples, qu'il y a des pouvoirs qui nous échappent, mais on est tous conscients qu'on est sur un baril de poudre et qu'il faudrait voir du côté patronal cette même volonté qu'on retrouve chez les producteurs agricoles de reprendre en main leur destinée sur le plan économique. Cela ne m'a pas semblé percer au moment des interventions qui se sont faites du côté patronal. Il me semble que de ce côté-là on n'est pas sorti des clichés traditionnels. On a parlé, évidemment, de productivité, de salaires et même de climat économico-social au Québec, mais on n'a pas senti que vous étiez prêts à interpeller ceux qui prennent des décisions. On n'a pas senti votre volonté de rapatrier ces productions au Québec. Dans ce que mentionnait aussi Bob Dean, il est vrai que vous avez eu quelques déclarations au moment où le débat s'est fait sur des investissements éventuels de la GM au Québec, mais on a senti que vous étiez trop silencieux et on n'a pas senti que vous faisiez à l'égard de ces implantations-là au Québec qui ont des retombées sur le plan des marchés internes et externes, on n'a pas senti cette même volonté que celle qui se manifeste dans d'autres milieux au Canada, en Ontario, par exemple, où tout le monde des affaires fait des pressions extraordinairement productives auprès des gouvernements et auprès des sociétés qui investissent pour faire en sorte que les investissements se fassent là.

**M. Roland Pigeon**
(Coopérative fédérée de Québec)

Je voudrais simplement répondre un peu à l'avant-dernière intervention de M. Rodrigue. En tant qu'agriculteur, quand il a dit qu'il fallait d'abord produire pour nos besoins domestiques et que, pour nos marchés d'exportation, cela ne créait pas d'emploi, je pense bien que vous êtes au courant que nous produisons de 30% à 40% de lait de plus que pour nos besoins au Québec. Ce n'est pas parce que nos agriculteurs aiment travailler plus longtemps que les autres, sept jours par semaine. Nous sommes heureux de pouvoir exporter ces produits; autrement, il faudrait faire disparaître 30% de nos producteurs agricoles, il faudrait fermer des usines et je pense que là, ça ne créerait pas d'emplois, ça en ferait disparaître.

C'est le même problème au niveau de la production du porc où nous sommes devenus excédentaires. Cela a créé des emplois, ça a permis à nos producteurs de produire davantage et, surtout avec la coopération, nous avons essayé de maintenir ces productions dans nos entreprises familiales, de garder nos producteurs indépendants pour qu'ils puissent prendre leurs décisions. Ces porcs qu'on produit chez nous sont enfermés dans nos usines et, quand ils s'en vont sur le marché d'exportation, ça crée des emplois chez nous et nous devons continuer à nous efforcer d'aller dans cette direction.

**M. Pierre Racicot**
(Fédération nationale des associations de consommateurs)

En ce qui concerne la FNAC, on pense qu'il n'y a pas de contradiction fondamentale entre le fait de faire un effort pour se spécialiser ou orienter l'appareil de production québécois vers les besoins fondamentaux des consommateurs en matière d'habitation, de logement, de transport, transport en commun, par exemple, et le fait d'exporter éventuellement les découvertes, les nouveaux produits, les nouvelles adaptations qu'on aura établies pour les besoins du marché local. En ce sens, on pense que l'exportation doit trouver sa source et la spécialisation de l'économie doit trouver sa source dans l'appareil de production local et dans le marché local.

J'aimerais quand même apporter un certain nombre de suggestions plus ou moins concrètes à propos des problèmes qui confrontent les consommateurs en ce qui nous concerne. D'abord, ce serait peut-être intéressant de voir à la mise sur pied d'un fonds qui permettrait aux consommateurs à faible revenu et surtout à ceux qui vivent de revenus de transfert de pouvoir se regrouper et restaurer eux-mêmes leur logement. Il semble que l'entreprise, le mode de production qu'on connaît n'est pas intéressé à résoudre ce problème. On propose de faire en sorte que les consommateurs prennent en main une partie de leur développement en se donnant un toit. Pour cela, il semble que le gouvernement pourrait aider les consommateurs, faire en sorte qu'ils prennent en charge leur propre restauration d'habitation, par exemple, qu'il incite également les constructeurs à aller vers le multifamilial plutôt que de poursuivre la construction de maisons unifamiliales. S'il donnait l'exemple d'un certain nombre de politiques, peut-être que ça pourrait se réfléter, à la longue, sur les gouvernements municipaux qui ont une certaine importance là-dessus.

Au plan de l'alimentation, on pense que le rôle du distributeur est très important en ce qui concerne l'information au consommateur des produits québécois. En ce sens, on salue les initiatives que prennent les mouvements coopératifs, non seulement pour aligner les produits en fonction du produit québécois, mais aussi en fonction de la santé des Québécois et de la qualité du produit annoncé au consommateur. J'aimerais savoir de M. Turmel de Provigo, quelles sont ses impressions. Est-ce que, pour lui, ce ne serait pas un exemple intéressant — celui qu'on retrouve dans les Cooprix — de cette mise en marché qui est favorable au consommateur?

## CHAPITRE 6

# Les ressources humaines

### Tour de table

**M. Pierre Nadeau**
(Pétrofina Canada Ltée)

Nous nous limiterons à quatre thèmes précis, dans nos quatre interventions: une meilleure gestion de nos ressources humaines, la législation du travail, le syndicalisme et les PME, une approche moins conflictuelle dans nos relations de travail.

Les employeurs québécois reconnaissent que nous disposons généralement au Québec d'une main-d'oeuvre compétente et productive. Cette constatation générale, cependant, n'est pas sans cacher de nombreux malaises. Le taux de chômage trop élevé nous indique déjà clairement que nous ne parvenons pas à utiliser, comme il convient, cette main-d'oeuvre.

Le déficit québécois dans les mouvements migratoires montrent même que nous perdons d'importantes ressources humaines. Par ailleurs, on traite à peu près toujours les questions de ressources humaines par le biais des relations syndicales-patronales, alors qu'à peine un tiers de la main-d'oeuvre est syndiquée. Les problèmes propres aux ressources humaines ne sont pas les mêmes dans les secteurs public et para-public que dans le secteur privé et les cadres d'entreprises sont de plus en plus des salariés et de moins en moins des travailleurs autonomes. Nous voyons facilement l'ambiguïté, la complexité et la multiciplicité des questions qui peuvent être posées à propos d'un thème aussi général que les ressources humaines.

Dans une approche très générale, voici des propositions qui pourraient contribuer à une utilisation plus rationnelle de nos ressources humaines. Premièrement la formulation par le gouvernement de grands paramètres d'une politique globale de la main-d'oeuvre, la Loi 49 de 1970 ayant complètement échoué dans ce domaine. La formulation d'une telle politique nous semble un consensus général et cela devrait être une priorité dans les années à venir.

Deuxièmement, une revalorisation de l'enseignement professionnel dans le réseau scolaire québécois. Une telle revalorisation, d'ailleurs souhaitée, semble-t-il, par les auteurs du récent livre vert sur les CEGEP, permettrait de mieux répondre aux attentes de l'entreprise en ce domaine tout en évitant à nos jeunes qui arrivent sur le marché du travail de se trouver dans la situation pénible du chômage. Il faut affirmer enfin leur reconnaissance véritable de la formation

académique et de la compétence. Ici, plusieurs barrières s'opposent à une utilisation plus efficace et plus productive de la main-d'oeuvre québécoise. Une certaine tendance syndicale à l'égalitarisme salarial, des revendications de plus en plus fortes pour accorder la priorité à l'ancienneté sur la compétence ne peuvent conduire à un désir de se perfectionner et de se dépasser dans le travail. Elles ne sont surtout pas synonymes de productivité.

Enfin, nos ressources humaines de demain sont celles qui sont aujourd'hui sur les bancs d'école. C'est dès maintenant qu'il faut s'en préoccuper. On dit de la population du Québec qu'elle était ignorante de la chose économique; selon la firme CEGIR, dans une étude faite pour le compte du MIC, à peine 10% des citoyens du Québec ont des notions de base en économique. On voit d'ici le défi à relever pour que les travailleurs québécois d'aujourd'hui, mais surtout de demain, échappent à la manipulation économique. L'éducation économique devrait faire partie intégrante de nos programmes académiques à tous les paliers du réseau scolaire.

**M. Julien Richard**
(Fédération nationale des associations de consommateurs)

La qualité des produits que nous consommons dépend non seulement des matières premières qui entrent dans ces produits, mais aussi de la qualité de la main-d'oeuvre et de l'environnement dans lequel le travailleur oeuvre, ce qui suppose, pour nous, des relations patronales-syndicales améliorées, de meilleures conditions de vie au travail, une plus grande sécurité au travail, et une plus grande sécurité d'emploi. En plus d'un meilleur environnement pour les travailleurs, il devrait y avoir une meilleure éducation économique dans les écoles, basée sur une éducation économique régionale et locale, et nous aimerions rappeler aux participants du Sommet l'expérience vécue dans l'Estrie avec le CRIPPE qui a tenté, l'an dernier, et qui tente cette année encore d'intéresser les étudiants du secondaire à une économie régionale et locale et je dirais même à une économie très locale.

Nous aimerions que nos jeunes du secondaire soient mieux informés pour faire face aux nombreuses transactions de la vie courante et j'en nomme certaines: les chèques, toutes les transactions bancaires, le bail, le contrat d'achat, etc.

Nous aimerions également que dans nos écoles secondaires, il y ait des cours sur la protection du consommateur, sur les organismes gouvernementaux et privés qui s'occupent de la protection du consommateur. Que l'on fasse de la prévention au lieu de faire du « curatif » avec ces futurs consommateurs.

**M. Ghislain Dufour**
(Conseil du patronat du Québec)

À peu près 35% de la main-d'oeuvre au Québec sont des travailleurs syndiqués. On ne saurait donc parler ressources humaines, sans considérer le cadre législatif qui régit les relations patronales-syndicales. Ce cadre, c'est principalement le Code du travail, raccommodé on ne sait plus combien de fois et raccommodé récemment par la Loi 45, et même, 100 fois rapiécé, le Code du travail n'a pas réussi à résoudre les problèmes posés par les relations ouvrières. Non seulement

ces problèmes sont toujours aussi difficiles, mais tout s'est passé depuis 15 ans, comme s'ils étaient soumis à la loi de la complexité croissante. Pour corriger cette situation, les propositions sont nombreuses. Le patronat en a présenté plusieurs qui n'ont pas encore été étudiées à leur mérite. Mais je n'insisterai pas sur leur contenu pour l'instant. Nous y reviendrons.

Je noterai seulement que les syndicats font, eux aussi, beaucoup de propositions qui représenteraient non pas une correction, mais une orientation radicalement nouvelle des lois du travail: par exemple, la négociation sectorielle ou multipatronale, le droit de grève permanent, l'abolition des injonctions, etc. Cette description générale de la position des parties face aux lois actuelles du travail, personne ne la contredira. On pourra conclure, sinon que le gouvernement en introduisant des pièces législatives incohérentes par rapport au cadre législatif actuel et les syndicats en demandant de refaire les lois sur des principes tout à fait nouveaux, qu'on cerne finalement la position patronale quant à la nécessité de faire d'abord une étude en profondeur de l'état actuel des lois du travail avant de proposer une révision d'ensemble cohérente.

Cette proposition, le gouvernement l'a d'abord considérée avec sympathie l'an dernier, puis il l'a refusée après le dépôt du rapport Thibodeau. En fait, M. Thibodeau, chargé par le gouvernement de proposer une formule de révision du Code, avait posé le diagnostic suivant sur l'attitude des syndicats vis-à-vis d'une législation conçue dans la perspective du bien commun: « le mouvement syndical, depuis des décennies, est surtout un mouvement de revendications et il se sent mal à l'aise à l'idée de devenir un partenaire dont le rôle serait de bâtir une véritable législation qui servirait les intérêts de l'ensemble de notre société. Le mouvement syndical est habitué à arracher, parcelle par parcelle, certaines réformes, ne considérant que celles qui le servent. »

Pour notre part, nous croyons que ce diagnostic est superficiel. Nous refusons de croire que le verdict gouvernemental est final. Nous continuons de croire qu'il est possible de discuter dans la perspective du bien commun avec la majorité des syndicats du Québec.

C'est pourquoi nous sommes convaincus de la possibilité de faire ensemble une étude sérieuse du Code et d'arriver à une proposition globale qui vaudrait sûrement mieux que le produit bâtard des rapiéçages successifs réalisés au hasard des crises.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

Il y avait, en 1976, environ 43 000 fermes recensées qui généraient 74 000 emplois agricoles. Il s'agissait de travailleurs rémunérés familiaux, d'employeurs et d'agriculteurs à leur compte. Du recensement de 1976, on peut déduire l'équivalent d'environ 10 000 hommes/année. Le travail salarié en agriculture est constitué, en partie, d'engagements à plein temps et de travailleurs saisonniers.

Dans la mesure où la scolarité est un indice de la qualité des ressources humaines qu'il y a dans l'agriculture, on peut noter une nette amélioration de la situation. Alors que la scolarité moyenne des jeunes s'établissant en agriculture

était de 7,5 années en 1966, la moyenne s'élevait à 10,3 années en 1976. Cependant, il reste beaucoup à faire. Entre autres, cette année-là, alors que les besoins pour la relève agricole, sans compter les besoins du secteur para-agricole, étaient de 1 200 nouveaux agriculteurs, on comptait à peine 400 diplômés de programmes assurant une formation agricole.

Le nombre des diplômés équivalait, par conséquent, au tiers des besoins, sans tenir compte du fait que plusieurs diplômés ne s'établissent pas sur les fermes. En plus des besoins de formation pour les jeunes en vue d'assurer la relève agricole, il est nécessaire d'assurer l'accès à l'éducation permanente et au recyclage pour les agriculteurs. À cet égard, les programmes fédéraux de formation professionnelle aux adultes comportent des sessions de formation pour les producteurs agricoles. Cependant, à la suite de l'adoption de la Loi C-27 en août 1977, les agriculteurs ne peuvent plus bénéficier des allocations qui leur étaient antérieurement versées à l'occasion de leur participation à ces sessions. En conséquence, les inscriptions à ces sessions ont diminué de 40%.

**M. Marcel Bundock**
(Eastern Paper Box & Tube Co. Ltd)

Les PME québécoises emploient 56% de la main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier et environ 60% de la main-d'oeuvre dans celui du commerce et des services. C'est dire à la fois leur importance dans l'économie et leur poids relatif en tant qu'employeurs dans le domaine des relations de travail. L'objet de mon intervention sera de souligner que les PME font face à des problèmes particuliers dans le domaine des ressources humaines, que ce soit au niveau de l'entrepreneurship, des relations de travail ou encore à propos des salaires, de la productivité et de la concurrence.

Je n'insisterai pas sur la question de l'entrepreneurship car les problèmes là-dessus ont été bien identifiés dans le document de travail portant sur l'état de la situation socio-économique. Au niveau des relations de travail, c'est la syndicalisation des travailleurs qui pose souvent un problème grave pour le dirigeant d'une PME. Habitué à des relations directes et personnelles avec ses employés, il voit tout à coup s'installer entre eux et lui une grosse machine technocratique, celle de la centrale syndicale.

Dans bon nombre de cas, faute d'un deuxième niveau de gestion, le chef d'entreprise doit s'occuper seul des relations de travail, alors qu'il fait face à un syndicat qui dispose d'officiers aguerris et de nombreux conseillers techniques. Il est bien évident qu'il ne peut lutter à armes égales, quand il s'agit d'affronter un adversaire rompu à toutes les embûches de la négociation collective ou de la procédure de règlement de grief. Ce sont là des problèmes dont il faut tenir compte avant de réclamer la syndicalisation plus poussée, dans les secteurs où la PME est fortement impliquée, que ce soit par le mode de l'accréditation multipatronale ou selon toute autre formule. Mais il y a également d'autres problèmes. En ce qui concerne la productivité, par exemple, l'évaluation relativement optimiste que fait le document de travail de la situation du Québec, camoufle avec élégance des réalités moins roses avec lesquelles se débattent les entreprises, principalement celles dont le coût de la main-d'oeuvre représente le facteur le plus important dans leur coût de revient, ce qui est généralement le cas des PME. Bien sûr, ces

problèmes ne sont pas particuliers à la PME et on sait que les grandes entreprises ont également à y faire face. Mais le problème de la productivité et de la concurrence est probablement plus aigu pour les PME, justement parce qu'elles sont plus vulnérables et je dirais plus fragiles. C'est par la base, en effet, que se fait le développement industriel, par de jeunes entreprises qui se battent pour atteindre le seuil de rentabilité, par la création d'emplois nouveaux et Dieu sait que c'est au niveau des PME que se créent le plus grand nombre d'emplois pour des travailleurs peu ou pas spécialisés et rémunérés au salaire minimum. C'est quand même dans cette zone incertaine de nouvelles activités industrielles que se crée une partie de l'industrie solide de demain.

C'est là, de façon schématique, tout le problème de la productivité et de la concurrence pour les entreprises québécoises. Est-il dans l'intérêt du consommateur que nous commencions à fabriquer ici ce que nous pouvons faire fabriquer ailleurs à meilleur compte? Pourquoi continuer de produire ici ce qu'on peut faire produire ailleurs à des conditions plus avantageuses?

**M. Léopold Marquis**
(Société de développement coopératif)

Lorsqu'il s'agit de considérer le développement économique, on a souvent tendance à considérer le facteur ressources humaines de façon marginale par rapport aux autres facteurs analysés. Pour le mouvement coopératif, où le consommateur et l'entrepreneur recherche pratiquement les mêmes objectifs, il convient de souligner avec satisfaction que les organisateurs de ce Sommet ont compris que les conditions d'une économie productive ne pourraient jamais être réalisées sans considération des ressources humaines qui constituent le principal moteur de toute activité. Il importe de rappeler ici que le mouvement recherche, de par sa philosophie, la primauté des valeurs humaines sur les activités purement économiques. Parce que les membres d'une coopérative sont en même temps propriétaires et usagers, le risque d'exploitation de l'homme par l'homme est amoindri. Pourtant, nous rencontrons beaucoup de gens pour dire que les coopératives sont des employeurs comme les autres. C'est peut-être parce qu'on oublie de distinguer entre les membres d'une coopérative, c'est-à-dire les propriétaires usagers d'une part, et les employés de cette coopérative d'autre part. Ces deux groupes ne recherchent pas nécessairement les mêmes objectifs et, dans les coopératives comme ailleurs, les conflits sont souvent inévitables.

Au chapitre spécifique des relations de travail, nous devons constater, avec un brin de modestie, que le monde coopératif n'est guère en avance sur les autres formes d'entreprises. Établir un milieu privilégié de saines relations de travail reste un défi constant à relever pour tout le mouvement coopératif. Nous sommes prêts à nous engager dans un processus de recherches empiriques dans ce domaine, et nous regrettons que l'accent ne soit pas mis davantage sur la recherche et la créativité qui pourraient nous apporter des formules nouvelles de gestion. Nous attendons beaucoup trop d'un Code du travail revisé sporadiquement. L'éternelle recherche d'un Code parfait risque fort de décevoir, croyons-nous, dans la poursuite d'un meilleur climat. Nous reconnaissons que tout doit se faire dans la légalité mais la légalité ne fera pas tout en matière de relations de travail. En arrière des lois, il y a des structures, des entreprises; en arrière des structures, il y a des hommes qui ont des buts à atteindre. Pourquoi alors ne pas favoriser ouvertement

et à tous les niveaux le dialogue et les échanges sur les objectifs réels poursuivis par les partenaires. Quant à nos conventions collectives, elles ont un grand besoin d'être revisées à partir de concepts novateurs, modernes et surtout appropriés aux conditions de travail de nos milieux respectifs. Il ne semble pas que nous ayons à déplorer l'incompétence de nos ressources humaines.

Au contraire, au sein de nos propres institutions, nous pouvons constater une technique sûre, une grande habilité et un bon savoir. Toutefois, il est malheureux de devoir souligner que trop peu de gens réussissent à s'intégrer au mode de vie industriel de notre temps. La difficulté d'adaptation proviendrait peut-être autant du système de vie actuel que des exigences mêmes de l'entreprise. Dans l'un ou l'autre cas, l'effet est néfaste, puisqu'on y cultive souvent l'irrespect du travail. La dévalorisation systématique de la notion de travail retarde et empêche les succès possibles découlant des efforts déployés pour une meilleure gestion des ressources humaines en milieu de travail.

**M. Pierre Marois**
(Ministre d'État au développement social)

Une perspective de développement économique ne pourra pas être dissociée des préoccupations d'un développement social, c'est-à-dire que le premier ne peut pas être n'importe quoi, n'importe comment et, le cas échéant, à n'importe quel prix sur le dos des gens. Je voudrais simplement, pour l'instant, faire ressortir deux points. Le premier: quand on parle du déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre et des conséquences, il est important qu'on dise clairement que le problème premier qu'on a n'en est pas un d'offre de main-d'oeuvre mais de demande, et de rappeler aussi que du côté de l'offre et de la préparation de cette main-d'oeuvre, le gouvernement du Québec, à même les fonds publics, assume l'essentiel de cette préparation/information. Bien sûr, il y a le fouillis fédéral-provincial et il va falloir qu'on finisse par mettre de l'ordre là-dedans pour développer une politique de main-d'oeuvre et d'emploi. Il y a donc encore beaucoup à faire, mais il y en a déjà énormement qui se fait. Du côté de l'État, on assume une bonne partie des responsabilités; il s'agirait de voir de quelle façon on peut mieux partager ces responsabilités et ce que chacun de nous est capable d'assumer. De plus, il s'agirait de répondre au problème réel de la demande et en particulier pour certaines catégories de personnes: les femmes, les jeunes sur le marché du travail. Donc, on est prêt à améliorer, à recevoir toute suggestion pertinente pour améliorer la qualité de l'offre. Mais en même temps, il est important de recevoir des réponses, en plus de ce que le gouvernement peut faire du côté de la demande de l'emploi, de ce que l'entreprise capitaliste, de ce que l'entreprise coopérative est prête aussi à faire de ce côté.

Deuxièmement, très rapidement, du côté des relations de travail, on parle constamment du 30% de syndicalisation. Il est peut-être temps qu'on aille un peu au-delà de ce chiffre, pour faire un constat. Le Québec est peut-être un des coins uniques dans le monde occidental où il y a un tel déséquilibre entre le taux de syndicalisation du secteur public et celui du secteur privé. Il y a à peine autour de 20%, dans le secteur privé, de gens qui sont syndiqués. Les uns nous reprochent constamment de nous amener avec des législations et des conditions minimales. Mais tant et aussi longtemps qu'il y a des gens qui ne disposeront pas des instruments, on serait irresponsable de ne pas s'en occuper. Il y a également des

gens qui disent: Parmi ceux qui ne sont pas syndiqués, ils ne veulent pas. D'autres disent: Ils ne peuvent pas. Est-ce qu'on accepterait l'idée de reconnaître le libre choix pour ces gens,donc de leur fournir les instruments adaptés à la réalité avec toute la souplesse qu'il faut, le cas échéant. Je me rends compte qu'il existe des PME chez nous. Mais est-ce qu'on serait prêt à reconnaître l'idée qu'elles aient leurs instruments, l'idée, entre autres, de l'accréditation multipatronale ou autres formes, et à l'examiner ensemble. L'idée fondamentale derrière cela, c'est de laisser les gens libres à condition que les instruments soient disponibles, qu'ils choisissent de les utiliser ou pas, et de négocier eux-mêmes l'amélioration de leurs conditions de travail avec toute la souplesse qu'il faut dans un contexte ou une réalité sociale et économique qui est propre au Québec.

**M. Jean Gérin Lajoie**
(Syndicat des métallos (FTQ))

La FTQ ne prétend pas que tout le domaine des relations humaines est épuisé par la question de la syndicalisation. Cependant, je pense que les remarques de M. Dufour, de M. Bundock, indiquent assez clairement qu'on est mieux de commencer par discuter du problème de la syndicalisation, si on ne veut pas chercher de midi à 14 heures ou se réfugier dans un niveau d'abstraction telle, qu'il a perdu ses racines dans la réalté. Le ministre Marois mentionne qu'on est peut-être au Québec, dans une stuation rare ou exceptionnelle avec une telle disproportion entre la syndicalisation de la fonction publique et du secteur privé. Je crois que le mot « exceptionnel » n'est pas exact. C'est une situation unique au monde, dans le monde occidental. Je pense que le patronat devrait terriblement réfléchir à cela.

C'est une situation périlleuse et instable qui n'est valable et utile ni pour les travailleurs syndiqués, ni pour personne dans la société. Ce que le syndicalisme demande finalement,c'est la liberté de se syndiquer. Il ne demande surtout pas de syndicalisme obligatoire, mais un syndicalisme volontaire. La formule que véhicule la FTQ, qui est passablement appuyée par l'ensemble du mouvement syndical québécois, c'est de permettre des accréditations pour de petits groupes d'employeurs concurrents qui constituent une grande partie du paysage économique québécois, des groupes d'employeurs concurrents, comme par exemple, le placage de métal dans la région montréalaise, la fabrication des objets de broche, le fer ornemental, les restaurants, les « dry-cleaning », l'entretien ménager dans la région montréalaise, les mécaniciens de garage dans les diverses régions. Enfin, les domaines qui étaient couverts pendant une quarantaine d'années par une législation qui remonte à 1932, celle des décrets qui n'est pas inconnue, et qui maintenant, s'est passablement effilochée grâce aux bons offices successifs de plusieurs ministres du Travail et à l'inaction des autres. Mais finalement, il reste une cinquantaine de décrets, avec environ 135 000 travailleurs. Nous prétendons que c'est très simple, que la raison pour laquelle on est dans cette situation unique au monde, c'est que le Code du travail actuel ne donne pas aux travailleurs du secteur privé, la possibilité réelle et pratique de se syndiquer. Ils n'ont pas le véritable choix de se syndiquer. Tout ce que les propositions du mouvement syndical visent, c'est de mettre tout le monde, qu'ils soient travailleurs d'une grande manufacture, d'une institution publique, de petits commerces ou de petits services, dans la même situation, la même facilité de choix. Là, les travailleurs décideront si oui ou non, ils

veulent se syndiquer. On n'a pas besoin de se gargariser de grands discours sur ce que les gars pensent du syndicalisme; qu'on leur donne la possibilité de choisir, et ils décideront.

**M. Jean-Paul Hétu**
(Centrale des syndicats démocratiques)

J'aimerais parler du rôle des travailleurs dans l'entreprise, plus particulièrement dans l'organisation du travail ou dans ce que le document de la conférence a indiqué comme étant la qualité de vie au travail.

Pour accroître la productivité au Québec et pour améliorer les conditions de travail, il va falloir changer notre conception et notre mode d'organisation du travail dans l'entreprise. Il a été conçu et mis en oeuvre au tout début du capitalisme et on l'a baptisé pompeusement l'organisation scientifique de l'entreprise, ce qu'on a corrigé partiellement par l'introduction d'une politique des relations humaines. Ensuite, encore plus timidement mais cela n'a pas eu tellement de succès, on l'a baptisé l'enrichissement au travail.

Malgré ces tentatives de changement, on a maintenu, raffiné, sans en changer la substance, l'organisation scientifique du travail. Je pense qu'il faut se le dire franchement, c'est que ce mode de gestion du travail est dépassé au Québec. Il y a plusieurs raisons à cela. Il est dépassé, parce que le pouvoir d'organiser le travail dans l'entreprise, il est détenu uniquement par une minorité.

Deuxièmement, on a pasteurisé le travail, on l'a divisé à l'extrême, jusqu'à l'absurde. Troisièmement, on n'a recours aux travailleurs que pour exploiter leur compétence professionnelle et cela, sur une base individuelle. On l'a atomisé.

Enfin, on a bureaucratisé et hiérarchisé les rapports sociaux dans l'entreprise. Après cela, on va dire: Les travailleurs ne sont pas intéressés à l'entreprise. Je comprends, on les a cantonnés comme des moutons dans une enclave. Récemment, une firme indépendante a fait un sondage sur les principaux facteurs d'insatisfaction dans le cadre d'un comité de main-d'oeuvre et 500 travailleurs étaient impliqués. Ce que les travailleurs ont mis en cause, en premier, c'étaient les politiques de l'entreprise, ensuite les conditions de travail et en troisième lieu, les salaires. Les cadres, quant à eux, étaient fâchés et leur principal facteur d'insatisfaction était qu'ils n'étaient pas assez payés.

On ne règlera pas ce problème par la rémunération au travail ou les systèmes de rendement qui semblent vouloir renaître dans des entreprises importantes. Ce qu'il y a de pire dans tout cela, en-dessous de ce type d'organisation du travail, c'est la conception qu'on a du travailleur. C'est quoi? Eh bien, on le considère comme un coût de production; on ne le considère pas comme quelqu'un qui peut avoir des idées, qui peut prendre des initiatives, qui peut véritablement opérer des changements, comme un facteur viable, important dans l'entreprise. Bien non, on véhicule encore des idées du XIX[e] siècle. On dit — comme Webb nous a rapporté cela dans ses études sur le syndicalisme au début — que les travailleurs ne sont pas formés. On revient à l'ère préhistorique.

Voici quelques perspectives nouvelles. Il faut impliquer les travailleurs au maximum, il faut qu'ils soient un pouvoir réel dans l'entreprise, dans l'organisation du travail. Par exemple, quand on confie aux travailleurs d'un département, la responsabilité de la production, qu'eux autres décident de l'affectation des postes de travail et des méthodes de travail individuelles de concert avec les responsables, qu'ils aient un contrôle sur la qualité des produits, qu'ils choisissent les machines de production avec ceux qui mijotent cela tout seuls, enfermés dans un bureau.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

Les femmes constituent, parmi les travailleurs, un des groupes qui subissent le plus de discrimination. Chaque jour, des milliers d'entre elles sont victimes du comportement discriminatoire et sexiste de leurs employeurs. Les faits parlent d'eux-mêmes. 70% des travailleurs au salaire minimum au Québec sont des femmes.

Dans le rapport du Conseil du statut de la femme, il y a une liste de 38 catégories d'emplois où actuellement à Montréal, pour un même travail, les femmes gagnent un salaire inférieur à celui des hommes. En 1976, une étude de l'Institut C.D. Howe a démontré qu'une différence de 10% entre les salaires des femmes et ceux des hommes s'explique par la discrimination. Il existe actuellement au Québec des centaines d'employeurs qui méprisent les femmes, parce qu'elles sont femmes. Il y a des employeurs qui entretiennent le mythe de l'infériorité des femmes, parce que cela leur rapporte en économie au niveau des salaires. On a des reproches à faire au gouvernement à ce chapitre, parce qu'il y a là de la discrimination à l'endroit des femmes.

Les propositions qu'il a présentées au Syndicat des fonctionnaires en octobre 1978, contiennent une série d'offres salariales discriminatoires envers les femmes. Signalons à titre d'exemple que, s'il n'en tenait qu'à lui, à la classification d'aides domestiques composée de femmes, ces femmes gagneraient $4,98 l'heure, alors qu'à la classification nettoyeurs-laveurs, composée d'hommes, ils gagneraient $6,01 l'heure, une différence de $1,03, injustifiable, parce que la tâche est tout à fait similaire. Le gouvernement est donc lui aussi discriminatoire dans ce sens. Ces offres ont été dénoncées en décembre par le Conseil du statut de la femme. Il en est de même aussi pour le congé de maternité. Tout le monde doit admettre aujourd'hui, que l'exercice de la fonction de mère ne doit pas entraîner plus de désavantages que l'exercice de la fonction de père. Pourtant, au niveau des faits, c'est le contraire. Les patrons assimilent, encore aujourd'hui, la maternité au chômage ou à la maladie. Une femme enceinte doit encore se contenter de l'assurance-chômage. Cela signifie un revenu réduit de 40%.

Le gouvernement sur ce point, lui aussi, non seulement s'en remet-il à l'assurance-chômage comme tous les patrons, mais il présente à ses employés des offres inférieures à ses propres lois. Par exemple, dans son ordonnance du salaire minimum, en vigueur depuis le 1er janvier 1979, une clause oblige tout employeur à déplacer une salariée enceinte, si son travail comporte un risque pour sa grossesse. Pourtant le gouvernement, dans ses offres aux fonctionnaires a ignoré totalement la question et n'a pris aucun engagement.

Enfin, pour ce qui est des garderies, le gouvernement actuel n'a pas respecté ses engagements. Les besoins sont très grands. 290 garderies qui comptent 12 000 places et plus, alors qu'il y a dans la province 150 000 enfants de 0 à 5 ans dont les parents travaillent.

Statistique Canada a dénombré, en 1973, que de toutes les femmes qui aimeraient travailler, mais qui ne le peuvent pas, 45% donnaient comme raison de leur incapacité l'absence de garderie. Face à cette situation, la CSN réclame la fin de la discrimination. D'abord, sur le plan salarial, nous exigeons à travail égal, de valeur égale, salaire égal et que le gouvernement en fasse preuve à ses offres aux fonctionnaires et qu'il donne des dents à sa Loi sur les conditions minimales de travail pour forcer les employeurs à en faire autant.

Sur le plan des congés de maternité, nous exigeons une loi pour le congé de maternité à plein salaire de 20 semaines afin que la maternité ne pénalise plus les femmes. Enfin, pour ce qui est des garderies, nous réclamons l'implantation d'un réseau de garderies universel et gratuit contrôlé par les usagers et financé par l'État.

Voilà la politique de la CSN. Elle vise à donner aux femmes un statut d'égalité parce que la discrimination fondée sur le sexe est aussi illégitime pour nous que celle basée sur la race ou la couleur.

**M. Jean Brunelle**
(Centre des dirigeants d'entreprise)

L'utilisation efficace des ressources humaines pose le problème du rendement et celui non moins important de l'épanouissement de l'individu au travail. Elle exige des réformes de nature qualitative, notamment un recyclage, si on peut dire, des mentalités et des comportements. Au niveau de l'entreprise, ce recyclage est engagé. Dans un nombre encore limité mais croissant d'établissements, on assiste à une révision profonde des styles de gestion dont les différents aspects, regroupés sous l'appellation de « qualité de vie au travail » ou de « participation », sont bien décrits dans le document qu'on nous a remis.

Des expériences en cours impliquent, outre la direction des entreprises concernées, des cadres, l'ensemble ou une partie des travailleurs, parfois le syndicat et même des associations sectorielles. Tous les cas n'ont pas atteint la même ampleur. De plus en plus nombreuses sont les entreprises qui donnent un sens nouveau à leur politique d'information et de communication afin d'en faire les instruments d'un programme visant à enrichir les postes de travail. Les expériences les plus concluantes se soldent généralement par la diminution du poids de l'autorité et de la discipline, par une augmentation correspondante de l'initiative et de la satisfaction des travailleurs, par le renouvellement des fonctions des cadres, par le rehaussement de l'échelle des valeurs dans l'entreprise, par l'accroissement de la productivité.

L'entreprise et ses employés sont évidemment les premiers à tirer avantage de ces résultats. Quand ils se produiront en nombre suffisant, ils exerceront une influence considérable sur la croissance économique et sur le climat social. Il importe donc de les multiplier en évitant, autant que possible, les effets improvisés

ou mal inspirés. C'est une responsabilité qui relève d'abord des employeurs auxquels se pose, notamment pour les dirigeants de PME, un double défi, celui du savoir-faire dans l'application des formules de participation, celui de la compétence administrative, conditions essentielles de leur succès.

C'est donc un problème de diffusion et un problème de formation dont la solution pourrait être accélérée par une action convergente des associations patronales intéressées à ces questions, du gouvernement, particulièrement du MTMO, du MIC, de l'Institut national de productivité, de certaines écoles et facultés universitaires et, pourquoi pas, des syndicats intéressés à appuyer un tel mouvement.

Dans l'esprit de ces commentaires, la participation doit maintenir la responsabilité ultime de la direction et sa liberté de choix à l'égard des orientations des entreprises. Nul ne peut, néanmoins, imposer a priori des limites précises à la participation. Elle peut éventuellement ouvrir la porte à des changements d'organisation et de structure, lourdes conséquences. Si tel était le cas, la société devrait choisir entre l'entreprise privée traditionnelle, dont le caractère parfois turbulent et impulsif est une source de dynamisme inépuisable et d'innovations, et l'entreprise collectivisée, peut-être bureaucratisée, dont les effets sur le milieu socio-économique sont actuellement imprévisibles. Pour le moment, les expériences en cours avec leurs objectifs de détente entre les parties, de promotion de l'individu et d'augmentation du rendement méritent sûrement d'être encouragées et multipliées.

**M. Pierre-Marc Johnson**
(Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre)

Ce qu'on recherche au Québec, est-ce que ce n'est pas l'amélioration du climat social? Est-ce que, évidemment, cela ne doit pas passer par l'amélioration du climat dans le secteur des relations de travail? Je pense que oui. Le gouvernement a pris des engagements, lors du Sommet de La Malbaie; il les a respectés au niveau législatif: précompte syndical, démocratie syndicale, amélioration du processus d'accréditation, dispositions anti-briseurs de grève — malgré les exceptions qu'on peut connaître —, première convention collective, public-parapublic, construction, conditions minimales. Sur le plan administratif, 47 avis du CCTMO et création du centre de données, récemment.

Tout cela, je pense, a été accompagné — sinon en a été la cause — d'une diminution de la violence sur les lignes de piquetage malgré certaines exceptions et aussi, je pense, d'une diminution du recours à l'injonction et de règlements de conflits qui, dans d'autres circonstances, n'auraient pas été réglés, par exemple, dans le cas de la première convention collective. Derrière tout cela, une toile de fond qui est un effort de dépolitiser et surtout de dédramatiser les relations de travail parce que, après tout, on vit dans une société libre. Il y aura toujours des exceptions et il y aura toujours ce droit fondamental pour les travailleurs de faire la grève.

L'avenir, c'est une réflexion approfondie, et pas seulement un gouvernement qui se penche, mais également un gouvernement qui s'est relevé sur la question du multipatronal, de la médiation préventive qu'il faut voir comme un effort sur une base volontaire d'amener les parties dans certains secteurs, non pas à la négocia-

tion permanente, non pas à des chambardements quant au droit de grève, mais à essayer de régler les problèmes à partir du moment où on les voit venir, tout cela dans un contexte où il s'agit, je pense, de mobiliser les ressources du monde syndical, du monde patronal et du monde universitaire aussi, qui a peut-être quelque chose à dire là-dedans, sur un « background », si vous me permettez l'expression, d'attitudes qui, au niveau des entreprises, exige de mettre bas la méfiance profonde que les PME, en particulier, ont à l'égard du syndicalisme et, du côté du syndicat, d'une prise de conscience importante, qui m'apparaît présente à certains égards, du type d'économie dans lequel on vit et, entre autres, du problème des PME.

Tout cela avec un objectif: on a parlé de l'excellence des produits au Québec, on a parlé de l'excellence de la gestion. Je pense qu'il faudrait se fixer comme objectif, dans un cadre où les lois sont respectables, et donc respectées, l'excellence dans la qualité des rapports entre les travailleurs et l'entreprise.

**Le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre et ses conséquences**

M. Jean-Paul Hétu

Je voudrais traiter plus particulièrement du rôle des agents dans la création et le maintien des emplois et plus particulièrement la dimension du maintien des emplois. À l'heure actuelle, l'État du Québec et le fédéral mettent à la disposition des parties la formule des comités de reclassement et des comités d'adaptation de main-d'oeuvre. Il faut dire tout de suite, au départ, que l'État du Québec n'est pratiquement pas impliqué ou, s'il l'est, c'est de manière insignifiante. Quand je dis insignifiante, je pense que le ministre du Travail va en convenir parce que dans la Loi de qualification et de formation professionnelle, il y a l'article 49 qui parle de la possibilité de former des comités de main-d'oeuvre et il n'y a pas un patron et encore moins un syndicat qui, actuellement, trouve qu'il peut fonctionner dans ce cadre-là. Je pense que cela doit être changé.

Cela doit être changé pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les parties, généralement la partie syndicale, apprennent à la dernière minute que l'entreprise va fermer ses portes. À ce moment-là, l'État met à notre disposition un comité de main-d'oeuvre ou un comité de reclassement. Cela n'a pas de bon sens. Si l'État n'envisage pas de changer sa conception vis-à-vis de cela, je pense que tout le monde perd son temps et on va continuer à gueuler contre cela, sauf que les vrais problèmes ne seront pas réglés.

On sait que le ministre du Travail peut faire quelque chose. Cependant, en dehors du Sommet économique, avec qui discute-t-il actuellement pour essayer de concevoir de tels comités? Je ne le sais pas. On entend dire, à un moment donné, par le ministre, qu'il y a un gars qui y est assigné, sauf qu'on n'est pas invité à en discuter. À ce jour, on est pris avec une quarantaine d'expériences de part et d'autre.

**M. Jean Gérin Lajoie**

Il y trois exemples de déséquilibre entre l'offre et la demande qui m'apparaissent contribuer à des malaises importants dans la société. Norbert Rodrigue a parlé de la question de la discrimination entre les hommes et les femmes et des mesures à être prises. Je pense qu'il y a un phénomène beaucoup plus massif que cela, c'est le déséquilibre entre les marchés du travail qui sont surtout féminins et où il y a un vaste réservoir de main-d'oeuvre et des taux de salaire très bas, par exemple le « dry cleaning », la « waitress » de restaurant, et d'autres marchés du travail qui sont surtout masculins où là, il y a besoin de réformes beaucoup plus importantes que de tout simplement mettre fin à la discrimination salariale sur une base étroite. Qu'un homme et une femme gagnent la même chose dans un « dry cleaning », cela ne les met pas du tout — puisque ce sont, à 80% ou 90% , des femmes — sur un pied d'égalité avec les quelques femmes et l'immense majorité des hommes qui sont dans les marchés du travail masculins. C'est un déséquilibre profond dans l'évolution de la société qui, à mon sens pour l'ensemble d'une société est un phénomène à la fois plus difficile à corriger et beaucoup plus important parce qu'il y a beaucoup plus de femmes qui travaillent dans ces marchés du travail à bas salaires que d'hommes à des hauts salaires dans d'autres marchés du travail.

Un autre exemple de déséquilibre et cela me semble au discrédit de la petite et de la moyenne entreprises et souvent du consommateur parce qu'il s'agit de services qui vont aux consommateurs. Par exemple, la chance de trouver un mécanicien de garage compétent pour la réparation d'automobiles si on le paie $6 ou $7 de l'heure, alors que dans une usine manufacturière importante, pour exactement le même travail, il va faire $10 de l'heure. Le débalancement est fondamental de former, de conserver des travailleurs qualifiés pour une petite et une moyenne entreprises qui perd ses travailleurs qualifiés et pour qui c'est quasiment une interdiction d'avoir une machinerie spécialisée. C'est un des graves problèmes auxquels on doit s'adresser.

**M. Marc Cossette**
(Conseil interprofessionnel du Québec)

Parmi les corporations professionnelles qui sont membres du conseil, certaines regroupent des membres dont la fonction consiste à dispenser des services professionnels davantage centrés sur les personnes. D'autres ont des missions davantage institutionnelles. C'est le cas des administrateurs agréés, des ingénieurs, de nos architectes, de nos conseillers en relations industrielles, de nos psychologues industriels, des comptables, des urbanistes, des CGA, des RIA, des CA. Or, autant la fonction publique et la grande entreprise ont constitué jusqu'à tout dernièrement un débouché important et naturel pour plusieurs générations des membres des corporations, autant il convient maintenant de créer pour eux des opportunités nouvelles au sein de notre patrimoine commercial et industriel, les PME. Si l'on veut que ces diplômés participent désormais au nouveau développement du Québec, plusieurs de nos membres devront trouver des occasions d'exercer leur profession dans les PME, qu'elles soient de forme coopérative, à capital-actions ou des propriétés individuelles.

Nous trouvons que c'est là une situation excellente parce que justement nos PME ont des besoins énormes de compétences pour croître et se perpétuer. On le

répète sans cesse depuis deux jours, le Québec a besoin d'emplois. Ces emplois viendront de plus en plus de la PME qu'on devra développer au maximum et, pour se développer, nos PME ont besoin de l'expertise technique et de gestion qui est disponible au niveau des professionnels québécois. Les conclusions d'une étude de l'OPDQ ont largement démontré ces avancés. Nous soumettons donc qu'il convient de songer immédiatement à rendre financièrement possible ce qui est économiquement désirable pour la PME, les compétences disponibles pour le Québec. C'est au gouvernement et aux autorités compétentes qu'il appartient de voir comment ce mariage pourra être facilité, mais il demeure essentiel et prioritaire qu'il se fasse le plus rapidement possible. Les propriétaires d'entreprises de diverses régions ont besoin d'être aidés pour affronter l'accroissement de la complexité de leur environnement. Plusieurs entrepreneurs furent d'abord des techniciens hautement compétents et industrieux qui transformèrent une idée ou une habileté en une entreprise grâce à leur initiative personnelle et à leur travail. Comme hommes d'action, ils se sentent maintenant frustrés de faire face aux contraintes de plus en plus lourdes de leur environnement socio-économique.

Il est regrettable que dans certains domaines on doive effectuer du recrutement à l'extérieur alors que certains des membres de nos corporations professionnelles sont sans emploi. Il y aurait certainement lieu d'améliorer les mécanismes de communication entre les institutions d'enseignement et les milieux d'emploi. Le modèle d'un comité collège-travail proposé dans le Livre blanc sur l'enseignement collégial déposé par le ministre de l'Éducation, pourrait peut-être servir de premier exemple.

**M. Paul Couture**

Le milieu que je représente offre un potentiel particulier. Nous avons d'abord des hommes, des femmes, des jeunes qui veulent travailler et qui ont le défaut d'être des travailleurs qui sont entreprenants. Il y a aussi un marché potentiel. On s'autosuffit à environ 60%, il y a donc de la place au développement. Je pense que nous sommes prêts à répondre à cet objectif. J'aimerais même dire au secteur agro-alimentaire qu'on est prêt à travailler en partenaires. Qu'on travaille à livre ouvert, à partir de nos coûts de production et ensuite, on évaluera l'apport de chacun pour être concurrentiel. Jusqu'à maintenant, la concurrence s'est faite sur le dos du producteur primaire. Donc, si on veut fonctionner en partenaires, on est disponible et on va être prêt à discuter.

**Mme Lise Payette**
(Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières)

La condition féminine est devenue un bon cheval de bataille pour le mouvement syndical. Il y a un danger, cependant. C'est que les femmes assises à cette table du mouvement syndical sont muettes depuis que les travaux sont commencés et j'ai l'impression que très souvent, à l'intérieur des centrales, c'est un petit peu la situation qui prévaut. Les sujets concernant la condition féminine sont souvent reçus avec un sourire de la part des confrères et sont relégués souvent à la fin des ordres du jour. Mais c'est encore mieux que la situation qui a cours dans le monde patronal. Il n'y a pas une seule femme à cette table et on ne peut pas même voir le jour où il pourra y en avoir une.

Le monde coopératif, je pense, depuis le temps qu'on en parle, est conscient de la peine que j'ai chaque fois que je les rencontre et qu'il n'y a pas une seule femme parmi eux. Cela finira par arriver, j'en suis certaine. Je ne sais pas si dans tous ces milieux, on est prêt à faire une sorte de discrimination positive, comme on le fait déjà aux États-Unis depuis quelques années, en faveur des femmes qui ne représentent pas un monde marginal du monde du travail, mais qui représentent une bonne partie de la main-d'oeuvre et qui fait face aux difficultés du chômage actuellement. La CSN nous demande si le gouvernement a l'intention d'agir en ce qui concerne la condition féminine. Nous sommes conscients que nous avons entre les mains un rapport important et extrêmement complet du Conseil du statut de la femme et que nos engagements ont été pris à partir de ce rapport. Nous avons effectivement l'intention de réaliser le contenu de ce rapport dans les délais raisonnables, ce qui implique deux ou trois ans de réalisation. Cela nécessite des interventions législatives, des interventions budgétaires et j'ai la certitude que de ce côté-ci, on est convaincu que c'est une chose qu'il faut faire pour le mieux-être de la société et de la collectivité.

Cela veut dire quoi, les femmes sur le marché du travail, au moment où on se parle? Cela veut dire en décembre 1978, alors que 43% des femmes, soit deux femmes sur cinq étaient sur le marché du travail, près de 20% occupaient un emploi à temps partiel ou avec une fois sur cinq un poste de sténo, de dactylo et de professeur du niveau primaire ou secondaire. Dans l'ensemble, les femmes subissent présentement 11% du chômage. Par ailleurs, on sait que les femmes de 25 ans à 45 ans se retirent de moins en moins du marché du travail, même temporairement, et que le nombre de femmes sur le marché du travail qui sont en âge d'avoir des jeunes enfants, est passé de 27% en 1971 à 55% en 1978, en faisant un phénomène irréversible avec lequel la société québécoise devra bien apprendre à composer.

Il ne s'agit pas d'illustrer en détail les multiples phénomènes qui caractérisent la situation des femmes au travail. Les données à cet effet sont disponibles et elles devraient être connues de l'ensemble des intervenants autour de cette table.

En prenant conscience de la condition des femmes sur le marché du travail, on devra reconnaître les véritables causes des déséquilibres dans le domaine de l'emploi et en rechercher des solutions permanentes. On devra cesser de dire que les femmes sont la cause du chômage des hommes. Il sera en effet difficile d'imputer à la présence des femmes, sur le marché du travail au Québec, le chômage qui sévit périodiquement dans des domaines comme la construction ou le chômage constaté dans certains secteurs industriels comme la construction navale ou l'industrie minière.

Les femmes ont un rôle à jouer, elles sont prêtes à le faire. Ma question va s'adresser à l'ensemble des intervenants. Est-ce qu'on attend que le gouvernement soit le seul responsable de la correction de cette situation, ou est-ce que le domaine patronal, le domaine syndical, le domaine coopératif sont prêts maintenant à agir de façon positive pour reconnaître aux femmes un droit à l'égalité et à l'indépendance économique au Québec?

**M. Ghislain Dufour**

On est d'accord avec la CSD, la Loi 49 de 1970 a été un échec au plan de ce que se voulait à ce moment, une politique de main-d'oeuvre. Depuis, il semble qu'au ministère du Travail, on a fait certains efforts; il y a un bon nombre de fonctionnaires qui sont justement à la recherche de solutions et nous pourrions demander à ce moment-ci: quelles sont les orientations du ministère du Travail en termes de politique de main-d'oeuvre? Parce qu'il faut immédiatement faire un lien avec problèmes de relations de travail et absence de politique de main-d'oeuvre. Cela a été le cas, notamment en 1976, lors de la négociation du front commun dans les secteurs public et parapublic; il y a eu des effets directs de l'absence d'une politique de la main-d'oeuvre sur nos relations de travail.

Mon deuxième bloc est que, quand on pense offre et demande de travail, il faut vraiment parler de la formation des ressources humaines. Je dirai simplement là-dessus que nous pourrions demander au ministre de l'Éducation s'il a l'intention de projeter en termes concrets, cette revalorisation de l'enseignement professionnel que prône le livre vert et qui, pour les entrepreneurs, est une véritable préoccupation.

Troisième question qui s'adresse au ministre du Travail. On a parlé de l'article 45 et des licenciements collectifs et il semblerait que du côté syndical, cet article ne soit pas appliqué. Y a-t-il des propositions nouvelles qui sont suggérées? Quant à nous, nous sommes d'accord pour discuter avec les partenaires de l'établissement d'un fonds de licenciement collectif, mais je dis tout de suite à M. Jean Gérin Lajoie, non pas un fonds sectoriel, mais un fonds global.

**M. Norbert Rodrigue**

Je voudrais souligner certains problèmes précis. Par exemple, les fermetures d'usines. On sait que actuellement, au Québec, il y a un emploi disponible pour 32 chômeurs. Pour éviter un plus grand déséquilibre sur le plan de la main-d'oeuvre, nous croyons que le gouvernement devrait, sur la question des fermetures d'usines, intervenir pour créer une caisse de stabilisation de l'emploi qui aurait des mandats dont un serait de vérifier et de faire enquête si à moyen ou à court terme, un employeur s'apprête à faire des mises à pied ou à fermer son entreprise. Nous trouvons que, sur le plan des investissements et sur le plan de l'ouverture des livres, ce serait important qu'on puisse savoir, par cette caisse, quelles perspectives se développent. À la suite des enquêtes, il pourrait y avoir des recommandations à l'entreprise par exemple de réinvestir un certain montant des profits pour moderniser l'entreprise. Elle pourrait aussi soit dénoncer, soit interdire le transfert de production comme on a vu par exemple dans Cadbury. Cela affectait 500 travailleurs dans le Québec. C'est important dans le déséquilibre.

Finalement, on pourrait par cette caisse, compenser les travailleurs s'il y a des fermetures qu'on ne peut pas éviter. Je voudrais terminer en disant tout simplement que dans les cas de faillites — c'est un problème fondamental pour nous — les travailleurs devraient être les premiers créanciers et être protégés aussi sur le plan du licenciement quant aux individus à proprement parler.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Il n'y a pas de secteur où il y a un plus grand déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre que celui de la construction. Avant cette année, le roulement moyen de main-d'oeuvre était de l'ordre de 25% par année dans la construction, 10% chez les détenteurs de certificat de qualification et 40% chez les manoeuvres qui ne détiennent pas de carte de compétence. Cela avait comme conséquence d'affaiblir considérablement les travailleurs puisque certaines années, il y avait 90 000 emplois disponibles et 150 000 demandeurs d'emplois, ce qui enlevait immédiatement énormément de pouvoir aux travailleurs pour défendre leurs intérêts. C'est la cause directe, d'après nous, du fait que la société québécoise tolère encore que, dans la construction, avec 6% de la main-d'oeuvre, on ait 25% des morts par accidents. Ce qui n'a pas l'air d'émouvoir suffisamment l'ensemble de la société.

Il y a une mesure concrète qui a été adoptée pour régulariser l'offre et la demande de main-d'oeuvre dans la construction, cela s'appelle le règlement de placement. On a dit dès le départ que nous étions d'accord avec cela et on le défend depuis lors. Nous espérons que le gouvernement ne cèdera pas aux nombreuses pressions qui viennent pour faire abroger ou modifier en substance ce règlement de placement. On comprend certaines attitudes du fait qu'il y a quand même un niveau intolérable de chômage au Québec et que des gens s'étaient habitués à considérer l'industrie de la construction comme un lieu de passage pour n'importe qui, qu'il soit pompier, policier, enseignant, gréviste même.

Je pense essentiel qu'on maintienne un règlement qui met la construction sur le même plan que les autres industries en disant que les réguliers de l'industrie passent avant les autres.

Un dernier point: notre marché de main-d'oeuvre. Il serait important qu'on sache définitivement dans quel territoire et dans quel domaine il s'étend. Cela touche, entre autres, l'installation d'équipements de fabrication, l'entretien d'usines qui doivent être référés au conseil consultatif. On voudrait savoir exactement, et le plus vite possible, dans quel parc, la construction évolue.

**Mme Gisèle Cartier**
(Confédération des syndicats nationaux)

Je peux témoigner qu'à la CSN on n'écoute pas les revendications des femmes avec le sourire fatigué des fins de réunions. À la CSN, on considère que dans une société normale, les effectifs de travail devraient compter pour au moins une moitié de femmes. On n'en est pas là. Pourtant, un des mythes les plus répandus concernant l'interprétation des chiffres de chômage est que l'augmentation serait due à l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail. Je tiens à confirmer que les femmes n'ont absolument pas l'intention de se retirer du marché du travail; elles sont là pour y rester. On va être obligé de se faire à cette idée-là et d'organiser la société en fonction de cela.

Les femmes ne demandent pas de privilèges, elles ne demandent pas de protectionnisme sous quelque forme que ce soit. Elles veulent avoir des chances égales d'accès au travail avec les conditions préalables que sous-tend cette égalité. Les congés de maternité payés et les garderies sont des conditions préalables pour que les conditions soient égales pour avoir accès au marché du travail. Pour tout vous dire, les femmes sont tannées d'attendre, elles sont tannées. C'est pour cela qu'elles demandent très souvent ce qu'on a l'intention de faire devant cette situation. Elles n'ont pas l'intention d'attendre un quelconque changement de mentalité qui pourrait s'étaler sur des générations; c'est maintenant qu'elles veulent des choses, dans les mois qui viennent. C'est notre point principal.

**M. Léopold Marquis**

Le personnel déjà engagé dans les différentes institutions coopératives constitue un apport déjà très intéressant au niveau de l'utilisation de la main-d'oeuvre. Il faudrait retenir surtout que des centaines de postes-clés ont été créés dans des coopératives déjà florissantes et sont maintenant occupés par des dirigeants bien québécois. Il y a aussi, Mme Payette, des dirigeantes québécoises. Plusieurs ont fait leurs armes en développant une bonne expérience des affaires, expérience qu'il aurait été impossible d'acquérir ailleurs. Par contre, il ne faudrait pas s'attendre à voir les institutions du mouvement coopératif régler le problème de l'offre et de la demande dans la question de la main-d'oeuvre. Comme entreprise, la coopérative a ses exigences et elle ne peut avoir de politique interne de soutien en matière de main-d'oeuvre.

Nous réalisons que le chômage accentué a des conséquences désastreuses, mais nous croyons que l'entreprise, à cause de ses objectifs, à cause de ses exigences de fonctionnement et de rentabilité, ne pourrait être tenue responsable du peu d'emplois créés, pas plus qu'elle ne pourrait être considérée maître d'oeuvre d'une situation de plein emploi. À ce chapitre, nous désirons attirer l'attention sur certaines pratiques soit, par exemple, le fait de subventionner directement l'emploi pour enrayer le chômage, soit de s'opposer inconsidérément aux changements technologiques dans l'entreprise sous prétexte que cela produirait des mises à pied ou du chômage. Dans le premier cas, nous croyons que les sommes ainsi versées seraient mieux utilisées si elles étaient affectées à la formation continue du personnel dans l'entreprise tandis que dans le deuxième cas, l'opposition aux changements technologiques de l'entreprise, nous doutons de la valeur de cette pratique à moyen ou à long terme.

**M. Pierre-Marc Johnson**

Quand on parle de main-d'oeuvre, on parle évidemment de placement, on parle de licenciement, on parle de protection de l'emploi, on parle de formation, on parle de connaissance du marché.

Du côté des licenciements, la loi a de la misère avec ses règlements en Cour supérieure. On a quand même fait des poursuites, ce qui n'avait pas été fait depuis 1970. Deuxièmement, la connaissance du marché. Il y a des choses qui sont en cours et qui vont aboutir au mois d'avril. Il y aura des changements extrêmement importants qui seront faits et vous serez tous appelés à y participer. Formation, on y reviendra plus tard.

En pratique, sur toute la section reclassement, licenciement, protection de l'emploi, 419 dossiers l'an dernier, 144 comités de reclassement formés et 71 comités de reclassement préventifs ou d'études de main-d'oeuvre. Je donne, à titre d'exemple, celui de l'industrie aérospatiale du Québec. Cela représente à peu près 15 000 emplois dans le secteur dans lequel on est en train de travailler à définir des besoins de main-d'oeuvre pour les cinq prochaines années. Cela m'apparaît important que ce type de choses-là continue.

Il est très clair, du côté des intentions qu'il faut se diriger vers des solutions un peu plus générales.

On ne parle pas de référendum ici et de l'option politique de ce gouvernement, mais je voudrais vous parler de l'état de frustration dans lequel on est obligé de vivre à cause du chevauchement fédéral-provincial qui n'a pas de sens. Cela donne lieu à un gaspillage d'argent des contribuables qui n'a pas de bon sens. Quand on pense que les pensions sont fédérales et provinciales, les allocations familiales le sont, la Commission des accidents du travail, le bien-être social et, finalement, le bloc majeur quand on veut planifier dans ce domaine-là qui s'appelle l'assurance-chômage, sont éparpillés entre deux niveaux de gouvernement, je ne m'étonne pas que l'ensemble des partis politiques au Québec ne sont pas vraiment capables, depuis dix ans, d'aboutir à quelque chose de cohérent. Ceci dit, il y a des actions ponctuelles qu'on peut prendre. J'en ai décrit quelques-unes; il y en a d'autres qui viendront. Mais je dois vous dire qu'il faut qu'on soit conscient que la limite fondamentale de n'importe quel État provincial pour planifier intelligemment dans le secteur de la main-d'oeuvre se bute à ce chevauchement de juridiction.

**M. Joseph Giguère**
(Conseil central des syndicats nationaux de Québec)

Une des conséquences du déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail dont on ne parle pas souvent, c'est la concurrence dans laquelle se placent les travailleurs. Le marché du travail, c'est un marché comme n'importe quel autre et sur ce marché, les travailleurs doivent se concurrencer et la concurrence est d'autant plus forte qu'il y a plus de chômage. Il faut voir dans quelles conditions d'insécurité, d'angoisse, dans quelles situations de contradiction les travailleurs sont placés quand ils sont obligés de se concurrencer. On parle souvent des scabs dans les conflits de travail. Nous considèrons que les scabs ne sont pas toujours des crapauds. Ce sont souvent des gens qui sont là parce qu'ils n'ont pas d'ouvrage, parce qu'ils sont dans une situation d'insécurité et, souvent, ils sont envoyés par les centres de main-d'oeuvre. Mais ce sont souvent des gens qui, dans plusieurs cas, n'ont pas le choix. Ce n'est pas tout de faire une loi anti-scab pour les empêcher, mais il faut aussi se préoccuper de leur trouver du travail.

Tout le monde est pour le plein emploi, mais en attendant que nos solutions brillantes arrivent à créer le plein emploi, il faut que les gens vivent et il faut qu'ils vivent dignement. Dans les années '30, les travailleurs se sont battus pour acquérir une protection qui s'appelle l'assurance-chômage. Depuis 1972, le gouvernement

fédéral est en train d'enlever, morceau par morceau, l'assurance-chômage. Récemment, avec la Loi C-14, ce sont plusieurs millions de dollars qui sont coupés sur le dos de ceux qui sont le plus mal pris dans la société.

Cela vise plus particulièrement les travailleurs à temps partiel, les femmes, les jeunes, les étudiants, les travailleurs de la construction. Ce dont je m'étonne, c'est que le gouvernement du Québec ne s'est pas battu avec la dernière énergie, avec tous les chômeurs et tous les travailleurs du Québec, pour empêcher ces coupures. D'une part, sur le plan social, c'est une affaire fondamentale; d'autre part, sur le plan de l'économie et du marché québécois, cela a un effet de stimulant au même titre que l'abolition de la taxe de vente. J'aimerais avoir une réaction claire du gouvernement là-dessus.

**M. Jean Sexton**
(Université Laval)

Je veux juste poser quelques questions en ce qui a trait à la main-d'oeuvre comme telle. Il semble se dégager un certain consensus pour l'élaboration d'une politique de main-d'oeuvre. Par contre, le gouvernement reconnaît, depuis quelque temps, la nécessité d'avoir une telle politique et on ne l'a pas encore. Au-delà des querelles fédérales-provinciales, il y a un autre problème qui peut exister: les différentes querelles entre les différents ministères québécois en matière de main-d'oeuvre.

Il y a un rapport d'un comité interministériel qui a noté, en 1975, qu'il y a quelque douze ou treize ministères québécois qui s'occupent de main-d'oeuvre. C'est donc dire qu'il s'en fait de la main-d'oeuve au Québec, mais peut-être pas de la façon la plus coordonnée, la plus harmonieuse possible. La première étape serait peut-être de consolider ces différents efforts dans un même endroit. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que la plupart des programmes de main-d'oeuvre que nous connaissons aujourd'hui, qui sont fortement influencés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral notamment au niveau de la création d'emplois temporaires, ont été élaborés durant les années '50. La problématique est vieille. Dans la mesure où on perçoit une politique de main-d'oeuvre comme un correctif curatif et préventif au marché du travail, on a l'impression qu'on donne une pilule aujourd'hui pour des bobos de marché de travail qui ont complètement changé depuis 1950. Ce ne sont plus les mêmes problèmes de marché du travail. Mme Cartier a soulevé le problème de l'arrivée massive des femmes et l'intention de rester sur le marché du travail; cela s'est fait depuis la dernière guerre et il y a eu une multitude de changements. Mais le diagnostic des problèmes de fond du marché du travail n'est pas fait au Québec. Par exemple, qu'est-ce qu'on fait pour régler, en termes de problèmes de marché du travail, tout le phénomène du travail à temps partiel qui touche énormément les femmes et qui est une ressource qu'on examine presque pas?

Finalement, au niveau des groupes dits traditionnellement main-d'oeuvre secondaire parce qu'on a toujours appelé les jeunes et les femmes main-d'oeuvre secondaire et ce n'est plus le cas, je pense que le ministre Marois a souligné d'ailleurs la nécessité pour la société québécoise, d'ici quelques années, de créer quelque 700 000 nouveaux emplois. Non seulement c'est un problème de marché

du travail mais c'est aussi un problème fondamental de transition école-travail. Mais il y a peut-être beaucoup d'expérimentation et d'imagination à faire au niveau de cette transition école-travail, que ce soit par le « coaching », que ce soit par les stages.

**M. Bernard Côté**
(Celanese Canada Inc.)

Qui dit ressources humaines, dit création d'emplois et sécurité d'emploi. Dans les cinq dernières années, j'ai oeuvré dans le domaine du textile et j'ai dû me préoccuper d'une façon particulière de la survie de l'entreprise. Dans un tel contexte, une dimension importante et primordiale pour les travailleurs aussi bien que pour les cadres, c'est la sécurité d'emploi. Après un grand nombre d'efforts et beaucoup de support positif de la part du gouvernement provincial aussi bien que fédéral, nous sommes aujourd'hui dans une situation bien meilleure et nos efforts se continuent.

Toutefois, ce qui m'apparaît paradoxal et qui m'inquiète quelque peu, c'est que même si nous jouissons d'un standard de vie des plus hauts au monde, même si dans certains cas les salaires payés aux ouvriers du Québec sont supérieurs à ceux payés aux États-Unis pour les mêmes postes, et même si nous jouissons d'un régime social des plus civilisés, nous semblons plus sensibles, plus préoccupés à protéger les consommateurs que nous le sommes à protéger les emplois de nos travailleurs.

Laissez-moi vous donner un exemple. Il y a quelques mois, les Japonais sont allés en Corée pour enseigner aux Coréens comment fabriquer des Toyota. Ils leur ont si bien enseigné que maintenant les Coréens peuvent fabriquer les Toyota et les livrer sur la côte ouest des États-Unis pour 50% de moins que les Japonais le font du Japon. Avec une situation comme celle-là, cela va être impossible de s'attendre qu'une industrie américaine de l'automobile aussi bien que canadienne va pouvoir survivre parce qu'en fait, on peut aller chercher des autos à meilleur marché. Mais si on le fait, qu'est-ce qu'on va faire de nos travailleurs? Ce dont je veux qu'on s'assure ici, c'est que même si on a une conscience pour le consommateur, il faut s'assurer que si nous avons un certain standard de vie, il ne faut pas aller s'approvisionner dans des marchés où les travailleurs de ces marchés gagnent $0,50 l'heure. Ce qui est important ici, c'est de s'assurer que nous préservons les emplois de nos travailleurs.

**M. Rodrigue Tremblay**
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

M. Jean Gérin Lajoie a dit d'une façon implicite que, d'une part, dans le secteur privé, nous avons un des plus bas taux de syndicalisation des pays industrialisés; 20%, c'est bas, et c'est probablement un des taux les plus bas. D'autre part, on vient de traverser une des périodes les plus mouvementées, les plus remplies de tension dans les relations ouvrières du monde industrialisé. Au Québec, on a eu des grèves en très grand nombre et nous avons eu des grèves et des arrêts de travail qui ont été de très longue durée.

Est-ce que l'idée sous-jacente à ce que disait M. Gérin Lajoie, à savoir que s'il y avait plus de syndicalisation dans le secteur privé, il y aurait peut-être moins de tension, est-ce que cette idée peut être défendue? On sait qu'ailleurs, c'est le cas. Il y a des pays comme l'Allemagne et l'Autriche où le taux de syndicalisation est très élevé, mais les organisations patronales et les organisations de travailleurs se parlent, se rencontrent et discutent de question de main-d'oeuvre et non pas simplement de question de relations de travail. Est-ce que ce principe sous-jacent à l'intervention de M. Gérin Lajoie est défendable et applicable au Québec? Si c'était le cas, est-ce que les organisations patronales et les chefs syndicaux seraient prêts à avoir des contacts bilatéraux sans avoir toujours le gouvernement pour leur servir de sage-femme? Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir au Québec une concertation bilatérale pour discuter de questions de main-d'oeuvre, et non pas discuter simplement de questions de conflit?

**M. Julien Richard**

Nous sommes cinq représentants des consommateurs ici, dont trois femmes. On défie n'importe qui d'entre vous d'en faire autant. C'est peut-être parce que la consommation est marginale. C'est peut-être pour cela qu'il y a tant de femmes. C'est peut-être une blague, mais une blague qui peut nous faire réfléchir. Je suis militant dans un organisme de consommation, mais je travaille à plein temps dans l'enseignement. Mon employeur a à peu près 40 directions d'écoles et il y a deux ou trois femmes. On fait des visites industrielles ou des visites dans des organismes de coopération, entre autres les caisses populaires. J'ai piloté une délégation d'étudiants où on demandait au gérant quelles étaient les exigences d'emploi. On nous disait: pour une femme, le secondaire V et pour un homme, un CEGEP, parce qu'on veut en faire un gérant, pas une caissière.

Ce que ce gérant nous a dit, cela se voit à des multiples exemplaires. Ce n'est pas parce que c'est une caisse populaire que c'est comme cela. C'est parce que la société est comme cela. Si elle est comme cela, cela dépend peut-être un peu de l'image qu'on donne dans les écoles. Nos dirigeants dans les commissions scolaires, soit au niveau de l'école ou de la commission, ce sont des hommes. Ils recrutent des hommes, des gens qui leur ressemblent et qui pensent comme eux. Autrement, c'est se remettre en question comme organisme. Je ne demanderai pas à mes employeurs de se remettre en question bien souvent quand, pour moi, c'est déjà difficile. L'école va préparer nos jeunes à une société. L'école est le reflet de cette société. Tant qu'on ne changera pas dans les écoles le statut des travailleurs de ces écoles, on aura cette société. Je voudrais peut-être souligner quelque chose que je trouve intéressant. Au Parlement québécois, on a actuellement un député qui a un statut de future mère, on lui a même préparé un congé de maternité payé. On a rajouté maternité dans les raisons pour qu'un député ne soit pas pénalisé au niveau du salaire, C'est du nouveau. On espère que le gouvernement du Québec va se servir de cet exemple pour en faire une politique plus grande et non exclusivement réservée aux députés.

**M. Jean-Paul Létourneau**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vient de nous tendre une perche. Il vient de suggérer quelque chose que nous sommes les premiers à recommander très

souvent, c'est-à-dire que nous devrions être capables entre nous, les partenaires du secteur privé, partenaires du côté syndical et partenaires du côté du monde des affaires et patronal, de faire un certain cheminement ensemble sans toujours avoir le gouvernement avec nous. À cette perche tendue par le ministre, à savoir si nous serions prêts à nous asseoir ensemble pour discuter avec la partie syndicale des questions de politiques de main-d'oeuvre, nous répondons: Oui, nous sommes prêts à le faire. Aux questions de politiques de main-d'oeuvre, nous sommes très intéressés. Nous sommes tout autant intéressés que la partie syndicale à ce qu'il y ait moins de chômage au Québec, parce que plus il y a de chômeurs, plus c'est difficile pour les affaires. Nous sommes intéressés à travailler ensemble pour contribuer d'une certaine façon à établir des politiques de main-d'oeuvre qui favorisent la diminution du chômage.

Maintenant, sur la question de la sécurité d'emploi, je voudrais simplement rappeller un principe très fondamental. La meilleure sécurité d'emploi, c'est d'abord des entreprises prospères, des entreprises qui font de bons profits. Dans la mesure où, lors des négociations, le syndicat est capable d'évaluer adéquatement la capacité de payer de l'employeur, cela peut aider à la sécurité d'emploi des travailleurs. Il faut savoir être capable d'établir cette mesure mais ce n'est pas toujours facile.

**M. Jean Gérin Lajoie**

Je suis bien d'accord que toute la discussion sur la main-d'oeuvre au Québec a été viciée et a perdu un peu de son poids et de son intérêt, en dépit des protestations de tout le monde, à cause de la présence massive de la caisse fédérale d'assurance-chômage. Je pense qu'il faut faire un bilan très net de ça. C'est le morceau central de toute politique de main-d'oeuvre.

Mais il y a un autre élément: la proposition d'une caisse généralisée de stabilisation d'emploi qui serait provinciale au lieu de fédérale. Cela a été évoqué dans les remarques de Ghislain Dufour, dans celles de Norbert Rodrigue. Je m'en voudrais de briser ce nouveau front commun entre le patronat et le CSN, mais j'aimerais ajouter des remarques.

Je suggère qu'il faudrait considérer de près un grand nombre de caisses sectorielles de stabilisation d'emploi. Bien sûr, le Syndicat des métallos en a véhiculé une dans le secteur minier, mais quant à moi, que l'ensemble du secteur ou des secteurs manufacturiers au Québec aient des caisses sectorielles de stabilisation d'emploi, il me semble que cela aurait l'avantage d'être beaucoup plus souple. Si on pense au problème spécifique des jeunes ou des femmes de tous les différents marchés de travail, des caisses sectorielles seraient beaucoup plus souples qu'une immense caisse uniforme. Sans vouloir utiliser l'exemple à titre de modèle, on notera qu'en Suède, l'assurance-chômage est en fait des subsides gouvernementaux à des caisses syndicales sectorielles d'assurance-chômage, ce qui permet au mouvement syndical suédois de se dispenser de la formule Rand; il administre l'assurance-chômage. Mais ça veut dire des caisses où les contributions patronales sont tarifiées par l'expérience sectorielle en matière d'accidents du travail ou de maladie professionnelle. Si, au niveau sectoriel, les syndicats et les employeurs ont l'administration d'une caisse sectorielle, ça me semble le terrain où

les gens pourraient se retrouver, beaucoup plus qu'autour d'une caisse généralisée et anonyme, comme celle de l'assurance-chômage fédérale actuelle.

**M. Pierre Laurin**
(École des Hautes Études commerciales)

Une simple donnée représentative des différents établissements d'enseignement au Québec. On a mentionné, à quelques reprises, la difficulté qu'il y avait à trouver des femmes à des postes de direction. Aux HEC, par exemple, il y a dix ans, on avait 5% des étudiants qui étaient des femmes. Cette année, c'est 30% et on s'en va rapidement vers un chiffre de 50%. Données qui pourraient peut-être vous intéresser aussi: à mesure qu'on est sévère à l'entrée, on s'aperçoit que, dans la même mesure, les personnes qui se qualifient sont de plus en plus des femmes. Je n'essaierai pas de l'expliquer, mais c'est une donnée actuelle.

**La qualité des ressources humaines**

**M. Jacques-Yvan Morin**
(Ministre de l'Éducation)

Les ressources humaines doivent être non seulement formées, mais elles doivent être éduquées, précisément parce qu'elles sont humaines et qu'on ne doit pas seulement se soucier de leur donner une formation comme producteurs, mais également comme êtres humains.

Il y a un lien étroit entre la formation et l'emploi, et je voudrais vous donner quelques chiffres qui vont en étonner plusieurs. On parle quelquefois du phénomène du chômeur instruit, mais on devrait plutôt parler du phénomène du chômeur moins instruit.

En effet, au Québec, le chômage chez les diplômés d'universités n'atteint que 4,5%, et ça prend, en moyenne, dix semaines entre la sortie de l'université et le premier emploi, avec un salaire moyen de $18 000. Quand on passe au niveau collégial, côté professionnel, le taux moyen de chômage atteint 9,6% et quatre semaines s'écoulent entre la sortie du CEGEP et le premier emploi menant à un salaire moyen d'environ $11 000.

Maintenant, au niveau secondaire professionnel, le taux moyen de chômage, atteint 15,9%. Douze semaines s'écoulent entre la sortie de la polyvalente et le premier emploi et le salaire moyen est de $9 000.

On comprendra que le Premier ministre, dans son intervention d'ouverture, ait souligné l'importance que représente la formation de la main-d'oeuvre et aussi l'importance que présentera l'arrivée sur le marché du travail, au cours des prochaines années, de 90 000 jeunes sortant du secondaire et du collégial professionnel. Ce sont les chiffres totaux du secondaire et du collégial, par année. 90 000 emplois à trouver pour des gens qui sont formés chaque année, d'où la primauté du développement des ressources humaines dans l'effort général de développement économique, et j'ajouterais, de développement social.

Certains participants ont évoqué l'importance d'assurer la jonction entre l'école et le milieu du travail. Certains ont rappelé que les institutions d'enseignement supérieur devaient former plus que des teneurs de livres et qu'elles devraient développer l'esprit d'entreprise, le sens du risque, l'engagement. D'aucuns ont souhaité que les jeunes reçoivent une solide, une sérieuse formation économique. Eh bien, tout cela va dans le sens des préoccupations du gouvernement, de notre réflexion et des actions qui sont en cours.

**M. Roger B. Hamel**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Je suis très heureux d'enregistrer ici un consensus de la Chambre de commerce avec les consommateurs qui sont représentés par M. Richard de Sherbrooke, sur les propositions concernant l'éducation économique: une éducation économique saine et réaliste offerte à nos jeunes à tous les niveaux du système scolaire à compter du primaire, une éducation économique pratique, adaptée à l'âge des jeunes.

Nous reconnaissons les efforts récents du ministre de l'Éducation en ce sens et nous les appuyons. Nous savons que c'est difficile. Nous reconnaissons entre autres le problème de formation des maîtres en ce domaine. Nous reconnaissons aussi le travail très positif de nos facultés d'administration, que ce soit aux HEC, à Laval, ou à l'Université de Sherbrooke.

Nous avons aussi à la Chambre de commerce un service de formation des ressources humaines en entreprise qui offre, depuis près de dix ans, des dizaines de milliers d'heures de cours de gestion aux PME et au premier niveau des cadres dans les entreprises partout au Québec. Mais il ne faut pas lâcher; il ne se fait pas encore assez en ce domaine.

Un autre point que j'aimerais mentionner, et je me réfère à l'intervention de M. Gérin Lajoie. Lors d'une récente visite en Suède, une mission de la Chambre a rencontré des partenaires socio-économiques de ce pays et nous avons appris que la formule de négociations multipatronales ou sectorielles est en vigueur, la formule que vous avez proposée tout à l'heure. Nous avons aussi appris des trois parties, patronale, syndicale et gouvernementale, que cette formule a littéralement éliminé les PME surtout manufacturières et cela a favorisé la concentration des entreprises. Je me pose la question: est-ce que c'est une situation que notre gouvernement et que nos centrales syndicales veulent pour le Québec?

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Il ne s'agit pas simplement de former de futurs travailleurs pour remplir des besoins dans l'industrie; il s'agit aussi de personnes humaines. Donc, au niveau du secondaire, du collégial, de l'université, il faut évidemment une formation plus large afin de donner le plus d'opportunités possibles aux jeunes qui vont venir sur le marché du travail de pouvoir faire face aux situations nouvelles auxquelles ils auront à faire face. Un nouveau travailleur aura très certainement à être recyclé au moins une fois dans sa vie.

Toutefois quand arrive la formation professionnelle, c'est un peu différent. Là, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, les associations patronales, les associations syndicales doivent être impliqués encore plus directement et plus intimement si on ne veut pas faire de la formation juste pour le plaisir. On a malheureusement vu ça trop souvent, des gens qui sont formés et qui se croient prêts pour aller se chercher un emploi. Par exemple, tout dernièrement encore, on formait des travailleurs de certains métiers spécialisés dans l'industrie de la construction, alors qu'on s'engueule avec le ministre du travail et de la Main-d'oeuvre et qu'on est obligé de s'engueuler avec les gens chez nous pour essayer de trouver des moyens pour en éliminer parce qu'il y en a trop.

Personne ne peut gagner sa vie honorablement là-dedans. Ce sont des genres de questions qu'une relation plus étroite entre le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, les associations patronales et syndicales, peut certainement éviter. En d'autres mots, on n'a pas les moyens de se payer le luxe de dépenser de l'argent inutilement. Le peu qu'on a, aussi bien s'en servir le mieux possible, le plus efficacement possible.

**M. Pierre-Marc Johnson**

On peut être tenté de tomber dans des clichés quand on parle de la formation professionnelle. L'exemple typique, c'est un briqueteur que j'ai rencontré à l'occasion d'une visite dans le cadre d'un règlement de placement. Il me disait: C'est incroyable, j'ai vu un gars l'autre jour qui est arrivé sur le chantier et il était surpris de voir qu'il y avait de la « bouette » parce qu'il a appris à la Commission de formation à poser de la brique sur du terrazo pendant deux ans. On peut tomber dans ces clichés, je pense cependant qu'il ne faut pas trouver une façon de tellement dissocier la formation professionnelle de la formation générale qu'on fabrique des automates. Cependant, j'opterais plutôt dans le sens de ce que M. Louis Laberge disait et il y a deux façons très concrètes, je pense, de commencer à opérationnaliser cela, puisqu'on essaie de parler en termes pratiques; c'est, d'une part, d'associer les parties à la définition, au niveau de la qualification professionnelle, des exigences dans certains secteurs. On le fait en ce moment dans deux secteurs: dans les métiers de la construction avec la participation patronale et syndicale, depuis un an, et dans le cas des techniciens en eau qui est un nouveau domaine dans le cadre des volontés de dépollution des sociétés occidentales. Je pense qu'il faudra le faire dans d'autres domaines.

Deuxièmement, je pense qu'il faut aussi utiliser l'industrie comme milieu pour la formation professionnelle, sans pour autant négliger la dimension de formation générale.

Finalement, au niveau du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, je pense que l'autre dimension extrêmement importante à laquelle il faut consacrer beaucoup d'énergie, c'est la connaissance du marché et les prévisions du marché, de main-d'oeuvre, du nombre de techniciens en aérospatiale, on peut penser raisonnablement qu'on aura besoin dans cinq ans, sans pour autant tomber dans l'écueil qui voudrait qu'on essaie de définir ça de façon rigide parce qu'on sait que la technologie change rapidement et qu'il est important de développer la polyvalence chez les futurs professionnels dans les différents secteurs. Cela vaut également pour la construction où on voit une compartimentation complètement aberrante.

Qui va poser un clou de 4 pouces le jour où on appelle ça un clou de 10 centimètres? La compartimentation, dans le cas des métiers de la construction, est peut-être assez caractéristique. Je pense qu'il faut développer une forme de polyvalence.

Concrètement, comment va-t-on y arriver? Je pense que c'est d'abord et avant tout, en y associant les parties et, deuxièmement, du côté du ministère, en faisant ce qu'on a entrepris depuis plusieurs mois maintenant, du côté de la recherche et de la connaissance des marchés du travail.

**M. Ghislain Dufour**

Je reviens sur le problème de la valorisation de l'enseignement professionnel du côté patronal. C'est une préoccupation qui remonte à 1974. Déjà, on avait produit deux mémoires à ce moment-là au ministre de l'Éducation, à la suite d'une recherche que l'on avait faite et qui identifiait très bien que le problème patronal n'est pas un problème de qualité des gens qui étaient formés, notamment au niveau du CEGEP, mais un problème de quantité. Bien sûr, depuis ce temps-là, compte tenu du développement industriel de certains secteurs, on rencontre de plus en plus ce même problème. Du Livre vert, on retient trois points, M. Morin, qui quant à nous sont absolument corrects: il s'agit des stages en industrie, de cette orientation que vous avez retenue de la création de campus spécialisés et finalement des budgets spéciaux de développement. Il y aurait peut-être lieu, cependant, d'avoir votre réponse sur trois problèmes. Il ne semble pas que soit tout à fait réglé le problème de la rémunération des professeurs du domaine de l'enseignement professionnel qui viennent du secteur privé, ces gens-là n'ayant pas le curriculum académique que l'on peut avoir dans le secteur général et cela pénalise vraiment le secteur de l'enseignement professionnel.

Deuxièmement, il y a toute cette question de la promotion de l'école de technologie supérieure. C'est une école qui forme d'excellents spécialistes à mi-chemin, si l'on veut, entre les ingénieurs et les techniciens du CEGEP. Nous avons fait, à plusieurs occasions, des recommandations pour qu'on accélère le type de formation de cette école et on ne voit pas, dans le Livre vert, de projection. Mais même s'il y a ce type de demande d'intervention gouvernementale, bien sûr ce n'est pas notre « bag » normalement que d'en recommander. Il faut identifier qu'il se fait quand même beaucoup de formation dans l'entreprise et nous serons en mesure, d'ici peut-être un mois, de projeter un profil de la formation qui se fait dans l'entreprise et qui va poser tout le problème du congé-éducation au niveau d'une commission fédérale et au niveau du Conseil supérieur de l'éducation. Ceci va nous amener à prendre des approches totalement différentes de celles du mouvement syndical, identifiées à ce moment-ci par la CSN, parce que c'est bien sûr que dans notre compréhension du congé-éducation, nous ne voudrons pas, comme entrepreneurs, entreprendre la formation de base, la formation sociale, la formation culturelle de tous les travailleurs québécois.

**Mme Gisèle Cartier**

Quant à nous, nous nous préoccupons surtout des travailleurs qui sont actuellement sur le marché du travail et qui n'ont pas eu les mêmes chances d'accès au système d'éducation que les jeunes d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, nous

mettons d'énormes ressources dans ce qu'on pourrait appeler l'éducation permanente, dans la mesure de nos faibles moyens bien sûr et nous nous préoccupons continuellement de cette question de l'éducation à la CSN. C'est un budget assez considérable. Nous croyons que l'éducation ne doit pas être exclusivement liée à la formation professionnelle considérée dans un sens étroit de spécialisation directement axée sur le marché du travail. On pense que l'éducation, c'est quelque chose de plus large que cela; c'est quelque chose qui doit couvrir l'ensemble de la vie humaine. Dans ce sens, quand on réclame des congés d'éducation payés, comme cela existe d'ailleurs dans beaucoup de pays industrialisés, on ne réduit pas cela exclusivement à la formation professionnelle. On pense que l'éducation, on y a droit dans un sens plus large que cela et que de toute façon, au-delà de cette spécialisation professionnelle, toute forme d'éducation permet aux travailleurs d'améliorer leur vie au travail. On ne pense pas qu'on doit s'en tenir uniquement à cet aspect professionnel, de telle sorte qu'on va évidemment continuer de revendiquer que les congés d'éducation soient accessibles à tous les travailleurs peu importe la façon dont ils veulent les utiliser.

On pense que ce n'est pas quelque chose de fondamentalement révolutionnaire puisque cela existe déjà ailleurs, que personne n'en est mort et que c'est tout à fait possible. On pense que les employeurs pourraient, sans se suicider, participer à une telle opération.

**M. Joseph Giguère**

Le problème des ressources humaines, c'est-à-dire le problème de la protection et du progrès, dans l'histoire, cela a pas mal toujours été réglé par les travailleurs eux-mêmes. Quand on regarde l'histoire, derrière chaque loi ou chaque progrès social, il y a bien souvent des luttes de travailleurs. Les quelques protections qu'on a actuellement, la plupart du temps ont été arrachées par des luttes. Je pense que dans une véritable perspective démocratique, on ne doit pas seulement essayer de régler ces problèmes à un certain niveau, mais on doit permettre aux travailleurs de pouvoir les régler eux-mêmes. Il faut leur permettre de disposer des instruments pour s'organiser de façon à pouvoir les régler, donc d'une part l'ouverture sur l'accès au syndicalisme, mais au préalable, pendant que les jeunes sont encore à l'école, il faut qu'ils soient préparés non seulement à une certaine formation économique et professionnelle, mais il faut qu'ils soient préparé à jouer leur rôle démocratique de travailleurs syndiqués dans leur milieu de travail. Je me scandalise toujours de voir à quel point les jeunes qui sortent de l'école ne savent pas ce qui se passe, ne connaissent pas les milieux de travail, ne connaissent pas les conditions de travail, ne connaissent pas les relations de travail, ne connaissent pas les organisations syndicales, ne connaissent pas les lois du travail et de temps en temps vous rencontrez un étudiant qui, quand vous lui dites que vous travaillez dans un mouvement syndical, vous considère comme une bibite rare.

**M. Marc Delisle**
(Fédération des magasins Coop)

Lorsqu'on fait face à un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes, automatiquement on remet en question ou on veut réviser un peu leur préparation. Dans ce sens-là, on a entendu M. Morin nous parler d'une sérieuse formation économique. Cette sérieuse formation économique, je pense qu'elle est souhaita-

ble et qu'il n'y aura pas de trouble à avoir un consensus là-dessus, mais il ne faudrait pas oublier qu'elle devrait couvrir les particularités du système coopératif avec ses exigences, avec ce qu'il contient et aussi peut-être déboucher un peu sur le phénomène syndical, structure, droits, devoirs, lois, etc. Cette solide et sérieuse formation économique de plus en plus précise qui devrait commencer au niveau du secondaire, peut-être avec le budget d'un travailleur, devrait aussi déboucher sur la formation en cours d'emploi et aussi sur l'éducation permanente. Beaucoup de nos employés s'inscrivent à ces programmes; la plupart des entreprises appuient de telles initiatives et je pense qu'une sérieuse formation économique aurait probablement sa place avec aussi la dimension coopérative et syndicale dont je viens de parler.

Dans un autre ordre d'idée, le contact de l'étudiant avec le monde du travail, sous forme de stages, antérieurement à son arrivée sur le marché du travail, devrait être favorisé.

C'est un peu de trouble pour l'entreprise, mais il y aurait moyen d'organiser, sur une base rotative, ce type de stages qui constituerait une meilleure préparation et qui ferait peut-être que l'étudiant, étant mieux informé, serait mieux placé pour choisir son orientation.

**M. Léopold Marquis**

On nous a souvent dit dans le passé qu'il y avait un temps pour l'étude et un temps pour le travail, comme si l'étude n'était pas un travail et comme si le travail n'avait pas besoin d'études. Il y aurait certainement intérêt à considérer de ce slogan qu'il y a un temps privilégié pour les jeunes que nous croyons être le temps des études. On a trop tendance, à vouloir en faire des travailleurs alors qu'ils sont au niveau secondaire, collégial ou universitaire, alors que ce temps devrait être consacré, selon nous, beaucoup plus à la cueillette de données académiques importantes pour les connaissances les plus générales possibles.

On se rend compte que c'est très difficile dans l'entreprise de voir la différence entre les personnes qui viennent des facultés ou des écoles après quelques mois ou quelques années de pratique. Évidemment, on se rend compte que le temps des études, lorsque la personne s'est qualifiée pour le plus de connaissances générales possibles, est un point de départ qui la met en préparation pour un dépassement futur.

Quant à la formation continue dans l'entreprise, c'est évident qu'on ne peut pas passer 20 ans de sa vie, à partir de 22 ans, 23 ans, jusqu'à 50 ans ou 65 ans, sans apprendre autre chose que le seul métier qui aurait été montré à 20 ans. Nous croyons que nous devrions faire davantage dans la formation continue et laisser aux universités le soin des connaissances académiques et théoriques.

**M. André J. Bélanger**
(Conseil des hommes d'affaires québécois)

Le dirigeant de la PME est sollicité quotidiennement pour participer à toutes sortes de séances de formation, de cours de formation; il l'est, tant par les écoles spécialisées comme l'École des Hautes Études commerciales que par des

entreprises privées qui se spécialisent dans des cours de formation générale sur la gestion ou l'administration.

Il n'y a donc pas de carence comme telle à ce niveau, quant aux disponibilités qui existent. Là où il y en a une, c'est dans la spécialisation de l'entreprise, du chef d'entreprise d'une PME ou du cadre de l'entreprise. C'est là que sont les problèmes les plus cruciaux et les plus quotidiens. Immédiatement, j'aimerais introduire ce qui nous semble être un moyen important qui permettrait une diffusion d'information et une meilleure formation des chefs d'entreprise, un moyen que nous avons déjà suggéré d'ailleurs au gouvernement, mais pour lequel nous n'avons eu aucune réponse jusqu'à maintenant: c'est celui de l'organisation patronale obligatoire.

Cela aura des incidences lorsqu'on discutera tantôt de l'accréditation multipatronale, quant à la demande syndicale. C'est une demande que nous formulons depuis fort longtemps qui nous semble, au niveau de la PME, un préalable essentiel avant même de discuter de la question de l'accréditation multipatronale.

J'introduis déjà cette proposition, j'aimerais entendre la réaction gouvernementale là-dessus et même la réaction syndicale sur cette proposition.

**M. Jacques-Yvan Morin**

Permettez-moi de commenter certaines observations de M. Louis Laberge au sujet de la formation générale des jeunes. Nous sommes tout à fait d'accord qu'il y a, depuis quelques années, dans les systèmes secondaire et collégial, une tendance à la surspécialisation qui finalement se tourne contre le jeune quand il arrive sur le marché du travail et que la technique à laquelle on l'a habitué change. Il n'a pas la formation de base suffisante pour pouvoir se retourner. Naturellement, il faut compenser ce problème avec l'éducation permanente. C'est un autre sujet sur lequel on pourrait peut-être revenir.

Mais nous sommes d'accord avec ce verdict de M. Laberge et le gouvernement a décidé d'allonger la formation générale au secondaire en ajoutant une pleine année, c'est ce qu'on a annoncé, d'abord dans le Livre vert, sous forme de proposition et ensuite dans le plan d'action, puisque la population est d'accord qu'il faut retarder le système de la cafétéria des cours et qu'il faut le retarder au secondaire IV. Donc, c'est un point acquis qui s'en vient au cours des années qui viennent; il faut changer les programmes en conséquence à partir du secondaire I, II, III et IV, mais on y vient assez rapidement. D'ici deux ou trois ans, ce sera fait.

Maintenant, la question de la formation économique. Il y en a plusieurs qui ont soulevé ça dans leur mémoire et effectivement, c'est une bonne question. Il n'y a pas de formation économique pour tous, ni au secondaire, ni au collégial. Devant cette carence, nous avons décidé, au niveau secondaire, qu'il y aurait de l'enseignement de l'économie, une initiation générale à l'économie en secondaire V et qu'il y aurait, au collégial, un cours de deux crédits sur l'économie du Québec dans lequel on tenterait de donner des notions de l'économie telle qu'elle existe, du système coopératif et de la formation syndicale également.

La formation professionnelle maintenant et tout d'abord, la question de la rémunération des enseignants. Nous avons annoncé dans notre énoncé de politique sur les collèges, que nous voulions tenir davantage compte de la formation pratique reçue par ceux qui sont appelés à donner l'enseignement aux professionnels. Bien sûr, je ne peux pas dire plus que ça pour l'instant puisque c'est l'objet de négociations au cours des mois qui viennent. Mais c'est un principe auquel le gouvernement est attaché, nous voulons davantage tenir compte de cette formation.

Pour ce qui est de l'école de technologie supérieure, le gouvernement favorise l'expansion de cette solution. Nous voulons revaloriser la fonction d'un technicien dont le Québec n'a pas suffisamment de représentants dans l'industrie secondaire, c'est l'ingénieur d'application, l'étudiant qui a poussé sa formation professionnelle très loin, et qui se trouve donc être une sorte d'ingénieur d'application.

**M. Julien Richard**

Lorsque M. Giguère de la CSN nous dit qu'il est scandalisé de voir que des jeunes du secondaire, du collégial et de l'université n'ont pas de formation au niveau du travail, je partage cette façon de voir. J'ajoute aussi qu'il est aussi honteux de voir que nos jeunes n'ont pas de formation au niveau des coopératives qui, pour moi, sont une façon autre de vivre que dans un système de capitalisme pur ou moins pur. Je suis aussi scandalisé de voir que nos jeunes du secondaire n'ont aucune formation au niveau de la consommation, et pour nous, cela cause de grands problèmes parce que nous avons beaucoup de demandes d'information sur la Loi de la consommation. On constate que le monde vient nous voir quand il est bien mal pris: un mauvais contrat, une mauvaise garantie, des choses de la sorte. On a la Loi du recours collectif qui a été votée dernièrement; il est bien clair que le gouvernement fait une publicité sur le recours collectif, mais le recours collectif, le peuple ne sait pas ce que c'est. La Loi de la protection du consommateur votée dernièrement qui, je pense, est bonne, mais le monde ne sait pas ce qu'il y a dans cette loi. On se sert d'organismes de consommation pour « patcher » le manque d'information; on se sert d'organismes de consommation pour informer, et je calcule que c'est une façon gouvernementale qui ne coûte pas cher, c'est-à-dire que cela ne coûte pas cher pour informer le monde de son droit, et on n'en informe qu'une partie seulement.

Pour moi, en tout cas, l'information sur les lois de la consommation est aussi importante que sur les lois du travail. On est consommateur tout le monde et on n'est pas au courant de nos droits comme consommateurs. J'aurais aimé que le représentant de la Chambre de commerce qui se disait d'accord avec nous tout à l'heure pour une formation économique, qu'il nous dise qu'il est d'accord avec nous pour informer le consommateur de ses droits.

**M. Jean-Paul Hétu**

Je suis bien content d'apprendre de la part du ministre de l'Éducation que l'un de ses projets est d'étendre l'éducation économique au niveau du secondaire V. J'espère qu'au niveau de la qualité, vous ne commettrez pas les mêmes erreurs qu'actuellement dans les cours de formation économique, en option, pour les élèves de la régionale. Je vais vous donner un exemple très pratique: le cours qui

est donné actuellement en formation économique en est un d'initiation à la vie économique. Savez-vous ce que l'on montre là-dedans? Qu'est-ce que le système capitaliste? Qu'est-ce que le socialisme? Qu'est-ce que le communisme? Dans le fond, il faut qu'ils apprennent cela par coeur. Quand c'est une fille ou un gars qui a 14, 15 ou 16 ans, il faut qu'il apprenne cela par coeur et il ne sait même pas qu'il y a une caisse populaire dans son coin, il ne sait même pas ce que c'est, etc.

Ensuite, on finit le cours d'initiation à la vie économique en montrant comment tenir des livres.

Le deuxième point pratique, toujours au niveau de la qualité de la formation professionnelle, il semble y avoir une grosse lacune actuellement. Il ne semble pas y avoir de jonction entre ceux qui donnent l'enseignement professionnel et les besoins réels de l'entreprise. On a formé, par exemple, des débosseleurs. Les gars arrivent sur le marché du travail et c'est bien dommage, ils ne sont pas capables de faire l'ouvrage de base dans le milieu concret où ils doivent travailler. On ne tient pas compte des besoins pratiques et réels de l'industrie, dans l'enseignement.

L'autre point, concernant ce qu'on a dans les conventions collectives par rapport au droit d'avoir un congé accordé aux travailleurs. Actuellement, il y a de gros problèmes dans les négociations. D'abord, les patrons ne veulent rien savoir malgré toutes les grandes déclarations que j'ai entendues ici. C'est premièrement, à l'intérieur des délibérations pour activités syndicales que l'on fait cela et deuxièmement, on est obligé dans les syndicats et ce, depuis plusieurs années, 10, 15, ou 20 ans, de constituer des fonds éducationnels payés à même les augmentations de salaire que les gars réussissent à négocier. Et on dit que les travailleurs charrient.

J'aurais, en terminant, une question pour le ministre de l'Éducation. Pour accroître davantage le rôle des associations syndicales dans la formation économique, serait-il possible d'avoir plus de subsides?

**M. Guy Laflamme**
(Les industries de la Rive Sud)

Il y a une école qui existe au Québec; c'est l'École du meuble et du bois ouvré, l'école provinciale qui est située à Victoriaville. Cette école forme du personnel pour l'industrie du meuble avec des cours soit de trois ou quatre ans, selon le cours que l'élève aura pris. Cette éco e est également reconnue en Amérique du Nord et fait des échanges avec l'Université de la Caroline du Nord, et également avec une école à Paris et une école en Angleterre.

Il existe dans cette école, 245 élèves qui graduent à tous les ans et qui ont un plein emploi dans l'industrie du meuble. Je voudrais terminer mon intervention par une question qui s'adresse aux trois centrales syndicales qui, je crois, représentent des personnes dans l'industrie du meuble. Cela fait plusieurs années que l'on demande aux centrales de reconnaître un certain crédit d'ancienneté aux finissants de l'École du meuble qui entrent dans l'industrie du meuble. S'il y a des suspensions, comme cela se produit régulièrement suivant la marche des affaires, c'est malheureux qu'un élève qui a une bonne formation de quatre ans et un bon cours technique dans le meuble, parce qu'il est le dernier entré, est obligé d'être

suspendu. Je crois, en toute sincérité, qu'il y a un certain crédit d'ancienneté qui devrait être reconnu à ces élèves.

**M. Pierre Laurin**

Je voudrais revenir sur la question de la formation en économique qui est rendue obligatoire maintenant au secondaire et au niveau des CEGEP. Cela peut facilement être une arme à deux tranchants et on peut se retrouver dans une situation pire que celle qu'on connaît actuellement si on ne prend pas certaines précautions. Pour illustrer ceci, je voudrais référer à la situation qui existe actuellement au niveau des CEGEP. Plusieurs savent comme moi qu'actuellement, au niveau des CEGEP, il y a un ensemble assez élevé de cours où on essaie tout simplement d'embrigader les jeunes dans une propagande idéologique qui est inspirée directement de la grille marxiste et non pas de n'importe quel marxisme, mais du marxisme tel qu'il a été développé au XIX[e] siècle pour faire face aux conditions épouvantables qui existaient pour des populations à ce moment.

Alors, c'est une situation qu'on connaît très bien. Maintenant, avec l'avènement des cours obligatoires en économique, ce que je crains beaucoup, c'est qu'on aille chercher sur les tablettes ou ailleurs, des gens pour enseigner des cours d'économique et que ce soit, dans le fond, des embrigadements idéologiques qui sont contraires à tous les standards d'éthique professionnelle qu'on est en droit d'attendre de gens dans une profession comme celle de l'enseignement.

**M. Fernand Daoust**
(Fédération des travailleurs du Québec)

On ne souhaite pas non plus d'embrigadement idéologique à l'égard de la formation économique qui sera donnée. Par ailleurs, on ne peut pas être neutre dans ce domaine. Je sens très bien que le Conseil du patronat et la Chambre de commerce qui depuis fort longtemps insistent pour qu'il se donne des cours de formation économique, voudraient voir ceux-ci orientés dans un certain sens qui n'est pas le nôtre, sans aucun doute.

Le ministère de l'Éducation devrait profiter de la circonstance pour s'ouvrir à une consultation des parties. Il est bien beau de parler de la petite et de la moyenne entreprises, de la productivité, du produit national brut, des grandes tendances de l'économie, des marchés, mais nous voudrions que ne soient pas exclues de cette formation économique, les dimensions sociale, politique et syndicale. Je rejoins les remarques qui ont été faites par M. Richard. Il me semblerait tout à fait anormal que les jeunes sur les bancs de l'école ne soient pas abondamment renseignés sur leurs droits, ne sachent pas quelles sont les structures et les finalités syndicales, ne connaissent pas les grandes orientations des principaux groupes qui s'affrontent dans notre société.

Avant que ne soient décidés des programmes de formation par le ministère de l'Éducation, il y aurait lieu qu'on s'en parle un peu plus. À l'égard de la formation professionnelle, nous ne sommes pas en désaccord avec le milieu patronal. Nous savons que les travailleurs sur le marché du travail devront se recycler et c'est déjà abondamment amorcé. Mais, au-delà de la formation professionnelle, il y a la formation sociale, la formation politique et la formation syndicale. Tout cela pose le

problème du congé-éducation à l'égard duquel le gouvernement du Québec est bien lent à préciser quelles seront éventuellement ses politiques. On estime que le travailleur doit être impliqué fort directement dans le choix du type de formation qu'il voudra bien se donner, afin qu'il soit motivé, dès le moment où il obtiendra des congés-éducation que nous souhaitons être non négociés mais qui feront partie d'une législation et qui permettront aux travailleurs de se recycler tout au long de leur vie de travailleurs.

**Les relations de travail**

M. Pierre-Marc Johnson

La situation des relations de travail au Québec est probablement le point le plus visible dans notre société de ce qu'est le climat social. J'ai entendu M. Dufour du Conseil du patronat reprocher au gouvernement de ne pas avoir fait l'équivalent, plus ou moins, d'une commission d'enquête en vue d'une refonte générale et de le mettre en garde contre le rapiéçage des lois; je me permets de dire que les engagements que le gouvernement avait pris lors du Sommet de la Malbaie qui ont été traduits dans la Loi 45, n'étaient pas tout à fait un rapiéçage. J'ai bon souvenir de cette commission parlementaire qui a duré 60 heures. Il y avait 60 articles dans ce projet de loi, qui auraient touché l'ensemble du Code; on y a introduit des notions profondément nouvelles comme la conciliation volontaire, etc.

Du côté bilan, dispositions anti-briseurs de grève: 51 demandes accordées, 10 refusées, trois cas à l'étude, 35 rapports reçus. Conflits réglés, 47; demandes retirées, 9; 15 000 employés au total, touchés; non-respect dans huit à dix cas.

Si je dis huit à dix, c'est parce que, dans deux cas, il y a un problème d'interprétation et en pratique, des procédures devant le Tribunal du travail dont un conflit dont on a entendu parler ce matin: une injonction accordée contre un employeur dans la région de Québec. Je pense qu'il y a un apaisement dans les situations normales, indépendamment des exceptions qui existeront toujours dans notre société, à partir du moment où on dit qu'il y a des règles de droit et qu'on essaie de les respecter. Les lois sont respectées si elles sont respectables. Je pense que ces lois du travail sont respectables.

Quant à une première convention collective, cela a été longtemps l'occasion de conflits qui duraient et qui devenaient souvent violents. Demandes reçues, 64; accordées, 26; refusées, 11; cas à l'étude, 26; un désistement. La statistique intéressante est dix cas réglés avant le dépôt de la sentence arbitrale, donc par libre négociation des parties.

Du côté des statistiques d'accréditation, de 1971 à 1976, il s'est écoulé entre 110 et 161 jours entre le moment du dépôt de la demande d'accréditation et l'obtention de la décision du commissaire-enquêteur, et depuis le début de 1977, cela oscille entre 100 jours et 66 jours. Donc, il y a une nette amélioration de ce côté, même si ce n'est pas suffisant et on en est conscient. Mais, en général, les cas qui prennent le plus de temps, ce sont les cas de ce qu'on appelle de maraudage, au moment de la période ouverte. Finalement, au niveau des statistiques de grève, il y a une amélioration sensible depuis deux ans et dans la mesure où c'est un indice du

climat social, où le Québec depuis deux ans, se situe dans une situation qui est meilleure que celle de l'Ontario.

Pour l'avenir, il y a évidemment la question de l'injonction, le multipatronal et la médiation préventive et je souhaite entendre les intervenants sur ces trois sujets.

**M. Marcel Bundock**

Pour un représentant de la PME et un entrepreneur, cette négociation multisectorielle est assez inquiétante. C'est inquiétant sur plusieurs plans parce que je pense qu'on ne comprend pas vraiment ce que c'est qu'un entrepreneur. D'ailleurs, dans cette salle, je peux compter sur les doigts de la main les propriétaires de petites entreprises. C'est le bonhomme qui a pris toutes ses économies, qui a hypothéqué sa maison, sa chemise, sa femme et ses pantalons et qui est parti en affaires. Dans cette salle, il n'y en a pas beaucoup. J'en suis un. Ce qui nous inquiète, c'est le temps qui nous manque et la flexibilité qu'on a en tant qu'entrepreneurs; on veut nous mettre dans les jambes ce problème de la négociation sectorielle. Pas que je suis contre les syndicats parce que mes entreprises sont syndiquées et j'aime cela m'asseoir à la table de négociations et, avec les représentants de M. Dalpé, on s'entend relativement bien. Je n'ai pas de préjugés favorables comme M. Rouleau, mais je n'ai pas de préjugés défavorables non plus.

Alors, lorsqu'on a tous ces projets de loi qui nous arrivent de tous bords, de tous côtés, que ce soit le français, le système métrique, la carte, les consommateurs, l'environnement, un nouveau programme d'aide par jour qui nous arrive et de très bons programmes d'aide... D'ailleurs, j'aimerais que le ministre Tremblay soit là pour le lui dire, parce qu'on a tous les instruments en main pour faire quelque chose. Je suis contre une société d'État parce qu'on a tellement de bons mécanismes actuellement que là, il va falloir qu'on développe des mécanismes pour utiliser les mécanismes. Alors, il faut quand même qu'on arrête à quelque part. Comme dirigeants d'entreprise, si on veut avoir le temps et y aller un peu, dans notre économie, et la bâtir comme on veut la bâtir, je pense, messieurs des syndicats, qu'on n'a pas le temps, dans les PME, d'envisager ce qu'on nous présente actuellement. Il n'y a rien de précis dans ce domaine. Mais cela nous fait peur et je peux vous dire qu'on est sur le « brake » pas mal, surtout si on regarde un peu ce qui se passe dans les règlements où on a entendu, depuis deux jours toutes sortes de faveurs que le patronat recevait, des déviations, comme la Commonwealth Plywood qui est revenue trois ou quatre fois. On pourrait peut-être dire aux syndicats que ce n'est pas si mauvais que cela, du côté syndical non plus, si on regarde le règlement que vous venez d'avoir à la Baie James, entre autres.

Alors, ce que j'aimerais que vous compreniez, c'est la notion du temps dont nous avons besoin dans les PME et avant qu'on ne pousse ce dossier trop loin, vraiment s'y pencher et y faire attention, si on est pour bâtir l'économie en grande partie autour des PME. D'ailleurs, ce n'est pas tout le monde qui veut être syndiqué et le Premier ministre lui-même, avait l'occasion dernièrement de visiter une entreprise dans les Cantons de l'Est qui n'est pas syndiquée. Ils ne veulent pas être syndiqués et cela va très bien. Il y a des formules, je pense, autres que la syndicalisation comme telle. Mon message se résume à ceci: laissez-nous tranquilles, laissez-nous le temps, on veut se développer.

**M. Louis Laberge**

À la FTQ, on a toujours souhaité qu'il y ait des associations patronales les plus représentatives possible afin de pouvoir discuter avec des interlocuteurs valables. Il est bien évident que quand les travailleurs de plusieurs employeurs, dans une certaine région auraient décidé de se syndiquer, ipso-facto, les employeurs devraient, suivant la loi, s'organiser en associations patronales. M. Bundock a hypothéqué sa chemise, sa femme; si on l'avait su, peut-être qu'on aurait pu participer à l'hypothèque. Pourrais-je vous dire qu'il y a à peu près 95% de travailleurs qui sont hypothéqués de la même manière et qui n'ont pas encore de business; ils font seulement cela pour essayer de manger et de se loger décemment et bien sûr qu'on crie. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous avez une promesse formelle de ma part: on ne vous laissera pas tranquille. Vous dites que cela va bien, que vous n'avez pas à vous plaindre et si vous avez rencontré des travailleurs qui ne veulent pas se syndiquer, s'ils trouvent que cela va bien et qu'ils sont heureux, tant mieux. Cela se peut qu'il y ait encore des patrons qui aient de l'allure. S'ils sont heureux et ne veulent pas se syndiquer, on ne veut pas les forcer à se syndiquer. Je peux vous donner certains exemples comme les vendeurs d'automobiles, où cela fait huit ans qu'on travaille désespérément; on a dépensé des énergies épouvantables et pas mal d'argent pour essayer de syndiquer ces gens qui eux veulent être syndiqués. Nous avons obtenu des centaines d'accréditations et nous en sommes rendus à la quatrième ou la cinquième convention collective seulement depuis l'adoption de la Loi 45 qui a permis un certain débloquage, mais encore très, très humble et on a déjà obtenu des centaines d'accréditations. Alors cela n'est pas facile et ces gens veulent être syndiqués. Ceux qui ne le veulent pas, si les vôtres ne veulent pas être syndiqués, s'ils sont heureux avec vous, je vous les laisse. On ne prend pas n'importe qui chez nous.

**M. Léopold Marquis**

Mon intervention se voudrait un appui à une intervention syndicale, à M. Hétu pour son intervention concernant les recherches de formules nouvelles. Dans le domaine des coopératives, nous sommes très sensibles à cette recherche, nous l'avons signalé même dans des documents antérieurs et c'est précisément parce que cela touche les lois et les conventions collectives qu'on voudrait qu'il y ait recherche. Dans le domaine scientifique pur, toutes les améliorations ont été apportées à la suite de recherches. On arrive, dans les rapports humains qu'on définit comme très mobiles, très changeants, mais malgré tout, nous devons affronter des lois, des conventions collectives existantes ordinairement depuis plusieurs années, très inflexibles, pratiquement pas mobiles d'une région à l'autre.

Devant ce paradoxe, nous aimerions tenter l'expérience de recherche en gestion nouvelle. Évidemment, le but recherché est le même: production des biens et services puisque nous sommes dans une entreprise. S'il fallait par hasard arriver à un résultat qui serait à la satisfaction de l'employeur et de l'employé, il me semble qu'on aurait fait un grand pas.

**M. Norbert Rodrigue**

Une étude réalisée par l'Institut de recherche appliquée sur le travail a démontré en 1973, que la syndicalisation amenait généralement une amélioration des conditions de salaire des travailleurs de l'ordre de 10% à 17%. Pourtant, il y a un

phénomène inquiétant qui apparaît depuis quelques années au Québec, c'est la baisse du taux de syndicalisation. Bien sûr, cela s'explique. Il y a d'abord la résistance farouche des employeurs qui, pour mieux protéger leurs profits, n'hésitent pas à congédier en période d'organisation, des militants syndicaux. Ces mêmes employeurs ont même commencé depuis quelques années à suivre des cours de bureaux d'avocats réactionnaires pour raffiner la répression, des cours « at large » qui se donnent au Québec.

Comme explication, il y a aussi le fait que les lois actuelles ne facilitent pas vraiment ou suffisamment la syndicalisation. À ce propos, depuis quelques années, on parle de plus en plus de l'accréditation multipatronale comme outil de pénétration du syndicalisme. Nous sommes, à la CSN, tout à fait d'accord en principe avec cette modalité de syndicalisation en autant bien sûr, qu'elle se concrétise à l'intérieur de certaines balises comme, entre autres, le respect des syndicats existants et le contrôle démocratique que les travailleurs doivent exercer sur leur syndicat.

Cependant, l'accréditation multipatronale pour nous n'est pas le seul moyen de faciliter la syndicalisation des travailleurs. Certains amendements au Code du travail pourraient faciliter la syndicalisation si seulement le gouvernement y mettait un peu plus de volonté. Par exemple, le statu quo ante. Nous pensons que durant une organisation syndicale, il devrait être interdit à un employeur de congédier un employé sans l'autorisation du commissaire du travail. De plus, sur demande d'une centrale syndicale reconnue, tout employeur devrait être obligé de présenter la liste complète de ses employés avec adresse et fonction. Cela permettrait l'exercice du droit à la syndicalisation.

La première requête d'accréditation. Nous croyons que lorsque plusieurs requêtes en accréditation lui sont présentées, un commissaire du travail devrait prendre en considération uniquement celle qui lui a été présentée en premier, indépendamment des autres et statuer ensuite si cette requête doit être acceptée ou rejetée. De cette manière, il serait possible d'éliminer les requêtes des syndicats de boutique suscitées souvent par le patron pour mêler les cartes quand ils apprennent qu'un véritable syndicat vient de s'implanter.

Syndicalisme de cadre. Nous souhaitons ardemment que les textes de loi élargissent la notion de salariés pour permettre aux cadres de se syndiquer comme tous les travailleurs. D'autre part, nous revendiquons le droit de grève permanent. À propos de l'injonction, nous nous réjouissons de l'intention du gouvernement annoncée dans le Discours inaugural d'éliminer le recours à l'injonction dans les conflits de travail. On veut cependant que cette intention du gouvernement se concrétise par une mise au rancart véritable de l'injonction. Cette intention ne doit pas être seulement une déclaration de principe suivie de mesures illusoires comme, quant à nous, la Loi 45 et la sécurité-santé.

**M. Jean-Paul Hétu**

Sur le Code du travail, je pense qu'il y a des données devant lesquelles il faut bien se placer. Il y en a une qui est fondamentale, c'est celle qui est la base même des rapports entre un ou des employeurs et un ou des syndicats.

C'est la notion des conditions de travail. C'est la notion relative à l'objet même des négociations collectives. Actuellement, cette notion a été vidée de toute sa substance parce qu'on vit avec cette notion depuis 1944. C'est la base même des relations de travail. Qu'on regarde toutes les batailles qu'il a fallu faire pour élargir cette notion même des conditions de travail. Il y a eu une évolution dans le temps et dans l'histoire.

Si on reste collé encore avec cette notion, toutes les réformes qu'on va faire comme celles qu'on a faites, par exemple d'introduire les clauses qu'on avait dans les contrats de travail, ne changerons rien. Pourquoi faut-il déborder cette notion? Quand on a créé le premier Code du travail, la Loi des relations de travail, la notion même des besoins des travailleurs était à un niveaux X. Par exemple, à ce moment, on disait qu'il fallait à tout prix négocier pour avoir le minimum, la base. Le vieux Saint-Thomas et d'autres théoriciens disaient: Il faut que tu commences par négocier des salaires, et après cela, tu vas négocier des choses par-dessus. Il y a eu au Québec une évolution culturelle, économique, politique, etc., mais dans le Code du travail, on n'en tient pas compte.

**M. Roger Laramée**
(Syndicat canadien de la fonction publique)

Je vais ramener le débat au niveau de l'injonction et je pourrais difficilement mieux le faire qu'en citant un exemple que nous avons vécu il n'y a pas tellement longtemps à la Croix-Rouge. Sans égard à la déclaration de M. Johnson sur la quantité d'injonctions qui tend à diminuer depuis un certain temps, cela nous a placés vraiment dans une situation impossible. À la Croix-Rouge, c'est un « lock-out » que les employés ont subi. Même si l'employeur fait ce « lock-out », il demande une injonction pour limiter le piquetage, et évidemment, obtient gain de cause. Le « lock-out » dure des semaines, et, en fin de compte, on vient à bout d'avoir un règlement. Ce matin, vous avez probablement lu dans les journaux que le syndicat est condamné à payer $5 500 d'amende parce qu'à deux occasions, il s'est trouvé coupable d'avoir eu cinq piqueteurs au lieu de quatre. Je pense que le problème de l'injonction est un problème fondamental qui dépasse la quantité d'injonctions qui est obtenue par les employeurs assez facilement. Ce faisant, je voudrais faire une recommandation, celle d'élargir le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour permettre au secteur public d'être représenté à cette instance. Je l'ai fait à La Malbaie, il n'y a pas eu de réponse à cela. Il me semble que c'est important de le répéter. Le secteur public s'intéresse tout autant à l'accès à la syndicalisation que le secteur privé, comme le secteur privé s'est intéressé à ce que le secteur public obtienne le droit de grève en 1964. On va se rappeler de la longue bataille qui a été menée. Je pense que c'est un facteur important qui influe sur l'ensemble des négociations du secteur public et parapublic, tant au niveau des commissions scolaires, qu'au niveau des cités et villes que l'on représente: le fait d'être présent au niveau de débats, au niveau de l'injonction, au niveau de l'article 99 qui va sûrement être discuté si on parle d'injonction, au niveau de l'avis de huit jours que le secteur public et le secteur parapublic sont obligés de donner à un employeur, alors que l'employeur, d'aucune façon, n'est astreint à donner un avis de huit jours lorsqu'il décide de faire un « lock-out ». Cette décision vient d'être maintenue en Cour suprême. La suggestion que je fais est très sérieuse et le secteur public doit assurément être représenté à toutes les instances.

**M. Ghislain Dufour**

J'ai eu l'occasion de mentionner qu'il était difficile de dissocier les problèmes de main-d'oeuvre et les problèmes de relations de travail. J'y reviens simplement parce que c'est une interrogation que nous allons transmettre aux centrales syndicales pour leur permettre d'y réfléchir, de façon à ce qu'au niveau des perspectives, on nous donne une orientation.

Le ministre Tremblay a suggéré qu'il y ait rencontre bilatérale patronat-syndicat sur la question de politiques de main-d'oeuvre, le gouvernement assumant le support technique d'une telle rencontre. Nous acceptons pleinement cette proposition et nous aimerions connaître la réaction syndicale.

La deuxième partie de l'intervention réfère à ce commentaire qu'a eu M. Johnson, à la suite de ce qui s'est passé après La Malbaie. Il a dit que le projet de Loi 45 n'avait pas été que du rapiéçage; bien sûr, mais cela a été aussi du rapiéçage. Il s'agit simplement de regarder le nombre de préoccupations qu'il a encore comme ministre aujourd'hui pour dire qu'il n'a pas résolu tous ces problèmes. Quand on parle de négociation sectorielle, quand on parle de problèmes d'injonction, quand on parle du syndicalisme de cadre, médiation préventive, il avait tout à fait raison tantôt de dire: Je suis en pleine période de réflexion. Finalement, notre proposition de La Malbaie, qui tient toujours, c'est justement cela: c'est une réflexion en profondeur sur les problèmes de relations du travail, mais en dehors de la formule d'une Commission Parent ou d'une commission royale d'enquête; ce que l'on veut, c'est vraiment un comité d'étude qui se penchera sur l'ensemble de ces questions et qui permettra peut-être d'avoir plus de cohésion dans les propositions qui nous sont faites.

Une dernière et très rapide intervention; je voudrais, au nom de l'ensemble des délégués patronaux, dire notre désaccord sur la proposition du Conseil québécois des hommes d'affaires, quant à l'organisation patronale obligatoire, et ceci, pour les mêmes raisons qu'on ne peut pas être pour le syndicalisme obligatoire et, dans ce sens, nouveau front commun, car j'ai bien accepté l'intervention de Norbert Rodrigue tantôt, à savoir qu'il s'opposait au syndicalisme obligatoire.

**M. Roger Philipps**
(Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée)

Il me semble qu'il y a un très grand problème quand le côté patronal parle avec le côté syndical lors des négociations, qui fait qu'on ne peut pas toujours vous croire quand vous faites certaines propositions, parce qu'on ne sait pas si vraiment les travailleurs vous supportent ou non. J'aimerais commenter une idée de M. Rodrigue qui a parlé de la démocratie syndicale. Je ne vois aucune raison pour laquelle on ne devrait pas avoir comme règlement ou loi la nécessité d'avoir, premièrement, des votes secrets lorsqu'un contrat est proposé et que ces votes soient surveillés par quelqu'un d'indépendant, comme le gouvernement. Deuxièmement, que ce vote soit tenu après une période de réflexion obligatoire. Si ces deux articles étaient inscrits dans la loi, quand le côté patronal verrait un vote de grève, on serait bien sûr que c'était l'intention des travailleurs, qu'ils voulaient vraiment aller en grève. Peut-être qu'après un vote comme cela, on serait plus intéressé à continuer les discussions. Quelqu'un a mentionné que seulement 10% des travailleurs qui ne

sont pas syndiqués au Québec s'intéressent à la syndicalisation. M. Tremblay a mentionné qu'il y en a 80% qui ne sont pas syndiqués. Il me semble que si les travailleurs avaient plus de confiance dans notre système de syndicat, vous auriez plus de membres.

**M. Joseph Giguère**

Autrefois, les patrons étaient contre toute forme de syndicalisme. Aujourd'hui, malgré eux, le syndicat fait partie de la réalité; ils sont pour les syndicats, contre les centrales.

L'organisation syndicale, malheureusement, se fait encore clandestinement dans la quasi totalité des cas comme avant 1872 alors que c'était criminel de s'associer. La grande majorité des patrons résistent à la syndicalisation, résistent par la guérilla judiciaire, par les congédiements, par l'intimidation, par l'infiltration dans certains cas. Hier, il y avait autour de la table M. Groome, de Hilton Canada. Au Hilton, à Québec, ça fait trois ans que les travailleurs luttent pour former un syndicat CSN. Ils sont venus nous voir; ce n'est pas nous qui sommes allés les chercher. Il faut croire qu'ils n'ont pas eu peur de notre bureaucratie. À deux reprises, ils ont déposé des requêtes majoritaires. Cela fait trois ans qu'il y a de la guérilla judiciaire. Il y a eu, dans ce cadre-là, des congédiements; il y a eu des infiltrateurs du groupe de sécurité NAC d'engagés pour entraver la syndicalisation. Entre autres, il a été mis en preuve que l'un des infiltrateurs a volé des cartes lors d'une assemblée syndicale pour empêcher un dépôt de requête majoritaire. Tout ça pour illustrer que sur l'accès à la syndicalisation, je n'attends pas de consensus de la part des patrons.

Ça va prendre de la coercition et des lois pour que les travailleurs puissent exercer librement ce droit.

**M. André J. Bélanger**

Je voudrais rappeler l'intervention de M. Bundock, qui disait aux syndicats: « laissez-nous la paix! laissez-nous le temps! » Moi, je n'aurai pas le front de dire ça en 1979. J'écoutais la suite de son intervention et je me disais: il justifie en exprimant ses craintes parce que, effectivement, moi aussi j'en ai des craintes face à l'accréditation multipatronale et nos membres en ont également. Mais il justifiait ce que je proposais tantôt, l'organisation professionnelle intégrale.

Je pense qu'en se réunissant, les membres de la petite et de la moyenne entreprises se donnent une force, peuvent se donner des moyens qui leur permettent ensuite de discuter d'égal à égal et à armes égales avec la partie syndicale.

Je tiens à préciser que cette proposition est un préalable et qu'il ne faudrait pas non plus que ça se fasse concurremment ou en même temps. Il faut au moins donner le temps à la PME de s'organiser, de se donner les moyens de se connaître, de se donner les ressources pour ensuite, discuter et faire face à l'accréditation multipatronale. Pour nous, c'est un préalable. Ensuite, on discutera de l'accréditation multipatronale.

M. Dufour a dit qu'il a noté son désaccord sur cette proposition en disant: « on ne peut pas être d'accord pour la syndicalisation obligatoire. »

Je voudrais souligner que l'organisation professionnelle intégrale n'a pas qu'un aspect de syndicalisation, mais qu'elle recherche de multiples autres avantages qui, s'ils sont mis dans la balance, justifient amplement une politique semblable. Je me permets d'en souligner simplement quelques-uns.

La possibilité pour ces associations de se donner une autodiscipline, des codes d'éthique qui éviteraient peut-être, dans certains cas, qu'on en vienne à des lois de protection du consommateur plus ou moins coercitives et qui déplaisent souvent aux patrons parce qu'ils n'ont pas pris souvent les responsabilités d'autodiscipline qu'ils auraient dû prendre.

Elle permet une meilleure connaissance des marchés en se donnant des moyens que, individuellement, la PME n'a souvent pas.

Elle permet de se donner des services communs dans tous les secteurs de mise en marché, d'exploitation, de production.

Elle permet enfin de connaître davantage les besoins, les faiblesses, les carences du secteur et de faire face, évidemment, aux demandes et aux propositions syndicales, mais d'une façon beaucoup plus organisée.

**M. Jean Gérin Lajoie**

L'injonction, c'est un des meilleurs exemples de la déformation de l'appareil légal et quand on sortira de l'usage de l'injonction, c'est la loi elle-même qui va en sortir grandie.

La médiation préventive, il n'y a rien là. Enfin, il s'agit de l'essayer et voir ce que ça va donner. Cela veut dire tout simplement de donner le « OK » à quelqu'un pour qu'il s'installe au téléphone et communique aux parties et dise: Est-ce que cela vous tente qu'on vous aide avant qu'arrive la fin du contrat? Cela ne me semble pas ce qu'il y a de plus important, mais c'est quelque chose de prometteur. À partir du moment où on a libéré la conciliation du mécanisme de déclenchement de la grève, c'est à des initiatives comme celles-là qu'on voulait ouvrir la porte.

Sur les questions de conflit, je trouve qu'il faudrait arrêter d'identifier conflit et dégradation du climat social.

Chez les métallos présentement, on a treize grèves. Il y a 5 000 gars qui sont en grève. Ou on croit à la liberté d'imposer un rapport de force économique ou on n'y croit pas. Les patrons poussent les hauts cris, ou des journalistes ou des animateurs poussent des hauts cris en disant: Il y a une dégradation du climat social. Moi, ça me semble abuser. On veut cette liberté d'avoir un rapport de force économique. Quand elle arrive, qu'on ne « freak » pas et qu'on ne s'énerve pas à mort.

M. Philipps a vraiment sorti un costume d'époque de son armoire. Depuis que la loi a été adoptée, M. Phillips, sur les votes, cela n'affectera pas beaucoup les procédures syndicales. On a continué à tenir des votes au scrutin secret, comme

on le faisait avant. Je ne pense pas qu'il y ait eu énormément d'abus. En tous les cas, les gars savent bien dire s'ils ne sont pas d'accord avec quelque chose. Cette accumulation de contrôle tâtillon, ça me semble faire machine arrière.

Mais je voudrais surtout répondre à M. Bundock qui disait que la petite et moyenne entreprises est terrorisée par ça. Il y a présentement 135 000 travailleurs, énormément d'employeurs qui sont régis par des négociations multipatronales qu'on appelle les décrets et, nous, on propose tout simplement que ces négociations soient assises sur des accréditations comme dans le Code du travail.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Je sais que la proposition que j'ai l'intention de faire ne réglera pas tous les problèmes de conflits de travail ou tous les problèmes de relations de travail. Cette recette miracle n'existe pas, mais je pense qu'on peut contribuer grandement à accélérer la solution des problèmes de relations de travail si les parties peuvent se comprendre lorsqu'elles se parlent. Elles n'auront peut-être pas une analyse identique de la vie économique, mais au moins, elles auront une compréhension qui sera fondée sur un ensemble de connaissances qui seront communes.

Je voudrais mettre ensemble des commentaires qui ont été faits par divers représentants de la partie syndicale — je pense en particulier à M. Daoust — et des commentaires qui ont été faits par M. Laurin à titre de ressource à la présidence. Je crois qu'il est important que les travailleurs et les gens qui seront aussi de l'autre côté de la table de négociation reçoivent une meilleure formation économique. Mais, pour que cette formation économique soit valable et utile, je suggérerais que le contenu de la formation économique qui sera dispensée dans les CEGEP soit déterminé, après consultation avec un comité conjoint paritaire, composé de représentants, d'une part, de la partie patronale et du milieu des affaires et d'autre part, de représentants du mouvement syndical. Les représentants des deux parties, syndicale et patronale, seraient choisis en dehors du monde de l'enseignement et le contenu de la formation économique ainsi déterminée serait rendue publique.

**M. Jean Brunelle**

En ce qui concerne la médiation préventive, j'approuverais le projet du ministre du Travail avec un peu plus d'enthousiasme que M. Gérin Lajoie. J'ai le sentiment assez net que toutes les mesures qui contribuent à éliminer les aspérités des aspects juridiques des relations de travail sont bienvenues et permettraient de rapprocher les parties et de prévenir les conflits plutôt que de les subir.

Dans le domaine de la négociation multipatronale, je pense que j'ai commis une naïveté d'envergure dans ma vie. J'ai déjà approuvé la mesure en appuyant la validité sur le fait que le syndicalisme, ayant sa liberté et ayant acquis toute son ampleur, peut-être deviendrait plus serein et plus coopérant dans le domaine économique en particulier.

Je dois dire cependant que l'évolution, par exemple, du syndicalisme dans le secteur public m'incite à réviser assez sérieusement cette position initiale. Je me

souviens très bien que lors de la discussion en 1964 des questions relatives au Code du travail dans le secteur public, nos amis syndicalistes avaient affirmé avec emphase qu'il n'était pas question qu'on puisse songer à imaginer qu'ils feraient grève contre l'État. On sait ce qui en est arrivé.

Transposons le problème sur le plan sectoriel ou multipatronal. J'ai le sentiment très net que les employeurs sont très conscients du fait que ce serait donner au syndicalisme le pouvoir de paralyser des secteurs entiers avec toutes les conséquences économiques et sociales qui pourraient en découler. Je pense qu'il faut être très prudent dans ce domaine-là. On peut accuser comme le font volontiers nos amis syndicalistes, le système actuel d'être la cause de tous les malheurs. On nous dit que le syndicalisme augmente le salaire moyen de 10% ou 11%. Peut-être, mais si cette augmentation et si les ralentissements de productivité qui suivraient la négociation multipatronale ont pour effet d'abattre le niveau de vie moyen de la population, je me demande si le Québec peut, de but en blanc, plonger dans une aventure comme celle-là sans en prévoir les conséquences qui pourraient être extrêmement graves pour tout le monde.

Je pense qu'il y a un noviciat patronal syndical à mettre en branle avant qu'on applique une loi semblable. Il pourrait prendre des formes diverses en moussant, par exemple, les réformes internes de l'entreprise, en mettant en pratique des suggestions qui ont été faites tantôt par différents représentants syndicaux, mais je pense que nous avons un rodage à faire entre les deux groupes avant de prendre une chance semblable qui, à mes yeux, peut compromettre joliment l'avenir économique du Québec.

**M. Marcel Bundock**

Pour la petite entreprise, la négociation multipatronale va réduire la liberté d'action dans les PME. Cela va obliger les PME à déléguer leurs pouvoirs de négociation à des personnes appartenant à des entreprises concurrentielles ou à des conseillers techniques de l'extérieur et pas toujours compétents.

Augmenter le nombre et l'importance des interventions de l'État dans les relations entre la direction des PME et ses employés, c'est diminuer d'autant la flexibilité, l'adaptabilité dont dépend la survie même de ces entreprises dans bien des cas.

Favoriser l'aggravation des conflits de travail; en diminuer peut-être le nombre, mais l'aggravation, c'est autre chose. Imposer un cadre rigide pour la gestion du personnel, diminuant encore davantage la flexibilité des PME. Standardiser et dépersonnaliser les relations humaines et diminuer le potentiel d'innovations chez les PME.

Si on a une formule magique pour éviter tout ça, on est disposé à discuter, mais ce sont nos inquiétudes. Surtout si on constate un peu le succès de la négociation multipatronale ou sectorielle dans la construction, on n'a rien pour se rassurer.

Pour répondre à M. Bélanger, je vous dis: M. Bélanger, la théorie, c'est beau, mais la pratique, c'est autre chose. Il faut vivre à tous les jours dans une entreprise pour en connaître les vrais désavantages.

**M. Michel Bourdon**

J'ai souri comme M. Gérin Lajoie en entendant M. Philipps parler des votes de grève. Il faut se rappeler que lorsqu'on tient des votes secrets, les gens qui s'engagent et se retrouvent après ça sans ressource suffisante pendant longtemps, que c'est un engagement assez profond.

Je pense qu'on n'a pas de leçon de démocratie à recevoir de l'Alcan ou de quiconque d'autre. Je ne sais pas s'il y a eu une réunion publique avant que l'Alcan, il y a quelques années, fasse un lock-out pour créer une rareté de l'aluminium et augmenter le prix de l'aluminium. Je n'ai jamais eu l'occasion d'assister à une réunion du cartel international de l'aluminium qui, d'après le juge Masson — il nous dit ça dans le jugement de Reynolds — fixe les prix. Je pense que, quant à nous attaquer, ce devrait être sur un autre terrain que la démocratie; ça leur est totalement étranger. Je voudrais dire, d'aure part, quant à l'injonction, que les conséquences de l'usage des injonctions, c'est qu'il y a des travailleurs qui vont en prison. Je pense que si on veut parler de paix sociale, ce n'est certainement pas un ferment de paix sociale que des travailleurs aillent en prison parce qu'ils ont exercé un droit.

De plus, on ne peut pas parler des injonctions sans parler des juges; et puis, les juges ne nous aiment pas et ils rendent des jugements pas mal fous à l'occasion. À Beauharnois, on a eu, contre la CSN, une injonction qui disait à combien de pieds on pouvait piqueter et le seul endroit qui se trouvait à ce nombre de pieds-là, c'était le lac Saint-Louis. Chez Bobois, on avait une injonction qui nous interdisait de s'approcher de l'usine; il a fallu retourner devant le juge conjointement avec l'employeur. Il a dit: Si vous revenez travailler parce que tout est signé, vous pouvez aller en prison parce que vous êtes revenus travailler. Parce que l'injonction défendait de travailler.

Les juges accordent cela parfois par téléphone ou n'importe comment. Cela amène des syndiqués en prison. Il s'agit, quant à nous, de décriminaliser les relations patronales-ouvrières, d'enlever les tribunaux de cela pour que les rapports de force se fassent normalement, que les travailleurs puissent utiliser leurs droits élémentaires.

D'autre part, le droit de grève permanent, ça ne veut pas dire la grève permanente, parce qu'une grève, ça coûte cher aux travailleurs impliqués. C'est une décision grave, sauf que lorsque le processus d'arbitrage est complètement « truqué » et que les travailleurs sortent après ça, ça donne un Reynolds où un juge dit: La CSN donnera $10 millions à Reynolds pour se moderniser. C'est simplement de rendre légal ce qui nous apparaît bien naturel. Cela existe en France, ils ne sont pas morts et il y a encore des patrons, en France.

**M. Louis Laberge**

C'est bon qu'on se dise ces choses-là, parce qu'il n'y a rien qui discrédite plus les tribunaux que ces exemples d'injonction. Dans le cas d'une grève des enseignants, je pense que c'était en 1972, un juge célèbre a sorti une injonction qui défendait aux enseignants de rencontrer les parents parce qu'il avait peur que les

enseignants convainquent les parents que leur affaire était bonne. Une injonction défendait de rencontrer les parents qui avaient des enfants dans cette école-là.

Dans le conflit de La Presse, en 1967 ou 1971, le juge avait émis une injonction nous défendant de penser à des moyens de boycotter la vente de la Presse. Quand tu n'as plus le droit de penser, tu peux faire quoi pour gagner ta vie? Tout le monde ne peut pas être juge.

C'est ce genre de folie furieuse qui envenime un climat. Il faut absolument trouver des moyens pour mettre un peu de justice là-dedans. Par exemple, on sait bien que le gouvernement n'osera probablement pas du jour au lendemain dire: finies les injonctions. Mais il ne devrait jamais y avoir d'injonction ex parte. Qu'au moins les parties puissent se faire entendre, qu'au moins le juge ait la latitude de décider si oui ou non il y a eu provocation de la part de l'employeur, pas juste regarder d'un côté de la clôture. Il devrait y avoir pour le moins un tribunal qui connaît un peu les relations patronales-ouvrières qui déciderait de ces causes-là, au lieu d'envoyer ça devant un juge qui est habitué à frayer avec des bandits. Je ne dis pas que ce sont ses chums, sauf que c'est ça qu'il rencontre normalement et c'est différent des conflits dans les relations patronales-ouvrières.

**M. Norbert Rodrigue**

Je voudrais tout simplement, avoir une indication de la part du ministre Johnson, sur deux ou trois questions que j'ai soulevées précédemment relativement à la liste des employés. Est-ce qu'on serait d'accord sur le fait que les employeurs soient dans l'obligation de donner la liste complète de leurs salariés puis les travailleurs exerceront, s'ils le veulent ou non, leur droit à la syndicalisation. En ce qui concerne le droit de grève permanent, j'aimerais aussi avoir des commentaires sur cette question et j'ajouterais que le droit de grève permanent améliorerait davantage les relations de travail parce que cela éviterait effectivement l'accumulation d'un certain nombre de problèmes sachant dans quelle situation on évolue, tout le monde, et quel droit tout le monde a et particulièrement les employeurs. Je voudrais terminer en demandant au ministre, sur la question du statu quo ante, s'il considère que c'est une mesure acceptable. Nous pensons que le gouvernement doit légiférer pour empêcher les congédiements de militants syndicaux lors d'organisations avant que le commissaire du travail ne se soit prononcé sur ces questions parce qu'autrement, on retrouve des situations complètement inacceptables et inabordables.

**M. Claude Beauregard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Est-ce que les syndicats trouveraient respectables et par conséquent respecteraient des dispositions qui seraient à l'effet d'imposer des amendes automatiques et sévères dans le cas de grève ou de lock-out illégal, comme il semble que ce soit la pratique en Suède où des tribunaux de travail automatiquement imposent une amende en cas de lock-out ou grève illégale?

**M. Ghislain Dufour**

Sur la question de l'injonction, je ne pense pas que ni du côté patronal, ni du côté syndical, on puisse penser à une législation du travail qui ne permettrait pas, à un moment donné, que les droits des parties soient respectés. Au départ, cela m'apparaît une prémisse essentielle à accepter. Donc, quelle que soit la forme, il devra toujours y avoir un recours judiciaire quelconque. Le problème aujourd'hui c'est la forme du recours. On en parle dans les milieux syndicaux comme étant un abus du pouvoir judiciaire. Je voudrais tout simplement rappeler la proposition que nous avons faite au Conseil du patronat. Nous ne sommes pas allés aussi loin que l'a considéré la partie des ex parte, mais nous sommes totalement d'accord sur au moins deux propositions. La première, c'est que les injonctions ne puissent se prendre que devant un tribunal spécialisé, cela pourra être devant la Cour supérieure, mais avec un banc spécialisé à la Cour supérieure et si le ministre du Travail est capable de résoudre les supposés problèmes constitutionnels que lui présente son Tribunal du travail, nous serions d'accord pour que ce soit plaidé devant ce tribunal. Mais ce que l'on n'acceptera jamais, c'est qu'il n'y ait pas une possibilité d'un recours judiciaire pour faire respecter les droits des parties dans le domaine des relations de travail.

**M. Pierre-Marc Johnson**

D'abord, pour répondre à la dernière question de M. Dufour, sur le supposé problème constitutionnel, vous savez que ce gouvernement défend une théorie assez globale pour régler le problème constitutionnel; il s'agit de voter oui. Sur la question de l'injonction, le gouvernement a l'intention, dans la mesure du possible, d'arriver à une législation dans ce domaine-là.

Il est évident qu'il ne s'agit pas d'abolir l'injonction, de la même façon que si vous êtes propriétaire et que votre voisin déverse ses déchets sur votre terrain, vous pouvez le poursuivre et vous pouvez demander à un juge de lui dire d'arrêter de mettre des déchets sur votre terrain. L'injonction en soi ne s'abolit pas. Il s'agit de trouver un mécanisme de remplacement. Je suis d'accord sur l'orientation qui voudrait que ce soient des juges qui, indépendamment du problème constitutionnel, soient spécialisés dans ce domaine. Deuxièmement, il y a un problème quant au contenu. Quel type d'ordonnance ferait ce tribunal? Il est bien évident que fondamentalement toutes les parties doivent d'être entendues. Cela m'apparaît manifeste et c'est dommage que, dans le secteur des relations de travail cela ait donné lieu au genre d'abus qu'on a décrit tout à l'heure. Sur la question du multipatronal, je pense qu'il y a encore un bon bout de chemin à faire, une bonne réflexion. On semble assez loin d'un consensus d'après ce que je comprends. Je suis très sensible aux revendications du monde syndical de ce côté, compte tenu du taux de syndicalisation dans le secteur privé. Par contre, il faudra que cette solution, qui impliquera par définition la participation des parties, quel que soit le forum qu'on choisisse pour le faire, permette de mettre en évidence les contraintes qui ont été, je pense, fort bien établies par les représentants de la petite et moyenne entreprises dans ce secteur. Il faudra que ce soit une formule souple. Finalement, en attendant et pendant que tout cela peut se faire, j'ose insister sur la question de la médiation préventive. On y travaille très fort depuis des mois, depuis l'introduction de la conciliation volontaire. Le ministère sera prêt à très court terme à offrir aux parties, dans certains secteurs où on juge que cela peut être profitable pour

l'entreprise et surtout pour les travailleurs et leurs institutions syndicales au niveau local en particulier, d'introduire des notions d'une négociation où on tente d'amorcer réellement la négociation avant l'expiration des conventions collectives quels que soient les succès anticipés ou non, dans le secteur public et parapublic. Je pense que, dans une perspective où on se dit que c'est tous ensemble qu'on veut faire progresser la société, quelles que soient les causes, que ce soient les profits ou la solidarité qu'on défende, je pense qu'il faut qu'on passe aussi par ce type de mécanisme qui est essentiellement volontaire et qui repose sur la bonne foi des gens.

**La qualité de la vie au travail**

**M. Pierre Marois**

Toutes les discussions font ressortir et confirment que c'est une hypothèse qu'il ne faut pas perdre de vue qu'est la jonction très étroite entre le développement du social et de l'économique; sans cela on risque de passer à côté des choses fondamentales, c'est-à-dire essentiellement l'humain. Partant de là, je me demande s'il n'est pas temps de s'interroger sérieusement sur ce que j'appellerais peut-être un préjugé ou un mythe en ce qui concerne tout effort pour améliorer la qualité de la vie au travail. Ce mythe qui veut que ces efforts se traduisent essentiellement par des coûts qui érodent notre efficacité économique. En réalité, je pense qu'il n'en est pas ainsi. Bien sûr, à un moment donné, assainir un milieu de travail, cela peut entraîner une dépense, un coût brut, mais, de façon nette, quand on tient compte de l'ensemble des facteurs et quand on fait aussi l'addition complète dans toutes ses facettes, la qualité de la vie au travail, c'est certainement un des ingrédients de rentabilité et de succès d'une entreprise. En d'autres termes, une entreprise ne peut pas être efficace, dynamique, progressive si on ne se préoccupe pas au plus haut point de la protection, du développement, de la satisfaction de ce qu'on appelle la ressource de base, c'est-à-dire l'être humain. Bien sûr, il y a des entreprises dynamiques qui l'ont compris, mais il y en a bon nombre d'autres qui ne l'on pas compris encore et il y a ce préjugé qui est là. Tout cela ne veut pas dire évidemment que la poursuite de la qualité de la vie doit être recherchée pour des raisons strictement économiques.

En d'autres termes, il me semble important de jeter sur table, au point de départ, ce qui peut être un préjugé qui a encore beaucoup de racines. Il faut penser à une perspective de qualité raisonnable avec les étapes qu'il faut franchir pour y arriver. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus; il n'y a personne qui veut foutre les entreprises en l'air.

Ceci veut dire, essentiellement, qu'il faut arrêter de placer des épouvantails à caractère économique à une recherche de qualité de la vie qui permet de faire une jonction entre une perspective de développement économique accrochée à des préoccupations sociales c'est-à-dire essentiellement humaine.

**M. Julien Richard**

Les causes principales d'endettement, c'est d'abord un manque à gagner qui touche spécialement les assistés sociaux, les chômeurs couverts par l'assurance-chômage ou non, les accidentés de travail et les travailleurs au salaire minimum.

D'autre part, ce sont les travailleurs en lutte, victimes de lock-out ou qui ont décidé eux-mêmes d'aller en grève et ceux qui ont une mauvaise gestion personnelle due à une publicité honteuse et à une inflation galopante.

Pour revenir aux accidentés du travail, il y a 20% de travailleurs qui sont syndiqués dans les centrales CSN, FTQ et CSD. Il y en a 80% qui ne sont pas organisés et parmi ces 80%, il y en a plusieurs qui sont victimes d'accidents du travail. À ce que je sache, ce n'est pas le Conseil du patronat du Québec ou les organismes patronaux qui vont aider ce monde-là à avoir justice dans leurs revendications vis-à-vis de la Commission des accidents du travail. Comme ce ne sont pas des travailleurs syndiqués, donc ils ne vont pas avoir les centrales pour se faire aider.

Nous avons tenté de les regrouper parce qu'ils sont vraiment seuls. Chez un accidenté du travail qui est seul, assez souvent, il y a un endettement qui va affecter la famille et c'est tout le côté social de l'accidenté qui va être délaissé. C'est pour ça que nous avons tenté de développer tout un secteur qui pourrait regrouper ces gens-là. Même si nous sommes de la consommation, on dit: Parce qu'il y a des incidences sur l'endettement et sur la consommation, on va tenter de faire quelque chose.

**Mme Gisèle Cartier**

Quand on parle de qualité de vie au travail, on entend souvent des pseudo-spécialistes coupés de la réalité, du type participation, implication des travailleurs dans leur milieu, voire même de concertation. Pourtant, la réalité quotidienne, concrète, est plus cruelle que ça et a des problèmes dont il faut discuter avant de discuter de ceux-là. Je veux parler de la sécurité et de la santé au travail. Pour nous, c'est un problème urgent et pressant, c'est un problème qui concerne la qualité de vie au travail; c'est même un préliminaire à la qualité de vie au travail.

Les accidents de travail augmentent d'année en année. Cela a coûté $258 millions à la collectivité en 1977 et ça continue de s'aggraver; le taux monte, de 6,99% travailleurs en 1976, c'est rendu à 7,41%. Cela s'explique par les employeurs qui poussent les ouvriers au travail, qui augmentent la cadence et les productions; il s'ensuit des situations dangereuses et des accidents.

Le gouvernement, par son inaction, prend partie pour les employeurs. Comment se fait-il, par exemple, que 82% des demandes de poursuites contre les employeurs qui ont été présentées par les inspecteurs de l'Office de la construction, n'ont pas de suite au ministère de la Justice? Le gouvernement a présenté récemment un Livre blanc sur la sécurité et la santé. Si on en parle, c'est qu'on n'est pas du tout sûr que ça va corriger la situation.

**M. Norbert Rodrigue**

Bien qu'il n'y ait pas eu de moratoire en ce qui concerne la CSN sur le Livre blanc sur la santé et la sécurité, je n'en traiterai pas. Cependant, je voudrais dire à tous les participants que la situation que connaissent les travailleurs au plan concret en est une qui ne peut laisser personne étranger. Je veux souligner que les organisations syndicales, notamment la CSN, sont appelées quotidiennement à aller devant les

arbitres de l'assurance-chômage pour défendre des travailleurs brimés dans leurs droits.

Je voudrais rappeler que les centrales syndicales se sont donné des services, notamment à la CSN pour répondre, indépendamment de l'allégeance syndicale, aux travailleurs qui ont des problèmes avec les accidents de travail, même les non syndiqués. Je voudrais rappeler aussi que dans les centrales syndicales, on trouve fondamental le fait d'ignorer que les travailleurs sont aux prises, avec des conditions de vie, non seulement sur le plan concret de 8 heures à 17 heures mais sur le plan psychologique aussi, en ce qui concerne le rendement au travail, les plans boni dans les entreprises, etc.

Je voudrais souligner que pour nous, la qualité de vie au travail, c'est cet ensemble de conditions, qu'on veuille ou non dissocier la santé et sécurité des accidentés ou pas, ou encore qu'on veuille les dissocier des autres éléments au travail sur le plan des conditions.

Je voudrais dire que la CTCC, en 1921, une des premières questions à son premier congrès, a été de traiter de la condition de vie des travailleurs, notamment sur le plan de la sécurité et santé. Cela ne vient pas de la Saskatchewan, même si je les respecte beaucoup et ça ne vient pas de l'URSS et de la Chine, ça vient, en 1921, des travailleurs organisés à la CSN, cette préoccupation fondamentale des conditions de vie des travailleurs. Dans ce sens, je voudrais dire que sur ce plan, quiconque ici peut essayer de nous faire croire que telle condition ou telle autre n'est pas reliée à l'ensemble de la condition ouvrière, nous autres, on ne le croit pas. C'est pour ça qu'on n'avait pas accepté le moratoire sur la santé et la sécurité.

M. Alfred Rouleau
(Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins)

Ce que je questionne, au fond, c'est la satisfaction que l'employé a dans le travail qu'il fait. Je comprends qu'on s'occupe de la formation et c'est normal qu'on s'occupe du salaire — personne ne veut travailler pour rien —, des conditions de travail, etc. Mais quand je regarde le fonctionnement des entreprises, on rationalise tout, on définit tout, on morcelle tout, on écrit tout et on planifie sur la ligne horizontale, on planifie sur la ligne verticale et là-dedans, il y a du monde qu'on place un peu partout dans l'échiquier.

Qui s'interroge sur la satisfaction de l'employé qui travaille dans le « job » qu'il fait? Je pense que tout le monde ici est heureux dans le « job » qu'il fait, parce que j'ai l'impression qu'il trouve des réponses à un idéal et à ses aspirations.

Mais moi, j'ai l'impression que dans notre société occidentale, il y a beaucoup d'employés qui sont frustrés à travers toute cette dépersonnalisation de l'entreprise. On achète le fonctionnement de l'entreprise pour des raisons d'efficacité.

Je n'ai pas la réponse à cela. Je me pose la question et je la pose aux gens de chez nous à travers les services de personnel: Où laisse-t-on de l'espace pour que l'employé se sente un peu à l'aise pour pouvoir fonctionner un peu plus normalement? Je connais des gens qui vivent dans des beaux logements, dans des belles maisons, avec tout ce qu'il y a de moderne et d'équipement et, malgré tout, ils sont

malheureux parce qu'ils ne trouvent pas vraiment le bonheur là-dedans. Je dis que le travail, pour n'importe qui, c'est une partie importante de sa vie. Et je me demande jusqu'à quel point nous nous questionnons vraiment là-dessus, en termes de satisfaction, minute par minute, dans le travail qu'on fait. Il y a bien trop de gens qui sont mécanisés, automatisés, etc.

**M. Bertin Nadeau**
(Centre des dirigeants d'entreprise)

M. Hétu a fait quelques bonnes suggestions tout à l'heure et j'aimerais lui poser une question. Il a suggéré qu'on devrait peut-être améliorer la qualité de la vie au travail, en changeant certains modes de gestion. Entre autres, il a parlé de la participation des travailleurs à l'organisation du travail de l'usine.

Mon impression est que les syndicats ont toujours aimé négocier dans une situation où il y avait une ligne de démarcation très nette et très claire entre les deux parties, d'une part les travailleurs et, d'autre part les patrons.

Plus grand était le fossé entre les deux, plus grand est le pouvoir des syndicats. Implicitement, je pense même que dans certains cas, on a eu tendance à accentuer et à créer des conflits, de façon à avoir un plus grand pouvoir. Et je pense que certaines des interventions à ce Sommet sont des exemples de ce que j'avance.

Or, si les travailleurs participent à la gestion du travail, la ligne de démarcation entre les deux parties devient beaucoup plus floue. Si on prend l'exemple des contremaîtres qui, dans un contrat de travail conventionnel, n'ont pas le droit de travailler. Si, dans un département, on abolit le contremaître, mais que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui organisent entre eux le travail du département, il faut nécessairement que quelqu'un, dans le groupe, s'occupe de voir à ce qu'il y ait de l'ordre, de la discipline, qu'on délègue certaines tâches à certaines personnes.

Donc, les fonctions qui, traditionnellement, appartenaient à la gestion et qui appartenaient traditionnellement aux travailleurs, deviennent mélangées, deviennent floues.

J'aimerais savoir comment les syndicats vont réagir face à cette situation. Chez nous, c'est un des problèmes auxquels on fait face. Le syndicalisme traditionnel me semble dépourvu vis-à-vis les nouvelles méthodes de gestion et je demanderais à M. Hétu, s'il peut nous répondre. Quel rôle les syndicats se proposent-ils de jouer dans un système où les parties, travailleurs et patrons, participent ensemble à organiser leur travail au niveau de l'usine où il y a un minimum de conflits?

**M. Bernard Landry**
(Ministre d'État au développement économique)

Le premier point se raccroche à l'intervention précédente et à beaucoup d'autres. MM. Hétu, Rouleau, Brunelle, Nadeau ont évoqué cette question de l'organisation du travail, de la participation des travailleurs à cette organisation, des cadences, des travaux routiniers, déshumanisants, etc. En plus, à quelques reprises, nous avons eu des demandes, dont une récente d'un syndicat FTQ qui demandait l'aide

de l'État pour étudier en profondeur ce phénomène, parce que son employeur avait pris de l'avance dans ce cas-là. Ils ont convenu d'un délai d'un an pour étudier ensemble comment le syndicalisme se réadapte vis-à-vis cette nouvelle situation d'atelier sans contremaître, où le travail est organisé par les travailleurs eux-mêmes.

En termes de perspective d'avenir, j'ai l'impression que la responsabilité repose sur les syndiqués, les syndicats et les entrepreneurs, sauf que sur le plan de la recherche, de la connaissance du phénomène, le gouvernement pourra jouer un rôle non négligeable qui ne nuirait à personne ni ne bousculerait personne, mais pourrait être utile. Et nous serions éventuellement prêts à le jouer en perspectives d'avenir.

Un deuxième point très bref, c'est la question de la participation des travailleurs, cette fois-ci, au capital et au financement des firmes. Cela se fait déjà pour la dette obligatoire, par les fonds de pension, etc., phénomènes bien connus. Mais de plus en plus, des groupes de travailleurs commencent à acquérir l'entreprise par le capital-actions. On a même un de nos programmes, au gouvernement, qui s'appelle « Emplois communautaires » dont c'est une des conditions de toutes petites PME dont les employés sont actionnaires. C'est une des voies dans laquelle le gouvernement s'est engagé timidement.

En termes de perspectives, est-ce que les partenaires souhaitent, pourvu qu'on respecte leurs désirs, celui du syndicat et celui des patrons, que l'État facilite ce genre de mouvement? C'est plus une question que je pose, mais vous pouvez lire entre les lignes qu'on a bien envie d'y répondre d'une façon positive.

**M. Jean Brunelle**

Les circonstances m'amènent à parler à la suite de M. Landry. Je dirais spontanément oui, le syndicat peut faire quelque chose là-dedans. Une fois que la convention collective est signée, le problème juridique est résolu, du moins en principe, et les problèmes de vie commencent ou continuent. À partir de ce moment, je pense qu'il n'est plus question de légiférer. À mes yeux, la législation est absolument contraire aux genres de mise en commun des ressources qu'implique une participation un peu intelligente.

À partir de ce moment-là, je pense qu'il faut regrouper les ressources du monde patronal, du monde syndical pour ceux qui veulent bien le faire, et surtout du gouvernement. J'ai signalé dans mon papier, deux dimensions qui me semblent importantes. C'est la diffusion des informations en ce qui concerne les applications concrètes à une situation donnée des principes de participation ou des mécanismes de participation et aussi un problème de formation qui peut s'adresser aussi bien au monde patronal qu'au monde syndical.

Je pense qu'il y a énormément à faire. Sous quelle forme et avec quels moyens? Je ne le sais pas trop. Mais je voudrais signaler aussi qu'à l'autre bout des relations de travail, il y a ce qu'on appelle le climat social et la situation économique d'ensemble. J'ai l'impression que le moyen le plus rapide de faire avancer les deux bouts c'est de faire la connection entre les deux.

Il semble évident que dans des domaines comme le chômage, l'inflation, des domaines de productivité, ce même exercice qu'on peut appliquer au niveau de l'entreprise pourrait se transposer au niveau général. Dans le lien qu'on fait entre une situation concrète des milliers d'entreprises où vivent les gens et la situation que vit la population elle-même, peut-être qu'à ce moment-là, on comprendra quelque chose de ce qu'est notre système, comment il fonctionne, et surtout, comment l'améliorer. Cela se fait collectivement et non pas par des dénonciations gratuites.

**M. Antoine Turmel**
(Provigo Inc.)

Mon intervention portera plutôt sur la qualité de vie morale que physique, vu que notre entreprise n'est pas du domaine de la fabrication. Nous avons parlé ici du problème de l'Alcan. Je pense que les mauvais ne sont pas tous du même côté de la table.

Nous avons vécu, dans un de nos entrepôts, à Chicoutimi, une grève de la CSN où il y a eu une bombe qui a été placée et un mur a sauté complètement. Quand on parle de qualité de vie, il s'agit d'abord de développer entre l'entreprise et le syndicat, des relations pour le bénéfice des employés, qui sont un peu meilleures que cela. Je pense que le fossé, comme M. Nadeau l'a dit, qui se crée entre la partie syndicale et la partie patronale, contribue à une qualité de vie qui est nettement inférieure à ce qu'elle devrait être pour les employés qui sont syndiqués.

**M. Marcel Bundock**

Autant M. le ministre Marois que Mme Cartier ont parlé de qualité de vie et de réalité de vie quotidienne. Je ne pense pas qu'on puisse dissocier cette qualité de vie d'un coût économique. Pour les petites entreprises, c'est aussi très important et je pense qu'on est tous conscients qu'il faut s'asseoir à une table et en discuter. C'est irrémédiable, on s'enligne vers cette situation.

Cependant, il ne faudrait pas partir en pensant uniquement que la qualité de vie, c'est une chose, et l'économique c'est une autre chose. Je pense qu'on a ici deux choses très importantes qui vont de pair et cela pourrait mener, dans bien des cas, de petites entreprises à la ruine. Il ne faudrait pas dissocier les deux.

**M. Jean-Paul Hétu**

Ce qu'on peut dire sur la question de M. Bertin Nadeau, c'est qu'il y a des expériences concrètes qui ont été vécues dans des entreprises où ce problème de discipline a été bien vite réglé. Je ne veux rentrer dans les détails de toute l'expérience, mais, à un moment donné, il y avait des retards au niveau de la production. Les travailleurs ont décidé de passer au travers moyennant certaines conditions. Là, les conditions ont été posées entre les parties. Ce retard de la production a été réglé parce que, fondamentalement, c'était le mode d'organisation du travail qui était déficient. Les gars l'ont réglé, mais après une discussion préalable et après certaines conditions. Ils ont été bien clairs. Le contremaître a disparu. Les contremaîtres, leur fonction c'est quoi dans l'entreprise? Ce sont des commissionnaires. Exact? Ils n'ont pratiquement pas de pouvoirs, sauf de voir à pousser sur la production, etc. De toute façon, le débat s'est fait. L'expérience est

intéressante. Mais le problème qu'on vit, c'est le suivant. Généralement, les employeurs sont intéressés à faire de telles expériences quand ils sont sur le bord de la faillite, par exemple. Là, ils ouvrent leurs livres. Ils nous expliquent tout cela. J'ai vu une entreprise toute petite, dans la région de Québec, parce que la compétition mangeait cette entreprise-là, parce qu'elle était incapable de se renouveler et, là, on ne pouvait absolument pas négocier. Les gars ont dit: Très bien, on ne peut pas négocier. Sors tes livres. Il les a sortis et c'était vraiment vrai. Là, il a fallu réorganiser toute la production. Les gars se sont aperçus qu'ils produisaient à 35%. Mais l'organisation du travail était défaillante. Les gars l'ont restructurée. Ils ont produit à 100%. Il y a eu tout un sens nouveau à la négociation collective, tout un sens nouveau à la négociation. Il y a des règles qu'il a fallu mettre en place. Ce n'était pas une question d'injonction. La divulgation que certains représentants de la Chambre de commerce ont réglée bien rapidement, il a fallu qu'elle se fasse et clairement et il a fallu qu'on vérifie ces dits documents, etc. Cela s'est fait.

**M. Joseph Giguère**

Je pense qu'un gouvernement qui a des préoccupations sociales et qui les a sincèrement devrait se livrer à une espèce d'enquête ou à une espèce de réflexion en profondeur sur la condition ouvrière.

Il y a beaucoup de travailleurs qui ne travaillent pas par goût. Il y en a une très grande majorité qui travaillent pour survivre. Leur vraie vie commence après le travail. C'est important de connaître les craintes, les brimades des travailleurs dans beaucoup de milieux de travail. L'arbitraire continuel, l'insécurité pour son emploi même une fois syndiqué, la soumission à une discipline infantile — dans bien des endroits on n'a pas le droit de parler en travaillant, on n'a pas le droit de chanter sur une chaîne de production — la soumission à l'autorité abusive d'un certain nombre de petits contremaîtres, quotidiennement, heure après heure, la soumission à une organisation de travail pyramidale, la soumission aux cadences. Tu ne décides rien. Tu ne participes à rien. Tu es chronométré et dominé toute la journée.

Le soir, quand tu arrives chez toi, bien souvent, tu as le goût de crier après tes enfants parce que tu t'es senti méprisé toute la journée. Souvent, en raison de cela, en raison des heures de travail, particulièrement dans les usines, il ne te reste pas beaucoup de temps, d'énergie et d'enthousiasme pour faire quelque chose de créateur après ta journée de travail, te former, t'informer, comprendre ce qui se passe autour de toi, participer. Dans le fond, tu sais bien qu'à 17 ans ou 18 ans, quand tu entres sur le marché du travail, tu deviens une chose entre les mains d'un « boss ». Tu vas le rester jusqu'à 65 ans.

Le patrons sont d'accord pour changer cela. Cela prend une orientation en profondeur. Ils sont d'accord pour changer cela, mais en autant que tu leur démontres que l'épanouissement humain, c'est rentable et que cela n'enlèvera aucune forme de contrôle.

**M. Louis Laberge**

Je pense que c'est Alfred Rouleau qui a résumé à peu près toute l'affaire, la question de l'environnement, la question de l'implication dans l'organisation du

travail. Est-ce que le travailleur est heureux à son travail? Cela me tenterait quasiment de vous dire ce que Yvon Deschamps a dit: Le bonheur, il aime la tranquillité. Tu ne retrouveras jamais cela dans une « shop ». C'est peut-être un peu plus profond qu'on le croit. On a des gars chez nous sur les lignes d'assemblage. Huit heures par jour, cinq jours par semaine, cinquante semaines par année, tout le temps et depuis des années, ils travaillent toujours le cou en l'air. Ils deviennent des loques humaines. Ils sont bien payés.

Ils ont de bonnes conditions de travail, sauf qu'ils deviennent quasiment des loques humaines quand même. Cela, c'est un problème très profond. C'est M. Bundock, je pense qui disait: Où est-ce que cela va nous mener si le syndicat et nous autres on s'embarque dans l'organisation du travail. Je pense que vous n'avez pas besoin d'avoir peur. Je vais vous le dire bien franchement, le ministre du Travail a l'air d'avoir lancé la serviette sur l'accréditation multipatronale. Vous autres, vous êtes « acharnément » contre cela. S'il nous faut dépenser tout notre temps et nos énergies pour essayer de se maintenir, maintenir le niveau de syndicalisation, on n'aura jamais le temps de siéger avec vous autres sur tous ces comités-là. Vous n'avez pas besoin d'avoir peur. Vous n'avez pas semblé comprendre cela au début de la conférence au sommet et, pourtant, je pensais qu'on vous avait dit cela de façon très claire.

**Perspectives d'actions et partage des responsabilités**

**M. Pierre Racicot**
(Fédération nationale des associations de consommateurs)

Dans les perspectives d'avenir, il y a quelques propositions que j'aimerais apporter. Par exemple, en ce qui concerne la qualité: que le gouvernement établisse, pour les produits qu'il achète, un code de qualité des produits. On pense que cela pourrait donner un coup de main aux consommateurs. D'ailleurs, cela se fait déjà depuis plusieurs années aux États-Unis. C'est une structure de contrôle qui est assez souple, mais qui peut avoir une implication sur une bonne partie de la production.

En ce qui a trait aux cours, au niveau secondaire, étant donné qu'il va y avoir une année de plus, on propose qu'il y ait un cours sur les droits des consommateurs et que ce soit fait en bonne et due forme dans le cadre du système institutionnel et aussi un cours sur les économies régionales.

Finalement, un mot concernant la relation entre développement économique et qualité de vie. Pour nous, c'est clair que cela a un prix. D'ailleurs, on voit cela en Allemagne, en Europe, un peu partout. Les entreprises paient maintenant parce qu'elles n'ont pas fait attention. Elles paient pour regénérer l'air. Elles paient pour regénérer l'eau. Elles paient pour regénérer la terre. Lorsque cela affecte le travailleur comme tel, l'État paie par l'ensemble du système, l'ensemble du système hospitalier ou de soins, ou de prévention. Il paie aussi pour nous remettre sur pied.

Je pense que le développement économique et tout le problème de la qualité de la vie, c'est un seul et même problème et c'est fondamentalement aussi un problème économique.

**M. Michel Bourdon**

Les perspectives d'action, je pense que mon confrère Giguère les exprimait, quant à la qualité de vie au travail. Il y aurait certainement des études à faire et rapidement, sur la condition ouvrière comme telle, ce qui est vécu dans les usines. Et je pense que le gouvernement pourrait s'y employer. Dans un secteur particulier, on pourrait activer l'étude que le ministre du Travail s'est engagé à faire faire au mini-sommet du meuble, sur l'incidence du travail sur la santé et la sécurité des travailleurs, et sur leur état de santé. Il citait un chiffre d'accidents dans ce secteur, en invoquant que peut-être cela a une relation, mais qu'il faudrait le savoir.

Les gens ont des droits et il y a des secteurs qu'il faudrait privilégier. Je pense à la Baie James où il y a des gens qui travaillent douze heures par jour, sept jours par semaine, deux par chambre, pas le droit d'apporter de la bière dans ta chambre, pas le droit de coucher avec ta femme si elle travaille à la Baie James, des cadences, dans certains cas, qui sont infernales et un isolement total, avec la connaissance que les cadres eux, ont droit à leur famille et à des logements.

Pour les 10 000 travailleurs qui sont là, je pense qu'on devrait s'attacher à regarder ce qui peut être changé dans leurs conditions de vie, puisque cela prend des solutions concrètes. Peut-être que la SEBJ pourrait s'assujettir à toutes les lois qui couvrent les autres citoyens du Québec et ne pas les violer systématiquement, parce qu'on en vient à se dire que si le Québec devient souverain, ce ne serait pas certain que la SEBJ le reconnaîtrait.

**M. Norbert Rodrigue**

Je voudrais dire que la CSN va continuer de reconnaître, dans le cas de commissions d'actes illégaux, le droit à la police d'enquêter.

Je voudrais dire que nous souhaitons, à la CSN, que les actes de violence qui sont commis soient aussi clairs en termes de connaissance pour le public, que celui de l'agent Samson chez Steinberg, que celui des faux communiqués émis par la GRC à l'occasion de la crise de 1970. Je voudrais dire que quant à nous, on voudrait que ce soit aussi clair que ces choses-là.

Dans les perspectives, je voudrais souligner tout de suite que quand vous déclarez qu'il semble y avoir des consensus, je me permets de faire des réserves, parce qu'on n'a pas toujours le temps de répliquer. Et des consensus rapides, quelquefois, on n'aime pas cela. On n'aime pas cela quand c'est trop rapide, à la CSN. On voudrait en discuter.

Finalement, je rappelle que nous avons proposé ici, ou avancé, un certain nombre de revendications sur la syndicalisation, sur la condition de vie, etc. et quant à nous, cela nous apparaît fondamental, nous allons continuer à le revendiquer au Québec. Et nous allons faire en sorte que les débats se fassent le plus possible dans cette société, sur la réalité qu'on connaît.

**M. Jacques-Yvan Morin**

Je voudrais retenir de cet après-midi deux ou trois perspectives d'avenir pour ce qui est de la formation professionnelle, de la formation syndicale et de la formation économique.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, elle est à revaloriser et il est curieux de constater que c'est quelquefois dans les milieux qui en auraient le plus besoin qu'elle est le plus défavorisée. Elle est à décloisonner, c'est-à-dire, par exemple, qu'il faut permettre que le secondaire débouche sur le collégial, avec l'addition, par exemple, d'un secondaire VI, comme nous avons l'intention de le faire.

La formation pratique doit être développée par des stages, des projets de fins d'études, des visites industrielles. Les comités collège-travail doivent prendre leur essor. Des bourses spéciales doivent être créées pour inciter des jeunes à aller dans les options professionnelles quand il y a de la place, des bourses d'études spéciales. On songe à ce genre d'initiatives.

Deuxièmement, la formation syndicale. Le gouvernement précédent les avait supprimées. Nous les avons restaurées, en trois temps. La première année, l'argent a été versé; la deuxième année, on s'est mis d'accord qu'il y aurait un versement par tête, qui n'a pas été égal par tête; et enfin, l'année prochaine, nous allons vers un financement égal par tête.

Troisièmement, la formation économique. J'ai observé que tout le monde est d'accord sur le principe, mais que cela soulève quelques petits problèmes pour les modalités. Par exemple, M. Pierre Laurin a soulevé le problème de l'embrigadement. C'est un problème très délicat parce que l'économie, ce n'est pas un sujet neutre, en partant. C'est très difficile d'arriver à un enseignement qui soit vraiment objectif. Nous allons cependant tenter de le faire. Nous allons consulter, dans l'élaboration des programmes économiques. Nous allons tenter d'y inclure tous les grands agents de l'économie, y compris la coopération et la consommation, comme l'ont suggéré certains des intervenants.

**M. Paul Couture**

Pour les perspectives d'action, je pense que d'abord, on doit développer tout le potentiel agricole à son maximum pour l'effet d'entraînement et l'importance que cela a dans l'économie. Pour réaliser ces choses, je pense qu'on doit porter une attention toute spéciale à la formation des jeunes en agriculture. L'administration d'une ferme aujourd'hui, demande des capitaux de $300 000, $400 000 ou $500 000. Je pense que cela prend des gens qui sont beaucoup plus formés. On a présenté au ministre de l'Éducation un mémoire où on lui demandait d'embaucher des personnes spécialisées pour faire la liaison entre toutes les options agricoles.

Il faudrait aussi relever toute l'éducation aux adultes et aussi, organiser des cours pratiques en agriculture, parce qu'on manque d'une main-d'oeuvre réellement spécialisée en agriculture. Cela ferait un débouché pour certains travailleurs.

**M. Claude Beauregard**

Cela prend du temps pour arriver à une proposition pleinement opérationnalisée, mais je suis content de voir que le ministre de l'Éducation ramasse l'affaire. On peut calculer que c'est dans le sac, l'idée que les agents économiques, tels que vous les avez énumérés, seront consultés sur les programmes d'éducation économique.

J'ai signalé amicalement à M. Daoust que, contrairement à une affirmation préalable, les milieux d'affaires n'entendaient pas nécessairement une éducation économique à sens unique, ce qu'on voulait tout simplement, c'est qu'avant de faire la critique des institutions économiques, il faudrait connaître les institutions économiques et c'est certainement une des priorités auxquelles on s'attachera.

**M. Louis Laberge**

J'écoutais les représentants de la petite et de la moyenne entreprises. Ils ont dit: Nous autres, on a des questions, cela nous fait un peu peur. Il y en a qui sont raisonnables. Ils disent: On est prêt à regarder, mais cela nous fait un peu peur, nous autres aussi, pour être honnête. Dans une petite entreprise à Berthier qui était en très mauvaise situation financière, les travailleurs-membres chez nous sont allés emprunter de l'argent au nom de l'employeur pour essayer de faire fonctionner l'usine. Comme cela arrive très souvent, le gars a sacré le camp et nous autres, nous sommes restés avec la dette. Heureusement qu'ils n'étaient pas allés emprunter dans une banque et dans une société financière normale. C'était avec une caisse. On a pu discuter de choses raisonnables, mais il reste qu'on est resté avec l'expérience et la dette et le gars est parti je ne sais pas avec combien. Cela aussi, cela nous fait peur. C'est très sérieux ce que je vous dis là, ce n'est pas seulement une boutade. Cela nous fait extrêmement peur, ces choses-là. On est prêt à en discuter, mais on n'est pas plus rassuré que vous autres.

**M. Ghislain Dufour**

Sur la question des relations de travail, il y a cinq points très succincts. Sur la question de l'injonction, on a fait une proposition très concrète là-dessus. Il y a un deuxième point qu'on n'a pas abordé, mais qu'on peut proposer en alternative, si on veut, à la syndicalisation obligatoire. On nous dit souvent que la négociation multipatronale aurait comme objectif de protéger un travailleur qui n'a aucune protection à toutes fins pratiques contre la supposée discrimination des employeurs.

Nous avons déjà fait dans le passé une recommandation et nous sommes prêts à la refaire dans le sens qu'un travailleur non syndiqué ait une possibilité d'appel devant un tribunal qui pourrait être le Tribunal du travail. Évidemment, dans notre conception à nous, étant donné qu'il n'y a pas de distinction entre le travailleur-cadre et non cadre, cela incorpore aussi le travailleur-cadre.

On a parlé des problèmes des congédiements collectifs et de la mise sur pied éventuelle d'un fonds. Il faudrait peut-être préciser davantage ce qu'on entendait par ce fonds. Je n'ai pas l'impression que c'est tout à fait la même compréhension que le fonds suggéré par la CSN, mais il y a sûrement là ouverture quant à nous pour au moins discuter le problème, d'autant plus que nous acceptons d'emblée

cette nouvelle disposition qui est contenue dans le projet de loi 126 du ministre Johnson sur la compensation des salariés en cas de faillite. C'est nouveau. On discutera des modalités, bien sûr, en commission parlementaire, mais, quant à nous, le principe ne sera pas débattu d'aucune façon.

Finalement, il est assez étrange, quand on discute de négociations multipatronales, qu'on ne retrouve pas encore dans le Code du travail la possibilité pour les employeurs de se faire accréditer sur une base sectorielle.

**M. Jean-Paul Hétu**

Une proposition concrète pour l'avenir: que le Code du travail soit modifié et qu'on reconnaisse le droit aux travailleurs et aux syndicats de participer à l'organisation du travail. On pourrait le réaliser sous deux formes. Le premier principe qui devrait être reconnu, c'est qu'on devrait participer sur une base volontaire, et d'une part, que l'État fournisse l'aide technique et monétaire pour pouvoir mettre cela en oeuvre sur une base expérimentale.

Deuxième élément: que ce soit obligatoire. Obligatoire quand l'État verse des subventions aux entreprises. Par exemple, quand la SDI donne de l'argent aux entreprises pour accroître la productivité; par exemple, quand l'État donne d'autres types de subventions aux entreprises; par exemple, pour accroître la qualité de la formation professionnelle dans le cas de la formation dans l'industrie, etc.

**M. Marcel Baril**
(Marcel Baril Inc.)

Trois remarques. D'abord, il ne faudrait pas que les lois du travail et les conditions de travail soient appliquées pour tout le monde de la même façon. Ce que je veux dire par là, c'est que, dans les petites entreprises où il y a seulement dix employés ou vingt employés, la situation n'est pas applicable de la même façon que dans les entreprises où il y a 200 employés. Quand on regarde les relations humaines, il faut toujours regarder les relations du patron avec l'employé, parce que souvent, le patron est impliqué dans le travail de chaque jour. Également, le patron et les employés, chaque jour, travaillent ensemble. Ensuite, ils font du bénévolat dans les mêmes entreprises. Ils en vivent continuellement puisque c'est local et régional.

Deuxièmement, concernant l'éducation économique, j'ai déjà essayé de suggérer, dans un CEGEP, qu'il y ait des cours pour permettre à des chefs d'entreprises d'aller aussi donner leur version, de dire, par exemple: mon travail consiste à faire telle chose. Pour arriver là, j'ai dû avoir telle formation, pratiquer telle profession. Je suis là parce que j'aime cela et j'ai réussi à faire quelque chose. Si on donnait, dans la formation économique, la chance à des hommes d'affaires d'aller dire leur façon de procéder, ce serait un autre son de cloche qu'il faudrait peut-être écouter.

En terminant, il faudrait continuer la formation qui est donnée à la petite entreprise actuellement par la Chambre de commerce. Vous savez, dans la petite entreprise, on n'a pas les moyens de se payer toutes sortes de formation et il faudrait que se continue la formation qui est donnée dans nos régions par la Chambre de commerce actuellement, la formation à nos administrateurs et la formation à nos travailleurs.

Si vous me permettez, venant de la petite entreprise, je voudrais terminer en disant que si vous voulez que la petite entreprise québécoise devienne une grande entreprise québécoise dirigée par des Québécois, il ne faudrait pas seulement en parler, il faudrait les aider.

**M. Marc Cossette**

Nous soumettons qu'il nous semble souhaitable d'envisager la création d'un ensemble de règlements, de politiques et de programmes d'aide à l'emploi de diplômés, s'appliquant spécifiquement aux opérations des PME, formules qui sont d'ailleurs appliquées dans d'autres pays; deuxièmement, de confier à l'OPDQ ou à un organisme similaire le mandat d'effectuer systématiquement des études sur les besoins futurs en main-d'oeuvre et, troisièmement, que les résultats de ces études soient rendus disponibles le plus rapidement possible aux conseillers d'orientation, aux parents et aux étudiants surtout, afin de permettre des choix de carrières éclairés. « Peut-être allons-nous arriver ainsi à éviter que le Québec — je me permets de terminer en citant Grand'Maison, dans un récent article — ne devienne, comme un certain stade olympique, hanté par les performances des autres et entouré d'usines qui ne nous appartiennent pas ».

## CHAPITRE 7

## Les investissements

### Tour de table sur la situation des investissements et les causes du sous-investissement au Québec

**M. Jacques Gagnon**
(Fédération des caisses d'entraide économique)

Le secteur financier du monde de la coopération, avec ses $13 milliards d'actif est un des partenaires les plus importants autour de cette table dans le domaine des investissements. Il est devenu, de par la confiance que les Québécois lui accordent, capable de jouer un rôle essentiel et déterminant dans le développement socio-économique de notre société. Nous sommes prêts, en effet, à participer avec toutes les autres institutions québécoises, privées et publiques, à un examen sérieux de notre capacité, à reconquérir certaines industries, certains secteurs industriels et commerciaux absolument indispensables pour que s'élaborent ici chez nous les stratégies déterminantes de notre avenir.

Nous sommes prêts aussi à considérer, avec nos partenaires québécois, les possibilités de développer ici au Québec les prérequis fondamentaux à l'émergence d'un secteur secondaire suffisamment important pour que nos concitoyens puissent espérer participer de plein pied au monde industriel du XX[e] siècle qui est en train de s'élaborer actuellement. Il faut absolument établir, avec tous les autres partenaires, les conditions qui permettront aux véritables entrepreneurs d'oeuvrer au développement du Québec. Nous aimerions prendre nos responsabilités et permettre à chacune des régions du Québec de s'occuper elle-même de leur développement économique en vertu du principe que nous aurons un Québec fort si chacune de ses régions est forte.

Pour favoriser l'investissement, il faut du capital de participation, du capital de risque. C'est donc en vue d'obtenir ce type de capital nécessaire et indispensable que nous vous présentons les propositions suivantes. Premièrement, devant l'évolution de la Loi des banques qui leur accorde des pouvoirs accrus, nous souhaitons que le gouvernement du Québec fasse preuve de rapidité et de souplesse pour faire évoluer les lois régissant les institutions financières au Québec.

Deuxièmement, les grandes institutions financières qui collectent une partie importante de nos épargnes devraient également prendre leurs responsabilités en aidant les entreprises du Québec dans leur développement et leur expansion par du capital de participation. Troisièmement, modifier la Loi des valeurs mobilières

du Québec pour rendre plus accessible l'enregistrement des entreprises du Québec à la Bourse de Montréal. Quatrièmement, une dernière suggestion qui ne coûterait que quelques sous si on compare cela aux dépenses actuelles, serait de favoriser la construction d'édifices industriels polyvalents en subventionnant une partie du taux d'intérêt. C'est un autre outil indispensable à nos infrastructures industrielles régionales.

**M. Antoine Turmel**
(Provigo Inc.)

Nous nous sommes fixé, comme principal objectif de ce Sommet, de modifier la conjoncture économique prévue au cours des deux prochaines années en procédant à la relance des investissements. Compte tenu des contraintes actuelles, il s'agit probablement d'un des défis les plus exigeants qu'ait eu à relever notre société en temps de paix. Il s'agit aussi d'un défi d'une grande complexité car, d'une part, nous n'avons pas en main tous les contrôles, tous les outils et, d'autre part, nous devons composer avec des conditions imposées de l'extérieur.

Les taux d'intérêt ont une influence considérable sur les investissements, particulièrement chez nos PME, au Québec. Nous savons que même s'ils devaient baisser, ils se maintiendront à des niveaux relativement élevés. Pour relever notre défi, il nous faudra donc sortir du champ strict de l'économie afin de mettre en place les conditions nécessaires à la relance des investissements et partant, du progrès social. Ici, nous espérons pouvoir compter sur notre partenaire gouvernemental. Oui, nous demandons au gouvernement de nous aider à remplir les conditions fondamentales de la relance.

Nous lui demandons de mettre toutes ses ressources de communicateur au service de l'oeuvre commune en vue de changer les attitudes. Il existe trois niveaux où les attitudes ont avantage à être modifiées. Premièrement, la population doit être mise au courant, sans maquillage, de l'état réel de la situation, des enjeux et des objectifs. Deuxièmement, l'oeuvre quotidiennement créatrice, innovatrice socialement et fiscalement rentable dont ils sont les auteurs, mérite qu'elle soit appréciée à sa juste valeur. Troisièmement, les lois et règlements proposés et adoptés au Québec doivent refléter l'attitude déclarée du gouvernement à l'endroit de l'économie de marché et du monde des affaires, c'est-à-dire qu'ils doivent tendre à les dédouaner du fardeau bureaucratique, à ne pas imposer à l'entreprise des coûts additionnels et, surtout, à ne pas décourager psychologiquement ses dirigeants actuels et futurs par une fiscalité trop lourde, notamment. Nous avons jusqu'à maintenant malheureusement trop d'exemples contraires.

Avec nos partenaires syndicaux, nous partageons un objectif prioritaire commun que nous pouvons atteindre ensemble, la sécurité d'emploi. Nous leur demandons, par ailleurs, la même considération et la même ouverture qu'ils souhaitent nous voir manifester à leur endroit.

En résumé, la relance des investissements demande de modifier la conjoncture économique. Pour ce faire, elle exige une première condition préalable à sa réalisation, celle de changer les attitudes des partenaires, soit le gouvernement, les syndicats et le monde des affaires, de même que celle de la population à l'égard des entreprises créatrices d'emplois.

M. Jean-Marie Poitras
(Groupe la Laurentienne)

Nous venons de faire état de la première condition à la relance des investissements, celle de modifier les attitudes. Dans le contexte où nous devons changer la conjoncture économique prévue, il en est une autre, toute aussi importante, la stabilité, c'est-à-dire un ensemble de facteurs convergents et préconvenus sur lesquels on peut superposer un objectif de relance des investissements disposant d'une certaine chance de réussite. Avant d'identifier cet ensemble, il est opportun de voir pourquoi le Québec a besoin de relancer les investissements. De 1961 à 1977, la part québécoise des investissements totaux au Canada passait de 27% à 20% dans le secteur de la fabrication et de 29% à 22% dans le secteur du commerce, de la finance et des services commerciaux. Notre position relative s'est maintenue grâce aux investissements publics. À cet égard, la Baie James représentait 26% de tous les investissements réalisés au Québec en 1977. Pourquoi cette détérioration? Bien des facteurs y ont contribué, mais en définitive, c'est parce que le capital n'était pas adéquatement rémunéré. Il l'était moins qu'ailleurs au Canada. C'est encore le cas aujourd'hui. Dans la présente conjoncture, nous savons que les seuls profits actuels accumulés ne sont pas assez importants pour réaliser la relance et, d'autre part, les taux d'intérêts constitueront un frein additionnel. Il s'agit donc de corriger cette situation.

C'est pourquoi nous déposons à cette table ce qu'il serait convenu d'appeler une proposition globale, afin de créer cet ensemble de facteurs convergents et préconvenus. Cette proposition se formule comme suit: tous les partenaires feront un effort additionnel pour rendre les entreprises plus compétitives et plus productives. Cette action attirera les capitaux, accroîtra la richesse collective et assurera le maintien de l'ensemble des emplois. Plus spécifiquement, chaque partenaire s'engagera à faire la contribution suivante pour les deux prochaines années: premièrement, des investissements plus considérables de la part des entreprises grâce, particulièrement, à des bénéfices accrus et à de nouveaux apports.

Deuxièmement, les employés accepteront de limiter leurs demandes de majoration de salaires. Soulignons en passant que l'attitude des syndicats des pâtes et papiers, lors de la dernière ronde de négociations, a contribué à la relance des investissements dans ce secteur.

Troisièmement, le gouvernement du Québec aura une double tâche. D'une part, il n'imposera pas de coûts additionnels aux entreprises par de nouvelles législations et il tentera de réduire le coût de ses services actuels en augmentant la productivité. D'autre part, le gouvernement, par le jeu de la fiscalité et particulièrement par l'impôt sur le revenu, sera la principale source d'accroissement du revenu disponible réel de tous les employés.

Pour terminer, si cette proposition est recevable, ce que nous souhaitons vivement et nous sommes ouverts à la discussion, nous proposerons dans quelques instants une série de mécanismes pour en articuler la première partie qui vise à associer nos travailleurs, la population du Québec et notre gouvernement, non seulement à l'effort, mais aussi aux bénéfices anticipés de la relance des investissements.

**M. Bernard Landry**
(Ministre d'État au développement économique)

Cette étape de nos travaux n'est pas sans relation avec les étapes précédentes. Les investissements et leur croissance en volume assurent l'expansion de l'économie et la création d'emplois, mais ont également une incidence déterminante sur la productivité. C'est avec les investissements, pour reprendre la métaphore de mon collègue Tremblay, que l'on change la cuiller en pelle et qu'on paie la pelle.

L'intervenant précédent a bien illustré ce qui est devenu un lieu commun, chez tous les agents économiques québécois, soit que l'insuffisance en volume, dans le secteur manufacturier en particulier, est devenue une déficience caractéristique de l'économie québécoise. Il y a eu globalement un ra:trapage depuis dix ans par rapport à l'Ontario, dont l'importance est inscrite dans les budgets de l'État et les entreprises du secteur public, en particulier l'Hydro-Québec. L'Ontario, avec 36% de la population, a eu 50% des investissements manufacturiers au Canada depuis dix ans. Par conséquent, le secteur public est largement responsable du niveau de vie et du niveau d'activité économique que nous avons aujourd'hui. Et ce phénomène a commencé à se développer à l'occasion de la « Révolution tranquille ».

Il faut bien considérer que ce facteur d'apport du secteur public ne saurait être indéfini. Et puisqu'on était dans les métaphores de creusage, je dois vous dire que l'État ne pourra pas creuser des rivières pour faire des ponts. Les grands investissements d'infrastructure dans certains secteurs de l'activité, pour des raisons démographiques, sont pratiquement arrivés à leur limite maximale. C'est le cas des écoles, c'est le cas d'un certain nombre d'équipements hospitaliers. Il y a encore des choses à faire, mais il n'y a pas autant de choses à faire que nous en avons fait depuis 1960. Par conséquent, c'est bien dans cette nouvelle attitude qu'il faut chercher les solutions et que tous les partenaires, dans la mesure de leurs possibilités, se compromettent.

Deux facteurs sont positifs et indiquent que c'est le temps de faire ce virage. Le premier, c'est qu'en 1978, les investissements manufacturiers au Québec ont connu une reprise très nette et présentent à peu près la meilleure performance de toutes les provinces du Canada. Et le second c'est que l'investissement n'est toujours, d'une certaine manière, qu'une mobilisation de l'épargne. Or l'épargne, elle est disponible en abondance. C'est donc dans certaines conditions favorables que nous abordons le virage.

**M. Robert Dean**
(Travailleurs unis de l'automobile (FTQ))

Nous, à la FTQ, sommes fort inquiets de la baisse et de la faible part (13%) des investissements dans le secteur de la fabrication. Fort heureusement les investissements du secteur public ont pris la relève au cours des dernières années, car nous connaîtrions une situation catastrophique. C'est en effet l'apport croissant des investissements publics qui nous a permis de maintenir, au cours de cette décennie, un taux de croissance des investissements supérieur aux taux canadien et ontarien.

Nous n'acceptons pas le fait que les entreprises aient réussi, au cours des dernières années, à s'assurer un taux de croissance satisfaisant, et même des profits en forte progression en 1978, et qu'elles n'aient pas, dans ce contexte, jugé le climat québécois suffisamment stable pour y faire des investissements. Il y a eu, à notre avis une retenue, probablement organisée, des entreprises privées à investir au Québec dans le secteur manufacturier, accompagnée d'un déplacement en douce, pas toujours réussi, de certaines activités vers Toronto ou l'Ouest canadien.

Nous soutenons que le temps est venu, pour le secteur privé, de bien identifier sa volonté de poursuivre avec nous ses efforts de construction d'un Québec dynamique et prospère, afin d'utiliser au maximum les ressources humaines et physiques disponibles. Il ne revient pas uniquement à l'État québécois de réduire le chômage et d'assurer des conditions de travail décentes. L'entreprise privée — et c'est une question de survie — devrait y apporter une contribution valable, sinon elle risquera d'être jugée à son véritable mérite, si elle continue à occuper le wagon de queue dans le développement industriel du Québec.

Nous voulons donner notre appui à la volonté des autorités publiques de maintenir un haut niveau d'investissements par le biais, entre autres, de ses sociétés d'État. Nous ne sommes pas des partisans sans condition du développement du rôle de l'État dans notre société, mais nous croyons qu'il y a encore suffisamment de besoins à satisfaire et de ressources à exploiter, pour que tous les agents économiques y jouent un rôle important et sérieux et que l'État québécois soit le fer de lance de l'amélioration de notre niveau de vie et de notre position économique dans le monde.

Nous demandons au gouvernement de prendre un engagement ferme et sans équivoque pour une politique intégrée de plein emploi et que cette politique soit le pivot central de la politique économique du Québec pour les années à venir. Le chômage tragique, persistant et accéléré est un problème et nous place devant de lourdes responsabilités qu'on ne peut reporter à plus tard. L'accumulation de fermetures d'usines, de licenciements individuels et collectifs, le rejet des femmes et des jeunes du marché du travail, les projets avortés, les transferts de production et d'activités et les menaces de boycottage d'investissements obligent le gouvernement à intervenir rapidement pour reprendre en main la situation. Une politique économique de plein emploi peut, seule, fournir un cadre qui favoriserait l'intégration et l'harmonisation des objectifs économiques et sociaux en fonction des besoins des différentes classes de notre société.

**M. Philippe Edmonston**
(Association pour la protection des automobilistes)

À notre avis, toute politique gouvernementale concernant les investissements devrait tenir compte de la protection publique. Et quand je parle du public, je parle des hommes d'affaires, dans un certain sens, des petits entrepreneurs et aussi des consommateurs qu'on appelle habituellement les petits consommateurs. Je trouve qu'une politique sur les investissements devrait promouvoir la concurrence, chercher à utiliser au mieux nos investissements, nos ressources humaines et aussi promouvoir la qualité et la durabilité. Si on va chercher une telle politique, nous devrons faire attention de ne pas trop légiférer. J'ai déjà entendu des gens qui ont

dit ici: Laissez-nous tranquille, ne cherchez pas le mécanisme pour le mécanisme et tout cela. Je suis en partie d'accord avec cela. Il faut faire attention à la législation. Mais en cherchant cette politique économique, nous devrons aussi vérifier si nos plans, nos mécanismes déjà en place, ne sont pas déjà trop coûteux, si nos mécanismes, nos plans, ne provoquent pas la polarisation des parties en jeu. On a beaucoup de polarisation aujourd'hui. Je trouve qu'une grande partie de cette polarisation n'est pas nécessaire.

Finalement, en cherchant une politique de relance économique, je crois que nous devons chercher les plans qui ont une rapidité d'action, qu'on peut implanter et appliquer de façon assez rapide.

Pour promouvoir la concurrence, je trouve que, sans faire tellement de législation, nous pouvons quand même aider le petit entrepreneur qui veut investir son argent sans hypothéquer sa femme, sa maison et tout le monde. Il veut placer son argent dans une entreprise et obtenir une protection du gouvernement, ce qu'on appelle une « franchise législation ». Le petit détaillant veut qu'on protège son commerce, s'il est affilié à une grande compagnie, une multinationale, qui peut du jour au lendemain annuler sa concession.

Pour promouvoir la concurrence, nous devrons arrêter cette politique médiévale d'interdire la publicité des corporations professionnelles. Si vous avez acheté des lunettes récemment, vous savez que c'est très difficile de savoir combien ces lunettes vont vous coûter. Il y a un problème maintenant, non seulement pour les opticiens ou les avocats, mais pour toutes les corporations professionnelles. Le consommateur qui veut vraiment acheter certains produits ou certains services ne peut pas comparer vraiment le coût de ces services.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

On entend souvent les employeurs ou le gouvernement parler de la nécessité d'attirer des capitaux étrangers au Québec pour relancer l'économie et enrayer le chômage. Et du même souffle, on souligne évidemment aux travailleurs la nécessité de ralentir la hausse du salaire minimum pour attirer les investissements ou on les enjoint de réduire leurs revendications pour ne pas effrayer les capitaux étrangers. Dans un même temps, on voit habituellement le Premier ministre, ou des représentants du gouvernement, prendre la route des États-Unis pour aller à New-York faire rapport de notre situation. Au retour, on continue de nous dire et d'affirmer la nécessité de devenir maîtres chez nous et de se doter d'un pays.

À la CSN, nous pensons qu'il faut mettre fin à cette attitude de dépendance et à ce comportement. Pour ce faire, nous proposons la nationalisation de notre prévoyance collective. Voici ce que nous entendons par prévoyance collective. Nous avons de l'argent au Québec, des milliards de dollars, mais nous les abandonnons aux autres. 388 compagnies d'assurances, au Québec, administrent $3,4 milliards. Les Québécois forment le peuple le plus assuré au monde. Les 36 sociétés de fiducie implantées dans la province administrent, elles, $41,1 milliards. Ce sont nos régimes de retraite qu'elles administrent, nos milliards, en fait. Nous ne savons même pas, d'ailleurs, si elles les administrent bien. Nous sommes prévoyants, mais le sommes-nous suffisamment? Ces compagnies font de l'argent

avec notre argent. Mais, très souvent, elles l'investissent à l'étranger. Le comble, c'est que souvent, notre propre argent nous revient quand le gouvernement va emprunter à l'étranger et c'est finalement nous, les Québécois, qui payons des intérêts très élevés.

À la CSN, nous voulons que le gouvernement prenne le contrôle de notre prévoyance collective, massivement et énergiquement, pas seulement analyser les épargnes individuelles, comme il l'a annoncé dans son Discours inaugural, mais qu'il prenne nos milliards de dollars là où ils se trouvent, dans les trusts et dans les compagnies d'assurances. Qu'il devienne ensuite le maître d'oeuvre de notre économie, non pas, encore une fois, seulement par le biais des subventions aux entreprises privées, mais en activant puissamment les sociétés d'État. Muni du capital nécessaire et possédant les outils appropriés, le gouvernement pourrait et devrait alors développer l'économie en fonction des besoins des Québécois. Nous avons, au Québec, des richesses naturelles importantes. On l'a souvent répété. Le Québec a su s'implanter dans le domaine de l'énergie hydroélectrique. Il semble avoir la volonté maintenant de se tourner du côté des mines, même si elle nous apparaît timide. Mais il y a aussi le bois, les forêts, que les compagnies privées pillent et rasent sans scrupule.

Le gouvernement pourrait, proposer des axes de développement, établir une stratégie industrielle, en fonction des besoins de la population, notamment dans le secteur agro-alimentaire ou dans le transport, et implanter des industries de transformation.

Nous considérons que les ressources humaines sont là. Les ressources naturelles sont là aussi. Le capital, lui, est à la portée de la main. Ce qui manque, c'est la volonté, une réelle volonté de le rassembler et de le faire servir pour nos besoins, ceux de l'ensemble.

**M. Rodrigue Tremblay**
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

Les investissements, par rapport à quoi et pourquoi? Je pense qu'on a un grand potentiel économique au Québec. Mais nous avons des besoins qui ne sont pas remplis. Il est vrai que l'année 1978 n'avait pas été, sur le plan emploi et chômage, une année extraordinaire. Cela n'a pas été pire qu'ailleurs, mais il y a eu une augmentation du chômage. On avait 312 000 chômeurs au Québec. On n'a pas parlé du droit au travail. Je pense que c'est un droit fondamental dans notre société. C'est une façon de valoriser les investissements sociaux énormes que nous faisons dans notre jeune population et par conséquent, les investissements. Ce n'est pas un facteur purement financier et industriel, mais c'est un facteur social fondamental qu'une société doit absolument satisfaire.

On constate qu'au Québec, chroniquement, on a une déficience d'investissements. D'après les chiffres du document, depuis 1960, on a eu une augmentation de 9,5% annuellement, alors que dans le reste du Canada, c'était au-delà de 12% d'augmentation, malgré le fait qu'au Québec, nous avons connu une période de fuite en avant énorme, dans le sens que nous avons investi $50 milliards depuis 1960, dans le domaine social, dans le domaine des informations, des routes, etc. Mais on a un haut taux de chômage. Notre secteur privé est anémique, a de la

difficulté à concurrencer. Il y a les fermetures d'usines; on a 45% des faillites au Canada. On a un problème d'investissements.

Il s'agit de savoir maintenant comment on l'aborde, comment on solutionne le problème. On a parlé d'épargne tout à l'heure. M. Dean a parlé d'entreprises privées et d'investissements dans la production. Je pense que c'est le temps de faire le point sur cette question, parce que c'est le point culminant de notre discussion d'hier, lorsqu'on parlait de productivité et de niveau de vie. Et c'est le point culminant lorsque nous parlons aussi de la productivité et de la concurrence de nos entreprises sur les marchés étrangers.

**M. Laurent Beaudoin**
(Bombardier — MLW Limitée)

Jusqu'ici dans le cadre de notre objectif de relance des investissements, nous avons avancé deux propositions d'ordre général, la première concernant les attitudes et la deuxième visant à établir, au cours des 24 prochains mois, une période de stabilité préconvenue. Passons maintenant à des propositions de mécanismes concrets pour actualiser la première partie de notre proposition dite globale. Ces mécanismes font appel à certains stimulants fiscaux et donnent à tous les employés, à tous les Québécois, la possibilité d'y contribuer.

Pour l'actionnaire, nous proposons une réduction d'au moins 30% de l'imposition québécoise des dividendes des corporations canadiennes. Cette mesure favoriserait l'accès des Québécois au marché des actions et stimulerait notre Bourse. Pour les entreprises, en 1977, le Québec s'est doté de la Loi 48 sur les stimulants fiscaux. Nous proposons d'élargir jusqu'au 31 mars 1981 l'accès à cette mesure à toutes les entreprises dont au moins 50% des revenus proviennent de la fabrication. Il y aurait lieu d'en élargir l'accès au secteur du tourisme.

Pour les travailleurs, afin de les encourager à participer au capital social de leur entreprise, nous proposons d'éliminer les embûches fiscales qu'ils doivent surmonter ainsi que les entreprises qui mettent au point, pour leurs employés, un programme de participation au capital-action. Plus spécifiquement, nous proposons que tout montant investi par un employé, dans le capital-action de son entreprise, soit dégrevé d'impôt aussi longtemps que ce montant y demeure investi et que soit aussi dégrevée d'impôt, sur le revenu de l'employé, toute contribution de l'employeur à un programme de participation au capital-action.

Pour les épargnants et la PME, depuis quelques années, la canalisation de l'épargne vers la recherche de la sécurité a joui d'un stimulant fiscal aussi intéressant qu'efficace. Pendant ce temps, notre PME continue mieux que mal à croître, mais elle est toujours à la recherche de capitaux. Nous proposons la création d'un nouvel outil de financement, accessible à toutes les petites et moyennes entreprises, quel que soit leur secteur d'activités. Il s'agit d'une débenture participante, émise sur la seule bonne réputation de l'entreprise. L'émission de cette débenture serait liée à un plan de croissance de l'entreprise. Pour le détenteur, l'acquisition d'une telle débenture lui procurerait sensiblement les mêmes avantages fiscaux que sa participation actuelle dans un régime de rente enregistré.

De plus, pour le détenteur, les revenus des détenteurs seraient traités comme des dividendes et pour l'entreprise, comme dépenses courantes.

**M. Germain Perreault**
(Banque Canadienne Nationale)

Nous sommes heureux de constater combien, positivement, le dynamisme régional se manifeste dans le Nord-Ouest, au Lac-Saint-Jean, au Saguenay, dans la Beauce, dans les Bois-Francs. Dans ces régions et dans d'autres, on connaît de fortes reprises économiques, dues soit à des investissements majeurs, soit au raffermissement des marchés et surtout à l'initiative des entrepreneurs du milieu.

Il y a cependant une ombre au tableau du dynamisme régional. C'est le cas de la région montréalaise où semble se concentrer une part indue des effets négatifs qui affligent le Québec. Si, d'une part, nous constatons que l'activité économique s'est déplacée de Montréal vers d'autres pôles d'attraction québécois, ce qui est en soi souhaitable, il nous faut malheureusement réaliser qu'un autre déplacement d'activités s'est également produit au détriment de Montréal, non seulement en faveur de Toronto, mais aussi en faveur de l'Ouest canadien. Ce mouvement nous inquiète, car nous pensons qu'il a un caractère permanent.

Suite à cette baisse d'activités, la qualité de la vie à Montréal se détériore. Je ne pense pas exagérer en affirmant qu'il existe un sentiment de malaise parmi la population montréalaise en général et parmi les hommes d'affaires montréalais, soient-ils anglophones ou francophones. Je ne suis pas alarmiste de nature, mais il m'apparaît urgent de renverser ce mouvement. Des études ont démontré que le développement de Montréal ne nuit en rien à l'expansion des autres pôles économiques du Québec, bien au contraire. Dans le contexte actuel, nous proposons la tenue, dans les meilleurs délais, d'un mini-sommet sur la baisse de l'activité économique de Montréal, sommet qui pourrait considérer une stratégie de développement accéléré de la région de Montréal. Nous sommes déjà engagés, pour notre part, dans une opération qui vise à instaurer du positif là où le pessimisme règne souvent sans raison. À cet égard, nous demandons à notre partenaire gouvernemental de s'associer à nous pour corriger les déficiences les plus criantes et relancer le dynamisme de Montréal.

**M. Jean-Paul Hétu**
(Centrale des syndicats démocratiques)

Tant que les investissements au Québec seront le fait des firmes mutinationales, on ne pourra jamais ou difficilement orienter le développement économique en fonction des besoins d'ici. C'est pratiquement du folklore, mais il faut le redire encore, les investissements au Québec sont le fait, pour une part importante, d'entreprises multinationales qui se contentent de venir ici pour puiser à même nos ressources sans aucun souci de créer de l'emploi.

Il est évident quand on parle d'investissements que les syndicats doivent revoir leur intérêt pour développer et maintenir le droit au travail, de sorte que notre niveau de vie soit vraiment acceptable pour tous. Il y a un secteur au Québec où il y a une de nos richesses naturelles les plus importantes, l'électricité, où il y a des multinationales, exclusivement multinationales, qui font un produit de base vrai-

ment important et où on ne voit pratiquement pas les effets générateurs de la transformation de ces produits ici.

Pour donner un cas spécifique, le métal non ferreux, plus particulièrement les abrasifs. On utilise à fond l'électricité pour produire. Il n'y a aucune autre raison pour ces compagnies multinationales d'être ici. Il y a trois usines au Québec, mais, où transforme-t-on les produits, cela sert à faire, par exemple, les meules d'émeri? Cela se fait un peu en Ontario mais surtout aux États-Unis. C'est le même phénomène que l'amiante.

Au Québec, à l'heure actuelle, si on regarde ses politiques, qu'on peut discuter ou pas, il y a un effort rationnel qui est fait pour mettre en oeuvre et laisser aux Québécois leurs ressources. Je pense qu'il faut le dire. Il y a bien des choses dans la transformation de l'amiante sur lesquelles on n'est pas d'accord avec eux, on trouve que par cette politique, vous allez peut-être contribuer, on a des faits précis, en développant l'industrie autochtone, à déplacer de l'ouvrage fait par nos travailleurs de l'amiante et vous allez contribuer à les faire payer au taux du salaire minimum. On vous le dit, surveillez-vous à l'avenir, mais quand même, il y a de quoi qui se fait.

Mais là, on va vous demander de faire autre chose dans ce domaine, dans le domaine de la transformation de cette ressource fondamentale, importante. Actuellement, il y a à peine 400 emplois au Québec. J'étais bien content lorsque le ministre Tremblay a dit: Les investissements, ça doit être social. Il doit y avoir une dimension sociale. Les travailleurs qui oeuvrent dans l'abrasif, pour envoyer ça à l'extérieur, savez-vous que le matin, quand ils commencent le travail, ils n'ont pas du sang à 100% dans le corps? Ils commencent à travailler avec 2% de gaz et ils finissent le soir avec 17% de gaz dans le sang. Les investissements doivent être sociaux. Le Québec, bien sûr, va faire une réforme dans la santé et la sécurité. Mais il va falloir aussi que les entreprises investissent pour moderniser l'équipement parce que c'est cela qui va permettre d'accroître la productivité.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

Le secteur que je représente comprend 40 000 petites entreprises qui ont des investissements de l'ordre de $100 000, $200 000, $300 000 et même davantage par entreprise. C'est un secteur qui est stratégique, qui offre des possibilités sur le marché national et sur le marché de l'exportation. Dans l'ensemble, la valeur courante du capital sur les fermes est de l'ordre d'environ $500 millions, $750 millions pour le bétail, $300 millions pour les terrains et les bâtiments, $1 milliard pour l'outillage de ferme. Mais si on compare les investissements de notre secteur avec les autres secteurs en machinerie, outillage et réparations, on avait $500 millions et au-delà de $150 millions de valeur ajoutée sur le bétail, ce qui représentait environ 4% de l'ensemble des investissements du secteur privé.

Les agriculteurs ont fait un effort énorme pour accroître leur productivité. On a triplé notre efficacité en dix ans. Le rendement laitier par vache qui était de 6 000 livres de 1971 à 1973 est passé à au-delà de 8 000 livres en 1977. Le prix des oeufs qui était de $0,46 de 1948 à 1952, était au même niveau de 1971 à 1975. Et les efforts de croissance de la productivité, si on comprend qu'ils doivent être transmis

à la population, devraient aussi servir à améliorer les conditions de vie de ceux qui les réalisent. Ce serait également normal et ce n'est pas ce qui est arrivé.

Il est fort important que l'on étudie l'investissement et la productivité en agriculture, et que l'on examine le contexte socio-économique dans lequel oeuvrent les agriculteurs. Sur le sujet des disponibilités de terres arables, à des prix qui donnent lieu à une rentabilité normale, on a répondu et c'est pour cette raison qu'on a demandé la Loi du zonage des terres, parce que c'était important pour nous autres d'avoir des terres à notre disposition, à des prix qui ne concurrencent pas la spéculation.

L'agriculteur a aussi besoin des autres maillons de la chaîne agro-alimentaire qui lui fournissent des biens et services, transforment, transportent et mettent en marché ses produits à des prix compétitifs. Comment peut-on produire du poulet, des oeufs, des porc, si les aliments du bétail qui représentent plus de 50% des coûts de production de ces produits sont plus chers ici que dans d'autres provinces? Il en va de même pour les engrais, les pesticices, etc. Lorsqu'il s'agit de production végétale, on peut demander aux producteurs d'être efficaces, mais il faut aussi avoir les mêmes exigences pour les autres secteurs qui fournissent des utilités et qui transforment le produit, qui le rendent sur la table du consommateur.

On est prêt à regarder cette partie, en partenaires. Et l'agriculteur a aussi besoin de politiques agricoles adéquates pour supporter son secteur d'activités, comme nous le demandions dans notre mémoire présenté en septembre 1978, au niveau de la consultation sur la Loi de protection des sols arables. On veut des politiques adéquates et stables pour favoriser le développement de l'agriculture, parce qu'il y a de la place pour des investissements énormes. Je prendrai la comparaison de la cuiller et de la pelle. Pour acheter la pelle, cela prend de l'argent, et c'est ce dont nous avons besoin pour améliorer notre efficacité.

**M. Bernard Bonin**
(École nationale d'administration publique)

Peut-être serait-il opportun de soulever un certain nombre de questions auxquelles la suite de ce débat pourrait tenter d'apporter un éclairage. Ces questions concernent à la fois le court terme et le long terme.

À court terme, il me semble qu'il serait utile de savoir quel est le degré d'utilisation de la capacité de production. Je pense au capital physique, cette fois. Dans quelle mesure y a-t-il excédent de la capacité de production? Et à partir de quel degré d'utilisation va-t-on considérer qu'il est opportun d'accroître la capacité? En fait, s'il y a excédent de la capacité de production, ce n'est pas nécessairement l'investissement qu'il faut stimuler à court terme, mais les autres composantes de la demande globale, c'est-à-dire les dépenses de consommation, les dépenses gouvernementales en biens et services et l'exportation.

À plus long terme, on pourrait se demander aussi comment se compare la situation de l'investissement d'industrie à industrie, peut-être même d'entreprise à entreprise, entre le Québec et l'Ontario, par exemple. S'il y a sous-investissement dans des secteurs comparables, l'industrie québécoise peut effectivement devenir moins concurrentielle à long terme. Mais il faut se méfier des comparaisons

qu'on fait d'habitude avec les données qui sont disponibles. Les comparaisons peuvent certainement être très trompeuses là-dessus et il faut aller dans un niveau de détails beaucoup plus grand, et peut-être que les hommes d'affaires peuvent nous apporter un éclairage qualitatif, puisque l'éclairage quantitatif n'est pas possible à partir des données dont nous disposons.

**L'intérêt et le rôle respectif des agents dans l'accroissement des investissements au Québec**

M. Roger Philipps
(Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée)

Dans un système de libre entreprise comme le nôtre, ce sont les profits et la rentabilité qui déterminent l'investissement privé. La rentabilité des investissements passés donne le « cash-flow » qui est nécessaire pour investir. C'est la rentabilité future escomptée qui permet que les projets d'investissements deviennent une réalité.

On parle de surinvestissement du secteur privé. Il faut reconnaître qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Sinon, comment aurait-on pu atteindre le haut niveau de vie que nous connaissons maintenant? Ce sont les profits des investissements, un mécanisme propre au système de libre entreprise, qui ont permis d'atteindre de tels résultats. On a pu atteindre ces résultats sans planification centralisée ou dirigée. À l'heure actuelle, certains investisseurs, particulièrement de l'extérieur, ne voient pas la rentabilité à long terme et n'investissent pas. Évidemment, l'État joue un rôle supplétif. Mais c'est un jeu qui ne peut pas se jouer longtemps, comme l'exemple de la Grande-Bretagne le montre. De telles stratégies se font bientôt au détriment de la croissance économique et de celle du niveau de vie.

Le rôle des partenaires peut aider à corriger ce fait-là. M. Dean a mentionné la mauvaise réputation du Québec à l'étranger; il a parfaitement raison. Comment pourrait-il en être autrement, quand certains chefs syndicaux disent qu'ils ont en horreur le système capitaliste? Qu'ils aillent voir le genre de liberté et de droits syndicaux qui existent dans les régimes non capitalistes. Je crois que M. Laberge a fait une déclaration importante quand il a reconnu la nécessité des profits, même s'il a ajouté le mot raisonnable, sans le définir; toutefois M. Landry a, lui aussi, mentionné la nécessité du profit. Des déclarations comme celles-là peuvent redorer la réputation du Québec. Est-ce que les porte-parole de la CSN, quant à eux, sont aussi prêts à faire une telle déclaration de principe? C'est la question que je leur pose. Si leur réponse est affirmative, ils montrent ainsi qu'ils attachent de l'importance au niveau des investissements privés qui créent des emplois pour les travailleurs. Un préjugé favorable envers le système de libre entreprise de la part des partenaires présents est primordial, si nous voulons effacer ce préjugé défavorable des investisseurs étrangers.

M. Jean-Marie Poitras

Les compagnies d'assurance, particulièrement du Québec, appartiennent, d'une façon très générale, — ce sont des mutuelles ou des coopératives — à nous tous autour de la table, pour ceux qui veulent bien les encourager.

Deuxièmement, les compagnies mutuelles, les compagnies d'assurance ont une législation particulière qui fait que le gouvernement est particulièrement au courant, en détail, de tous nos investissements. Il y a un service d'inspection qui permet de voir clairement tout ce qui s'y passe.

Troisièmement, nous nous appliquons, de notre mieux, à informer le gouvernement de tous les projets que nous voulons faire, pour qu'il connaisse les orientations et le développement de nos compagnies. C'est probablement le secteur québécois qui s'est le plus développé, où nous avons pris davantage le marché et c'est celui-là que les syndicats s'empressent de vouloir abattre.

Enfin, il y a là des fonds pour pouvoir doubler la capacité d'acceptation de risquer que nous pouvons avoir, donc, un développement futur que l'on peut accélérer encore.

**M. André Charron**
(Lévesque Beaubien Inc.)

Je m'adresse particulièrement au ministre des Finances, suite à la recommandation que M. Beaudoin nous a faite tout à l'heure de créer de nouvelles incitations à l'investissement, et pour l'entreprise et pour les employés. J'appuie fortement ces recommandations mais, en même temps, j'aimerais faire ressortir un point très important, suite aux dégrèvements sur les revenus en dividendes que vous avez acceptés en 1977.

Notre expérience, chez nous, en tant que courtiers a été que, depuis 1977, l'implication des francophones dans le capital de risque s'est améliorée de 100%. Ce n'est peut-être pas assez, mais aujourd'hui, les ordres en bourse sont trois fois plus importants que le sont les achats d'obligations et de débentures. C'est très significatif et il faut le noter.

Tous les ans, notre industrie, pour augmenter justement ces incitations, vous fait des représentations, vous nous écoutez fidèlement, et à cette occasion, je crois qu'on s'est entendu sur les dégrèvements, en tant que les dividendes sont concernés, et c'était très, très bien accepté du marché.

J'ose croire maintenant que, dans votre prochain budget, s'il n'est pas trop tard, il y aura aussi de nouvelles incitations. Ce nouvel intérêt du public, pour nous, en tant que courtiers, au financement des industries, c'est la première fois qu'on sent vraiment qu'on peut encore revenir avec des actions, en autant que les actions comportent un rendement convenable et, pour cela, ça veut dire des profits pour produire des dividendes et il n'y a pas de dividendes sans actionnaires.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Je n'ai pas la prétention d'imaginer que nos propos ont des effets immédiats dans toutes les grandes capitales du monde sur les décisions des investisseurs. On ne pense pas du tout que ce soit le cas. Au point de vue des investissements, on propose de nationaliser la prévoyance collective, parce que fondamentalement, ce n'est pas l'épargne qui manque, c'est l'absence de contrôles du Québec et de

la collectivité sur l'usage qui est fait de l'épargne. À cet égard, les propositions patronales sont particulièrement rétrogrades.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral, entre autres par les plans d'épargne-retraite, les plans d'épargne-logement, a consenti des allègements fiscaux qui ont littéralement rempli les coffres des trusts et des institutions bancaires, mais cela n'a pas déterminé le genre de décisions d'investissement dont la collectivité avait besoin. Autrement dit, on ne pense pas qu'il y a un problème de formation de capital ou de formation d'épargne au Québec. Il y a un problème quant à son utilisation.

D'autre part, il nous apparaît essentiel, quand on regarde le comportement des multinationales, de forcer le réinvestissement d'au moins une partie des profits qui sont réalisés et quand on voit des secteurs comme les pâtes et papiers qui, à un moment donné, tombent en décrépitude.

Il y a une chose qui ne se dément pas, dans l'attitude patronale, et c'est assez exceptionnel de constater comme c'est constant et je le ferai observer aux ministres présents. On dit toujours au gouvernement de ne pas intervenir dans le marché, dans les entreprises, de ne pas adopter de législations comme la Loi 101, de ne pas nuire au libre développement de l'entreprise. Ensuite, deux heures après, on passe le chapeau. On dit: Voudriez-vous nous donner des allègements fiscaux, des subventions, des taux d'électricité, intéresser plus les gens à devenir actionnaires? Je noterai au passage que le capitalisme international s'accommode assez bien et investit assez facilement dans des pays socialistes, autoritaires, qui ne sont pas notre modèle, mais où il trouve une main-d'oeuvre abondante, bon marché, disciplinée, bien encadrée. Dans ces conditions, du moment que ce n'est pas démocratique, ils n'ont vraiment pas de problèmes à s'entendre avec ce genre de régime.

**M. Norbert Rodrigue**

Le système économique actuel est basé sur la seule recherche du profit. C'est avec cela qu'on n'est pas d'accord et c'est cela qu'on ne peut pas accepter. Est-ce qu'on est forcé de choisir entre Moscou et New-York? Nous pensons que nous pouvons réaliser des choses au Québec, chez nous, et construire un certain nombre d'instruments qui peuvent nous servir. On pense qu'on n'est pas obligé de choisir entre New-York et Moscou. On est capable de faire notre propre recherche.

Nous pensons qu'il y a beaucoup de mythes dans la question des investissements étrangers. J'ajouterais qu'en ce qui concerne le Québec, alors que les immobilisations atteignaient un sommet en 1974, $8,9 milliards dont $1,3 milliard dans le secteur de fabrication, l'apport étranger en argent frais, toujours sous forme d'investissements directs, peut être évalué entre $120 et $150 millions, ce qui est minime à notre avis, et j'aimerais avoir un commentaire du ministre des Finances là-dessus. L'argent frais investi ici, c'est quoi, par rapport à l'immobilisation de $8,9 milliards?

Nous avons compris que le gouvernement avait l'intention d'augmenter le volume de la Caisse de dépôts. Si on a bien compris, j'aimerais savoir un peu

comment, quand et s'il y a une intention d'intervenir via la Caisse de dépôts pour orienter les investissements de la meilleure façon pour l'emploi québécois, entre autres, et en priorité.

**M. Robert Bouchard**
(Syndicat des travailleurs en communications du Canada (FTQ))

On a parlé des problèmes dans la région de Montréal, on a également parlé du rôle des multinationales. Il y en a une dont je voudrais traiter en particulier et c'est le groupe multinational Bell Northern. Les investissements du groupe Bell Northern sont de l'ordre de $950 millions en 1977, $1 milliard en 1978 et on passe à $1,1 milliard en 1979. On se pose la question: Mais quelle partie de ces sommes consacrées aux immobilisations, à l'équipement, est dépensée au Québec? Je regrette que M. de Grandpré ne soit pas ici, le président de la Société Bell, pour répondre à plusieurs de ces questions. Quoi qu'il en soit, depuis la « Révolution tranquille », cette société qui a investi des milliards dans l'Est du Canada ne semble pas en avoir investi suffisamment, en tout cas, dans la province de Québec, pour que le nombre d'emplois dans cette industrie de pointe soit en croissance. Bien au contraire, il est survenu dans cette industrie — parce que Bell Canada, notamment, achète au moins la moitié de son équipement de sa filiale manufacturière Northern Telecom — une disparition de quelque 7 000 emplois depuis quinze ans. On parle d'une diminution de 12 000 à 5 000 à peu près, pour ce qui est du Québec.

À une époque, Northern Electric, aujourd'hui Northern Telecom, avait une main-d'oeuvre qui était presque exclusivement dans la province de Québec. Pourquoi cette industrie de pointe est-elle disparue? Nous cherchons des réponses à cela. Mais il semble que globalement Northern Telecom a choisi, à un moment donné, une stratégie mondiale qui n'a rien à voir avec les frontières, les nationalités, les souverainetés ou quoi que ce soit, mais qui a à voir, simplement, avec le profit, l'endroit où on pouvait avoir du « cheap labour » et où on pouvait avoir les plus grandes subventions possibles des municipalités et des gouvernements qui voulaient aider cette compagnie milliardaire.

Les résultats, au Québec, à la Northern Telecom, ont été les suivants: il y a eu, en même temps, un autre phénomène, c'est que ces emplois qui ont quitté le Québec sont allés vers l'Ontario d'abord. On se rend compte que le développement, la stratégie canadienne du groupe Bell Northern a été une stratégie fondée justement sur le modèle économique basé sur la province de l'Ontario. Alors, le problème se pose de savoir si nous avons les leviers qu'il faut, pour pouvoir provoquer une relance dans ce secteur de pointe?

**M. Oscar Mercure**
(L'Assurance-vie Desjardins)

Je voudrais faire un parallèle entre le travailleur et le capital, dans le sens où le travailleur cherche de l'emploi, tout comme le capital cherche des projets pour investir. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'emplois, il y a du chômage et lorsqu'il n'y a pas suffisamment de projets, il y a de l'argent de disponible. C'est la situation actuelle au Québec. Il y a et du chômage et de l'argent de disponible. Lorsque le travailleur travaille, il désire avoir un bon salaire, lorsque le capital est au travail, il

désire avoir un bon rendement. Ce que le travailleur cherche, c'est la sécurité et le capital, lui, cherche sa sécurité, c'est-à-dire la stabilité. Lorsque le travailleur n'est pas content, il fait la grève; lorsque le capital n'est pas content, lui aussi, il fait la grève et il n'y a pas suffisamment d'investissements. Alors, à mon point de vue, ce n'est pas le capital qui est un problème, ce sont les projets qui manquent. Pour qu'il y ait des projets, il faut qu'il y ait de la confiance, de la stabilité économique et un bon rendement, parce que, en fait, si les investissements précèdent les projets, l'argent est en disponibilité; c'est la situation actuelle. Tandis qu'il faudrait que les projets précèdent les investissements.

Dans le domaine du capital, on a parlé de nationalisation, de la prévoyance. Sur cela, je voudrais appuyer les propos de M. Poitras, parce qu'en pratique, le mouvement coopératif dispose de capitaux très substantiels qui sont la propriété des Québécois et qui sont disponibles pour tout projet qui serait stable et dans lequel les gens auraient confiance. Quand on fait le portrait que je viens de faire, on se dit que même dans l'industrie, dans la manufacture où il n'y a pas eu suffisamment d'investissements, c'est parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de confiance. S'il y avait eu de la confiance, il y aurait eu de l'investissement.

**M. Germain Perreault**
(Banque Canadienne Nationale)

C'est très important: on n'a jamais manqué de capitaux, on a manqué de projets. Demandez au ministre des Finances; jamais il n'a manqué de fonds pour aucun projet. On a des surplus de fonds. Il ne faut jamais dire: On va centraliser les épargnes, on va les organiser, le mouvement Desjardins, les banques, les fonds disponibles. On a un surplus extraordinaire. Il faut trouver des projets. L'entreprise privée, le gouvernement, si on n'a pas de projets, les fonds sont là. Canaliser les épargnes, c'est réellement inutile d'en parler. Je pose la question à M. Parizeau: Avez-vous jamais manqué de fonds pour faire tout ce que vous vouliez faire?

**M. Alfred Hamel**
(Expéditex)

Dans le contexte des investissements consentis annuellement au Québec, il existe une industrie dans laquelle des investissements considérables prennent place à chaque année; il s'agit du transport routier de marchandises, une entreprise de service qui est essentielle au bon fonctionnement du domaine manufacturier, à part, bien sûr, de transporter la plupart des marchandises qui sont nécessaires à la vie quotidienne des Québécois.

Le transport routier des marchandises qui a un volume d'affaires de $880 millions a un capital investi de $600 millions, ce qui représente environ 8% du total des investissements du Québec et cette industrie doit renouveler ses investissements, à raison de $120 millions annuellement, avec un rendement sur l'investissement de moins de 5%. Parce que cette industrie en est une de service, il semble que sa participation dans les investissements globaux annuels soit jugée négligeable, du moins dans le passé, par nos gouvernements. La preuve en est que le transport routier n'a jamais été admissible aux différentes mesures d'aide aux entreprises et ce, aux deux niveaux de gouvernement.

En considérant l'initiative à l'investissement qu'ont démontrée les entrepreneurs en transport routier de marchandises dans le passé et en considérant, surtout, le fait que notre industrie représente l'épine dorsale de l'économie du Québec, l'actuel gouvernement du Québec pourrait-il reconnaître cet état de fait et nous rendre éligibles au moins aux mesures d'aide de la SDI et autres s'il y en a? J'avais précisé, qu'il s'agit du transport routier de marchandises générales sous le contrôle de la Commission des transports du Québec. Mon intervention se veut donc une demande au gouvernement du Québec de créer le précédent qui consacrera cette industrie dans le rang qui lui revient, comme génératrice de 55 000 emplois au Québec.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Je pense que certains ont touché probablement au vrai problème. Il y a eu une diminution des investissements et ce n'est pas nécessairement par manque de capitaux. C'est plutôt par manque de projets qui pourraient être réalisables. Pourtant, des projets réalisables, il y en a. Tout le monde mange, si on commençait par manger les choses qu'on fait, qu'on produit ici, ce serait une très bonne partance. Tout le monde est obligé de se vêtir. J'aimerais faire le tour de tous les gens qui sont ici pour voir combien il y en a qui portent des habits qui ont été fabriqués au Québec, des chemises qui ont été fabriquées au Québec, des bas et des souliers. Je me mets tout de suite témoin de cela. Vous pouvez venir voir l'étiquette syndicale et tout.

Je pense que c'est extrêmement important, il n'y a pas de secteur plus créateur d'emplois que ce secteur. On n'est pas obligé de se casser la tête, on n'a quasiment pas besoin de faire de grandes études. On n'a quasiment pas besoin de capital étranger. Je n'ai jamais entendu dire qu'un capital avait une nationalité. Je ne suis pas tellement préoccupé du capital, qu'il vienne de n'importe où. Mais quand des gens comme M. Phillips et comme M. Germain Perreault vont investir ailleurs, ils n'y vont pas en posant leurs conditions. Il y vont en acceptant les conditions qui existent dans ces endroits. C'est un peu la même chose ici.

Je vois tout simplement 300 000 chômeurs au Québec. Cela coûte bon an, mal an à peu près $2 milliards par année. Cela coûterait combien de plus pour faire travailler ces gens? Peut-être que cela coûterait $1 milliard de plus. Le gouvernement en récupérerait une bonne partie. Il sait que ces gens qui travailleraient pourraient dépenser plus et pourraient, eux, à leur tour, créer de l'emploi. Il me semble que ce n'est pas si sorcier que cela. Il a été un temps, en ce qui nous concernait, nous, les francophones, que quand vous aviez le mot « risque » là-dedans... On a compris, après bien des années, que c'était juste pour nous faire peur.

**M. Robert Dean**
(Travailleurs unis de l'automobile (FTQ))

Il y a définitivement de la solidarité, mais on ne se consulte pas de façon aussi serrée que cela. À la FTQ, on parle des rôles. Le rôle de l'État québécois, c'est de s'engager fermement à garantir à la population les biens et les services privés et publics dont elle a besoin, de maintenir une croissance soutenue de la demande et

de la production. Nous croyons que l'État est le principal responsable de notre développement économique et social. Son rôle est de coordonner et de planifier en laissant aux parties la possibilité d'évoluer dans cette croissance et ce développement. Nous croyons que c'est le rôle du gouvernement, d'un gouvernement social-démocrate, d'utiliser juridicieusement les moyens de l'État pour intervenir lorsque nécessaire, pour satisfaire de façon efficace les besoins de la population en emplois et en biens et services utiles.

Il appartient aux investisseurs privés de devancer le gouvernement. Vous pleurez après coup, quand le gouvernement ou d'autres personnes font des affaires à votre place. On a étalé, les facteurs que vous invoquez assez souvent et nous n'acceptons pas que ces facteurs soient si défavorables au Québec.

**M. Yves Bérubé**
(Ministre des Terres et Forêts et ministre des Richesses naturelles)

On a souligné l'importance de l'incitation à l'investissement. Mais j'aimerais prendre un exemple, basé essentiellement sur les richesses naturelles pour montrer à quel point ce n'est pas évident que les incitations vont donner le résultat attendu. En effet, si on considère notre industrie minière au Québec, elle comptait pour à peu près 5% dans notre produit national brut en 1965-1966, et 3% en 1978; c'est donc un affaissement général. On a souligné l'importance d'une industrie minière dynamique pour servir de support à une industrie de transformation, à une industrie secondaire, et nous donner des avantages comparatifs que des pays obligés d'importer leurs matières premières n'ont pas.

C'est donc un atout important et, néanmoins, on constate que cette industrie est en décadence, régresse annuellement. Ce qui me frappe aussi, c'est que la rentabilité de cette industrie est certainement comparable à celle du secteur manufacturier et cela, largement, à cause d'une fiscalité plus légère que dans le secteur manufacturier. Je constate que pour encourager les investisseurs du secteur privé qui ne sont pas nécessairement du domaine minier, nous avons consenti des avantages fiscaux importants. Également, nous avons vu à amender le Code civil pour permettre des sociétés en commandite, beaucoup plus flexibles. En fait, on a essayé d'établir des conditions extrêmement avantageuses pour l'exploration. Même, au niveau de l'industrie minière, un dollar d'exploration dans la conjoncture actuelle va lui coûter entre trois et dix cents. En d'autres termes, elle ne lui coûte à peu près rien, puisque les avantages fiscaux sont là pour l'inciter. Néanmoins, on ne constate à peu près aucune progression au niveau de l'exploration au Québec et l'approvisionnement de notre industrie métallurgique est présentement menacé. Nous avons des besoins pour à peu près 350 000 à 400 000 tonnes de cuivre à Noranda. Nous n'en produisons, au Québec, que 140 000 tonnes. Et sans une industrie primaire de base, il est évident que l'industrie secondaire va s'effondrer. On n'a aucun avantage comparatif. On est donc placé devant l'alternative suivante: ou bien on consent des avantages fiscaux, ou on introduit des incitations qui vont faire que, pour chaque dollar que le gouvernement met, l'entreprise privée va en mettre deux, trois, quatre ou cinq. Mais si cet effet d'entraînement n'est pas observable, qu'est-ce qui nous reste? Il nous reste à abolir tous les privilèges fiscaux et à y aller carrément nous-mêmes. C'est cela, l'alternative devant laquelle nous sommes placés présentement et je vous avouerai qu'au cours de l'année qui vient, je vais surveiller d'extrêmement près les investissements dans l'exploration; c'est un problème réel.

**M. Jacques Parizeau**
(Ministre des Finances)

Quand on constate que les investissements manufacturiers au Québec sont très bas et sont de l'ordre de la moitié de ce qui se fait en Ontario, je voudrais simplement rappeler une chose. C'est comme cela depuis qu'on a des chiffres, c'est-à-dire depuis la fin des années quarante. Je n'ai jamais vu autre chose que cela. Je n'ai jamais constaté autre chose que cela. Quelquefois, cela est un peu plus que la moitié, d'autres fois, c'est un peu moins que la moitié, mais la tendance est rigoureusement la même.

Dans un certain sens, je suis plus optimiste maintenant que je ne l'étais il y a dix ans, et essentiellement pour la raison suivante; c'est qu'on est en train de passer à travers une transition qui est majeure dans la structure des entreprises au Québec. Les multinationales ne jouent plus du tout le même rôle qu'autrefois. Il faut simplement s'en rendre compte comme une constatation de la vie. D'une part, sur le plan de l'emploi, elles sont tellement mécanisées qu'elles embauchent de moins en moins de monde. Et deuxièmement, beaucoup des ressources auxquelles elles tenaient, elles les ont, elles les exploitent et elles sont installées.

Ce qui est en train de se produire, cependant, c'est une hausse absolument phénoménale de la petite, de la moyenne et, de plus en plus, de la grande entreprises de caractère autochtone, dont le principal marché est ici et qui se développe ici. Cela, c'est la grande surprise ou le grand développement, des dix dernières années. Ces entreprises sont souvent très mal capitalisées. C'est vrai qu'il y a de l'argent pour des projets. Mais c'est vrai aussi que beaucoup d'entreprises autochtones au Québec qui, à l'heure actuelle, créent les trois quarts des emplois, sont très mal capitalisées. C'est effrayant ce qu'il peut y avoir d'entreprises où il y a 10% de capital-actions et 90% de dettes, entre 10% et 13% d'intérêts par année. Ce n'est pas facile de se développer comme cela.

À ce moment-là, il y a des tests qui apparaissent. Prenez par exemple la situation actuelle. Elle serait normalement excellente pour la reprise des investissements. C'est la première fois, dans notre vie d'homme, qu'on a vu le dollar canadien baisser aussi bas par rapport au dollar américain, et le dollar américain baisser aussi bas par rapport aux autres monnaies. Personne d'entre nous n'a jamais vu cela. 15% ou 20% d'avantages par rapport au dollar américain; 30%, 40% par rapport à plusieurs monnaies européennes et 75% par rapport au yen, personne n'a vu cela dans sa vie.

Mais ces entreprises qui commencent à pousser, qui poussent vraiment au Québec, on va voir dans quelle mesure elles sont capables d'en profiter. Déjà, depuis un an et demi, il y a des traces que ce n'est pas si mal. Mais il est évident que dans cette espèce de transition où on sort de son village ou de sa petite ville et on commence à aborder des marchés un peu plus grands, profiter pleinement de possibilités comme celles-là, ce n'est pas aussi facile et aussi rapide qu'on pourrait le croire. J'ajoute à ceci qu'actuellement, il y a une deuxième raison qui est liée à cette dévaluation, qui fait que les entreprises au Québec travaillent à 90% de leur capacité en moyenne et, dans les richesses naturelles, c'est à 100%. Normalement, cela devrait déclencher, si les entreprises sont capables de se virer de bord assez vite, une vague d'investissements assez prononcée.

**M. Marcel Baril**
(Marcel Baril Inc.)

Je représente toujours la PME et en plus, je suis un défenseur de la libre entreprise. Je voudrais dire à ce moment-ci que la petite et la moyenne entreprises ont un besoin urgent et immédiat de capitaux pour la croissance d'entreprises déjà existantes, ainsi que la formation de nouvelles entreprises financières bien structurées. Le coût de risque est trop élevé et on exige habituellement des garanties ou des engagements personnels qui découragent les entrepreneurs. À notre avis, il est important de modifier cette attitude et il faut, par des stimulants fiscaux, inciter les contribuables à envisager le court et le moyen termes, pour développer notre potentiel économique. Ce potentiel est et se doit d'être orienté davantage vers les PME qui deviendront demain, de grandes entreprises possédées par les Québécois.

Il y a un nouvel outil de financement qui est un espoir pour la PME. À cet égard, nous proposons la création de débentures participantes d'une PME, pour canaliser une partie de l'épargne des contribuables vers les PME. Quelles sont les caractéristiques de cette débenture? Premièrement, elle donnerait droit à certains avantages fiscaux. Deuxièmement, l'intérêt gagné serait traité comme un dividende imposable. La participation aux bénéfices serait traitée comme un gain en capital. La perte de capital serait déductible comme une perte d'affaires. Et la garantie, ce serait la bonne réputation de l'entreprise et de ses administrateurs. Et enfin, elle serait accessible à une entreprise industrielle ou commerciale. Et, en conclusion, nous sommes convaincus que la débenture participante d'une PME pourrait satisfaire les besoins urgents de capitaux de nos petites et moyennes entreprises québécoises et continuer le progrès dont parlait tout à l'heure M. Parizeau, et en même temps être probablement le moteur de croissance dont nous avons besoin. Enfin, est-ce qu'il y aurait possibilité d'éliminer la tracasserie, la paperasserie? C'est une situation difficile chez nous, c'est incroyable.

**M. Roger B. Hamel**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Deux ou trois interventions faites hier sont particulièrement pertinentes aujourd'hui sur la question de l'intérêt et du rôle des agents dans l'accroissement des investissements au Québec. On a fait état de la présence et de l'activité des lobbys d'hommes d'affaires, ailleurs, pour favoriser les investissements chez eux. Je voudrais assurer les personnes de cette assemblée que même si nous avons commencé un peu tardivement, nous menons, à la Chambre de commerce, le même type d'opérations des deux côtés de l'Atlantique et, bien entendu, ici, chez nous.

M. Landry nous a posé un certain nombre de questions qui apparaissent presque comme des mises en demeure. Vous avez parlé d'autodiscipline, de création de 75 000 emplois, de création de « tradings ». Ces demandes sont dirigées vers la délégation du monde des affaires et je puis vous assurer que nous examinons déjà ces demandes et les moyens d'y donner suite. Il s'agissait là d'un dialogue à deux, entre le gouvernement et les hommes d'affaires. Il y a plus de délégations que cela ici. Nous aimerions impliquer au moins le troisième partenaire que sont les syndicats.

**M. Pierre Côté**
(Conseil du patronat du Québec)

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'on est bien d'accord avec M. Laberge concernant la possibilité de la création d'un marché. Quand vous parlez de 300 000 personnes qui pourraient revenir dans le milieu du travail, on est parfaitement d'accord. Mais je pense qu'il faut regarder les causes. Un marché n'est pas produit parce qu'il est produit. Il est produit parce qu'il y a une demande et qu'il faut trouver un prix rentable, le prix que le consommateur est prêt à payer pour la qualité qu'il veut avoir. Actuellement, je pense qu'on voit une retenue de la part des investisseurs. Et je me demande si on ne devrait pas analyser les causes de cette retenue. Les causes qu'on a appelées les sous-investissements tiennent aux facteurs associés à la rentabilité ou au risque des investissements. Ce qu'il faut apporter, ce sont des correctifs. Relativement à la rentabilité, les syndicats sont-ils prêts à collaborer afin que les coûts de construction et les coûts d'opération soient comparables à ceux qui existent ailleurs pour ceux que nous compétitionnons? Est-ce qu'on est prêt à reconnaître la nécessité d'avoir des salaires qui soient en proportion avec la productivité?

Du côté du gouvernement, est-ce qu'on est prêt à accorder un traitement fiscal qui soutienne la comparaison avec nos principaux concurrents? Est-ce qu'on est aussi prêts à avoir moins de réglementations, moins de paperasse? Le gouvernement est-il prêt à mettre fin à une fiscalité qui traite les cadres et les « décideurs » comme des gens qui peuvent toujours supporter un fardeau fiscal plus lourd? Je crois que, si on s'attaquait à ces points, si on était capable d'être sur une base de comparaison et qu'on jouisse actuellement de la période qu'on a pour nos exportations, où le dollar nous favorise, pour nous réajuster et qu'on redevienne efficace comme on l'a déjà été, c'est comme cela que vont revenir les investissements dont on a besoin pour relancer notre économie.

**M. Rodrigue Tremblay**

Il ne faudrait pas quand même qu'on noie le poisson au niveau des investissements. Les derniers commentaires ont à la fois renforcé le dilemme devant lequel se trouve le Québec et, en même temps, un certain fatalisme, une certaine résignation. Ce que mon collègue Parizeau a dit, c'est que les grandes entreprises, depuis un certain nombre d'années, dans le domaine secondaire, au plan manufacturier, n'investissent plus au Québec, pour toutes sortes de raisons que je ne peux expliquer en trois minutes, mais ils investissent peu. Je pense que les chefs syndicaux avaient raison, il y a peu de nouveaux fonds qui rentrent. Quand Ottawa donne une subvention de $40 millions à Ford, cela aide aussi à aller dans d'autres régions.

D'autre part, le gouvernement a joué un rôle important depuis 1960, en créant des investissements importants. Je ne donne pas de chiffres, mais c'est le gouvernement qui a soutenu l'activité économique au Québec, fondamentalement, depuis 1960, soit dans les entreprises publiques, soit par des investissements publics. Mais des écoles, on en a pas mal, on commence même à en avoir peut-être trop à cause du taux de natalité. Des hôpitaux, on en a assez. Des routes, une fois qu'on a pavé toutes les terres arables, il n'en reste plus beaucoup à paver.

Il ne faut pas compter sur la grande entreprise manufacturière pour abaisser le taux de chômage qu'on a, les 312 000 chômeurs. Et il ne faut pas compter non plus sur le gouvernement, même si vous êtes prêts à nous prêter de l'argent. C'est vrai, de l'argent, les Arabes en ont, mais ce n'est pas de l'argent liquide que cela prend, c'est du capital de risque.

Maintenant, regardons les faits, dans le secteur secondaire. Si on ne peut pas se sauver par le gouvernement et qu'on ne peut pas se sauver par les étrangers, on regarde le secteur secondaire. On peut gaver les PME. On va vous donner de l'argent. Mais le taux de faillite des entreprises est quand même de 45% pour l'ensemble du Canada. On a un problème au niveau des PME et il va falloir trouver des mécanismes pour les appuyer, leur gestion et tout cela.

Mais il va falloir regarder au niveau des investissements manufacturiers. Et c'est l'Ontario, depuis trente ans, qui prend la grosse part. Comment déclencher ces investissements industriels ici même au Québec? Où mettre nos capitaux? Des capitaux de bas de laine, on en a en masse, ce n'est pas ça que ça nous prend. Des capitaux garantis, il y en a à travers le monde, les Arabes en ont $100 milliards sur la table, ils peuvent nous prêter demain matin. Ce que ça prend, ce sont des capitaux de participation, des capitaux de risque. C'est là où on crée des investissements productifs qui créent de l'emploi. Qui est capable de participer à ça?

**Les secteurs prioritaires de croissance et les avantages comparatifs du Québec et de ses régions**

**M. Jean-Paul Létourneau**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Parlant des avantages comparatifs du Québec, étant donné que nous avons orienté toute notre démarche vers la relance des investissements, nous avons cru important de déterminer quelle était la situation du Québec, d'où nous partions. Nous savons où nous voulons aller, nous voulons de la progression, mais d'où part-on pour mesurer éventuellement cette progression que nous désirons faire? Nous avons fait un exercice de recherche assez considérable, tout le monde a eu l'occasion de voir ce cahier que nous avons préparé et qui nous a amené à des constatations qui nous ont parfois nous-mêmes surpris.

Considérant ces questions de comparaison du Québec, de ses avantages, nous avons déjà pris des actions très positives pour montrer les points où nous avons des avantages marquants, dans de récentes réunions de notre organisation. Cependant, ce document que nous avons préparé nous a appris un certain nombre de choses, notamment qu'au cours des dix dernières années, presque tous les secteurs manufacturiers du Québec ont perdu du terrain sur le plan des investissements par rapport, non seulement à l'Ontario et au Canada, mais aussi par rapport à notre propre situation.

Aussi, l'épargne personnelle des Québécois est considérablement moindre que celle des Ontariens et de l'ensemble des Canadiens — il faut aussi savoir que la fiscalité nous en laisse moins que nos voisins —, une autre constatation qui nous a un peu surpris sur la question de l'épargne, ça détruit un peu un mythe. Troisième-

ment, le Québec, contrairement à la croyance populaire, n'est plus depuis déjà un bon moment un exportateur d'épargne et de capitaux. Au contraire, nous comptons sur les étrangers pour environ 25% de nos investissements.

Une constatation qui pourra peut-être renseigner les gens de la CSN, c'est que les étrangers participent autant à nos investissements que notre propre épargne personnelle. C'est dire qu'on leur demande d'avoir autant confiance en notre économie que les Québécois eux-mêmes, que l'épargne personnelle québécoise n'est pas dirigée vers les investissements, à peine la moitié de l'effort ontarien est fait ici dans ce sens. Sur la question du profit qui est en relation avec cette situation et où on doit faire des comparaisons avec les autres juridictions, j'aimerais apporter un exemple très simple et facile de compréhension. Nous avons ici des institutions qui font des prêts garantis, l'assurance-dépôts; il y a des champions à la Caisse d'entraide économique: 11% de rendement. Or, nos constatations sont à l'effet que le capital de risque n'est pas rémunéré en proportion présentement.

**M. Robert Soupras**
(Fédération des caisses d'économie du Québec)

Le mouvement coopératif est conscient qu'il ne saurait se soustraire à ses responsabilités vis-à-vis du développement économique du Québec, du fait qu'il canalise notamment un volume imposant d'épargne en provenance des Québécois. Cette implication du mouvement coopératif s'est manifestée de façon concrète depuis quelques années par la création d'institutions nouvelles axées notamment vers l'aide au développement commercial et industriel. Au niveau notamment des caisses d'épargne et de crédit, il est devenu de plus en plus évident que celles-ci mettent au premier rang de leurs priorités l'aide au développement commercial et industriel de leurs régions.

On peut affirmer que le réseau québécois des caisses d'épargne et de crédit est disposé plus que jamais à appuyer les entrepreneurs du Québec et devenir lui-même, s'il y a lieu, source d'investissement dans de nouveaux secteurs, notamment par la mise en valeur de la formule coopérative. Quant au secteur prioritaire d'investissement, il nous paraît utile de favoriser la formule des SODEQ. Il nous semble opportun de favoriser, par des avantages fiscaux, l'investissement en faveur des PME. Cependant, à ce sujet, il nous semble que le secteur des caisses d'épargne et de crédit pourrait être utilisé de façon constructive. Les caisses d'épargne et de crédit ont réussi à se gagner la confiance du public et se trouvent ainsi dans une position de force dans la collecte des épargnes des Québécois. Pourquoi alors ne pas utiliser cet important canal pour récolter une épargne-investissement, un capital de risque, de la même façon que l'on perçoit des épargnes-retraite ou des épargnes-logement? Le dépôt, dans l'épargne-investissement, profiterait du même rabais fiscal, pour autant que la caisse placerait ses fonds dans les SODEQ. En plus, ces épargnes seraient assurées en vertu des lois actuelles. En plus de conserver le rabais actuel, le dépôt dans un SODEQ deviendrait ainsi assuré et s'appuierait sur la confiance que les caisses ont réussi à créer. Les caisses auraient ainsi l'avantage d'offrir l'épargne-investissement, capital de risque, d'une façon plus intéressante et aussi d'une façon plus accessible à tous.

**M. Joseph Giguère**
(Conseil central des syndicats nationaux du Québec)

La problématique des avantages comparatifs risque peut-être aussi de nous conduire à un cul-de-sac. C'est quoi les choix qu'on a présentement dans le cadre de la problématique des avantages comparatifs? Il est dit dans le document du gouvernement que, dans l'industrie manufacturière, les entreprises étrangères investissent proportionnellement huit fois plus que les entreprises québécoises.

Continuer la recherche dans le sens de l'investissement des multinationales, c'est risquer progressivement de se ramasser avec un Québec au goût des multinationales: dépendance accrue, sous-développement garanti. Donc, cela risque de ne pas être un choix très raisonnable.

Par ailleurs, stimuler l'investissement de l'entreprise privée d'ici, ça veut dire donner à la PME des garanties de rentabilité de ses investissements, ce qui risque de signifier assez sûrement l'insécurité pour les travailleurs et la détérioration des conditions de travail. Le dossier des relations de travail dans la PME, c'est un dossier qui est assez noir, merci. Au fond, il faudrait leur promettre que les travailleurs vont se serrer la ceinture pour compétitionner Taiwan.

De toute façon, essayer de bâtir une économie sur la PME, dans le cadre de l'orientation actuelle, c'est-à-dire dans le cadre du problème de taille posé par la présence des multinationales, peut-être que cela n'a pas beaucoup d'avenir. Cela risque d'être une économie de sous-traitance des morceaux laissés par les multinationales. On se pète les bretelles un peu avec le dynamisme de la PME, avec les dynamismes régionaux. Hier, on a vanté le Nord-Ouest québécois. Au Nord-Ouest québécois, il y a présentement un taux de chômage d'autour de 20%. On est en droit de se poser la question: c'est du dynamisme pour qui? Dans l'orientation actuelle de l'économie, l'entreprise québécoise ne pourra jamais jouir des avantages comparatifs des multinationales qui ont la liberté de piller à travers le monde, avec une éthique parfois militaire.

De toute façon, une économie bâtie sur la PME, ce ne sera pas non plus une économie plus démocratique que l'économie des multinationales, même avec des débentures participantes. Je pense qu'il faut sortir du cadre des avantages comparatifs, ramasser notre argent à nous, avec nos instruments publics à nous, investir selon nous, à partir de nos besoins et de réorienter, progressivement, notre économie en ce sens, avec la participation réelle de la collectivité. C'est le seul choix qui risque d'être digne des travailleurs et de la population.

**M. Guy Joron**
(Ministre délégué à l'Énergie)

On a souligné comment des investissements dans le secteur public et dans l'infrastructure, ont, depuis le début de la révolution tranquille, soutenu les investissements au Québec et comment cette période s'achevait. Elle n'est pas tout à fait terminée cependant, parce qu'il y a un secteur d'investissements publics dans l'infrastructure qui continuera, pour un assez grand nombre d'années encore, à jouer un rôle important de soutien. Je veux parler, bien entendu, des investissements dans notre infrastructure énergétique. Soulignons que de 1961 à 1976, le

pourcentage des investissements totaux qui allaient à l'énergie a varié, en moyenne, entre 10% et 15% des investissements totaux. Depuis deux ans, il y a un changement radical à cet égard et nous sommes maintenant aux alentours de 25% et, en chiffres absolus, à un niveau de $3 milliards. Nous y resterons, probablement jusqu'au milieu des années '80. Pourquoi? Parce que nous sommes engagés dans un important programme de substitution énergétique et de développement des sources québécoises.

Très rapidement, j'en brosse un tableau: 90% de ces investissements auront lieu dans l'hydroélectricité, ressource renouvelable dont le potentiel n'est pas encore complètement exploité au Québec. Disons qu'on peut chiffrer, pour les cinq prochaines années, probablement une somme globale de $15 milliards, soit environ, en moyenne $3 milliards par année, pour les investissements dans le domaine de l'hydroélectricité au Québec. Dans le domaine du gaz naturel, nous sommes au seuil d'un développement important avec ce qui sera probablement décidé au cours de cette année, la prolongation des réseaux et l'arrivée du gaz naturel dans certains centres de distribution au Québec. On prévoit des investissements, dans le transport, de $250 millions environ, au cours des cinq prochaines années et de $350 millions, au niveau de la distribution, pour un total de $600 millions. Les raffineries de Montréal, pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché, seront probablement amenées à investir aux alentours de $500 millions dans les cinq années à venir. Il faudrait peut-être même ajouter à ceci des investissements qui ne sont pas, à proprement parler, dans la production énergétique, mais que l'on estime être, au cours de la décennie qui vient, d'environ $3 milliards par toutes sortes de fonds, privés et publics, dans le but d'augmenter l'efficacité énergétique et aider les consommateurs à baisser leur consommation d'énergie.

Voilà un secteur qui est nettement un secteur en croissance et qui restera, pour un bon nombre d'années encore, un soutien aux investissements québécois. Ce faisant, nous sommes à nous donner une infrastructure qui sera de plus en plus indispensable aux pays industrialisés. Et je pense qu'on peut dire que le Québec peut se féliciter d'avoir des ressources à développer, lui permettant de se donner une infrastructure énergétique garante d'un développement économique certain.

**M. Roger Philipps**

Dans quel secteur faut-il orienter notre investissement et notre croissance? À mon avis, il faut éviter les approches qui sont développées en vase clos et qui ne tiennent pas compte de l'environnement extérieur.

Il faudra vendre à l'étranger, ce qui mettra à l'emploi nos meilleurs atouts, c'est-à-dire nos richesses naturelles et notre main-d'oeuvre qualifiée. Dans le premier domaine, nos performances montrent que nous avons atteint des résultats enviables. Il suffit de mentionner nos exportations reliées à nos mines de fer et de cuivre et à nos industries de pâtes et papiers, de l'aluminium et du bois.

Pour l'emploi de notre main-d'oeuvre qualifiée, c'est la voie technologique qui me semble constituer l'avenue la plus prometteuse. Toutefois, pour développer les industries à haute teneur technologique, pour attirer les investissements étrangers, on ne peut développer tous les sous-secteurs nous-mêmes et pour amener ici les

cadres et les professionnels hautement spécialisés qui peuvent être nécessaires, i faudra une fiscalité plus accueillante pour les revenus élevés. Sait-on que certaines de nos sociétés d'ingénierie d'envergure internationale, pour des contrats québécois, doivent faire accomplir par leurs filiales hors du Québec, certains travaux, parce qu'on ne peut amener ici les ingénieurs qui sont nécessaires à la tâche? Pourquoi en est-il ainsi? À cause de l'impôt, principalement.

Nous avons investi en éducation. Nous nous sommes donné une main-d'oeuvre qualifiée. Il faut développer les secteurs capables d'absorber cette main-d'oeuvre au salaire élevé qu'elle commande. C'est pourquoi les secteurs à haute technologie nous semblent particulièrement appropriés. Non seulement faut-il favoriser le développement de ces activités, mais il faut aussi s'assurer de garder celles qu'on a déjà. Pour cela, il faut éviter que la majeure partie des salaires soit grugée par les impôts ou, du moins, qu'elle ne le soit pas plus qu'ailleurs.

**M. Marcel Mailloux**
(Union des producteurs agricoles)

Le secteur agricole est un secteur qui a un effet d'entraînement d'environ 28%. Quant à l'effet des retombées d'emplois, au niveau agricole, lorsqu'il y a un emploi qui est créé, il y a des retombées d'environ 2,36 emplois dans d'autres secteurs. L'agriculteur étant la base naturelle du secteur agricole au Québec, du secteur économique et de celui des ressources naturelles, je crois qu'il y aurait avantage à ce qu'il y ait plus de participation au niveau des régions par des implantations de développement de politiques régionales, pour permettre à ces facteurs naturels, d'être rentables pour l'économie.

Le producteur lui-même accepte de réinvestir, de par sa nature, et même il accepte aussi de gruger dans son niveau de vie, pour réinvestir en machinerie, en amélioration des sols, en cheptel, en bâtiments et en toute autre utilité professionnelle. Ce dont il a besoin, pour continuer de progresser, c'est d'avoir un meilleur revenu qui lui permette de faire progresser son entreprise et aussi de la placer de façon à avoir une bonne production agricole, l'accès aux crédits nécessaires, à des taux d'intérêts en relation avec la rentabilité de l'entreprise. Il faut qu'il soit capable de refiler sans frais, dans son coût de production, la protection et la sécurité de revenu, dans les plans de stabilisation auxquels il participe.

Il faudrait penser aussi que lorsqu'on obtient uniquement 2% environ de revenu au niveau de l'investissement, il y a un effet important au niveau des jeunes auxquels on doit accorder une attention, parce qu'on considère que, de cette façon, il y a de moins en moins d'intérêt à ce que notre jeunesse agricole puisse être encouragée à se lancer dans une activité en agriculture.

**M. Guy Laflamme**
(Les industries de la Rive Sud)

Les dispositions traitant des droits de succession, telles que définies dans la présentation du budget 1978/79, ne vont certainement pas dans le sens d'un encouragement au développement de la petite et moyenne entreprises. En décrétant des hausses considérables de droits successoraux, le gouvernement nuit sévèrement à la formation du capital pourtant si nécessaire au développement

d'un secteur privé et dynamique. Il a été dit et redit à quel point le groupe des cadres intermédiaires qui doit faire les frais des modifications fiscales récentes se trouve également à être le plus mobile, tant en termes de déplacements physiques qu'en termes d'abandon d'objectifs de carrières plus ambitieux.

Par ailleurs, c'est ce même groupe qui assume généralement les fonctions d'accumulation et de transmission du capital, moteur véritable du développement et de la croissance économique. Or, ne risque-t-on pas, par la perception de droits successoraux considérables, d'inhiber ce mouvement de transmission et de favoriser, en dernière analyse, la vente d'intérêts québécois à des entreprises non québécoises? Combien de fois n'entendons-nous pas déplorer le fait que nombre d'hommes d'affaires et d'entreprises d'ici préfèrent se départir de leurs actifs immobiliers, précisément au moment où leur entreprise a atteint une taille suffisamment grande pour leur permettre d'oeuvrer à une échelle plus vaste? Le phénomène peut s'expliquer, bien sûr, de multiples façons, mais il n'est pas irréaliste de penser qu'en de nombreux cas la perception par l'État de droits successoraux contribue à émousser le désir d'accumulation de richesses. Qui est vraiment intéressé à trimer dur si le fruit de ses efforts doit aboutir en fin de compte et presque en totalité en d'autres mains que celles de ses ayants droit?

**M. Norbert Rodrigue**

J'ai parlé du phénomène qu'on constate au Canada du « désinvestissement » qui affecte sûrement le Québec; on parle de $2 milliards au Québec par rapport à $8 milliards au Canada. Je voudrais souligner que, quant à nous, quand on regarde la situation, on constate que de 1971 à 1976 les profits des industries manufacturières ont plus que doublé, passant de $3 milliards à $8 milliards. Par contre, les immobilisations réalisées n'ont augmenté que de $2 milliards à $5 milliards. De plus en plus, depuis 1975, des capitaux du Canada sortent sous forme d'investissements directs, il en sort plus qu'il n'en rentre. Cette tendance ne cesse de s'accentuer. Ottawa, de son côté, fait des coupures dans les programmes d'assurance-chômage, par exemple, et on sait que ça va consister, pour le Québec, en des charges supplémentaires en assistance sociale. Si on a tant d'argent que ça, si on a tant de capitaux que ça, je suis obligé de conclure, que les capitaux sont en grève, parce qu'ils ont le droit de grève permanent. Si, effectivement, ça demande $3 milliards pour corriger le problème du chômage, je pense que la proposition de la CSN concernant la nationalisation des épargnes des Québécois servirait et permettrait au gouvernement de développer, d'indiquer ou de préciser certains secteurs économiques où il doit y avoir du développement économique au Québec en fonction des besoins, en fonction d'une politique de plein emploi.

Je suis particulièrement surpris d'entendre le patronat nous dire: On a des capitaux en masse, on n'a jamais manqué de capitaux au Québec, ce sont les projets qui nous manquent. Alors, c'est pour ça qu'on demande au gouvernement de faire des projets, d'identifier les secteurs. Dans ce sens-là, si Ottawa, pour le Canada, nous a placés dans la situation économique où on est actuellement, parce qu'il est intervenu au plan des dépenses publiques, on considère que ce n'est pas en remettant à l'entreprise privée, qui manque de projets, tous les secteurs sur le plan économique, qu'on va corriger notre situation. On pense que l'État doit intervenir, dans le sens du développement, en fonction des besoins du plein emploi, avec notre argent.

**M. Philippe Edmonston**

J'aimerais bien assurer M. Philipps qui a parlé de la mauvaise image du Québec, que les associations vouées à la protection du consommateur n'ont pas un préjugé comme tel contre les hommes d'affaires ou l'entreprise privée. Mais nous avons un rôle à jouer et ce rôle est de critiquer les hommes d'affaires, même de critiquer les gouvernements, selon ce que nous vivons; nous avons un autre rôle à jouer, c'est d'appuyer les hommes d'affaires et les gouvernements, quand nous croyons qu'ils agissent dans l'intérêt de tout le monde.

Je crois que lors de ces conférences, vous avez déjà vu un certain appui des mouvements de consommateurs à certaines suggestions venant des hommes d'affaires. Je trouve ça un peu gênant qu'on parle de mauvaise image à l'extérieur du Québec, au Canada. Je ne suis pas certain que cette mauvaise image existe tant que ça. Je trouve ça un peu gênant qu'on entende dire que nous devons avoir un certain consensus ou que nous devons appuyer les hommes d'affaires comme tels pour relancer l'économie. Je trouve que c'est dangereux, parce que c'est payer trop cher justement pour relancer l'économie.

Vous devez accepter le fait que les associations de protection du consommateur sont pas mal sceptiques parce que nous avons appris depuis longtemps à nous méfier un peu de tout le monde. Quand vous parlez de la libre concurrence, par exemple, je suis d'accord avec ça, l'entreprise privée, mais quand on a une compagnie comme Air Canada qui commence à avoir des prix concurrentiels avec l'autre compagnie, CP Air, elle commence à recourir aux ressources du gouvernement pour protester contre cette concurrence. La même chose lorsque les hommes d'affaires protestent contre les subventions aux groupes d'action de consommateurs, mais ils sont les premiers à demander de l'argent pour leurs propres projets. C'est difficile d'accepter le fait qu'il faut appuyer les hommes d'affaires, seulement parce qu'ils sont des hommes d'affaires.

En parlant de la mauvaise image du Québec, je crois qu'il y a une certaine tactique de guérilla fédérale-provinciale qui se fait avec la Loi 101 et je trouve que c'est malheureux parce qu'on a tendance à vouloir « bulldozer » le monde dans des situations extrêmes. Je crois que c'est la responsabilité des hommes d'affaires, comme des gouvernements, de protester contre ce genre d'utilisation politique de l'information.

**Mme Lise Payette**
(Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières)

Avant de dire la grande, grande importance que le Québec devrait donner au développement coopératif, il ne s'agit pas seulement de notre prévoyance collective, mais il s'agit là véritablement de nos possessions collectives, de notre propriété collective. On a fait allusion plus tôt à des amendements souhaités, à certaines lois comme la Loi de la Commission des valeurs mobilières, on a parlé également de la Loi des assurances; je dois dire ici que nous sommes en train de revoir ces lois, de les remettre à jour, de les rafraîchir dans certains cas, de faire en sorte qu'elles soient plus utiles, plus efficaces. Nous agissons, dans ce domaine, aussi rapidement que nous pouvons le faire. Je peux annoncer, que nous serons en mesure, dans les semaines qui viennent de proposer à l'Assemblée nationale des amende-

ments à la Loi des compagnies qui vont permettre une plus grande rapidité, en termes d'incorporation, des compagnies québécoises.

Dans ce sens, je pense que nous avons tenté de répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui nous étaient connus. Nous allons le faire également dans le domaine des coopératives. Pour ma part, il m'arrive souvent de penser que dans les analyses qu'on fait de la situation économique du Québec, il est rare qu'on fasse, au mouvement coopératif, la véritable place qui lui revient. On l'a fait à ce sommet et je pense que, pour la première fois, on a des interlocuteurs qui sentent qu'ils occupent une place importante autour de cette table. Lorsqu'on pousse l'analyse du développement coopératif jusqu'à des sous-secteurs qui sont reliés aux activités des coopératives agricoles et des pêcheries, on constate que ces coopératives, non seulement font concurrence aux multinationales, mais ont réussi à acquérir au Québec, une part importante du marché domestique pour plusieurs produits, tout en se manifestant de plus en plus sur les marchés des exportations. Il en est ainsi dans le secteur des services financiers, dépôts et assurances plus particulièrement, où la part du marché domestique acquise par les coopératives est plus qu'imposante. Cette présence sur le marché et l'importance acquise par certaines entreprises coopératives qui ont dépassé très souvent la stature des PME nous portent donc à croire qu'elles sont responsables d'une bonne partie des investissements réalisés dans leur secteur.

D'ailleurs, c'est en reconnaissance de cette potentialité qu'il a été convenu de tenir un mini-sommet entre le gouvernement et les coopératives, à l'automne, dans le but d'échanger sur des objectifs appropriés à chaque secteur, et surtout sur les moyens à mettre de l'avant pour les réaliser. Dans cette perspective, le ministère et les représentants du secteur des caisses d'épargne et de crédit ont déjà convenu d'amorcer un processus qui pourrait mener à une refonte de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Le gouvernement est prêt, non seulement prêt, mais anxieux d'examiner dans ce cadre toute modification à la Loi qui permettrait d'intensifier la participation des caisses au financement des investissements non publics au Québec.

**M. Louis Laberge**

Vous avez posé certaines questions en ce qui a trait, par exemple, à la nationalisation. Nous autres, on n'est pas rendu si loin que cela mais, en congrès, nous avons adopté, à la FTQ, la canalisation des épargnes, ce qui est un peu différent, évidemment. M. Poitras a parlé des compagnies d'assurance, d'une compagnie d'assurance qui fait des affaires au Québec et qui réinvestit au Québec: je pense bien qu'elle n'a pas à s'inquiéter trop. Mais des affaires comme la Sun Life, je pense bien que tout le monde va reconnaître que c'est inacceptable.

Les PME, j'ai un penchant pour elles. Mais, dans les PME, c'est là qu'on retrouve les pires conditions de travail et c'est là qu'on retrouve le plus de difficultés. Les grandes entreprises, même les multinationales, on s'arrange bien au point de vue des conditions de travail. Je veux bien qu'on investisse dans les PME. Investir dans les PME, c'est une chose. Les secteurs prioritaires, il y a les secteurs traditionnels au Québec, qui sont générateurs d'emplois. C'est intéressant pour nous. Les priorités d'emplois, l'amiante et les pâtes et papiers, évidemment.

La construction. Les ministres Tremblay, Parizeau, et Joron, ont mentionné que les investissements, dans le secteur public, cela allait commencer à devenir un peu saturé dans quelques années. Mais il reste encore des choses à faire. On a encore tellement de personnes âgées qui sont mal logées, on a tellement de familles qui sont mal logées, on pourrait relancer la construction. On aurait qu'à convaincre le gouvernement fédéral de changer l'épargne-logement. Un travailleur peut épargner, déductible d'impôt, $1 000 par année, sauf qu'il est obligé d'attendre dix ans pour atteindre le maximum, parce qu'autrement il perd son déductible. Ce n'est pas dans dix ans qu'on a besoin de projets, c'est maintenant qu'on a besoin de projets. Ce serait très facile. Il pourrait dire: Le travailleur qui n'a pas de maison et qui veut s'en construire une, aura droit à $1 000 par année d'épargne-logement mais, même s'il se construit tout de suite, on va le laisser se rendre jusqu'à ses $10 000. Et cela générerait tout de suite un tas d'emplois. Ce sont des secteurs prioritaires, évidemment.

Nous sommes à peu près 600 personnes à la conférence, si on considère les journalistes, les observateurs et tout cela. Quand on considère les habits que j'ai vus sur les hommes, les robes et les costumes chez les dames, on peut dire au moins que chacun a porté, durant la conférence des vêtements pour une valeur d'au moins $600. Multiplié par 600 personnes, savez-vous que cela aurait pu créer de l'emploi pour 30 travailleurs au Québec, pour un an?

**M. Robert Boyd**
(Hydro-Québec)

Le niveau des investissements à l'Hydro-Québec, a maintenant atteint $3 milliards par année. On prévoit que, pour les dix prochaines années, on va maintenir ce niveau. Même, vers la fin de la période, peut-être que cela ira en augmentant.

Ceci, afin de rencontrer les objectifs proposés par le Livre blanc sur l'énergie. Les retombées économiques de ces investissements au Québec sont considérables, soit 74%. Pour chaque dollar investi, $0,74 reste au Québec. Autrement dit, il y a 18 000 emplois créés autour du projet de la Baie James et 8 000 autres pour les lignes et les postes, soit 26 000 emplois.

Si on utilise un multiplicateur de trois pour les emplois créés dans tous les domaines en dehors des chantiers, soit les ingénieurs-conseil, les entrepreneurs, les industries, les transports et les services, nous atteignons environ 75 000 emplois grâce à ces investissements.

Si nous ajoutons à cela les 17 000 emplois de l'exploitation où il y a également des investissements dont les retombées sont importantes, nous avons un facteur qui est très sérieux.

Comment en sommes-nous arrivés à ce pourcentage élevé de retombées au Québec? C'est que, depuis le début des années soixante, l'Hydro-Québec applique une politique d'achat que le gouvernement met actuellement en application avec certaines difficultés, parce qu'on y résiste. À cause du pouvoir d'achat et de l'octroi de contrats que possède l'Hydro-Québec, nous avons réussi, au cours des années, à convaincre l'industrie à s'établir au Québec. Quelquefois, il a fallu tordre certains bras, mais le résultat est là, et c'est ce qui compte. La liste des entreprises

nouvelles et des entreprises qui ont pris de l'expansion grâce à nos investissements est longue et impressionnante. Puisqu'il s'agit d'investissements, je voudrais profiter de cette occasion pour essayer, après de multiples efforts, de détruire un mythe qui existe, soit la vente d'électricité aux États-Unis. On nous accuse d'investir des milliards de dollars pour vendre de l'électricité à l'étranger; c'est absolument faux. Ceux qui ont lancé le projet dans le public au début des années soixante-dix parlaient des ventes importantes d'électricité de la Baie James aux États-Unis, parce qu'ils étaient très mal renseignés. Ceux qui se sont opposés et qui continuent de s'opposer au projet de la Baie James, utilisent cet argument contre la poursuite des travaux. À l'Hydro-Québec, le projet de la Baie James n'a jamais été planifié pour vendre à l'extérieur du Québec, mais plutôt pour répondre aux besoins du Québec. Actuellement, les ventes à l'extérieur du Québec sont d'environ 3% de notre production totale et ce chiffre ne dépassera jamais 4% à 5%. C'est fait avec de l'énergie excédentaire, c'est-à-dire pendant le printemps et l'été, nous avons des surplus d'eau dans nos réservoirs et au lieu de les laisser se déverser, nous allons cueillir de l'argent chez nos voisins, soit environ $100 millions par année.

**Perspectives d'actions et partage des responsabilités**

M. Germain Perreault

Pour répondre aux questions qui m'ont été posées en parlant du surplus de capitaux, pour canaliser ces capitaux vers le capital de risque nécessaire, je propose que tous les partenaires autour de cette table participent à la création d'une banque d'affaires. Je crois qu'il faut arrêter de parler, il faut réaliser des choses. Le gouvernement, le mouvement coopératif, la Fédération des caisses d'entraide, les syndicats qui ont des fonds de pension à gérer peuvent tous être associés à la création d'une banque d'affaires. À ce moment-là, le secteur privé qui aura des projets importants pourra bénéficier du capital de risque nécessaire. Je suis prêt à être partenaire.

Deuxièmement, je voudrais faire une remarque, on a parlé pendant deux ou trois jours de profit. Je crois que l'entreprise du secteur privé doit toujours faire une équation: le profit, ça ne se réalise pas sans le respect de la personne humaine et la liberté de la personne humaine.

Mme Micheline Bouchard
(Conseil interprofessionnel du Québec)

Au niveau des perspectives d'actions, il est un domaine où le Québec possède un potentiel remarquable et c'est celui de la technologie. Il est bien reconnu que la croissance économique d'un pays est intimement liée à son progrès technologique. Or, en ce qui concerne les dépenses en recherche et développement industriels pour l'ensemble du Québec, dans le secteur manufacturier, le Québec est présentement à la remorque de l'Ontario et du Canada en termes de dépenses par $100 d'expédition ou par $100 de valeur ajoutée.

Aussi l'importance du secteur de pointe est-il en train de diminuer depuis 1972 en proportion des expéditions totales du secteur manufacturier. On entend ici, par

secteur de pointe, les industries qui consacrent plus de 2% de leurs ventes en recherche et développement, c'est-à-dire les industries telles l'équipement électronique, le matériel de communication, les produits pharmaceutiques, l'aérospatiale, et j'en passe. Par rapport au produit intérieur brut, les dépenses en recherche et développement au Québec sont de l'ordre de 1%. C'est là un pourcentage plus faible que la plupart des pays industrialisés. Or, comme nos dépenses d'investissement en recherche et développement par emploi du secteur de la fabrication sont relativement faibles, il s'ensuit que la diffusion technologique est plus lente au Québec. Les études effectuées sur le sujet révèlent en effet que le taux de diffusion du Québec est trois fois moindre que celui du Canada. Or, plus une innovation est lente à être diffusée, plus elle se déprécie. Par contre, plus elle est connue, plus on aura tendance à investir dans son utilisation.

Une chose apparaît évidente à ce stade-ci, c'est que face à un sous-investissement important en recherche et développement par employé dans le secteur de la fabrication, un effort sérieux doit être fait pour compenser l'impact négatif de cette situation sur la compétitivité à moyen terme de nos industries. Jusqu'à maintenant, le Québec ne s'est que très peu préoccupé de la recherche industrielle. Depuis la création du Centre de recherche industrielle du Québec en 1969, le gouvernement n'a mis en oeuvre aucune mesure importante si ce n'est l'adoption récente de la Loi sur les stimulants fiscaux. Mais là encore, ce fonds de relance vise essentiellement les dépenses d'investissement et de mise en marché et ne touche que très partiellement la recherche industrielle proprement dite.

**M. Jean Garon**
(Ministre de l'Agriculture)

Le secteur agro-alimentaire est de loin le secteur le plus important au Québec. Il faut le dire parce que les gens ne s'en rendent pas toujours compte. Il y a à peu près 40 000 entreprises agricoles gérées par les cultivateurs, il y a 1 400 entreprises de transformation, il y a 8 500 épiceries. Ce sont toutes de petites unités mais, quand on fait la masse de tout ça, c'est le secteur de loin le plus important. C'est aussi le secteur dans lequel les entreprises québécoises ont fait le plus leur marque.

Si on regarde les 20 secteurs manufacturiers les plus importants au Québec, dans l'ensemble des régions, que ce soit en termes de nombre d'établissements, d'emplois, de salaires, de valeurs ajoutées, d'achats des intrants ou des totaux des expéditions, le secteur agro-alimentaire, dans les dix régions du Québec, n'est jamais plus loin que le cinquième. La plupart du temps, il est premier ou deuxième. C'est évidemment dans une stratégie de développement économique québécois, un secteur qui doit toujours être privilégié, parce que les gens vont continuer à manger trois fois par jour.

Il peut y avoir dans un sommet comme celui-ci des perspectives d'ensemble, mais une stratégie de développement ne peut pas être globale. Elle doit devenir comme deuxième phase sectorielle. Il est vrai qu'il peut manquer des plans, mais les plans de développement, les projets doivent être dans chacun des secteurs. Je pense, qu'il faudrait avoir une stratégie de développement agro-alimentaire. Dans le meuble, ça ne doit certainement pas être la même affaire que nous autres, dans d'autres secteurs également, que ce soit les chaussures, les vêtements. Je pense

que les projets de développement, la perspective de développement ne peuvent venir que dans une concertation sectorielle qui suit un sommet comme celui-là.

**M. Robert Dean**

La FTQ reconnaît dans le développement du Québec le rôle très important et grandissant du mouvement coopératif. Nous appuyons et soutenons les initiatives déjà prises par le gouvernement et le mouvement d'augmenter son implication. Nous suggérons surtout qu'il intensifie ses efforts dans la consommation, l'exploitation des richesses naturelles et de la forêt et dans le secteur de la fabrication. Nous soulignons aussi son importance dans le développement régional. Dans les secteurs prioritaires, nous ajoutons les ressources naturelles et l'agro-alimentaire et nous mettons l'accent sur la transformation chez nous de ces ressources. Les industries de pointe et de technologie, dont les transports, les matériaux de transport dans toutes ses ramifications, l'électronique, surtout dans les communications, les ordinateurs, l'aérospatiale et toute une série de ces secteurs où la compétence québécoise et même l'innovation québécoise a déjà fait ses preuves.

Nous partageons les avis exprimés par l'Ordre des ingénieurs sur le rôle de l'aérospatiale, comme innovation ou comme particularité québécoise, le rôle des firmes d'ingénieurs-conseil, comme industries de pointe. Nous soulignons dans le domaine des communications la nécessité de nationaliser Bell Canada. Finalement, nous dirons à l'entreprise privée, encore une fois, que la vaste majorité des travailleurs que nous représentons reconnaissent le droit à l'entreprise privée d'exister et de faire des profits, mais de mettre ses profits au service de la société québécoise, de la collectivité québécoise. Les travailleurs sont prêts, avec leur talent, avec leur créativité, ils ne demandent pas mieux que de travailler, de travailler pour bâtir ce Québec, cette société et cette économie québécoise, pour autant qu'ils travaillent dans le respect de leur dignité individuelle et collective, dans leur sécurité physique, dans leur sécurité morale et pour la sécurité sociale des travailleurs et de leur famille et de toute la société.

**M. Antoine Turmel**

M. Dean a dit qu'il fallait que les entreprises québécoises arrêtent de brailler et investissent au Québec. Je pense qu'on crie au feu un peu ici. J'ai des chiffres, pour l'entreprise que je représente, et je dois dire aux membres du cabinet que depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir, la compagnie Provigo a dépensé $31 millions en dépenses de capital contre des profits de $12 700 000 après impôt. Ceci fait à peu près le double de ce qui avait été fait dans les deux années précédentes. Quelqu'un a parlé de mythe à détruire, je pense que j'en ai un moi aussi qu'il faudrait détruire. On dit que d'une part, les entreprises québécoises boycottent l'investissement de capital. Je crois que c'est faux. On a beaucoup critiqué l'élément de profit des entreprises. En contre-partie, on les accuse de ne pas investir ici. À mon sens, il faudrait se brancher. J'ai des chiffres ici qui sortent des comptes économiques provinciaux, pour l'année 1977; les profits après impôt des entreprises québécoises s'élevaient à $3 200 000 000, alors que leurs investissement en immobilisation atteignaient $6 200 000 000. Je pense que ces chiffres sont assez révélateurs.

Je voudrais également dire qu'il y a encore de la place au Québec, pour des entrepreneurs et si on ne leur impose pas de contraintes fiscales ou autres, ces derniers peuvent développer d'importantes entreprises qui automatiquement, créeront, au bénéfice de tous, de multiples emplois chez nous.

**M. Bernard Landry**

Dans les perspectives d'avenir, il y a des créneaux qui apparaissent particulièrement évidents. Les secteurs de l'électrochimie et de l'électrométallurgie devraient s'imposer comme des secteurs d'investissements prioritaires et non seulement au niveau de la transformation primaire, mais au niveau de l'intégration maximale, pour avoir la plus grande valeur ajoutée possible au produit, avant le franchissement des frontières. Il y a 2 000 mégawatts disponibles. C'est écrit en noir sur blanc dans le Livre blanc sur l'énergie. Il n'y a aucun industriel occidental qui peut compter sur un tel volume de courant électrique, non interruptible et à ces prix. Et chacun sait que ce n'est même plus une question de prix, dans ce domaine, c'est une question de sécurité des approvisionnements. Il faut que quelqu'un bondisse là-dessus, ou il y en aura d'autres qui auront des tentations.

En fin de compte, je voudrais parler des avantages comparatifs. Je vous suggère de prospecter pour votre personnel, en Belgique ou en Grande-Bretagne, où les impôts sont beaucoup plus élevés qu'au Québec. Il y a toujours un endroit où l'impôt est plus bas qu'ailleurs. Et même aux États-Unis d'Amérique, si on veut faire une comparaison totale, un cadre fatigué, qui fait un infarctus du myocarde, peut payer en dix semaines ce qu'il n'a pas payé en impôt en dix ans.

**M. Jean-Paul Létourneau**

Dans un domaine qui concerne les priorités, c'est la question des investissements de capitaux. Les restrictions à la libre circulation des capitaux constituent aussi une source de préoccupations pour les milieux d'affaires. L'intervention immédiate du gouvernement dans l'affaire du Crédit foncier par la biais de la Loi 124 est de nature à créer et à promouvoir des réflexes de défense, alors que l'environnement fortement compétitif exigerait plutôt de favoriser des réflexes d'attaque.

Comment se lancer à la poursuite d'objectifs de croissance de la firme et de son plein rayonnement si les arrières sont toujours menacés d'être coupés par l'action gouvernementale? La difficulté d'une approche interventionniste, ou protectionniste, si l'on veut, en matière de mouvements de capitaux, c'est qu'elle appelle une riposte de même nature; des représailles. Le cas de MacMillan Bloedel, en Colombie-Britannique l'a suffisamment démontré.

L'escalade à la ségrégation des capitaux, quels que soient ses motifs, n'augurent pourtant rien de bon pour d'éventuels investisseurs. De fait, le climat d'investissement se trouverait grandement allégé par la disparition d'interventions gouvernementales dont la logique économique demeure fort obscure et confuse.

Nous ne nions pas que nombre d'efforts gouvernementaux en ce sens procèdent d'un bon naturel, mais il y a un grave danger de myopie en ce qui touche les bénéfices d'une telle opération. Le but immédiat est souvent atteint, mais au détriment, souvent, du dynamisme interne et futur des firmes. Si nous partageons

sans réserve les objectifs de développement d'entreprises dynamiques et sûres d'elles-mêmes, nous ne croyons pas que le maintien d'un environnement surprotégé soit le meilleur moyen d'y parvenir. Le temps est peut-être venu de cesser de voir la concurrence extérieure en termes stricts de risques et de reconnaître sa contre-partie, soit les possibilités qu'elles représentent.

Concernant un autre secteur, où nous sommes prêts à prendre un engagement, nous acceptons qu'en général, nous devons avoir une préoccupation plus constante d'acheter des produits du Québec et nous sommes prêts à rappeler et à promouvoir cette préoccupation auprès de nos membres.

**M. Alfred Rouleau**
(Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins)

Je dois dire à M. Perreault qu'en ce qui concerne le Mouvement des caisses populaires Desjardins, sous réserve que les objectifs et les buts soient précisés, sous réserve qu'on connaisse la structure financière, je peux au moins dire, parce que c'est un mouvement très décentralisé, contrairement à la structure d'une banque à charte, que le Mouvement des caisses populaires Desjardins se solidarisera sûrement. D'ailleurs, nous l'avons fait déjà lorsqu'il s'est agi de la Société générale de financement et nous le faisons actuellement avec les SODEQ, lorsque ce sont des SODEQ qui rejoignent vraiment les intérêts dont les centres de décision sont au Québec et les entreprises dont les centres de décision sont à l'extérieur du Québec. Il y a sûrement des exceptions pour les centres de décision qui sont au Québec, du moins, par rapport aux sièges sociaux qui ne sont pas nécessairement ici. Je dis qu'il faut faire une différence là-dessus.

Il y en a que j'ennuie quand je fais un peu d'histoire. Mais il reste quand même qu'il y a 40 ans, s'il n'y avait pas eu des hommes et des femmes qui s'étaient donné la main pour mettre sur pied des institutions d'assurances de toutes sortes, de fiducie, contrôlées par des autochtones, y compris le secteur financier du mouvement coopératif, qu'est-ce que les autochtones au Québec contrôleraient dans le secteur vraiment financier?

Le Mouvement des caisses populaires Desjardins, au moment où je vous parle, a des actifs globaux de $10 milliards. Sur le montant de $10 milliards, il y a $1 milliard qui est au moins impliqué au niveau de l'entreprise des compagnies à capital-actions. Au niveau des entreprises agricoles, je pense que je rejoins M. Couture, quand il y a une entreprise agricole avec $200 000 ou $250 000, pour moi, c'est une entreprise. Il y a aussi les entreprises coopératives. Il y a $650 millions, grosso modo, qui sont prêtés par les caisses populaires en direct, au niveau de la petite entreprise et au niveau des commerces, dans toutes les régions du Québec. La Société d'investissement Desjardins a au-delà de $100 millions. C'est une petite entreprise, elle est jeune. Il y a au moins $35 millions à $40 millions qui sont dans l'investissement. Encore là, nous sommes encore dans nos premiers balbutiements.

Quand j'écoute la CSN, ce sur quoi elle s'interroge, c'est de quelle façon les épargnes, qui sont contrôlées par des centres de décision à l'extérieur du Québec sont utilisées. Et l'on peut jouer avec les mots. On peut dire: On reçoit $100 et on les a prêtés. Mais si on a acheté des obligations, on n'a pas nécessairement travaillé au

développement industriel et commercial du Québec et cela m'apparaît drôlement important.

Je dis que nous devons nous questionner. Et je suis porté à dire que nous devons même nous poser des questions sur certains fonds de pension des syndicats pour savoir vraiment où cet argent est investi. Je regrette, mais je le dis avec la meilleure volonté du monde. Je me pose même des questions sur la Caisse de dépôts. Je dis qu'il doit y avoir une concertation des capitaux contrôlés par l'ensemble des institutions financières, au moins celles dont les centres de décision sont au Québec, pour essayer de les orienter davantage dans le domaine de l'investissement.

Il y a également le dynamisme des travailleurs dans l'entreprise. Mais il y a aussi le dynamisme du « management ». Et cela, il faut reconnaître actuellement que les universités font un travail considérable. Il faut se rappeler que celui qui est dans la finance, ce n'est pas un entrepreneur et il ne peut pas prendre la place de l'entrepreneur, comme l'entrepreneur ne prendra pas la place du financier. Et là aussi, il doit y avoir une jonction qui doit se faire. Je vais vite là-dessus, parce que c'est important.

Je dis qu'il faut être conséquent aussi avec soi-même. Je connais, et je ne généralise pas, ce ne sont pas des gens d'ici, mais quand j'entends des gens, au Québec, qui sont des leaders dans l'entreprise et qui parlent d'investissements au Québec et qui, du même coup, investissent leur propre argent à l'extérieur du Québec.

**M. Roger Phillips**

Une étude récente analysant les investissements totaux dans chacun des pays membres de l'OCDE arrive à la conclusion que si l'Italie et la Grande-Bretagne ont réussi à maintenir leur niveau d'investissement en proportion du PNB au cours des dix dernières années, leur croissance est demeurée stagnante depuis 1974. La raison principale en serait la part de plus en plus grande des investissements publics dans la somme des investissements totaux, mais davantage encore le type d'investissements publics effectués et leur mode de financement.

La politique de la Grande-Bretagne est bien connue. L'État a ramassé au cours des années toutes les grosses entreprises en difficulté: l'acier, les chantiers maritimes, l'aéronautique, l'automobile, etc., et y a englouti, année après année, des fonds pour combler même les déficits d'opération. On a fait cela à cause du rendement social. De plus, les syndicats n'ont plus à y maintenir une certaine retenue car l'État paiera. Les résultats sont bien clairs: les travailleurs britanniques qui, autrefois, faisaient l'envie du reste de l'Europe, sont maintenant parmi les plus pauvres d'Europe. Je me demande si, avec certaines de nos entreprises publiques, on ne suit pas le même chemin.

Imaginez-vous alors ma déception quand j'ai lu dans les positions de la FTQ, la suggestion qu'on continue, au Québec, de descendre cette même côte glissante. Ainsi, les gouvernements peuvent tenter de se substituer aux investissements privés ou combler leurs insuffisances, mais souvent au prix d'un rendement économique fort inférieur par rapport aux investissements privés qu'ils déplacent

nécessairement. Il me semble donc urgent de remettre en cause certaines théories de l'État investisseur et de reconnaître la part irremplaçable du secteur privé comme locomotive du développement. En somme, nos actions conjointes dans l'avenir devront être concentrées sur les investissements avec un bénéfice social, d'accord, mais aussi avec des bénéfices économiques.

**M. Paul Couture**

L'agriculture a été, depuis longtemps, une activité économique négligée. Pourtant, elle est et deviendra de plus en plus une industrie stratégique dans un monde où règne une crise alimentaire chronique. C'est également l'une des activités économiques qui exerce l'un des effets d'entraînement les plus considérables sur les autres secteurs et elle est une des plus importantes sources d'activités économiques.

Pour que l'on continue à y investir, il faut que les autres secteurs en fassent autant. Il faut aussi que l'État poursuive une politique agricole susceptible de protéger les sols, encourager leur amélioration et leur assainissement, permettre aux agriculteurs d'organiser collectivement la mise en marché de leurs produits, favoriser le développement des productions où nous sommes déficitaires et concurrentiels, spécialement le boeuf, les céréales et les légumes, promouvoir le développement agro-forestier régional, améliorer la qualification et la disponibilité de la main-d'oeuvre agricole. Telles sont certaines des pistes à emprunter si le gouvernement et la société sont réellement décidés à récolter tous les fruits que l'agriculture est susceptible de produire.

M. Garon parlait tout à l'heure de la concertation et de mini-sommet. Je pense qu'on devrait peut-être aller dans des sous-mini-sommets qui sont plus particuliers à certaines productions. Prenons, par exemple, le boeuf, et tous les gens concernés dans le boeuf; la même chose pour les légumes et d'autres productions. Mais dans notre secteur particulier, il y aurait peut-être des concertations à faire dans des secteurs et des sous-secteurs particuliers.

**M. Laurent Beaudoin**

Nous avons fait, jusqu'à maintenant, plusieurs propositions concrètes. Il serait intéressant de savoir ce que nos autres partenaires autour de la table ont l'intention de faire avec. Mais je voudrais revenir sur la question des attitudes en relation avec les investissements.

Je crois que le gouvernement actuel a ouvert un dialogue qui a été positif avec la petite et la moyenne entreprise. Il y aurait peut-être lieu qu'un dialogue aussi positif ou plus ouvert existe avec l'entreprise qui a dépassé le stade de la petite et moyenne entreprise. Je crois, jusqu'à maintenant, que ce dialogue a été assez stérile. Il ne faudrait pas oublier que ce genre d'entreprises est nécessaire aussi au Québec si nous voulons transformer davantage sur place nos matières premières et nous tailler un rang important dans les marchés d'exportation. Il ne faudrait pas oublier aussi que certaines de ces entreprises sont très québécoises et qu'on a passé le stade de la cuiller, on est passé à la pelle et elles sont issues des mêmes petites et moyennes entreprises qu'aujourd'hui vous vous appliquez à développer. Il faudrait aussi montrer aux petites et moyennes entreprises qu'une fois dévelop-

pées ou agrandies, il va rester une place pour elles au Québec. Sinon, ces dernières, une fois atteint ce stade de maturité, feront comme tant d'autres ont fait auparavant: elles vendront, démissionneront ou poursuivront leur agrandissement à l'extérieur du Québec. Ceci est nécessaire pour l'investissement au Québec et pour développer notre industrie de transformation.

Nous avons cherché à avoir des investissements importants au Québec dans l'industrie de transformation à l'étranger. Je crois, jusqu'à maintenant, que nos démarches n'ont pas été des plus fructueuses. Il y aurait peut-être lieu que plus d'efforts soient déployés ici même au Québec avec ceux qui sont sur place. Peut-être que les résultats seraient plus rapides. Au lieu d'avoir des promesses d'investissements étrangers, nous pourrions peut-être, avec plus de collaboration, utiliser adéquatement les investissements qu'on a sur place et, deuxièmement, passer à l'action et faire des investissements réels.

**M. Jacques Parizeau**

D'abord, la remarque de M. Létourneau, au sujet de l'intervention du gouvernement dans le cas du Crédit foncier. Je voudrais juste rappeler une chose: la plupart des pays et singulièrement le gouvernement canadien ont toujours apporté un soin jaloux à empêcher le transfert, à contrôler le transfert de certaines institutions financières. Ce que nous avons fait là n'a rigoureusement rien de particulièrement original. Cela se fait dans la plupart des pays, le gouvernement canadien nous en a donné une très, très longue habitude jusqu'à maintenant. Dans ce sens-là, je rejoins certaines des préoccupations de M. Rouleau. L'emplacement des centres de décision dans le domaine financier a une importance majeure dans n'importe quelle économie, la nôtre comme les autres.

Deuxièmement, les orientations d'avenir de l'économie du Québec me paraissent assez claires. Une des choses qui, parfois, m'agacent un peu et, réunion après réunion c'est qu'on revient toujours sur les mêmes secteurs. On est finalement intéressé par le développement des mêmes secteurs. Ce que disait Mme Bouchard est très important. Le développement accéléré dans le domaine des richesses naturelles est très important aussi et l'originalité de nos interventions sur le plan manufacturier est importante aussi.

Il est parfaitement inutile de s'imaginer qu'on va exporter des produits qui sont identiques aux produits américains, sauf qu'ils sont plus chers. Tant qu'on n'aura pas des produits relativement originaux sur le plan au moins de certaines des qualités, on aura de la difficulté à exporter. Cela, on le sait depuis 20 ans.

J'en arrive à la question de la taxation. Sur le plan de la taxation, entendons-nous bien! La taxation des entreprises au Québec n'est pas plus élevée que dans les autres provinces, ce n'est pas vrai. Qu'on s'entende bien là-dessus. Le taux provincial sur les profits des corporations en Ontario, c'est 13%; au Québec, c'est 12%, et il y a des tas d'avantages fiscaux au Québec qui viennent se greffer à ça. Je vous assure que, pour que certaines entreprises, dans certains coins du Québec, paient de l'impôt à l'heure actuelle, elle sont mieux de changer de comptable. Les avantages fiscaux sont invraisemblables dans certains cas.

Sur le plan de la fiscalité des personnes, nous commençons à émerger d'une situation invraisemblable, où, pendant plusieurs années, la quasi-totalité du pouvoir d'achat des Québécois est allée en hausses d'impôt provincial et municipal. Cela a duré quatre ou cinq ans et je mets au défi n'importe qui de faire fonctionner une économie avec un certain dynamisme quand l'accroissement total du pouvoir d'achat s'en va en taxes. Ce qu'on a commencé à faire, c'est de réduire ça.

Évidemment on le réduit d'abord et avant tout pour ce groupe dans la société qui a toujours été la vache à lait des gouvernements, les gens qui gagnent entre $12 000 et $25 000. C'est là qu'est l'argent, c'est là qu'est le monde et c'est là que les gouvernements ont toujours été chercher l'argent et c'est là qu'on a écrasé les gens. Je pense qu'il est très important pour le dynamisme de l'économie du Québec que, d'abord et avant tout, on commence à faire porter les réductions d'impôts dans ce groupe-là. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas, à l'égard de ceux qui gagnent passablement plus d'argent, songer, d'une part, à refléter une idée de l'équité sociale, mais, d'autre part, voir dans quelle mesure des incitations sont possibles ou non. À cet égard, certaines des suggestions qui ont été apportées ce matin m'intéressent. On ne peut pas évidemment donner immédiatement des réponses; d'autre part, comme le budget vient dans huit ou neuf jours, vous comprendrez que je ne veux pas donner maintenant une espèce de « preview » du budget. Si je faisais ça, je serais forcé de démissionner demain matin et je n'en ai pas le goût.

**M. André J. Bélanger**

Tous les participants ont été unanimes à reconnaître la faiblesse des investissements au Québec. La plupart ont même admis que nos propres ressources pourraient facilement répondre à la demande. Pourtant, nous nous sommes toujours traditionnellement reposés sur l'investissement étranger pour satisfaire nos besoins. C'est là une conception et un mythe qu'il faut dénoncer et auxquels il faut mettre fin aujourd'hui. Nous croyons de notre côté qu'il est possible de provoquer une augmentation rapide des investissements dans les secteurs économiques les plus rentables, par une série de mesures qui réduiront le recours au capital étranger et aux fonds de l'État. Nous proposons entre autres des politiques fiscales — qui relèvent encore actuellement des deux niveaux de gouvernements mais qui pourraient s'harmoniser — à la fois incitatives et, si nécessaire, coercitives. Par exemple, le ministre des Finances pourrait examiner à savoir si l'on pourrait, au niveau de la PME, exempter complètement d'impôts les bénéfices réinvestis. Quant à la grande entreprise, que les profits réinvestis demeurent taxables au taux réduit de moitié par rapport au taux actuel, mais que, par contre, la portion non réinvestie soit taxée à un taux supérieur que le taux actuel.

On pourrait également concevoir une politique par laquelle le gain de capital soit non taxable s'il est réinvesti dans l'année de sa réalisation et dans des entreprises de fabrication. L'ensemble des mesures que nous proposons vise essentiellement le secteur de la fabrication. Si ces mesures et les autres que le gouvernement peut mettre de l'avant s'avéraient insuffisantes, nous rejoignons la préoccupation de la FTQ sur une éventuelle société d'État, servant à canaliser l'épargne vers l'investissement dans des industries du secteur secondaire et plus spécialement dans celles à haut indice de productivité.

TROISIÈME PARTIE

# Les conclusions de la conférence

## CHAPITRE 8

## La synthèse des délibérations

**M. René Lévesque**
(Premier ministre)

Je vais essayer de faire, si vous le permettez, une sorte d'introduction très générale et la plus brève possible sur les deux jours et demi maintenant et pour chaque bloc qu'on a eu à étudier, c'est-à-dire les marchés, les ressources humaines et les investissements. Je me permettrai d'essayer de mettre ensemble à chaque fois ce qui nous paraît se dégager comme consensus, comme engagements du gouvernement, soit répétés, soit ceux dans lesquels on peut s'embarquer peut-être et poser certaines questions et, à partir de là, voir quelles sont vos réactions les uns et les autres.

Je pense que c'est plus qu'indiqué de remercier encore une fois tous les participants très nombreux pour leur assiduité plus qu'exemplaire depuis avant-hier. Pendant ces deux jours, par, je crois, la présence de tout le monde et la participation étoffée aussi de tous les secteurs et un sens aigu, pas toujours concordant, c'est bien sûr, mais un sens aigu des problèmes québécois auxquels on a à faire face et du besoin permanent de développement que posent ces problèmes, on peut dire que ce deuxième Sommet a été un succès. C'est un premier consensus que je vous propose et j'espère qu'il est assez solide, que la façon dont s'est tenu, pendant ces deux jours et demi, ce Sommet, c'est déjà suffisamment encourageant pour que ça puisse justifier des suites.

Avant la rencontre de La Malbaie, est-ce que quelqu'un ou beaucoup d'entre nous auraient pu prédire qu'on pourrait en tenir un deuxième? Et que cette fois, les participants accepteraient de se plonger dans l'espèce de dynamique de groupe à laquelle on a assisté autour de cette table ronde depuis avant-hier et aussi de se plier en même temps à la dictature abusive des trois minutes ou des quatre minutes selon le cas qui a régné pendant tout ce temps-là?

Est-ce qu'on aurait cru que cette fois-ci des secteurs concernés, invités, manifesteraient assez d'intérêt pour choisir eux-mêmes, leurs représentants et accepter une consultation qui a été pas mal continue, je crois, pour le choix des thèmes et la préparation de la rencontre?

Il y a, il me semble, dans ce qui s'est passé au cours des deux ans, depuis la première rencontre de La Malbaie, une évolution suffisamment positive pour qu'en soi, cela apparaisse non seulement comme un succès, mais également comme une promesse pour l'avenir. Bien sûr, il y a la moisson aussi concrète que possible

des résultats, qui peut sortir de la réunion de cet après-midi, mais encore une fois, à notre humble avis, il y a quelque chose d'essentiel qui est déjà accompli, c'est que non seulement on a pu se parler, on a pu comparer, confronter aussi les approches, mais aussi le climat de la discussion a été extrêmement bon. Je pense que tout le monde en a été témoin hier soir. On le répétait les uns et les autres et je ne pense pas que ce matin démentisse ce genre de constatation, ce qui signifie — je ne sais pas si le sentiment est partagé — que nous redevenons une société plutôt normale, parce que pour l'essentiel une société normale, de nos jours, en est une où il y a plein de tensions — ça on n'y échappera pas — où il y a plein de points de vue contradictoires, d'aspirations qui sont loin d'être toujours convergentes, dont le total, d'ailleurs, est à la fois quelque chose qui nous aiguillonne et des fois nous désespère tellement. C'est diversifié, mais en même temps cette société normale doit en être une où tout le monde est conscient qu'on est sur le même bateau, que la collectivité a un bateau à partager. Est-ce que je peux dire aussi, dans cette introduction très générale, en particulier pour ceux qui nous suivent aujourd'hui, que c'est également beaucoup en dehors de la salle, pendant les repas, pendant les pauses-café, pendant les deux soirées, que cette retraite fermée, en quelque sorte, de Montebello, nous a paru extrêmement fructueuse aussi, sur le plan humain. On est parvenu à une meilleure connaissance des personnes et des groupes qui sont impliqués, à une meilleure compréhension de l'autre qui est fondamentale si on veut parler de quoi que ce soit où il y a des convergences possibles.

Dans l'ensemble il m'a semblé, je ne dis pas tout le monde, mais que la majorité des participants soulignaient que depuis La Malbaie le gouvernement a tenu ou en tout cas a sérieusement essayé de tenir les engagements qu'il avait pris, y compris ceux qui ne faisaient pas l'unanimité.

Du côté patronal, plus spécifiquement, tout en mettant l'accent sur la rentabilité de l'entreprise et sur la nécessité, la légitimité du profit — je pense qu'on reconnaît les thèmes généraux qui sont venus avec insistance — on a aussi reposé, à l'occasion, la question qu'on pourrait appeler existentielle qui se pose à peu près comme ceci: Est-ce que la place et l'importance motrice du secteur privé de l'entreprise sont des choses vraiment reconnues? La réponse du gouvernement est claire et nette et c'est la nième fois qu'on la donne, c'est oui. C'est oui sans la moindre réticence — le contraire nous semblerait plutôt insensé — il me semble que cela va de soi, pourvu que le secteur privé, comme les autres, respecte nos lois, notre identité collective qui a une importance fondamentale et la dignité et les aspirations légitimes des travailleurs.

Du côté syndical, à travers beaucoup de diversité, il y a deux thèmes particulièrement insistants que je me suis permis de relever, la nécessité, qu'on souligne, de corriger la faiblesse, qui est probablement unique au monde, du syndicalisme dans le secteur privé de l'économie québécoise, une situation dont on rend diversement responsables les employeurs, évidemment, et aussi, jusqu'à un certain point l'État ou le gouvernement. Une deuxième chose, en soulignant le droit au travail de tous les citoyens qui sont aptes à occuper un emploi, le côté syndical a particulièrement insisté, sur l'urgence permanente de créer les emplois requis, de réduire le chômage, ce qui a amené, évidemment, des opinions diversifiées sur les actions que le gouvernement a entreprises ou qu'il envisage depuis deux ans et quelques mois.

Cette même préoccupation pour le droit au travail, d'ailleurs, additionnée normalement des autres préoccupations qui leurs sont propres, nous est venue aussi, avec la même insistance, de nos partenaires ou interlocuteurs de la coopération et de la consommation et c'est peut-être M. Alfred Rouleau qui a le plus clairement ramené l'insistance sur le problème global de développement socio-économique quand il a évoqué la solidarité minimale qui est essentielle à ce qu'on appelle les agents économiques.

**L'accès aux marchés**

En ce qui concerne les marchés internes on peut dire que tout tourne évidemment autour de l'achat des produits québécois, de la mise en marché et de l'achat chez nous des produits québécois. A ce sujet je traiterai davantage de la politique d'achats que le gouvernement a établie et qu'il cherche à étendre non seulement au secteur public, le plus possible, par tous les moyens légitimes de pression et de conviction mais aussi à tout ce qui est parapublic dans le Québec.

Il y en a d'aucuns qui disent que ça représente peut-être certains dangers, parce que ça pourrait amener des mesures de rétorsion des autres. Il ne faut pas oublier que d'autres la pratiquent aussi, ils sont peut-être moins officiels que nous, parfois ils l'admettent moins clairement, peut-être parce qu'ils ont une longue pratique, une longue conscience de l'importance d'encourager chez soi la production. Mais que ce soit en Ontario, que ce soit dans les provinces de l'Ouest, en Colombie-Britannique en particulier, ça se pratique depuis un bon bout de temps, à condition de ne pas boycotter les autres, ce dont il n'est pas question: nous pensons que la charité bien ordonnée doit aussi commencer chez nous.

Là-dessus, il me semble que tout le monde autour de la table a semblé d'accord pour que cette idée de favoriser au maximum la production autochtone, celle de chez nous entre véritablement dans nos moeurs. À l'extérieur des secteurs public et parapublic, tout le monde est d'accord pour dire que c'est grandement la responsabilité des entreprises elles-mêmes de pousser cette accessibilité du marché aux produits québécois, chez nous. Cela peut être des questions de publicité, des questions d'identification du produit.

Est-ce qu'il est possible d'aller plus loin que l'identification des problèmes, en ce qui concerne nos produits? Est-ce que la Conférence au sommet serait favorable à la réédition, ce qui implique évidemment aussi la mise à jour du volume qu'on a appelé *Les mille façons d'acheter québécois*, publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce, en coopération avec le CRIQ ou le centre de recherche sur l'industrie et qui représente la première recherche exhaustive?

Nous, on a l'impression que cela a été un instrument utile. Il a été question aussi, d'établir un catalogue ou des catalogues de produits sectoriels, afin que dans chaque grand secteur, on puisse avoir accès à cette information qui permette d'avoir en un coup d'oeil ce qui se passe dans le secteur au point de vue production.

Nos partenaires du monde de la protection des consommateurs ont évoqué une autre hypothèse — j'ai trouvé l'idée assez frappante — celle d'un code de qualité des produits, pour les achats du gouvernement; si on a une politique d'achats, ce ne serait peut-être pas mauvais qu'elle soit basée sur des critères de qualité, d'approvisionnement, etc. Cela permettrait d'établir certains barèmes, si j'ai bien compris l'idée, qui pourraient éventuellement aider tout le monde à améliorer le rendement et la qualité elle-même.

Là, il y a une question que je voudrais poser au monde de l'entreprise. Est-ce qu'on pourrait s'engager à un effort constant pour augmenter le contenu québécois des produits? On sait bien que tout ne peut pas être 100% québécois, c'est même assez rare que ça le soit, mais est-ce qu'on peut prendre, dans le monde de la production, de l'entreprise, un engagement que le contenu québécois soit un souci de plus en plus présent dans la fabrication?

Avant de quitter la question du marché interne, je voudrais, bien, sûr, parler un peu — parce que cela a été évoqué beaucoup — du marketing, de la distribution et de l'accessibilité des canaux de distribution pour les produits québécois chez nous. Il y a des problèmes-clés qu'on a identifiés et qui peuvent se résumer comme ceci: la fabrication québécoise est souvent mal intégrée à la distribution ou bien vice versa, ça revient au même; cela a été souligné avec insistance et n'a pas été démenti, surtout quand les canaux de distribution et les décisions d'achat sont assumés de l'extérieur.

Pour sa part, bien qu'il s'agisse d'une réponse partielle, le gouvernement serait prêt, entre autres choses, à revoir sa politique d'aide à l'entreprise, pour favoriser, pour stimuler ou pour maintenir des canaux de première distribution, des produits faits au Québec, de réviser sa politique de façon à ce que cela soit intégré dans l'aide à l'entreprise. Est-ce que vous êtes d'accord là-dessus?

À propos des marchés externes, j'aimerais le rappeler, Mme Bouchard, présidente de l'Ordre des ingénieurs et membre du conseil interprofessionnel nous a souligné une chose qu'on ne remarque pas assez souvent: l'importance de la matière grise, comme on dit de plus en plus, du « know-how », l'importance de Montréal dans le domaine de l'aéronautique qui est une importance continentalement plus que remarquable et qui se développe sans cesse, ce qui est quand même un aspect positif du côté investissement montréalais ou de la région métropolitaine.

Une autre chose que je voudrais souligner, c'est l'aide de l'État, cette fois, au niveau gouvernemental, à l'exportation, qui s'accentue en prenant des formes de plus en plus diversifiées, que je n'ai pas envie de vous donner en détail. Vous les connaissez, vous, du monde de l'entreprise. Je voudrais juste donner un cas, celui du meuble, en particulier celui de Consolidex. Cela a commencé en juillet 1978 et il y a maintenant 30 membres dans ce groupe de fabricants, du côté mobilier. Une subvention de $250 000 a été autorisée pour les aider, depuis le mois de février, à rentrer dans leurs opérations régulières, essentiellement pour assurer un service de transport régulier et aux moindres frais possibles, d'abord vers les marchés de l'Ouest canadien. Déjà, cela donne comme résultat qu'en février seulement, il y a eu 370 000 livres de mobilier, c'est-à-dire 5 000 unités de meubles, en réalité, qui

ont été expédiés, dans cette nouvelle poussée et déjà, pour la moitié du mois de mars, il y a 2 400 unités additionnelles qui y vont et cela donne une économie moyenne, sur les coûts de transport — et on sait à quel point cela peut compter.

Également il faut souligner le rôle des délégations du Québec installées, autant que possible, dans les coins stratégiques, étant donné qu'on ne peut pas les couvrir tous. On a des raisons d'espérer que vont s'accentuer la connaissance économique et les échanges.

Il y a un intérêt évident à être en Amérique latine, comme dans les six villes des États-Unis, dans les cinq en Europe, celle du Japon, à Tokyo, aux Antilles et à Toronto. Cela, c'est à votre service. Le rôle essentiel de ces délégations est non pas de courir après l'investissement de l'étranger d'abord, mais de courir plutôt après les marchés pour les produits québécois s'en allant sur ces marchés. C'est à vous d'en profiter.

Sur un autre plan, est-ce que le gouvernement du Québec doit se mêler de toute la question des normes de qualité, de ce qu'on pourrait appeler « trademark » un peu plus reconnaissable et peut-être unifié dans certains cas?

À partir de là, c'est à vous la parole.

**Mme Pauline Boileau**
(Association des consommateurs du Québec)

Dans une société où la rareté des ressources, autrefois dites inépuisables, pointe à l'horizon, le vaste gaspillage productif commence à être perçu comme scandaleux et risque d'entraîner des mouvements de contestation dont nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer l'impact sur l'appareil de production pris dans son sens large. L'emphase qu'ont mis les groupements de consommateurs à travers le monde, depuis le début de cette décennie, sur la conservation, se développe en un mouvement irréversible, ce qui fait que nous n'accepterons plus que ce qui est produit aujourd'hui ne le soit qu'en fonction de sa mort, dont l'accélération n'a d'égale que celle de l'inflation des prix, mais le soit plutôt en fonction de sa valeur d'usage, de sa qualité, de sa durée possible réelle. Il faudra donc repenser le bien à mettre en marché et la publicité aussi.

On a répété à quelques reprises, dans cette rencontre, que le consommateur devrait contribuer à l'essor économique, en achetant les produits d'ici. Si le produit répond à des critères précis de qualité, s'il porte une identification sans équivoque, s'il fait l'objet d'un marketing agressif, le consommateur, bien informé, sera disposé à faire sa part, comme on l'a mentionné.

Si tous ces éléments avaient été rassemblés, le consommateur n'aurait pas hésité à faire des choix dans le sens de l'achat chez nous. Mais ne faudrait-il pas demander aux acheteurs des grandes chaînes, par exemple, pourquoi ils achètent les bleuets du Nouveau-Brunswick plutôt que les nôtres, les langues de morue de Finlande plutôt que celles de la Gaspésie? Pourquoi les foies de morues, le homard congelé, les crevettes de Matane, les produits de l'érable, et j'en passe, sont-ils difficiles à trouver?

De toute façon, s'est-on vraiment interrogé sur les désirs des consommateurs? On ne s'est pas vraiment senti perçu comme partenaire par toutes les parties ici, mais plutôt comme une espèce de tiers-monde. Un ami me disait hier: Vous autres, les consommateurs, vous êtes le tiers-ordre. C'est assez imagé. Pourtant, il suffirait, demain matin, de renforcer nos alliances avec les travailleurs, le monde de la coopération, pour mettre au monde, ou mettre en terre, n'importe quel produit qui nous est imposé par des impératifs qui ne tiennent hélas pas compte des besoins réels des consommateurs.

**M. René Lévesque**

Je vous poserai la question qui appelle un oui ou un non. Je ne suis pas pour anticiper sur votre réponse. Mais quand on demandait si cela pourrait être utile de rééditer *Les mille façons d'acheter québécois* et peut-être des guides sectoriels, est-ce que vous être d'accord là-dessus? Est-ce que cela a été utile du côté des consommateurs, qui sont finalement le jugement suprême, en ce qui concerne les produits?

**Mme Pauline Boileau**

Oui. Cela a servi, mais il reste encore beaucoup de choses à faire.

**M. Pierre Côté**
(Conseil du patronat du Québec)

Nous avons été très heureux de participer au Sommet économique parce que nous ne voulions laisser aucun effort de pouvoir contribuer avec les groupes ici autour de la table à essayer d'améliorer nos standards de vie et l'orientation économique.

Nos objectifs: la relance économique par la relance des investissements. Nous croyons qu'à ce niveau, ceci créera de meilleurs niveaux de vie au Québec par la création des emplois. À ceci, nous voulons encore signaler que nous produisons pour des marchés. Nous avons les contraintes d'être compétitifs et il est extrêmement important, surtout actuellement dans la période que nous avons qui favorise nos exportations, de profiter de cette période pour qu'on redevienne aussi efficace qu'on puisse l'être et qu'on ait cet avantage marqué pour pouvoir exporter. Sur la question de l'achat chez nous, on ne peut faire autrement que le favoriser, tout en donnant aux consommateurs ainsi qu'à nos marchés la possibilité de choix. Nous allons revenir sur l'évaluation du Sommet à la fin de l'après-midi, mais nous voudrions toutefois signaler que notre absence de réagir sur certains des points ne signifie pas nécessairement un consensus d'acceptation. Ce qui est important pour nous, c'est que nous sommes extrêmement intéressés à s'asseoir et à dialoguer sur les recherches des moyens à apporter aux solutions qu'on cherche.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

Parmi les points qui ont été mentionnés, il y a la question des sociétés d'exportation ou de la Société d'exportation et des consortiums. Le milieu des affaires est prêt à explorer cette avenue en se fondant sur un examen des ratios coûts-bénéfices pour voir ce que cela donne. On peut peut-être le faire sur une base expérimentale et lui donner un développement graduel. Je pense que c'est un genre d'initiatives

où les « sunset laws », les clauses de révision peut-être à échéance de cinq ans seraient indiquées pour qu'on ne devienne pas prisonniers d'une société additionnelle, si elle n'a pas l'utilité que l'on croit initialement, mais nous sommes prêts à tenter l'expérience.

Sur un deuxième point, la question du catalogue ou du guide des produits québécois, je pense bien que nous sommes tout à fait d'accord avec tous les moyens qui peuvent aider à augmenter la consommation des produits québécois. L'aspect des normes de qualité, c'est une question difficile. Il y a des efforts, à consentir de ce côté-là. J'ajouterais au catalogue ou au guide que vous avez l'intention de publier l'utilisation de Radio-Québec pour avoir, par exemple, un programme hebdomadaire sur les produits québécois, par groupe de produits et d'industries. Je pense qu'au lieu de naufrager le Québec avec des programmes d'inspiration marxiste-léniniste, on pourrait donner un sérieux coup de main au Québec en utilisant les ondes de cette façon-là. Nous sommes aussi des Québécois et aussi anxieux que quiconque d'augmenter la prospérité du Québec. Cela passe aussi par l'augmentation du contenu québécois de nos produits. Mais pour ce faire, il faut le faire dans des limites concurrentielles, il faut qu'on puisse vendre nos produits. Les consommateurs sont peut-être prêts à payer sur base transitoire un peu plus cher pour des produits québécois, mais ils ont la liberté de choix et ils ne paieront pas n'importe quoi. Il faut aussi que les environnements dans lesquels on travaille nous permettent de rencontrer non seulement les questions de coûts, mais aussi les échéances, ce qui veut dire que nous avons besoin de la coopération de nos partenaires du côté syndical comme du côté gouvernemental parce que nous sommes, de toute façon, partenaires dans les résultats, de manière à être capables d'être plus productifs, d'être plus concurrentiels.

Il faut considérer le rendement de l'entreprise sur une certaine période et il faut considérer l'utilisation des profits aux fins d'augmenter la productivité des entreprises, parce que les augmentations de salaires ne pourront pas, à moyenne période, dépasser l'augmentation de productivité. Si on veut pouvoir augmenter le revenu réel, il faut pouvoir augmenter également notre productivité.

Nous devons respecter, les lois et je pense que nous le faisons, mais nous devons aussi respecter les lois du marché auxquelles à travers le monde personne ne peut échapper. On peut parfois se payer des dispenses d'échapper aux lois du marché, mais on paie toujours assez cher la tricherie que l'on se permet et notre efficacité est réduite du côté des entreprises lorsqu'on est en quelque sorte écrasé entre les lois du marché et les interventions gouvernementales. Il faudrait que les interventions gouvernementales soient dans le sens d'aider au fonctionnement des entreprises, qu'elles soient dans le sens aussi des lois du marché de telle façon qu'il y ait une composition productive des efforts.

**M. René Lévesque**

Peut-être que votre suggestion d'un meilleur équilibre à ce point de vue-là des émissions de Radio-Québec — on est bien placé pour que ce soit entendu — pourraient utilement être retenue, j'en suis sûr. Cela permettrait une sorte de sondage permanent jusqu'à un certain point.

Si j'ai bien compris, on ne reparlera plus de la réédition du code *Les mille façons d'acheter québécois* parce qu'il semble qu'il y a un accord là-dessus. Finalement, en ce qui concerne le contenu québécois, il me semble qu'il n'y a pas de loi du marché qui peut empêcher qu'il y ait un effort auquel on s'engagerait. Il ne s'agit pas d'aller contre le bon sens économique, il s'agit quand même d'avoir ce bon sens collectif à essayer d'augmenter sans cesse la teneur en contenu québécois dans nos fabrications.

**M. Roland Pigeon**
(Coopérative fédérée de Québec)

En parlant d'acheter québécois, vous savez tous que nous importons une grande quantité de fromages fins qui nous viennent d'autres pays et que, présentement, avec notre nouvelle technologie, nous fabriquons presque toutes ces marques de fromages chez nous au Québec, présentement. Est-ce qu'on aurait autant de succès, messieurs les ministres, que vous en avez eu, par exemple, dans les textiles et dans la chaussure en travaillant de concert avec le gouvernement fédéral pour ralentir ces importations de fromages chez nous pour aider les producteurs agricoles à produire plus de lait, à faire plus de fromages et de consommer des produits de chez nous?

Je sais que vous avez eu des succès dans les textiles et dans la chaussure. Peut-être qu'on aura la même chose dans les produits laitiers.

Avec l'accord de Mme Payette et la bonne coopération ensemble, nous avons fondé la Société de développement coopératif dans la province de Québec, qui va aider à créer de nouvelles entreprises coopératives, qui vont commencer petites, ce sera des PME à ce moment. Nous espérons, comme tant d'autres, qu'elles grandiront, qu'elles créeront des emplois, qu'elles prépareront des administrateurs, des bons gestionnaires, pour le bien de l'ensemble de la communauté de la province de Québec.

**M. Antoine Turmel**
(Provigo Inc.)

Je voudrais traiter trois points particulièrement. D'abord, la politique d'achat du gouvernement où je crois que l'application devrait être très prudente. On devrait surtout tenir compte de la propriété québécoise, car souvent et en grande partie, les profits sont réinvestis au Québec. On devrait également tenir compte de l'apport technologique au Québec. On devrait aussi tenir compte sérieusement des possibilités d'exportation des produits qui sont fabriqués par ces entreprises.

Le deuxième point, c'est l'augmentation du contenu québécois dans les produits vendus chez nous. On devrait exercer un contrôle, peut-être avec l'aide du gouvernement, de qualité adéquat, ce qui n'a pas été fait dans le passé. Également, j'apporterais la suggestion qu'une aide du côté des arts graphiques dans la présentation des produits soit peut-être développée. Cela fait partie du marketing des produits. C'est très important. La compétitivité, naturellement, avec les autres fabricants à l'extérieur du Québec, pourrait aussi être mise en ligne de compte.

Je crois enfin que la suggestion de M. Guérard, de faire une promotion institutionnelle par le truchement de Radio-Québec, a de grands mérites.

**M. René Lévesque**

J'aimerais qu'on revienne aussi, si on a le temps avant la fin sur la question de l'identification des produits, surtout en ce qui concerne notre marché. Peut-être que tout le monde ne peut pas suivre l'exemple de Cooprix, mais je suis renversé de l'extraordinaire éloquence avec laquelle Cooprix, qui ne boycotte pas les autres produits, trouve le moyen quand même d'identifier la production québécoise dans l'ensemble de ses magasins. Je pense que la suggestion vous avait été faite. Je ne sais pas s'il n'y aurait pas moyen d'y penser dans votre coin.

**M. Antoine Turmel**

J'y pense sérieusement.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)
Je voudrais seulement dire un mot sur ce que vous avez mentionné, à l'effet que, d'ici dix ans, 700 000 jeunes arriveront sur le marché du travail. On pense que l'entreprise privée n'arrivera pas à créer ces 700 000 emplois. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance que le gouvernement, effectivement, arrête des stratégies rationnelles, poursuivies en fonction de nos besoins au Québec, et qui auraient comme priorité, non pas l'exportation, mais nos satisfactions, ici dans le territoire.

À cet effet, vous trouverez qu'on met l'accent sur la recherche, la technologie nouvelle. Il faut rapatrier notre technologie, car on pense que c'est important d'avoir moins de dépendance sur ce plan.

On revendique également auprès du gouvernement des mesures de surveillance du capital étranger. On ne peut pas endurer, comme société qui veut être souveraine, tant de domination. On doit, quant à nous, trouver les moyens pour faire en sorte que cette domination soit évitée.

Quant aux produits du Québec, vous retrouverez dans nos positions que l'État québécois assure aux acheteurs québécois que les commerces et lieux de marché offrent l'accès aux biens fabriqués au Québec. Je cite un exemple: le Québec a retiré des tablettes de la Société des alcools des vins qui provenaient de certains pays, pour les remplacer par des vins du Chili. On n'est pas plus d'accord avec les vins du Chili. Il faudrait peut-être encourager davantage nos produits ici. S'il y avait un catalogue, pour éviter l'exploitation par les prix, il faudrait qu'il y ait les prix dans le catalogue aussi, de façon à ce qu'on connaisse non seulement les produits, mais les prix aussi, pour éviter ces situations.

Je termine en insistant sur la surveillance des capitaux étrangers parce que sur le plan de la distribution, on voit souvent les grands monopoles étrangers s'accaparer même des moyennes ou des petites industries. Le gouvernement doit être un moteur sur le plan du développement économique, sur le plan de la stratégie industrielle, pour faire en sorte qu'on ait au Québec, les moyens d'être plus autonomes.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Quant au marché interne, la façon dont nous le voyons, c'est qu'il soit exploité et organisé pour que, sur le plan économique, nous visions d'abord à satisfaire les besoins des Québécois par des produits faits au Québec. On sait, par ailleurs, qu'on importe des oranges et du pétrole parce qu'on n'en a pas, mais, sur le plan de l'exportation avec lequel on est d'accord, on ne propose pas le retour d'une sorte d'autarcie économique. Nous sommes en désaccord avec le monde patronal quand il nous dit que la concurrence avec d'autres pays nous oblige à avoir les plus bas salaires, les plus mauvaises conditions; donc ce sont les exportations, d'après nous, qu'on doit faire de façon sélective.

Ce que je veux dire, c'est qu'on n'est pas intéressé à mettre les travailleurs du Québec en encan versus Taiwan ou d'autres pays qui peuvent sortir des produits à meilleur marché et se faire opposer la logique qu'au Québec, il faut tenir les syndicats tranquilles. Le rapport Fantus, sous l'autre gouvernement, est un exemple; pour qu'on devienne « compétitif », il faut exporter, mais on pense que ça doit être dans le respect de la dignité des Québécois.

Notre objectif fondamental sur le plan économique est double: la satisfaction des besoins des gens et le plein emploi. On est convaincu que l'entreprise privée — elle l'a prouvé dans le passé — ne créera pas les 700 000 emplois d'ici dix ans pour les jeunes qui s'en viennent sur le marché du travail. Si on ne veut pas une explosion, nous préconisons que l'État joue un rôle moteur dans le développement économique et qu'il en soit le principal responsable. Cela ne veut pas dire de tout nationaliser, ça ne veut pas dire de tout bureaucratiser la société. Mais ce qu'on veut dire, c'est que les milieux patronaux n'ont pas de mandat de la population, ne sont pas élus démocratiquement et ce n'est pas à eux, d'après nous, de définir les objectifs et les moyens de créer le plein emploi. Ils ont déjà créé 312 000 chômeurs, on ne voudrait pas que, dans les dix prochaines années, il s'en crée de plus.

Quant à l'achat chez nous, on est d'accord avec *Les mille façons d'acheter québécois*, bien sûr, mais je tiens à dire là-dessus que, pour faire de l'argent, il y a des gens aussi qui importent pour faire plus d'argent... L'exemple de commerçants qui font venir des produits moins chers, mais qui vendent au Québec au même prix que les produits d'ici, ce qui leur fait un bénéfice supplémentaire.

Au mini-sommet du meuble — le ministre Landry doit s'en rappeler — la FTQ a révélé qu'il y avait un fabricant qui avait vendu des meubles dans le secteur public et il avait mis deux employés à temps plein pour enlever les affiches de l'Allemagne de l'Ouest dessus pour mettre l'étiquette « fabriqué au Québec ». Donc s'il s'agit d'acheter québécois, il faut voir à ce que personne, pour faire une piastre, importe et dissimule ça.

Quant à Radio-Québec, M. le Premier ministre, qu'il y ait des émissions à Radio-Québec sur la façon d'acheter québécois, on est d'accord avec ça. Maintenant, le gouvernement pourrait peut-être accéder, quant à Radio-Québec, à une demande qu'on a faite déjà à Radio-Canada, à savoir qu'il puisse y avoir des émissions traitant spécifiquement du syndicalisme au Québec.

**M. Marc Delisle**
(Fédération des magasins Coop)

Qu'on sente le besoin de réaffirmer la politique d'achat chez nous, de la préciser et, si possible, de la présenter de façon simple, je pense que c'est très bien et, là-dessus, vous pouvez comprendre qu'en termes d'appui, d'acheminement de documents, de réseaux coopératifs et disponibles, et particulièrement celui du secteur coopératif de la consommation. On serait même prêt à aller plus loin. Pourquoi ne pas penser, à un moment donné, à la foire du produit québécois, du secteur de la consommation, mais une foire qui, dans mon esprit, devrait voyager régionalement?

La réimpression du document, *Les mille façon d'acheter québécois*, est importante, identifiant bien les produits, les marques de produits, mais il faudrait aussi jeter un bon coup d'oeil avant de rééditer pour que cette documentation soit facilement accessible aux consommateurs.

Quant à l'idée d'un code de la qualité, j'emboîterai le pas avec M. Turmel; pour présenter un code de qualité, il faut être sûr de notre qualité et il faut aussi pouvoir la contrôler. Alors, distribuer des produits québécois de qualité, c'est notre objectif. C'est l'orientation qu'on poursuit en termes de qualité et vous savez qu'on va la continuer. Là-dessus aussi, on est bien heureux d'entendre que des efforts seront faits pour ajuster la fabrication aux besoins du secteur de distribution.

**M. Paul Couture**
(Union des producteurs agricoles)

Je pense que les producteurs sont prêts à prendre leurs responsabilités pour ce qui est des normes de qualité et je pense que c'est la meilleure manière de faire connaître un produit et faire accepter le produit québécois. On a des preuves à ce sujet dans les productions qui sont plus organisées, comme le lait, les oeufs, les légumes, les fromages, etc. On a fait une réception de vins et fromages à des gens de l'Ouest du pays, l'année dernière, et ils trouvaient que nos fromages importés étaient beaucoup plus frais que les leurs. Quant à la politique d'achat du gouvernement, nous sommes bien d'accord, parce que c'est un marché potentiel qui est assez grand. Il faudrait aussi dépasser et créer une mentalité de développement de notre économie; c'est vrai pour les produits agricoles, alimentaires, ainsi que les autres produits. On est prêt à collaborer et à fonctionner dans cette optique.

**M. Jean-Paul Hétu**
(Centrale des syndicats démocratiques)

Quant on parle d'achat de produits québécois, il y a tout de suite un groupe de travailleurs qui me vient à l'esprit et qui est vraiment important au Québec, ce sont les travailleurs du vêtement et du textile. Je voudrais faire un certain nombre de remarques en rapport avec l'industrie du vêtement, notamment pour hommes.

Si le Québec ne fait pas attention, c'est l'Ontario qui va récupérer l'industrie de fabrication de vêtements pour hommes.

Actuellement, il y a une révolution profonde qui se fait dans cette industrie-là. On passe de l'étape de la production artisanale à celle de la production industrielle. Quand on parle de favoriser l'achat des produits, une des difficultés qu'on

remarque de la part du gouvernement du Québec, c'est qu'il n'a pas les leviers pour véritablement protéger et stimuler l'entreprise, mais il y aurait un moyen possible au niveau du génie. Dans la réforme qui est faite actuellement dans le mode de production dans le vêtement pour hommes, savez-vous qu'on a importé du génie européen pour mettre en marche toute l'entreprise? Notamment allemand. Les dessinateurs sont des Allemands, le directeur du génie est un Allemand, etc.

Ma proposition serait de voir à ce qu'on s'équipe pour pouvoir véritablement développer ce génie. Au niveau de la production industrielle, on a actuellement un tas d'artisans qui développent de belles choses chez nous, mais il va falloir faire attention à cette orientation. Il faudrait avoir des moyens pour développer ça véritablement. Sinon, qu'est-ce qui va arriver? Vous allez faire face à des problèmes comme gouvernement. Les gars vont perdre leur job et l'autre problème devant lequel on se trouve on le réglera en temps et lieu par l'introduction de cette nouvelle machinerie, les travailleurs vont se qualifier pratiquement au taux du salaire minimum. Cela est inquétant également pour des syndicats. D'un côté, on veux favoriser le progrès économique, mais la structure de décret dit que par toute la nouvelle machinerie ces travailleurs sont classés au taux du salaire minimum.

Il se pose des questions: on va appauvrir ces travailleurs pendant que cette industrie va véritablement faire face et surmonter ses problèmes. Quant au code d'éthique, il faut aussi faire attention; mais il va falloir qu'on identifie très bien si c'est québécois et il va falloir s'arranger pour que ce ne soit pas trop caché. Il y a bien du monde à l'extérieur aussi qui vont dire: c'est un produit québécois.

Un autre élément bien important à considérer quant à ce code, c'est l'indication de la part du contenu québécois. C'est quoi la part de production québécoise dans un habit? Si les gars achètent le matériel en Chine, par exemple... Il peut y avoir une part d'illusion mais il va falloir fouiller ça de très près pour ne pas qu'on se conte des histoires non plus.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Quand on parle des marchés internes, je suis bien obligé de vous dire que ce qu'on est en train de vivre actuellement au Québec et ce qu'on est en train de parler tout le monde ensemble de faire, nous, on le fait chez nous depuis 50 ans, d'une autre façon, évidemment, en faisant la promotion de produits portant l'étiquette syndicale. On a déjà publié des guides, on a déjà fait des émissions à la radio, à la télévision, on a déjà acheté des pages d'annonces dans les journaux. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est plutôt des cours de sensibilisation des consommateurs québécois aux produits québécois.

Je m'explique. Je ne connais pas beaucoup de consommateurs qui, sans avoir une bonne raison, vont acheter une blouse qui coûte $3,00 plus cher quand la qualité leur semble à peu près pareille. Il va falloir une sérieuse éducation pour les convaincre qu'une marchandise qui se vend un peu plus cher a peut-être une meilleure qualité et en plus c'est une marchandise qui crée de l'emploi et qui leur permet de sauver de l'argent à l'impôt au lieu de payer des citoyens à ne rien faire parce que le monde achète des produits qui viennent de l'extérieur.

Pour le marché externe, en rapport avec l'intervention de M. Bourdon, je ne trouve pas que c'est placer les travailleurs québécois à l'encan contre Taiwan et les autres quand on parle de négociations avec le GATT. On a 25 000 membres là-dedans, c'est créateur d'emplois et on est extrêmement intéressés, pas seulement dans le vêtement, mais tous les produits qui peuvent être exportés.

L'idée des consortiums d'exportation est bonne, et ceux-ci ne doivent pas seulement trouver des débouchés, ils doivent s'assurer aussi de la qualité. C'est extrêmement important. Si on exporte des produits de qualité inférieure, une fois qu'on aura perdu notre renommée dans ces pays-là, ce sera perdu pour tous les autres pendant plusieurs années; il faudra alors énormément d'efforts et d'énergie et beaucoup d'argent pour essayer de les convaincre que maintenant la qualité nous est revenue.

Je pense que ce sont des choses extrêmement importantes. Quand vous parlez du droit au travail et que vous nous mentionnez qu'arriveront sur le marché 700 000 nouveaux travailleurs d'ici dix ans, ça fait 70 000 par année. Nous autres, déchirés entre notre conviction québécoise pour les produits québécois et nos convictions syndicales pour les produits de fabrication syndicale — les produits québécois fabriqués dans les PME il n'y en a pas tellement qui peuvent se réclamer de fabrication syndicale — on va être déchirés un peu entre les deux.

**Les ressources humaines**

**M. René Lévesque**
(Premier ministre)

Beaucoup de choses ont été évoquées à ce chapitre et elles ont eu un caractère remarquablement productif. On a essayé de ramasser ça le mieux possible, par exemple, autour de certains thèmes; je vais les énumérer et dire très rapidement ce qui semble ressortir. À propos de la politique de main-d'oeuvre d'abord. Un des sujets qui semble avoir le plus frappé les gens, c'est la possibilité qu'on puisse organiser des rencontres bilatérales, donc, nécessairement volontaires, entre le patronat et les syndicats, portant sur toutes les questions générales qui sont reliées à la main-d'oeuvre.

Pas besoin de dire que le gouvernement serait prêt à encourager et à soutendre, si c'est indiqué, des réunions comme celles-là, en terme de support technique, par exemple. Mais est-ce qu'on pourrait s'entendre en ce qui concerne le vaste domaine de la main-d'oeuvre où on cherche, sur le sérieux de cette idée qui a été évoquée et qui a quand même fait pas mal de manchettes, ce que pourrait être une politique de main-d'oeuvre avec les contraintes qu'on connaît dans le régime actuel?

Il y a une autre idée qui m'a plus que surpris, qui m'a agréablement estomaqué et dont le principe semble avoir été partagé par à peu près tous ceux qui sont intervenus — ce serait une énorme nouveauté, incroyablement féconde si elle peut se mettre en marche — c'est ce qu'on a appelé diversement une caisse de stabilisation de l'emploi ou un fonds de licenciement collectif. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce serait tout un progrès dans notre société si on pouvait trouver une

façon rationnelle d'organiser quelque chose comme cela. Si je résume en deux mots, il s'agirait d'un fonds qui, quand des congédiements affectent des groupes d'employés, non pas les individus, mais des groupes, un fonds qui pourrait prendre non seulement des mesures curatives, comme des compensations monétaires ou des retraites accélérées, etc., toutes les méthodes qu'on connaît déjà, mais également des mesures préventives de formation, de recyclage, de mobilité. Ce n'est pas nouveau l'idée, au moins sectoriellement je m'en souviens depuis les années soixante, le syndicat des métallos, par exemple, la FTQ, sous la forme d'un fonds minier, l'avait évoquée déjà et on voit très bien la rationalité que cela pouvait représenter dans le domaine minier où les mines ouvrent, les mines ferment. Mais cela n'a jamais débouché, on le sait, sur un projet concret. L'idée revient de nouveau autour de cette table, de plusieurs sources qui semblaient, sur le principe, s'entendre. Sur le principe, est-ce que les parties seraient d'accord pour qu'on donne une priorité à l'élaboration d'un programme comme celui-là, avec une séquence qui pourrait être celle-ci. On pourrait — n'appelons pas cela un livre vert, il y a eu assez de livres de toutes les couleurs — mais on pourrait peut-être commercer par, le plus vite possible, mettre au point une étude sur les alternatives, les modalités qui ont été évoquées. Par exemple, l'administration devrait-elle être paritaire? Il n'y a absolument pas de raison que cela ne soit pas patronal-syndical si éventuellement cela prend une forme définitive. Quel serait le mode de financement? Est-ce qu'il y a moyen de trouver une complémentarité convenable avec l'assurance-chômage, l'énorme masse de millions qui est actuellement au niveau fédéral?

Est-ce que cela impliquerait que cela ne peut pas se réaliser sans l'intégration de ces programmes, parce que c'est quand même l'argent des contribuables. Est-ce qu'on pourrait d'abord essayer de cerner toutes les questions qu'implique l'application d'un principe comme celui-là? Deuxièmement, qu'on pourrait envisager une période de consultation avec les intervenants que vous représentez et troisièmement, espérons-le, l'idée est tellement bonne qu'il nous semble que cela devrait pouvoir se réaliser.

J'aborderai maintenant la question de l'égalité des femmes. Je vais prendre le terme consacré, si vous voulez, dans notre société. J'ai entendu des interventions favorables et je n'en ai pas entendu une seule qui était défavorable et le contraire eut été surprenant. Cependant, on n'a pas entendu bien des suggestions concrètes, je dois l'admettre. De son côté, le gouvernement, vous le savez, a mis sur pied un comité ministériel, une équipe technique pour donner suite au rapport du Conseil du statut de la femme, qui a paru il y a quelque temps. On s'est engagé à ne pas se traîner les pieds. Évidemment, on ne fera jamais assez parce qu'on sait à quel point les besoins sont diversifiés et cela représente, finalement, une métamorphose de la société traditionnelle et il va falloir la faire.

Quitte à accepter notre part des critiques, est-ce que ce serait possible, je pose la question simplement, que d'autres partenaires patronaux, syndicaux, etc. manifestent l'intention de faire leur bout de chemin, manifestent clairement l'intention de le faire? Je pense à la formation, dans le domaine des ressources humaines, il a été beaucoup question de formation, et c'est logique. Nous, au gouvernement, on a fait part de notre intention, par le ministre de l'Éducation, hier, en matière de formation économique, de formation générale et aussi de formation

professionnelle. On nous a demandé, au point de vue de la formation économique, de procéder à une consultation en ce qui concernerait le contenu programmes, manuels éventuellement, parce que c'est une bonne balise traditionnelle qu'on a peut-être trop abandonnée dans l'éducation. Nous sommes parfaitement d'accord avec une telle consultation; on a évoqué non seulement les auteurs potentiels et forcément, le monde pédagogique, mais très spécifiquement que le monde patronal, le monde syndical, le monde de la coopération et de la consommation aient leur mot à dire là-dedans. Il y a aussi eu une suggestion qu'une partie de cela, surtout au secondaire qui est souvent le niveau terminal des études pour beaucoup de jeunes, soit régionalisé afin que ceux-ci aient aussi la connaissance de leur économie régionale. Est-ce que vous êtes d'accord pour participer à ce qu'on peut appeler cette opération fondamentale de mise en place d'instruments de formation et de programmes de formation économique? On nous a demandé aussi de faire un effort accru pour aider à la formation syndicale. On est parfaitement d'accord. On espère que comme cela a été le cas hier, même s'il y a eu des malentendus, éventuellement, ce sera bien accueilli, mais évidemment, à l'intérieur des contraintes budgétaires.

Une autre idée a été proposée, c'est celle du congé-éducation qui, dans toute cette question de valorisation maximale des ressources humaines est quand même un sujet qui mérite au moins d'être traité et sur lequel j'aimerais bien qu'on s'arrête, surtout du côté patronal. Disons dans quelle limite ou dans quelle mesure on pourrait pousser, ce qui partiellement existe déjà.

On a annoncé, au niveau du gouvernement que pendant l'année en cours, il va y avoir des changements en ce qui concerne le recours à l'injonction en cas de conflit, en particulier. Il semble y avoir un consensus. En tout cas, si ce n'est pas vrai, cela m'a paru être un accord général que ces recours judiciaires, tout comme l'injonction, soient entendus autant que possible par un tribunal ou un banc spécialisé qui connaît son affaire et aussi que les parties aient la chance de s'exprimer et qu'il n'y ait plus d'ex parte, mais que les parties aient la chance de s'exprimer. Je ne vais pas plus loin pour l'instant. Il me semble qu'il y avait un consensus à peu près là-dessus et j'aimerais bien savoir s'il peut être confirmé. Ce serait un bon point de départ.

Maintenant, il y a l'immense domaine de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. Le moins qu'on puisse dire, c'est que celle-ci peut recouvrir plusieurs facettes. Il y a l'organisation du travail qui, évidemment, doit évoluer comme tout le reste, comme les esprits et comme la société. Il y a les mécanismes de gestion, un genre de gérance, de « management ». Il y a la participation à la direction, aux décisions. Il y a l'investissement, la participation à l'investissement et la formule ou des formules de partage aux bénéfices, aussi l'intéressement. Il y a des milliers d'entreprises, et il y a des dizaines de milliers de travailleurs qui sont dans ces entreprises. Tout cela les touche à tous les niveaux, du patron jusqu'à l'employé. Il me semble que ce qui s'est dégagé, c'est que, dans l'étude presque nécessairement renouvelée de cet ensemble, on est quasiment aux premiers balbutiements — et ce n'est pas exclusif à une partie — aussi bien du côté des patrons que du côté des employés. On cherche cette réorganisation de la vie et des conditions de travail. On cherche un peu intensément où on devrait aller avec cela. C'est un domaine où il y a des réflexions, des essais, des initiatives. Il y a une

chose certaine; si elles doivent venir, elles doivent venir d'abord de ceux qui vivent dans l'entreprise et aussi de l'entreprise elle-même. Ce n'est pas le genre de truc qui peut être coercitif. Il s'agit vraiment d'un tissu de vie. Pour l'instant, on ne peut pas parler de législation de ce côté-là — je pense que je rassure tout le monde en même temps — parce que ce serait vraiment patauger dans l'inconnu, mais est-ce qu'on pourrait peut-être ouvrir vers des expériences volontaires? Cela a été évoqué. On a évoqué peut-être des façons de le faire. Il n'y a pas de recette magique. Des expériences, il y en a eu beaucoup en Europe et il y en a eu aux États-Unis aussi, en Amérique du Nord. Les expériences démontrent qu'il n'y a pas de recette magique et que les formules doivent coller à la réalité, la réalité traditionnelle, la réalité sociologique et la réalité du terrain d'application. Si les participants à la conférence veulent entreprendre des recherches sur, justement, le contenu des expériences qui ont été faites ici et là, un peu partout dans ce domaine et amorcer leurs propres expériences, le gouvernement est prêt — j'en prends l'engagement — à étudier sérieusement les mécanismes, les conditions d'une aide technique, financière, de ressources aussi, qui pourraient aider les parties à amorcer, soit des expériences volontaires ou, de toute façon, à faire l'étude de ces formules qui évoluent dans la vie des entreprises un peu partout dans le monde, et il n'y a pas de raison qu'on ne trouve pas notre place dans le courant.

Pour ce qui est de l'investissement dans l'entreprise, on est ouvert à l'idée de favoriser par des mesures fiscales la participation, à quelque niveau que ce soient, des salariés au développement des entreprises québécoises. Donc, sur le principe, on est d'accord et on est prêt à le faire. Il y a une question qui se pose: Est-ce que ces avantages devraient être limités à ceux qui investissent dans leur propre entreprise, celle où ils vivent? Parce qu'il ne faut pas oublier que toutes les entreprises n'ont pas de capital-actions sur le marché.

Il y a encore un autre très grand sujet, l'accès à l'exercice de la liberté d'association ou, si vous voulez, l'ouverture facilitée ou moins entravée au syndicalisme pour ceux qui le veulent. Il y a la constatation qui a été faite qui n'a pas été démentie, que le taux de syndicalisme dans le secteur privé au Québec est un des plus bas au monde dans le monde industrialisé pour ceux qui veulent se servir de l'instrument syndical, je pense que personne ne pourrait avoir d'objections majeures à ce que ce soit un objectif, à ce que ce soit facilité. Plus spécifiquement, la FTQ prône la négociation multipatronale et la CSN, je pense, n'est pas contre, quitte à avoir des balises à elle de ce côté-là, y compris une démocratie syndicale, un syndicalisme de cadre, la remise de la liste etc. Les représentants de la petite et moyenne entreprises essentiellement qui se sont exprimés ont dit craindre — et ont donné les raisons — énormément ce qu'on peut appeler quasiment le traumatisme de ce nouvel instrument possible.

S'il y a un accord, il me semble que, philosophiquement au moins, il ne devrait pas y avoir de désaccord sur le besoin d'élargir l'accès au syndicalisme pour ceux qui le veulent. Il n'est pas question de forcer, bien sûr. Mais comme il y a un désaccord sur les solutions, y compris celle-là, je pense que tout le monde admettra que les formules n'ont pas été suffisamment explorées et précisément définies pour en mesurer toutes les conséquences. Cela a besoin quand même d'être explicité, il me semble, si on veut qu'à un moment donné ce ne soit pas un conflit à ne plus finir, à supposer que cela doive se réaliser. Est-ce qu'il y a des formules qui permettraient — je demande un consensus là-dessus — au moins de

définir complètement le plus vite possible cet instrument? Cela peut être un rapport du ministre du Travail, si on lui fait confiance, cela pourrait être un Livre vert, cela pourrait être amorcé par une rencontre bilatérale du monde syndical et patronal. Après tout, c'est en se parlant que peut-être on finit par démêler les possibilités, les étapes possibles. Enfin, cela pourrait également au départ être confié au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre mais est-ce que vous seriez les uns et les autres intéressés à ce qu'on explore cela, d'abord, mais sans trop traîner, soit une des formes que j'ai mentionnées? Finalement — et là, c'est venu diversement de tout le monde, mais surtout, je pense, avec insistance, du Conseil du patronat qui a parlé d'un groupe d'étude, non pas une enquête Parent — je reprends l'expression d'hier — mais un groupe d'étude compact qui pourrait aider le gouvernement, en travaillant motu proprio sans directive sur cette réflexion sur nos lois du travail. Où va-t-on avec cela? Est-ce qu'il y a quelque chose de plus cohérent, quelque chose de plus vivable aussi que les parties entre elles, encore, pourraient nous suggérer? On ne réinventera pas le monde, mais il y a peut-être moyen de l'améliorer sensiblement si cette discussion pouvait aider à enrichir notre propre réflexion.

M. Ghislain Dufour
(Conseil du patronat du Québec)

Sur la question de la politique de main-d'oeuvre, bien sûr, de notre côté, il n'y a aucun problème, mais on ajoute la dimension de support technique dont le Premier ministre a parlé.

J'aborderai la question du fonds de licenciement collectif; j'utilise cette expression; la CSN a parlé de caisse de stabilisation de l'emploi, c'est sûrement très différent comme approche. L'objectif final peut être le même, mais il y a toute cette question d'assurance-chômage dont parlait le Premier ministre; il y a aussi maintenant dans la Loi 126 cette nouvelle disposition relative aux faillites, sans oublier tous les plans qui existent dans l'entreprise. Beaucoup de ces plans-là ont finalement été négociés. Il faut aussi mentionner qu'on parle de licenciement collectif et non pas nécessairement de mises à pied. Il faut parler du financement. La proposition qui nous est faite d'avoir une étude, nous l'appuyons pleinement.

On a mentionné le problème de l'égalité des femmes. Cela n'a pas été jusqu'à ce moment-ci repris par la délégation patronale. C'est bien sûr que nous sommes très préoccupés par ce dossier. Le seul commentaire qu'on pourrait faire à ce moment-ci c'est qu'on a presque maintenant deux codes du travail au Québec; on a votre Code et on a la Loi 50, la Charte des droits et des libertés, et, en application de cette Charte en relation directe avec la Commission des droits de la personne, il y a bon nombre de ces dossiers-là quant à la participation au travail des femmes qui sont actuellement débattus dans le milieu patronal. Nous avons même un comité de travail avec la Commission des droits de la personne sur certaines questions très précises.

Sur la formation professionnelle, il est bien évident que nous avons absolument été d'accord avec les propositions que nous a faites le ministre Morin, hier. Donc, ce n'est pas une question que nous voudrions poser au gouvernement, mais une question adressée aux trois centrales syndicales. C'est bien beau de former des gars, de leur donner la meilleure formation professionnelle possible, mais si,

lorsqu'ils arrivent dans l'entreprise, à cause des contraintes, notamment des clauses d'ancienneté, ces gars-là sont vraiment au bas de l'échelle, on a de véritables problèmes et cela a été exprimé surtout dans le cas du meuble.

Sur les relations de travail, je pense que quand vous avez parlé de l'injonction, vous avez surtout référé à un banc spécialisé, de la Cour supérieure probablement. C'est bien sûr que c'est notre orientation de préférence au Tribunal du travail. Le problème fondamental et celui qui a été le plus débattu, c'est ce que vous avez appelé dans des termes très élégants « accès à l'exercice du droit à la syndicalisation ». Nous, on parle de négociations sectorielles, négociations multipatronales. Vous avez dit qu'il y a consensus possible. Nous vous disons qu'il n'y a pas de consensus possible sur cette question. Pourquoi n'y a-t-il pas de consensus possible? Nous avons mentionné hier, par exemple, cette recherche qui établit que seulement 10% des travailleurs québécois non syndiqués voudraient la syndicalisation. Lorsqu'on fait ce bilan en comparaison avec toutes les difficultés qui ont été mises sur la table, notamment par les PME, les bilans qui ont été dressés, il nous apparaît qu'en termes de bilans, nous ne pouvons pas rallier les hypothèses syndicales qui nous sont amenées à la table.

Vous avez quand même suggéré, soit un livre blanc, vert ou bleu ou une rencontre bilatérale. On peut en discuter de nouveau de cette question, mais il faudrait quand même rappeler qu'au niveau du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre en 1971 et en 1972, durant deux ans, cette question a été débattue sans grand succès parce que les parties ont finalement affiché à ce moment-là à peu près les positions qu'elles affichent aujourd'hui. Mais nous serions heureux d'avoir, de la part du ministère du Travail ou d'un ministère à vocation économique, une étude, qui tiendrait compte non seulement des points de vue des parties, mais de points de vue d'observateurs de l'extérieur.

Vous avez mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une commission Parent, c'est bien sûr. Nous n'avons jamais voulu d'une commission royale d'enquête, nous ne voulons pas de super-structure. Mais la réflexion que fait le ministre actuellement sur les différents problèmes qu'il a lui-même exprimés, ceux qui sont mentionnés, d'ailleurs, dans le document de travail du gouvernement, nous amène à conclure à nouveau quant à nous que cette réflexion en profondeur s'impose toujours.

**M. René Lévesque**

D'accord, M. Dufour, vous êtes prêt, en tout cas si j'ai bien compris, au moins à étudier ce qui pourrait sortir d'éclairage additionnel sur cette question de la négociation multipatronale et d'en discuter entre parties. Mais il y a quand même ce problème fondamental qui a été évoqué et qui n'a jamais été démenti qui concerne les effectifs syndiqués du secteur privé. C'est évident que, d'une certaine façon, on est devant quelque chose qui ne peut pas durer éternellement.

**M. Ghislain Dufour**

C'est bien sûr qu'on peut faire un débat de chiffres. Nos propres chiffres — c'est pour cela qu'on n'a pas voulu embarquer là-dedans — nous conduiraient à un débat traditionnel de statistiques.

**M. René Lévesque**

Cela prouve qu'un centre des données serait utile. On essaie de le mettre sur pied.

**M. Ghislain Dufour**

On l'a accepté et pleinement, mais c'est qu'au-delà de ces problèmes de statistiques comme tels où on peut vous citer les États-Unis avec un taux de syndicalisation de 20%, ce n'est pas cela qui nous préoccupe à ce moment-ci, même si on est à 2% ou 3% de différence; ce sont les principes qui sont en cause.

**M. Antoine Turmel**
(Provigo Inc.)

En ce qui regarde la faiblesse de la syndicalisation au Québec où le taux est supposément un des plus bas au monde, je crois qu'il y a un parallèle à établir avec le marché de la fabrication. J'ai l'impression que les centrales syndicales n'ont pas fait le bon marketing qu'elles auraient dû faire. Une question leur a été posée cette semaine par M. Alfred Rouleau et à laquelle on n'a pas eu de réponse satisfaisante, c'était la suivante: Est-ce que vous vous interrogez sur l'image que vous projetez? On fait des comparaisons avec l'Allemagne et d'autres pays, il ne faudrait pas tomber dans l'embûche de forcer par coercition, si nécessaire, la négociation multipatronale.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

D'abord, concernant l'accès au syndicalisme, je pense que vous avez mentionné, entre autres, une revendication de la CSN en ce qui concerne la liste des employés. Nous considérons cela comme une revendication très importante. Mais d'autres revendications sont essentielles.

Comme il n'y a aucun consensus à rechercher avec les patrons à propos de l'accès au syndicalisme, c'est un droit fondamental des citoyens dont le gouvernement a le devoir d'assurer l'exercice. Il y a des conditions, comme la liste des salariés, comme, l'accréditation en ce qui concerne la première requête, le retrait des injonctions dans les conflits de travail; il s'agit d'une question fondamentale, on ne voudrait pas que ce soit changer le problème de place, mais que ce soit vraiment une recherche comme il existe dans d'autres provinces. Je voudrais aussi souligner que dans les organisations syndicales tous les jours on se bat pour faire respecter ce droit et notamment contre les congédiements de militants syndicaux. Quant à nous, le statu quo ante est une question fondamentale.

En vertu de ce principe, l'employeur n'aurait pas le droit de congédier quelqu'un sans que le commissaire du travail ait rendu jugement avant. C'est important et c'est fondamental. Cela aurait évité beaucoup de conflits, nous pensons; notamment, à la Commonwealth Plywood, cela aurait pu être une des solutions, au départ, dans la situation.

Une autre condition fondamentale et essentielle à l'exercice du droit d'association doit être soulignée. Notre droit à la syndicalisation ne doit pas s'exercer dans des conditions où la police fiche les militants syndicaux, surveille les syndicats

dans notre démocratie. Pour la CSN, dans le futur, si cette situation demeure, si elle n'est pas changée, si on ne met pas fin du côté du gouvernement à l'opération « publique » de la police provinciale, il ne sera pas question de revenir à un prochain sommet économique pour discuter avec les employeurs et avec le gouvernement. C'est une condition essentielle.

**M. René Lévesque**

Sur la question de l'accès au syndicalisme pour ceux qui le veulent — ce doit être la nième fois que je le répète — je pense que le devoir du gouvernement est d'enlever les entraves le plus possible. Je ne sais pas ce que le monde patronal dirait par rapport aux entraves que lui-même, à l'occasion, peut dresser devant cela, mais cela pourrait être utile d'avoir au moins quelque chose qui soit un principe sur la table.

Pour ce qui est du gouvernement, on considère que c'est de notre devoir, en démocratie, d'enlever toutes les entraves inutiles ou vraiment dépassées, désuètes, qui peuvent être là en vue de permettre simplement l'exercice d'un droit reconnu.

Pour ce qui est de la police, je veux simplement rappeler une chose que j'ai déjà dite. Il y a eu des termes déplorables qui ont été employés à l'égard des policiers parce que c'était vraiment les viser dans leur identité personnelle. Il ne faut pas oublier, après tout, qu'eux aussi gagnent leur vie et ce sont des syndiqués, dans la plupart des cas. Ils font un travail nécessaire dans une société imparfaite, on a eu l'occasion de le dire souvent. Si la société était parfaite, on n'en aurait pas besoin, des policiers, mais comme la société est imparfaite eux non plus ne sont pas parfaits. Il y en a qui sont condamnés parfois pour abus. Chaque fois qu'il y a des répressions, des abus des pouvoirs policiers, il me semble que quand ils sont identifiés ils sont corrigés. S'il y a des choses qui mènent à de l'abus ou à de l'illégalité dans le travail policier, vous avez l'engagement plusieurs fois répété du gouvernement que cela va être resserré. Là-dessus, la parole du ministre de la Justice, à moins de vouloir la mettre en doute, a été donnée à l'Assemblée nationale. On est bien d'accord pour serrer cela le plus possible. Je sais qu'à l'occasion, il y a même des milieux syndicaux qui ont consulté la police ou le ministère de la Justice, par rapport à certaines inquiétudes qu'ils avaient à l'intérieur de leurs propres rangs.

**M. Jean Guérin Lajoie**
(Syndicat des métallos (FTQ))

Sur la question de la stabilitalisation de l'emploi, tout le monde est d'accord pour entreprendre des réunions là-dessus. Mais je tendrais à souligner qu'il ne faut pas trop penser à une grande structure globale, parce qu'entre une caisse centrale de licenciements collectifs ou de stabilisation de l'emploi et la caisse de l'assurance-chômage, il n'existe pas tellement de différence. Il y a, bien sûr, des mesures de prévention, mais ces mesures de prévention, à mon sens, peuvent difficilement s'intégrer à l'opération d'une grande caisse uniforme pour tout le monde, qu'elle soit fédérale ou québécoise. Par exemple, des sujets comme la fermeture des mines dans le secteur minier, le travail saisonnier, la construction, le travail à temps partiel, l'organisation des horaires dans une usine ou dans une industrie où la

main-d'oeuvre est féminine sont des sujets qui ne s'abordent pas de façon uniforme. Cela prend des caisses et des mécanismes sectoriels pour aborder ces problèmes de façon valable. Il me semble qu'au départ, on devrait s'orienter non pas tellement vers un mécanisme central, mais une série de caisses sectorielles sous le parapluie d'un principe général.

Le syndicalisme a le sentiment de véhiculer ce qui est une condition essentielle d'égalité pour les marchés féminins de la main-d'oeuvre au Québec. C'est en gros les femmes qui ne sont pas syndiquées. La coupure, si on la faisait de façon statistique, elle passe quasiment comme le couteau dans du beurre. À ce moment, l'accès égal au syndicalisme pour toutes les travailleuses, cela veut dire en grande partie l'égalité d'accès pour les travailleuses au syndicalisme par rapport aux hommes. Je pense qu'il faudrait aussi que cela se reflète dans les préoccupations et dans le vocabulaire des gens qui revendiquent l'égalité de la condition féminine, qu'ils prennent conscience ou qu'elles prennent conscience que l'accès à la syndicalisation doit respecter les réalités féminines.

Je suggère qu'en rapport avec l'ensemble des sujets touchant la main-d'oeuvre, sur lesquels il peut élégamment discuter et mettre des comités d'études et des rencontres bilatérales, que le gouvernement se branche.

**M. Roger B. Hamel**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

En venant à ce Sommet, on s'est fixé des objectifs, en particulier, celui de s'exprimer aussi positivement et avec autant d'ouverture et de cohésion et de consistance que possible, d'une façon solidaire. Cela n'est pas facile parce que je pense que tout le monde réalise, même les membres de notre délégation, que le milieu des affaires n'est pas un monde monolithique.

Cela a été vraiment un tour de force parce qu'on a voulu faire des interventions bien fondées et bien formulées. Vous avez parlé d'un Sommet fructueux et cela a été un Sommet fructueux pour nous: juste le fait de pouvoir se grouper et de faire travailler en équipe nos gens, cela a vraiment été une expérience parce qu'en arrière des 30 personnes qui sont ici déléguées il y en a beaucoup d'autres qui ont préparé des documents, par exemple, comme celui-ci de la Chambre de commerce, sur la relance des investissements. Déjà, pour nous, c'est un énorme succès.

Sur la question de l'éducation économique, vous avez soulevé cela et je pense qu'il y a eu vraiment un consensus de part et d'autre, et j'espère qu'on pourra procéder, en impliquant les personnes ou les associations, organisations qui sont ici présentes.

Un autre petit point, si vous me le permettez, sur la question d'égalité de la femme. Quand nous faisons le recrutement dans les universités pour des cadres, vraiment, il y a des préjugés favorables de la part des entreprises en faveur des femmes dans les universités. Quand nous sommes assez chanceux de pouvoir engager de ces jeunes femmes bien instruites et bien qualifiées, qu'elles soient avocates, graduées en commerce ou ingénieurs, on sait qu'elles apportent une contribution vraiment fantastique à l'entreprise et cela, pas seulement chez nous, mais dans d'autres entreprises.

**M. Bertin Nadeau**
(Centre des dirigeants d'entreprise)

Je veux parler de tout le domaine de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise et du domaine qu'on a appelé aussi la qualité de la vie au travail.

D'abord, je voudrais dire que les patrons, les dirigeants d'entreprise sont d'accord pour continuer à accélérer les études et les expériences dans ce domaine. On invite aussi nos partenaires des syndicats à en faire autant parce qu'on a l'impression que certains de ces nouveaux modes de gestion peuvent remettre en cause la façon traditionnelle d'opérer. Je veux aussi souligner qu'il y a déjà beaucoup de dialogue dans ce domaine. Par exemple, il y a un groupe de compagnies dans l'industrie des pâtes et papiers qui discutent déjà depuis deux ans et demi avec les syndicats pour voir comment elles pourraient mettre en oeuvre certains de ces nouveaux modes de gestion.

Par ailleurs, il serait important de souligner qu'on ne peut pas aller trop vite dans ce domaine et il faudrait aussi éviter de nous imposer, soit par une loi ou autrement, certaines de ces nouvelles façons de procéder. Comme vous le savez, le milieu de l'entreprise est un milieu qui est fort complexe, qui a des dimensions sociales, mais aussi des dimensions économiques. On pense qu'un ne va pas sans l'autre et l'évolution sociale ou l'amélioration de la qualité de vie au travail ne peuvent se faire qu'en tenant compte des contraintes économiques. Autrement, je pense qu'on obtiendrait des résultats qui seraient exactement opposés aux objectifs poursuivis et les travailleurs et les consommateurs seraient les premiers à en souffrir.

Souvent, on accuse les patrons, les dirigeants d'entreprise d'être un peu conservateurs ou lents à adopter les changements. Dans certains cas, c'est peut-être vrai, il faudrait aussi souligner que nous sommes peut-être les seuls, les dirigeants d'entreprise, à être dans une position pour apprécier l'ensemble des contraintes auxquelles l'entreprise fait face et les conditions dans lesquelles elle doit évoluer pour atteindre ses objectifs. Être patron cela veut dire être responsable des résultats que l'entreprise doit obtenir pour satisfaire les attentes de plusieurs groupes de personnes qui y participent. Ici j'inclus les employés qui veulent des salaires plus élevés et des meilleures conditions de travail, les actionnaires qui veulent avoir un meilleur taux sur leurs investissements, les consommateurs qui veulent avoir de meilleurs produits à meilleurs prix, les créanciers qui veulent avoir de plus hauts taux d'intérêt et se faire payer plus vite, les fournisseurs qui veulent avoir de plus hauts prix, les gouvernements qui veulent avoir de plus hauts impôts, etc. Donc, il y a beaucoup d'attentes et beaucoup de demandes qui se font aux entreprises.

Je pense qu'il est important que le dirigeant d'entreprise qui est au milieu de tout cela puisse décider à quel rythme il doit évoluer. Tous les groupes ont des aspirations qui sont légitimes mais il y a certains partenaires autour de la table qui, soit par leurs revendications ou parfois par des promesses, ont tendance à augmenter les aspirations et, ensuite, qui se retournent vers nous pour essayer de les réaliser. On accepte ce rôle, M. le Premier ministre, mais on vous demande de nous faire confiance. Je pense qu'on a besoin de l'appui de tout le monde dans ce domaine. On est prêt à dialoguer, on est prêt à faire les études qui s'imposent mais, s'il vous plaît, ne nous imposez pas d'en haut certains comportements.

Un dernier mot en ce qui a trait à la divulgation des états financiers ou des rapports financiers aux syndicats. Là encore, je crois que les situations peuvent varier tellement d'une entreprise à l'autre. Prenez, par exemple, une PME ou une petite entreprise privée qui peut se trouver dans une situation où, si ses états financiers étaient connus par ses concurrents, cela lui créerait beaucoup de problèmes. Je pense que là on ne peut pas uniformiser et imposer. On en prend note. Dans certaines de nos entreprises, on le fait déjà. Pour les entreprises publiques, c'est déjà disponible mais, encore une fois, je pense qu'il ne faudrait pas imposer par la loi cette pratique.

**M. Ghislain Dufour**

Sur la proposition du statu quo ante. Je pense que cela fait partie de tous les éléments qui doivent être mis en discussion au moment où on parle de l'accès à la syndicalisation. Il y a les états financiers dont on parle; il y a la divulgation de la liste sur laquelle on reviendra tantôt; il y a cette question-là. Nous, nous pensons que dans le régime d'entreprises dans lequel nous vivons — et cela inclut les grands employeurs — il y a des gestionnaires qui ont des responsabilités à assumer et ce n'est pas parce qu'on est en période d'organisation syndicale que cette responsabilité doit être différente, sachant très bien qu'au bout du compte la preuve devra être faite que le geste, s'il a été posé de façon illégitime, sera corrigé.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération du bâtiment et du bois (CSN))

Je voudrais revenir brièvement sur la question de la police. Dans Le Soleil d'aujourd'hui, il y a des détails supplémentaires sur la façon dont les agents de la SQ fonctionnent. Notamment, une entrevue avec le directeur général du CLSC des Frontières qui dit que les agents de la SQ ont déclaré au directeur général du CLSC que s'il avait besoin de renseignements, notamment sur le passé syndical d'un candidat à l'occasion d'une embauche, il n'avait qu'à communiquer avec eux et qu'ils seraient en mesure de lui en fournir. Je sais d'autre part, par d'autres personnes du milieu patronal du secteur public, et notamment par un militant de parti politique que je connais, que des agents lui ont posé des questions très précises sur les allégeances politiques des employés et des dirigeants syndicaux. C'est ce que nous trouvons inacceptable.

Par ailleurs, sur la caisse de stabilisation de l'emploi, ce que nous demandons, ce n'est pas seulement une sorte d'indemnisation quand cela ferme; bien que cela se justifie très bien, je suis heureux de voir que le gouvernement et les employeurs, si j'ai à regarder les modalités, sont d'accord. Nous, nous voudrions évidemment faire reconnaître que si on ferme une usine comme Cadbury où la moyenne d'ancienneté est de 20 ans, ces gens-là ont droit à certains égards et à une certaine indemnisation pour avoir passé autant d'années dans l'entreprise. Mais on pense aussi que cette caisse pourrait avoir un caractère préventif. Aux Fonderies de Sorel, on annonce aux gens le lundi que le vendredi ils n'ont plus d'emploi et, pour bien des gens, c'est toute une vie. Il y a eu beaucoup de fermetures comme cela.

En rapport avec l'accès aux données de l'entreprise, on ne le voit pas juste dans le contexte strict de la négociation, bien que cela aiderait d'avoir des données.

Quand aux femmes, je voudrais dire qu'on a fait des demandes vraiment précises au gouvernement et aux employeurs sur ce qu'ils devraient faire. J'entendais un employeur dire qu'il faut chercher la femme. Il y a vraiment des secteurs où on ne doit pas la chercher beaucoup parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui travaillent là, notamment dans la construction. C'est peut-être l'exemple le plus spectaculaire chez les cadres de la fonction publique, il n'y en a pas beaucoup. Il ne s'agit pas simplement de chercher la femme, c'est de la payer à un salaire égal pour un travail égal. En plus, une femme est souvent empêchée de travailler parce qu'il n'y a pas de garderie. Le gouvernement pourrait y voir. Il y a le fait aussi que les femmes sont dans des secteurs peu syndiqués, dans des tâches vraiment mal rémunérées. Alors, pour nous, l'égalité de la femme, c'est une question fondamentale et non pas juste une question de vieux cliché genre: cherchez la femme et des trucs de cette nature.

**M. René Lévesque**

Évidemment, ce n'est pas la solution concrète totale mais, avant d'y arriver, avec les coûts que cela peut impliquer, il faut tout de même essayer de voir comment on réoriente le domaine des services de garderie. Là-dessus, c'est annoncé qu'il y a une commission qui va être formée justement pour essayer de voir quelles sont les formules parce que ce sont les formules et non pas peut-être la formule unique que peut se payer une population qui a quand même des moyens limités finalement.

Je reviens là-dessus une dernière fois, quant à moi; pour ce qui est de l'allégeance politique des syndiqués ou de quiconque, que ce soit M. Dufour, ou un syndicaliste, ou un fonctionnaire, non seulement, ce n'est pas dans le mandat de la police mais, s'il faut le dire à haute et intelligible voix, ce n'est pas de ses affaires. Au moins, cela a été clairement établi et on ne voit pas pourquoi il y aurait des transgressions de ce côté-là.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

La question de la police, je ne veux pas en parler fort longtemps. Nous autres, on avait toujours pensé que le rôle de la police, c'était d'arrêter les bandits. On voit bien, par ce qu'ils font, que ce n'est pas cela. Je veux dire qu'ils font enquête sur les partis politiques, sur les felquistes, les séparatistes, les syndicalistes. Ils font enquête partout sauf là-dessus. Je ne trouve pas cela tellement encourageant comme réponse. Jamais, on s'est opposé à une enquête de la police, au contraire. Le Premier ministre a déjà dit: « même le mouvement syndical a déjà fait des requêtes pour que la police fasse enquête sur des choses. » C'est bien évident. C'est leur rôle. On n'a absolument rien contre cela, sauf que dépenser l'argent du peuple pour venir fouiller, déguisé en monde ordinaire, et recueillir des informations sur la FTQ, c'est de l'argent gaspillé et du temps perdu; il n'a qu'à venir au grand jour nous poser les questions. On n'a absolument rien à cacher.

Je voudrais revenir à ce que M. Nadeau disait tantôt sur la participation des travailleurs. Il a dit qu'il y a des groupes, en nous montrant, qui font des revendications et il y a d'autres groupes, en vous montrant, messieurs et mesdames les politiciens, qui font des promesses. Quand vient le temps des réalisations, vous vous tournez de notre bord. Si c'est vrai, vous n'êtes pas des politiciens, vous êtes

des masochistes. On ne peut pas se tourner juste de leur bord, ah! non. Je pense qu'on a vu cela tous ensemble et il me semblait qu'il se développait un petit consensus, que cela prendra l'effort de tout le monde pour essayer de relancer l'économie. On ne peut pas se fier juste sur le secteur privé, on ne peut pas se fier juste sur le secteur public. Il faut que tout le monde y mette un petit peu l'épaule à la roue.

Je vais vous rassurer tout de suite sur une chose, M. Nadeau. Quand vous avez dit au gouvernement: « faites attention, la participation à la vie de l'entreprise, c'est délicat, c'est un problème fort complexe », nous autres, on ne veut surtout pas que le gouvernement légifère là-dessus. C'est clair? On va vous rassurer. Quand le Premier ministre a annoncé qu'il favoriserait la participation des travailleurs par des mesures fiscales, encourager le financement est une autre paire de manche. Quelqu'un posait la question tantôt. Moi, je ne suis pas sûr que la meilleure idée, c'est qu'un travailleur participe au financement de son entreprise. Je ne dis pas que c'est nécessairement mauvais, mais il y a certainement moyen de créer une caisse à laquelle les travailleurs pourraient souscrire des montants déductibles d'impôt, et participer à la relance économique. Dans ce sens-là, nous sommes entièrement d'accord avec le gouvernement. Quant au reste, on a assez de misère à mener notre affaire. On ne veut pas commencer à aller mener la vôtre tout de suite. D'ailleurs, je pense que vous n'avez pas besoin de plus de monde pour vous mêler.

Un mémoire conjoint a été déposé sur l'égalité des femmes quant aux questions de garderie, égalité des chances dans la formation, etc. Le patronat nous dit qu'il regarde cela très sérieusement et j'en suis convaincu. Vous n'avez qu'à regarder leur délégation.

Sur la caisse de stabilisation, M. Dufour semble d'accord avec le principe et M. Hamel aussi. M. Côté en a parlé. Du moins, c'est quelque chose qu'on pourrait commencer à regarder. Jean Gérin-Lajoie a peur que ce soit une trop grosse affaire et il parle de secteurs, et vous, M. le Premier ministre, vous avez dit qu'il y aurait peut-être moyen de parler de multisecteurs. Je favoriserais cette idée. Cela commencerait à les acclimater au multisectoriel. Le patronat nous a convaincus, les travailleurs au Québec ne veulent pas du mouvement syndical, en fait, à peine 10%. Je me demande ce qui vous fait peur quand on demande au gouvernement d'amender les lois pour faciliter l'accès au syndicalisme. Vous ne devez pas avoir peur, personne ne veut devenir membre du syndicat. Je pense que là on vient de découvrir un autre consensus.

**M. Jean-Paul Hétu**
(Centrale des syndicats démocratiques)

Première chose, en rapport avec l'organisation du travail. On est bien d'accord pour avoir confiance aux patrons, mais on a bien des expériences qui nous démontrent, quand on leur fait trop confiance, qu'on se fait faire. En dehors de cela, il faudrait procéder par étapes. Par exemple, le ministre qui s'occupe de la culture a commencé à réfléchir là-dessus dans une brique assez substantielle et à ma connaissance, il y en a un qui a fait des critiques très sérieuses, c'est Jean Gérin Lajoie. C'est donc dire que ces réflexions sont vraiment très primaires. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu, dans un premier temps, et je me demande si vous

ne pourriez pas prendre un engagement de cette nature, que ce soit un ministère de la culture ou un ministère social qui fasse dans un premier temps différentes recherches là-dessus. Qu'on essaie de ressortir ce qui a été fait dans d'autres pays, que dans une rencontre ultérieure, on essaie de réfléchir là-dessus pour voir ce qu'il y a là, parce que les patrons ont peur. Mais il ne faut pas qu'ils oublient que les nouvelles expériences qui ont été faites dans ce domaine, cela a été non seulement profitable aux travailleurs, parce qu'ils accédaient comme implication dans l'entreprise à des responsabilités, mais cela a été profitable aussi aux employeurs. Leur rentabilité, leur productivité s'est accrue et là, cela ne se faisait pas toujours sur le dos des travailleurs.

**M. René Lévesque**

Je pense que, là-dessus, on peut prendre l'engagement tout de suite que tout ce qui est disponible dans les expériences acquises ailleurs, — et je pense que cela correspond à ce que disait M. Nadeau aussi au nom des patrons — que plus il y aura d'éclairage, plus on aura de chances de voir venir, mieux ce sera parce qu'on balbutie encore.

**M. Jean-Paul Hétu**

D'accord. Deuxièmement, pour les expériences volontaires. On pourrait marcher et là avec le ministère du Travail. Pour lui, il s'agirait de modifier un tant soit peu ses comités d'adaptation et de main-d'oeuvre dont le nom est faux parce qu'on travaille sur un tas d'histoire, mais qui donnent véritablement des moyens et une assistance valables. Là je me demande s'il n'y aurait pas lieu de donner une vocation différente à l'École nationale d'administration publique. Elle sert à former des administrateurs dans la fonction publique, mais ce serait peut-être intéressant aussi qu'elle puisse intervenir sous d'autres modalités. Cela pourrait être une contribution de l'État par le biais d'une constituante de l'université pour que véritablement on ait une recherche qui se fasse et qui débloque.

L'autre point, sur l'égalité des femmes. Il y a un aspect qu'on oublie. À un moment donné, dans une entreprise de textile, lors d'une négociation, l'employeur se plaignait que les médecins donnaient des billets à la tonne et il disait: Ils ne sont donc pas sérieux.

Parce que les femmes qui travaillaient allaient voir le médecin et disaient:Je suis fatiguée. Comprends-tu? Alors là, il lui donnait un papier. Cela dépendait des médecins et des femmes travailleuses. On a commencé à fouiller cela un peu et on s'est aperçu que c'était toutes des femmes mariées qui avaient des enfants. Elles avaient deux « jobs » dans le fond, et là, le ministère des Affaires sociales nous a envoyé des spécialistes pour étudier ce phénomène. Ce sont des problèmes qui sont profonds. Dans le cadre de la réforme de la santé ou autre, n'y aurait-il pas un CLSC pour fouiller ce problème? Il s'agirait de trouver une formule qui puisse véritablement déboucher sur des choses bien concrètes pour les travailleuses qui sont en usine et qui vivent des problèmes fondamentaux.

En ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre et le comité de stabilisation, on est parfaitement d'accord avec cela. Un petit point: il y a eu une demande précise concernant le fait de fournir des listes sur demande à l'employeur. Nous

trouvons qu'on devrait passer plutôt par le biais du commissaire-enquêteur. On doit faire la demande au commissaire-enquêteur qui, lui, pourrait ordonner à l'employeur de la fournir. Si, dans le cas de maraudage, on est trois ou quatre syndicats qui arrivons là et chacun demande la liste, à un moment donné, il peut y en avoir un qui peut avoir des troubles. L'employeur peut prendre d'autres mesures pour empêcher de la fournir parce que la loi peut être formulée d'une manière telle que cela peut être seulement un groupement syndical qui l'ait par rapport aux autres. Il me semble que le commissaire-enquêteur devrait avoir ce pouvoir.

D'autres points sur le droit à l'information économique. J'ai été surpris de la réaction de M. Létourneau quand on a parlé de cela. Je lui ferai remarquer que, parmi ces représentants d'employeurs, il y a l'industrie du camionnage qui, en vertu de la Commission des transports, fournit déjà ses rapports financiers. Je ferai remarquer aussi que, parmi ces délégués qui font partie des entreprises réglementées, ils fournissent également leur rapport financier. Alors, quant au reste, il reste quoi? Ce sont les employeurs qui ne sont pas réglementés; ils ne veulent pas de réglementation et nos problèmes, où les a-t-on? Avec eux, justement. Il va falloir qu'ils s'ouvrent un peu plus et qu'ils débloquent, de telle sorte qu'on puisse régler définitivement — enfin! partiellement — le problème des relations de travail.

Autre élément, l'injonction. Déjà, le gouvernement a mis en oeuvre un moyen pour résoudre ce problème, par sa loi anti-scab. Par définition, c'est pour empêcher les scabs d'entrer. Généralement, tu as des troubles sur les lignes de piquetage quand l'employeur veut faire entrer des scabs. C'est là que tu renforces ta ligne de piquetage pour ne pas te faire voler ta « job ». Il me semble que l'injonction, au lieu de la prendre à un tribunal pour la passer à un autre, on devrait s'en défaire. Parce que, historiquement, d'où vient l'injonction? C'est un ordre du roi. On n'en servait dans les années 1800 en Angleterre, aux États-Unis, pour empêcher l'organisation des travailleurs de se former. Dans une société qu'on estime pas mal civilisée au niveau des relations de travail, on veut la garder encore! Qu'est-ce que c'est cette affaire-là?

**M. Alfred Rouleau**
(Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins)

Il y a un débat constant sur les relations patronales-syndicales, mais je sais qu'au Québec il y a des hommes et des femmes, actuellement, qui veulent travailler. Il faut se mettre cela dans la tête en partant. Nous avons tous des « jobs », nous gagnons tous un salaire, on n'est pas chômeurs, personne. Au Québec, il y a des gens qui veulent travailler et je ne vois pas comment ils vont travailler si on ne crée pas les « jobs » et si on ne pense pas, pour les entreprises qui existent, de leur permettre de s'élargir, mais aussi d'en faire naître d'autres. Cela me paraît aussi élémentaire que cela!

Il en faut, des jobs. Je connais les syndicats; ils savent bien qu'il faut que cela marche comme ça. On a parlé de la formation professionnelle. Je suis bien d'accord sur la formation professionnelle. Dans le mouvement Desjardins, on dépense $3 millions pour cela par année, au moins. Je voudrais porter une attention particulière sur ceux et celles qui font partie du « management », les hommes, les femmes sur qui on compte non pas juste pour être des commis assis dans des bureaux, mais qui vont avoir l'esprit, la volonté de participer à la création

d'entreprises. Je reconnais qu'au Québec, on a évolué drôlement avec les facultés d'administration des différentes universités à partir des HEC. Nous autres, c'était un problème chez nous. Les HEC ont comblé la difficulté en créant le centre des gestions de coopératives; l'université de Sherbrooke en a fait autant.

Je ne sais pas ce qui se dit dans les universités, mais j'espère qu'on prend le temps de dire à ces femmes et à ces hommes que le Québec est un chantier, actuellement. Ce n'est pas autre chose que cela; on construit et on bâtit. Cela a toujours été ainsi et il faut que cela continue. Un chantier, cela va demander vraiment des gens qui ont le goût du risque. Pour moi, cela entre dans la formation des dirigeants. Il ne faut pas former seulement des gens qui ont des connaissances techniques ou scientifiques, mais il faut développer aussi chez eux une volonté de s'impliquer dans la création et dans de nouvelles entreprises autochtones.

Quant au congé-éducation, il faut permettre cela. Il faut trouver des moyens pour permettre à nos gens d'en profiter, de se recycler et de tout faire. Je pense que cela devrait être acquis par tout le monde, c'est dans l'intérêt de tout le monde. Si on veut, au Québec, faire naître de nouvelles entreprises, il va tout de même falloir créer un climat pour permettre à des hommes et à des femmes de s'impliquer.

**M. Marcel Mailloux**
(Union des producteur agricoles)

Dans l'agriculture au Québec, en ce qui concerne le domaine des ressources humaines, vous savez l'importance qu'il y ait, à la base, une éducation fondamentale en agriculture. Il est extrêmement important de porter attention à ceux qui veulent composer notre société, qui veulent la développer. Cela part d'abord, évidemment, du jeune dans nos écoles; par sa formation, on va en faire un adulte qui sera encouragé à prendre des risques, tant en agriculture qu'ailleurs. C'est la façon dont nous voyons les grandes initiatives dans lesquelles on doit s'engager, dans lesquelles doivent s'engager tout le monde politique, le monde du patronat, le monde syndical, et évidemment, on en est très conscient, surtout le monde agricole.

**M. Jean-Paul Létourneau**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

La liste des travailleurs, on la trouve importante de conséquences et pour le moment on aimerait, un peu comme le gouvernement quand il se fait poser des questions importantes, demander une période de réflexion. Si la demande d'une période de réflexion est pour être interprétée comme un consensus, la réponse est non tout de suite. En tout cas, la porte est entrouverte. La formule multipatronale on nous dit que c'est nécessaire; pour nous l'objectif principal de cette formule est d'augmenter le nombre des membres des centrales syndicales. On n'a rien contre cela en principe. Quand on est dans le marché, on cherche à en avoir la plus grande partie possible, n'est-ce pas? On connaît cela dans le monde des affaires. Cependant, on invoque cette demande en disant qu'on est dans une situation explosive, dangereuse, parce qu'on n'a pas une plus forte proportion de syndiqués dans le secteur privé. C'est drôle, mais nous, nous n'arrivons pas à accepter cela; il faudrait qu'on ait une démonstration, parce qu'on a vu des effets de syndicalisation qui ne sont pas très encourageants quand on voit des services publics essentiels qui sont paralysés depuis qu'on a la syndicalisation et le droit de grève dans ce domaine et un tas d'autres choses comme cela dont le public peut être privé. Il faudrait qu'on nous fasse une bonne démonstration que les travailleurs

qui ne sont pas syndiqués veulent être syndiqués d'une part, et en bonne proportion, et d'autre part, que c'est vraiment une situation dangereuse et explosive. C'est à voir, à notre avis.

L'information financière. Dans ce domaine, les représentants des consommateurs, le gouvernement, on a fait des professions de foi dans l'économie de marché et on veut de la concurrence, parce qu'on pense que c'est bon. On est d'accord. Mais dans l'économie de marché et pour la concurrence, l'information financière, c'est très confidentiel et c'est important particulièrement pour les PME et aussi pour des grandes entreprises, dépendant des secteurs. Les rapports qui sont faits, qui sont donnés à certaines autorités, ils sont donnés sous le sceau de la confidentialité; en autant que je sache, on ne peut pas les dévoiler séparément, seulement par groupe. Là, je pense qu'on ne peut pas se rencontrer.

L'injonction ex parte, M. le Premier ministre, vous voulez que cela devienne l'exception. On ne demande pas mieux que cela devienne l'exception, mais pour cela, il faudrait que la violence dans les conflits de travail devienne l'exception.

Le congé-éducation, nous en sommes; nous en faisons de la formation en entreprise. Maintenant, c'est une question de ressources pour l'entreprise et les ressources pour les entreprises ne sont pas égales. Il y a beaucoup d'entreprises qui ont d'excellentes politiques de congé-éducation, très larges et très généreuses. Il y en a d'autres qui n'en ont pas du tout. On a tous les extrêmes là-dedans. Alors, avant de généraliser, je pense qu'il faudrait examiner attentivement ce qui existe déjà. Nous sommes prêts à y participer parce que nous sommes intéressés et nous y croyons. Mais il y a peut-être une alternative au congé-éducation, c'est la formation en entreprise. Nous en faisons et nous savons de quoi il s'agit. C'est probablement beaucoup moins coûteux et peut-être tout aussi efficace.

Le dernier point concernant l'intéressement des travailleurs, nous avons deux propositions qui peuvent satisfaire la remarque que vous avez faite concernant l'obligation pour l'employé d'investir dans les actions de l'entreprise pour laquelle il travaille. C'est une de nos propositions pour les entreprises qui ont un plan d'intéressement de leurs employés à acheter des actions de l'entreprise où l'entreprise elle-même participe déjà. Ce qu'on demande, c'est d'enlever les pénalités fiscales. Mais on a aussi la proposition de la « débenture » participante qui, elle, permettrait à des travailleurs, à l'emploi d'entreprises où il n'y a pas de plan semblable, d'acheter dans d'autres entreprises avec des dégrèvements fiscaux.

**M. Joseph Giguère**
(Conseil central des syndicats nationaux de Québec)

Je voudrais revenir sur l'accès à la syndicalisation. Cela m'apparaît important. Au fond, je pèse bien mes mots quand je le dis, ce qu'il faut éliminer, c'est le terrorisme patronal. L'expérience que j'ai me démontre que la volonté de se syndiquer est proportionnelle à la diminution du terrorisme patronal. La plus belle preuve de cela, c'est que je ne connais pas encore d'organisations syndicales qui ne se font pas clandestinement. La première question que les travailleurs posent quand il est question de se syndiquer, c'est de savoir les moyens dont ils disposent pour se

prémunir contre leurs employeurs. Dès que tu leur montres dans le Code du travail que cela peut être secret, là ils commencent à en parler. Moi, je pense que cette donnée « relativise » beaucoup les sondages CROP sur la volonté des travailleurs de se syndiquer. Il ya même des travailleurs dans certains milieux même des milieux syndiqués, à qui les patrons font croire que, pendant les heures de travail, ils peuvent parler de n'importe quoi. Ils peuvent parler des femmes, des chars, de la mini-Loto, de n'importe quoi, mais ils ne peuvent pas parler de syndicalisme. Dans le Code du travail, il est dit qu'il ne faut pas faire de sollicitation pendant les heures de travail. Cela ne veut pas dire de ne pas parler d'un sujet comme de n'importe quoi. Il y a encore du monde et beaucoup plus que vous ne le pensez qui n'ose pas parler de syndicalisme pendant les heures de travail.

Quand je disais que le gouvernement devrait se livrer à une enquête sur la condition ouvrière, c'était sérieux parce que j'ai l'impression que, s'il pouvait faire témoigner des centaines de travailleurs, il comprendrait beaucoup de choses.

Il faut que les congédiements pour activités syndicales soient finis. Il faut que les guérillas judiciaires soient finies. Il faut que toutes les formes d'arbitrage, toutes les formes d'empêchement à la syndicalisation soient finies. On verra après à la volonté des travailleurs.

Je voudrais revenir également sur la qualité de vie au travail. On est très conscient que, pour une quantité de travailleurs, il y a des milieux de travail qui sont des prisons où ils se détruisent. Cependant, il ne faudrait pas, au nom de cela, embarquer dans n'importe quelle formule pseudo-participationniste où les travailleurs perdraient leur autonomie revendicative qui leur a permis d'évoluer. Ce seraient des reculs considérables.

Au fond, ce qu'il faut, c'est préparer les jeunes sur le plan professionnel, à l'économie, aux structures syndicales, aux structures démocratiques, à leur histoire, à la gestion. Ils s'organiseront bien après cela.

**M. Pierre Racicot**
(Fédération nationale des associations de consommateurs)

Les ACEF qui font partie de la Fédération nationale des associations de consommateurs, s'intéressent à une certaine transparence des livres parce qu'on se fait dire que les hausses des prix sont souvent dues aux augmentations salariales. Cela réussirait à assainir le climat en ce qui nous concerne; nous vous croirions peut-être mais à condition qu'il y ait un minimum de transparence pour ne pas qu'on dise, finalement, chaque fois qu'il y a une hausse: Ah! C'est à cause des syndiqués.

D'autre part, on est constamment en contact, depuis une dizaine d'années, avec des problèmes d'endettement chronique du côté des travailleurs, particulièrement ceux qui sont sur le chômage ou qui décrochent complètement, qui tombent sur le bien-être social. Je pense qu'un fonds de licenciement collectif nous semble être un bon démarrage pour la guerre à l'endettement.

**M. René Lévesque**

Je pense qu'il y a vraiment un consensus sur le fait qu'on doit accélérer les études sur les formules possibles et on les étudiera vraiment, tout le monde ensemble.

**M. Fernand Daoust**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Ces échanges bilatéraux autour d'une politique de la main-d'oeuvre, nous les acceptons, dans la mesure toutefois où nous pourrons aborder tous les éléments constitutifs d'une telle politique de la main-d'oeuvre au Québec. Ce qui implique que nous devrons aborder les moyens à mettre en oeuvre pour que nous ayons un inventaire permanent sur la situation et l'état de la main-d'oeuvre au Québec. Nous parlerons inévitablement de formation et de qualification professionnelles, nous nous rappellerons le drame que nous avons vécu au décret de la construction, alors que nous avons été dépossédés par les ministères du Travail et de l'Éducation de certains droits et pouvoirs que nous avions dans le domaine de la formation professionnelle. Nous parlerons d'accords sur des programmes particuliers pour certaines catégories spéciales de travailleurs: les jeunes, les handicapés, les immigrants dont il a été fort peu question, problèmes qui nous préoccupent beaucoup à la FTQ puisque, bientôt, nous nous pencherons sur tout ce phénomène-là en tenant un colloque spécial de trois jours. Nous aborderons inévitablement entre nous le problème de la condition féminine, peut-être sera-t-il question de programmes d'action positifs qui devraient être négociés entre les parties avant que le gouvernement n'intervienne et impose de tels programmes. Le Premier ministre a parlé de changement de mentalité, de profonde métamorphose au niveau de la société, je pense que les parties devraient faire leur bout de chemin dans ce domaine afin de rétablir des injustices que nous connaissons tous sur le marché du travail.

Nous parlerons aussi de prévention et de correction de certains accidents sur le marché du travail, tels que les licenciements individuels et collectifs et de ce qui a été abordé un peu plus tôt, dans ces espèces de caisses de stabilisation d'emplois ou de fonds collectifs d'emplois. Enfin, on se mettra probablement d'accord pour juger sévèrement ces cloisonnements que nous trouvons à l'intérieur de ce gouvernement-ci, et de ceux qui l'ont précédé, dans le problème de la définition d'une politique de main-d'oeuvre, des espèces de souverainetés un peu trop affirmées — je ne fais aucune allusion à d'autres types de souveraineté — qui font qu'il y a des échanges extrêmement compliqués et des chevauchements d'un ministère à l'autre.

M. Jean Sexton en a fait état, et je n'ai pas à reprendre son intervention. C'est dans cet esprit que nous souhaitons échanger avec la partie patronale, avec un appui technique et financier puisqu'on aura besoin de recherche; et je ne voudrais pas que dans les budgets de formation qui nous sont consacrés à la FTQ, on vienne gruger les faibles montants que nous avons obtenus pour aller chercher des fonds qui nous permettraient de poursuivre un dialogue qui devrait être fructueux dans ce domaine.

**M. René Lévesque**

Pour ce qui est de la compartimentation presque monarchique, à l'occasion, entre les compartiments publics en ce qui concerne la politique de la main-d'oeuvre et d'autres secteurs aussi, on en est non seulement conscient, mais on va faire un effort pour essayer de briser cela parce que cela n'a aucun bon sens, vous avez raison, sans compter évidemment, les chevauchements fédéraux-provinciaux qui n'aident pas non plus. C'est tout ce qu'il va falloir mettre en question.

**M. Yves Guérard**
(Chambre de commerce de Montréal)

En premier lieu, en ce qui a trait à la formation ou à l'éducation économique, je voudrais faire une suggestion concrète, soit l'importance de fournir des programmes et des manuels; deuxièmement, bien informer les jeunes sur les institutions avant de plonger dans les idéologies et, ensuite, les former aussi en tant que futurs consommateurs, aux mécanismes économiques.

En ce qui a trait à la formation professionnelle, je suggère que le ministère de l'Éducation consulte avant de prendre de nouvelles mesures de façon que les travaux privilégient une bonne formation générale et contribuent à valoriser tant les étudiants que les professeurs du secteur professionnel qui ont gardé un certain complexe vis-à-vis du cours classique. Il faut que la formation professionnelle soit ouverte et assez large pour éviter une spécialisation hâtive et que les échanges entre l'école et le milieu du travail soient plus réguliers de façon à donner une connaissance plus concrète du milieu.

Pour les 700 000 Québécois qui viendront sur le marché du travail au cours des prochaines années et pour ceux qui sont déjà là, cette formation générale et professionnelle est l'atout essentiel pour éviter d'être en compétition, aux échelons inférieurs, avec la main-d'oeuvre de l'extérieur. On pourrait ajouter à l'énumération Taïwan et la Corée du Sud.

Je voudrais suggérer un mini-sommet sur Montréal qui soit limité aux sièges sociaux, à la recherche et au développement. La Chambre de commerce de Montréal est prête à y participer, à y collaborer. Montréal fournissant 60% ou 70% de l'activité économique, si on fait un mini-sommet sur Montréal où on parle de tout, c'est recommencer celui-ci. Montréal est un foyer d'où rayonnent les réseaux de distribution et les réseaux d'information qui permettent un développement dans tout le Québec. Montréal, c'est là qu'on peut espérer concentrer les centres de décision qui donneront aux Québécois le contrôle sur l'orientation de leur économie.

**Mme Gisèle Cartier**
(Confédération des syndicats nationaux)

Il y a des travailleurs, actuellement, sur le marché du travail, qui n'ont pas eu accès à l'éducation mais qui, par l'expérience, ont acquis des capacités de travail qui doivent être reconnues. On pense que les jeunes qui arrivent sur le marché du travail devront passer par les mêmes mécanismes. On ne voit pas du tout pourquoi on pénaliserait les travailleurs qui n'ont pas eu ces chances; c'est une réponse peut-être un peu partielle, mais je suis certaine d'être dans la ligne syndicale quand je dis cela, parce que c'est un sujet qui est très souvent débattu.

J'ai remarqué, M. le Premier ministre, comme vous, que les patrons n'ont pas eu beaucoup de préoccupation concernant les femmes dans leurs interventions précédentes. Je suis heureuse d'apprendre qu'ils s'en préoccupent beaucoup, en fait. Ils ont oublié de nous le dire probablement. Vous me permettrez d'être un peu méfiante. Notre expérience passée nous a appris à être très méfiantes des actions patronales vis-à-vis des femmes, comme d'ailleurs vis-à-vis de tous les gens qui sont défavorisés sur le marché du travail. On pense que là aussi le gouvernement devrait être le moteur; on pense que le grelot devrait être attaché par le gouvernement, c'est lui qui va d'abord donner l'exemple, il aura l'occasion de donner l'exemple pour améliorer, la situation des femmes. Les revendications sont très connues, toutes les études sont faites; on s'attend à des choses très bientôt. On pense que c'est là que cela doit venir en premier lieu.

**Les investissements**

**M. René Lévesque**
(Premier ministre)

Je pense que tout le monde est obligé d'admettre que le Québec souffre de sous-investissements privés, dans le secteur manufacturier, depuis des dizaines d'années. Il y a même eu des déclins relatifs. Il reste qu'en contrepartie, 1978 a été une très bonne année. On sait qu'il y a eu des facteurs conjoncturels qui ont joué beaucoup. Je pense qu'il y aurait un consensus au niveau d'une meilleure ouverture vers la rentabilité et les profits de l'entreprise. D'après toutes les prévisions, 1979 s'annonce également une bonne année à ce point de vue.

Le gouvernement est prêt à faire sa part, toute sa part, pour aider à la relance économique. Seulement, il faudrait qu'il y ait un accord pour que tout le monde la fasse selon ses moyens. On est dans un monde où le genre de stabilité et de possibilité de croissance qu'offre le Québec commencent à devenir plutôt rares, si on regarde la planète et même certains continents qu'on connaît bien. Je ne pense pas que le Québec — cela ne veut pas dire qu'on n'a pas bien des choses à corriger et à essayer de réajuster — ait à s'effondrer dans la honte et la désolation.

On a évoqué que certaines politiques d'investissement sont du « désinvestissement » par rapport au Québec. Ce ne sont pas des politiques qui ont été inventées hier ou avant-hier, mais qui, dans certains cas, se sont accentuées, et tout cela amène une grande question. Est-ce que le monde des affaires, le secteur privé est prêt à assumer toute sa responsabilité à la limite de ses moyens, et à s'engager à tout faire ce qui est possible pour que l'investissement per capita dans le secteur manufacturier au Québec, atteigne au moins la moyenne canadienne le plus vite possible, quitte à rejoindre l'Ontario éventuellement? Maintenant, cela implique des actions du gouvernement. Il est évident qu'on ne peut pas demander au secteur privé de faire tout seul. C'est évident qu'on ne peut pas laisser s'effondrer le rôle du secteur public. Il faut, au contraire, dans certains cas, l'accentuer et je pense que toute société équilibrée et développée admet cela aujourd'hui. Le gouvernement ne prétend pas être la providence universelle, et il ne doit pas être partout. Mais je voudrais peut-être dire un mot en cours de route sur l'importance de l'investissement public qu'on veut non seulement maintenir mais continuer à accentuer dans les domaines où il est nécessaire.

Mais je reviens à la question: Est-ce que le secteur privé est prêt à faire tout son possible de ce côté? On a évoqué à propos d'investissement, une forme de nationalisation de la prévoyance collective qui voudrait dire une nationalisation au moins partielle, sinon totale de l'épargne. Bien des gens disent que ce n'est pas l'épargne qui manque, malgré qu'on n'a pas des surplus à ne plus finir, pas plus que d'autres, mais l'argent est là, sauf que souvent, ce sont les projets qui manquent ou des projets rentables.

Quant à nous, il nous semble que nationaliser l'épargne, au sens où le mot veut dire quelque chose, ce n'est pas particulièrement indiqué, surtout à un moment où l'épargne est déjà fortement institutionnalisée. Autrement dit, elle est déjà accumulée, institutionnellement, y compris dans le secteur public, en grande partie.

Il me semble qu'à ce point de vue, à moins qu'on nous démontre le contraire, aussi bien dire tout de suite que cela ne nous paraît pas parmi les urgences les plus pressantes. Il ne faudrait pas tout de même commencer à charrier, à cause de mots comme cela, une sorte de panique chez les gens qui, après tout, ont droit à leurs épargnes, au contrôle de leurs épargnes.

Or, si tout le monde admet que des projets sont nécessaires, il y a des problèmes majeurs qui semblent se dégager par rapport à la fois à l'épargne, aux projets et à leur jonction. C'est évident que la concurrence dans le domaine des prêts industriels et la disponibilité du capital de risque ne sont pas assez développées au Québec. C'est même vrai au Canada tout entier, mais ce n'est pas assez développé au Québec non plus.

Il nous semble qu'il faut trouver un moyen et un moyen efficace de recycler des fonds de façon souple et rapide, quand c'est nécessaire, vers l'industrie, vers le développement commercial aussi, dans l'ensemble.

Il y a des institutions financières importantes qui sont établies au Québec, entre autres, dans deux secteurs, le privé et le coopératif, et qui font beaucoup de travail. Mais il nous semble que cela n'a pas permis jusqu'à présent, du moins en nombre suffisant, les interventions qui ont besoin souvent d'être concertées dans des secteurs qui sont importants pour l'économie du Québec.

Est-ce que les institutions financières seraient prêtes à s'associer, entre elles, comme elles le font assez souvent, et avec le gouvernement, c'est-à-dire dans le sens d'une nouvelle institution publique, pour constituer une sorte de table de concertation pour des interventions dans le secteur industriel, qui soient plus énergiques et qui ne traînent pas?

Vous savez, il y a un exemple; la Caisse de dépôt et de placement qui est dans le secteur public, qui institutionnalise une partie de notre épargne, a déjà le plus gros portefeuille d'actions au Canada. Elle a permis à des Québécois ou à la collectivité, dans certains cas de prendre le contrôle d'entreprises de moyenne et même de grande dimensions. Cependant, la Caisse, ce n'est pas son rôle actif et ça ne doit pas devenir son rôle normal, cela la rendrait schizophrène, de la pousser dans le développement industriel de façon directe.

Est-ce qu'on peut penser qu'il y a de la place pour une institution? C'est de ce côté qu'on se dirige dans notre réflexion, et c'est une réflexion qui doit mener à l'action le plus vite possible, à notre avis. Une institution qui pourrait émettre des obligations industrielles, recycler ses fonds disponibles, dans le capital de risque, par exemple, par des droits de premier refus sur les actions de la Caisse de dépôt par l'échange de bons de garantie sur le rendement; un instrument de canalisation dans le bon sens de l'épargne qui est déjà institutionnalisée et qui attend d'être employée? C'est une question qui nous paraît bien importante.

Finalement, il y a ce vaste domaine, c'est encore un autre de ces domaines où on touche l'évolution de la société et il faut mettre le grappin dessus, qu'on appelle couramment le développement de « l'entrepreneurship ». Il y a eu beaucoup d'interventions qui ont parlé de « l'entrepreneurship », surtout quand on parle du développement; c'est toujours dans le secteur du développement économique, de l'investissement ou de l'expansion, dans le domaine des petites et moyennes entreprises.

On a évoqué des problèmes qui sont bien connus maintenant: la difficulté de gestion, la difficulté de mise en marché des produits; on en a parlé au moment de l'exportation, le taux élevé de faillite, qui devient souvent le facteur qu'on contrôle mal, ce qui peut aller jusqu'à 40%, une organisation déficiente du travail, le problème des relations de travail, bien sûr, qui frappe particulièrement la petite et moyenne entreprises. On est prêt, au gouvernement — c'est un engagement — à mettre au point un programme d'aide à cette notion complexe de « l'entrepreneurship » qui serait spécifiquement destiné à la petite et moyenne entreprises c'est-à-dire qui ont moins de 200 employés, selon les secteurs, et qui pourrait comprendre les éléments suivants. Il y aurait une participation du gouvernement à l'embauche par l'entreprise, de consultants privés dans les fonctions de revue, d'analyse et de plan de gestion pour les entreprises qui en manifestent le souci.

Ces plans de gestion pourraient couvrir tout ce qu'on peut imaginer classiquement, parce que c'est dans ces domaines classiques que se posent les problèmes: gestion du personnel, organisation du travail, plans de marketing, comptabilité, etc. Il y aurait un niveau de contribution gouvernementale qui serait nécessairement plafonnée, mais qui permettrait de faire démarrer ce genre d'études par des consultants du secteur privé.

Aussi, on serait prêt à ajouter une contribution du gouvernement aux coûts salariaux pour la première année mais il ne faut pas nous demander que ce soit permanent. Je ne pense pas que ce soit le rôle des fonds publics de faire des permanences là, mais pour une première année, pour aider à faire le déclic des coûts salariaux qui sont impliqués par l'embauche d'un personnel que j'appellerais, faute de mieux, stratégique, quand on sent que le besoin est là et qu'il y aurait une rentabilité additionnelle évidente. Il y a aussi la participation — je pense que c'est déjà en marche au stade de formation et d'éducation permanente — des cadres ou des administrateurs.

Cela serait basé sur une administration régionalisée, de façon à ce qu'il y ait une connaissance de l'entreprise par les gens qui seraient chargés d'administrer ces

genres de programmes. Est-ce que cela vous paraît pour l'expansion, une avenue utile à développer du côté des PME? Je laisse la question en suspens.

**M. Jacques Parizeau**
(Ministre des Finances)

Il est clair que beaucoup d'interventions consistent à suggérer que des aménagements fiscaux, à la fois soulagent l'entreprise et font apparaître davantage le capital de risque. Sur la question du soulagement de l'entreprise, je ne peux dire que peu de chose parce que ce qu'on a entre les mains au Québec c'est peu de chose. L'impôt sur le revenu des compagnies, de toutes les compagnies au Québec, plus l'impôt sur le capital et les places d'affaires, donc les contributions directes des entreprises, de toutes les entreprises du Québec par rapport aux $12 milliards de ressources du gouvernement québécois, c'est $600 millions, soit seulement deux fois ce que rapportent au Trésor québécois la Société des alcools et Loto-Québec.

Alors, s'attendre à ce que le gouvernement du Québec va faire, avec le peu de place qu'il a dans ce domaine, toute espèce de modification radicale majeure fondamentale, c'est rêver en couleur. D'autant plus que certaines des modifications apportées à la taxation des entreprises par le gouvernement fédéral qui lui en retire bien davantage, viennent souvent nous ronger le peu d'argent que nous tirons de notre côté. Dans certains cas, comme par exemple l'ajustement qui a été fait à la valeur imposable des inventaires, je suis ravi d'avoir à m'adapter, parce que je crois que ce sont de bonnes mesures.

Dans d'autres cas, par exemple les obligations à intérêt conditionnel, après, comme ministre des Finances, m'être rendu compte avec Place Desjardins où le gouvernement est actionnaire, à quel point j'enlevais de l'argent au ministre du Revenu, je me suis hâté d'aller voir M. Chrétien pour fermer cette porte. Je vois que nous nous sommes entendus admirablement bien à ce sujet. Mais tout ça pour bien faire comprendre que, sur l'impôt sur le revenu des compagnies, Ottawa en a les trois quarts et que les gestes qu'il pose ont très souvent des répercussions directes sur nous et donc, ronge le peu qu'on a.

Donc, ne nous faisons pas d'illusions de ce côté-là, le gouvernement du Québec ne peut pas commencer des opérations spectaculaires. D'ailleurs, les milieux d'affaires seraient les premiers à reprocher au gouvernement du Québec de faire des opérations spectaculaires, même si cela était possible avec le montant de $600 millions, parce qu'ils nous diraient: Vous êtes en train de créer une jungle fiscale. Ceci ne serait pas, soit dit en passant, complètement faux. Si vraiment notre régime de taxation des entreprises et celui d'Ottawa, partaient dans des directions complètement opposées, quand on se partage cela trois quarts, un quart, le résultat, au bout du compte, ferait l'enrichissement certain des comptables, mais je ne suis pas certain que cela ferait celui des entreprises.

Nous passons maintenant à la question du capital de risque. C'est autre chose. Une des questions qui est la plus embarrassante au Québec depuis plusieurs années, c'est de voir à quel point les particuliers contribuent aussi peu au financement par actions, des entreprises. Le financement des individus comme famille qui lancent une entreprise, ou comme groupe de deux ou trois associés qui

lancent une entreprise, cela on connaît. Mais la participation du Québécois au financement sur une plus grande échelle, et de façon publique, cela ne s'est jamais beaucoup développé chez nous. Il y a des raisons qui sont peut-être sociologiques ou culturelles mais il y a aussi des éléments qui peuvent être corrigés ou qui peuvent être modifiés.

Je suis un peu d'accord avec les interventions au sujet des programmes d'intéressement aux actions de l'entreprise où le travailleur travaille. C'est pour une raison qui est peut-être un peu différente de la leur, mais qui revient finalement au même point d'aboutissement. Il n'y a pas que les travailleurs à $12 000, $13 000 ou $14 000 par année, quand ce n'est pas moins, qui ont à prendre des risques dans l'entreprise. Tout ce qu'ils considèrent, ce n'est pas tellement le fait qu'ils seront de moins bons syndiqués ou qu'ils ne seront pas des syndiqués du tout, qui m'impressionne ici. C'est le fait que la participation au capital de risque, il faut qu'elle soit accessible à n'importe qui, quel que soit son revenu, bien sûr. Mais il faut d'abord et avant tout que ceux qui en ont les moyens, les prennent, ces risques-là.

Il y a des risques d'entreprises qui sont sérieux, il ne faut pas se faire d'illusion. Bell Canada, ce n'est peut-être pas un très gros risque. Mais il y a beaucoup de risques manufacturiers qui sont des très gros risques.

Il faut bien comprendre qu'il faut y mettre de la mauvaise volonté pour faire faillite, dans un service public. Il faut y mettre de la mauvaise volonté, dans certaines entreprises de service qui ont des « mark-up » de 30%, pour faire faillite. Mais il y a beaucoup d'entreprises qui fonctionnent sur des marges de profit de 2% ou 3% de leurs ventes et le moindrement que ce n'est pas surveillé comme il le faudrait, le moindrement que le produit est un peu en désuétude, l'entreprise lève les pattes.

Que l'on ouvre des possibilités de fournir du capital de risque à l'ensemble de la société, bien sûr. Mais qu'on demande à ceux qui sont les plus capables de prendre des risques, de les prendre.

Ceci étant dit, on entre dans la plomberie. La plomberie, on a l'habitude de considérer que ce n'est pas important et on a un peu tendance à se barricader derrière des généralités. Mais finalement, c'est par la plomberie qu'on va voir si l'eau coule ou pas. Beaucoup des moyens et des techniques qui ont été utilisés jusqu'à maintenant pour essayer de résoudre ce problème, n'ont pas donné du tout les résultats qu'on pensait. Chercher par des incitations fiscales, à obtenir un résultat, cela donne de drôle de chose, quelquefois.

Il n'est pas du tout clair, par exemple, que le crédit d'impôt donné pour les dividendes de compagnies canadiennes ait à ce point favorisé le financement du capital de risque dans les entreprises canadiennes. Les études qui ont été faites là-dessus n'ont pas démontré que le résultat avait été particulièrement spectaculaire. C'est agréable à prendre sur sa formule d'impôt, mais à part cela, cela n'a pas eu des résultats à ce point foudroyants. Dans d'autres cas, cela a donné le résultat exactement opposé, comme dans le cas du programme d'épargne-logement qui a été créé pour accélérer la construction de logements. Cela a eu exactement le résultat inverse, cela l'a retardée.

Les gouvernements, quand il s'agit de faire des incitations, leur moyenne au bâton n'est pas très bonne. Et dans ces conditions, il faut y aller pas tellement avec une certaine prudence quant à l'impact qu'on veut créer, mais avec une certaine prudence quant au choix des mesures. À cet égard, la question de débentures suggérées dont le revenu serait un intérêt déductible pour la compagnie, et un dividende pour le détenteur de la débenture, ce genre de choses vaut la peine d'être examiné.

Mais là, je vous dirai simplement qu'à ce niveau, il faut que ceux qui ont cette espèce de compétence fiscale, que les plombiers de la fiscalité, périodiquement, puissent regarder cela ensemble, parce que c'est le type de mesures où on n'a pas le droit de se casser la figure trop souvent.

Ce que je peux en dire, en conclusion, c'est que chercher à accélérer la formation de capital de risque détenu par des particuliers, en tant qu'objectif, j'en suis. Cela me paraît être un objectif important. Sur le plan des modalités, faisons attention à la plomberie.

**M. René Lévesque**

Cela faisait partie de la présentation du sujet, de notre côté. Il y avait une question ou deux qui sont assez fondamentales par rapport à la canalisation des investissements que j'ai laissées en suspens tout à l'heure. Il y a celles que M. Parizeau vient de suggérer, qui n'auront peut-être pas beaucoup plus de réponse mais on verra.

Et il y a finalement, deux ou trois choses sur lesquelles il faut insister, parce qu'elles sont sectorielles, mais importantes. Du côté de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, il y a 40 000 petites et moyennes entreprises dont le financement, l'équipement, etc., représentent des centaines de millions de dollars et pour lesquelles il faut des politiques favorables. Si on parle d'un endroit où il y a du risque, c'est bien dans ce secteur.

Je voudrais dire aussi qu'il y a là des politiques nouvelles qu'on va essayer de développer pour stimuler ce domaine extraordinairement important, qui est quand même central dans toute économie balancée, civilisée, de l'investissement. 40 000 petites et moyennes entreprises que sont maintenant les exploitations agricoles, tout ce que cela représente en amont, les intrants, et tout ce que cela représente en aval, la transformation, la mise en marché, etc., c'est quand même une chose qui est essentiellement du secteur des producteurs et qui doit le rester, mais où le gouvernement a un rôle actif à jouer. Je pense que c'est le rôle de l'État dans un domaine d'investissement qui ne doit absolument pas être négligé et qui ne le sera pas.

J'aimerais également que ce soit possible d'avoir un consensus à propos de l'industrie de l'automobile qui rejoint toute cette histoire du Pacte de l'automobile. M. Horner, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a fait connaître son intention de ne pas renégocier les termes actuels du Pacte sur l'automobile. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela nous paraît abusif, en tant que Québécois, et cela doit nous paraître abusif, à tous. Depuis que le Pacte de l'automobile est entré en vigueur, en 1965, il a produit des retombées économiques importantes en termes

d'augmentation de l'emploi. Mais seulement, ce n'est pas venu beaucoup au Québec.

C'est curieux parce que le Québec représente une part significative du marché canadien de l'automobile, c'est-à-dire une part qui est au moins égale à son importance en population, et même un peu plus. Il offre une structure d'accueil comparable à celle de toutes les autres régions bien développées d'Amérique du Nord. Or, la part qu'il a retirée par rapport à sa place sur les marchés et à sa position favorable est quelque chose de caricatural: 6% de la production de véhicules; la fabrication de pièces, qui est évidemment un énorme complément, est à peu près inexistante au Québec, et c'est le résultat depuis 1965.

Si on parle de relance industrielle majeure pour l'avenir, tout ce qu'on demande, c'est que soient intensifiés des efforts où il y a eu une concertation.

Les gouvernements au Québec ont rappelé cet état de fait parce que cela date de passablement d'années en matière de développement économique régional, régional au sens pancanadien du mot. La commission Riesman, récemment, a permis de reformuler une critique assez substantielle et fondée sur les résultats de tout cela. Dans ses démarches, le gouvernement a reçu l'appui du milieu des affaires, notamment de la Chambre de commerce de la province de Québec et de la Chambre de commerce de Montréal, et aussi du monde syndical, en l'occurrence du Syndicat des ouvriers unis de l'automobile.

À cause de l'opportunité, dans le contexte actuel, de présenter une position commune et la plus éclairée possible, la plus insistante possible face à l'attitude du fédéral, est-ce qu'on ne pourrait pas se mettre ensemble, à trois essentiellement, les syndicats, le patronat ou le monde des affaires et le gouvernement, pour faire un mémoire, dans les jours ou les semaines qui viennent, le plus cohérent possible de façon à exiger que ne recommence pas cette espèce de parachutage téléguidé comme celui de Ford avec des subventions fédérales dans le sud de l'Ontario où déjà se trouvent environ 80% de la fabrication automobile et à peu près 100% de la fabrication des pièces? Je pense que la question mérite d'être posée. On est prêt à travailler d'arrache-pied pour essayer de la poser pendant que le climat pourrait peut-être être favorable à des changements d'attitude.

Pour terminer, je voudrais simplement souligner qu'il n'est pas question que le secteur public ne fasse pas sa part. On peut rappeler évidemment ce que l'Hydro a dit sur le gaz surtout en termes d'une pénétration nouvelle vers l'Est et une pénétration technologique dans le domaine des énergies nouvelles. Du côté de la SGF, il existe un plan de relance avec des injections de capitaux pour donner une chance à ce « holding » collectif ou communautaire, si on veut, de redémarrer, après les difficultés de ces dernières années. Du côté du gouvernement lui-même, en particulier à Montréal, il faut souligner l'aide accordée à l'industrie hôtelière (le crédit touristique). Il y a le Centre des congrès et l'accélération de la construction à laquelle on s'est engagé. On va faire toute notre part et, s'il y a des suggestions additionnelles, qu'on nous les donne, mais on voudrait poser à nouveau les questions qui, en grande partie, s'adressent quand même, dans ce secteur-là, au monde des affaires.

**M. Jean-Paul Létourneau**
(Chambre de commerce de la province de Québec)

Le monde des affaires est-il prêt à faire tous les efforts possibles pour que l'investissement manufacturier augmente au Québec? Nous avons pris cet engagement au cours de la présentation de nos propositions et nous allons le faire dans toute la mesure du possible, mais nous avons indiqué, très clairement, que cet accroissement d'investissements ne pourrait se réaliser qu'à condition que certains éléments négatifs dans le domaine du climat soient corrigés. Nous les avons identifiés, nous les avons clairement précisés. Évidemment, cela ne peut pas venir seul et on aura besoin de la collaboration non seulement du partenaire syndical, mais aussi du partenaire gouvernemental et, là-dessus, nos positions sont claires.

La nationalisation de l'épargne, nous vous sommes reconnaissants d'avoir reconnu son inopportunité parce que si on avait voulu faire fuir les investissements, cela aurait été une bonne manière.

La concurrence dans les prêts de risque et la création d'une institution qui pourrait émettre des obligations industrielles, nous laisserons celui de notre délégation qui a fait une proposition se rapprochant de cette suggestion, la préciser et réagir à votre projet.

Cependant, nous désirons signaler que nous avons déjà proposé au gouvernement une institution qui peut se rapprocher de celle-là et favoriser l'investissement dans le capital de risque qui s'appelle les SODEQ. Les SODEQ ont l'avantage d'être des institutions régionalisées, ce qui est très important. Déjà, les débuts semblent prometteurs. Nous avons été très intimement liés aux travaux gouvernementaux. Lorsqu'on a parlé des SODEQ, nous avons travaillé très fort sur la plomberie, comme disait M. Parizeau, et nous sommes prêts à continuer à travailler sur la plomberie dans d'autres secteurs dont je vais parler tantôt.

Le développement de l'« entrepreneurship » dans le projet que vous avez suggéré fait des propositions concernant l'opportunité d'aider la petite et la moyenne entreprises dans l'embauche de consultants, les coûts salariaux, etc.; je laisserai des représentants de la PME le commenter, si vous me permettez. Cependant, je vous signale que, parmi les formes d'aide que vous proposez d'apporter, il en est une qui nous apparaît particulièrement opportune qui n'est pas mentionnée dans votre résumé, c'est celle des études de marchés. Je peux vous dire que beaucoup de PME en ont un grand besoin.

Le soulagement aux entreprises que peut apporter le gouvernement par la fiscalité, c'est peu de chose, nous le reconnaissons. D'ailleurs, je ne crois pas que nous ayons demandé, ou si peu, de soulagement à l'entreprise; c'est plutôt aux revenus personnels qu'au niveau de la fiscalité. Je comprends votre réticence à commenter à ce moment-ci là-dessus.

Quant à la participation du Québécois au financement public des entreprises par des débentures participantes, vous avez laissé la porte ouverte, nous vous en sommes reconnaissants et, encore une fois, nous vous promettons une aide efficace et diligente pour le travail sur la plomberie dès que vous voudrez ouvrir le dossier et que nous commencerons à regarder cette affaire de près.

Cependant, nous avons fait une proposition qui n'a pas été relevée; l'accès de l'industrie touristique aux dispositions de la Loi 48, un élargissement de la Loi 48 pour la rendre accessible à l'industrie touristique qui est une forme d'exportation renversée, c'est-à-dire qu'on amène ici des gens de l'extérieur consommer des choses qu'on ne réussit pas à leur vendre chez-eux. C'est peut-être une forme d'exportation inversée, si on peut dire.

Sur le Pacte de l'automobile, vous avez reconnu l'appui que nous avons déjà apporté en la matière. Nous sommes prêts à renouveler cet appui. Cependant, nous ne connaissons pas très bien la position syndicale là-dessus. Alors, nous sommes prêts à travailler en collaboration, mais sous réserve de connaître quelle est la position syndicale, je ne sais pas jusqu'où on pourrait aller.

La recherche dans les énergies nouvelles, très bien; l'accélération de la construction, peut-être que là aussi, il y a lieu de faire une démarche commune pour faire des changements mineurs qui pourraient complètement débloquer les crédits énormes qui sort en train d'être canalisés par le régime d'épargne-logement en permettant, par exemple, comme l'a signalé M. Laberge, à ceux qui ont contribué deux ans ou plus, de pouvoir acquérir la maison sens perdre l'avantage de pouvoir accumuler le maximum permis par la loi sous ce régime.

**M. Norbert Rodrigue**
(Confédération des syndicats nationaux)

Je voudrais, à la suite de ce que vous avez dit sur la nationalisation de la prévoyance collective, vous dire que je partage votre souci de ne pas charrier, et que je suis conscient aussi qu'il ne s'agit pas non plus de faire peur aux gens. Il ne s'agit pas là d'épargnes des particuliers, des comptes de caisses populaires, des comptes de banques. Nous avons toujours dit qu'il s'agissait là de l'épargne ou de la prévoyance collective, c'est-à-dire des fonds d'assurance et des caisses de retraite qui sont dans des trusts privés. À cet égard, je voudrais souligner qu'il nous apparaît très légitime, comme travailleurs qui sommes appelés à cotiser dans les caisses de retraite et les assurances, de discuter ces questions, et lorsqu'on sait qu'il y a $3 milliards et plus dans les compagnies d'assurance, $41 milliards dans les caisses de retraite, on pense que cette épargne, la prévoyance collective, doit être nationalisée. L'État québécois s'est d'ailleurs donné, depuis les années soixante, une série d'instruments économiques visant à faire régresser la dépendance économique. Je pense, par exemple, à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a été perçue et comprise comme un instrument de nationalisme économique et qui a fait regimber des financiers canadiens. Il y a un rapport, Descôteaux, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de 1975, qui a révélé effectivement que le grand capital étranger ne s'était jamais intégré vraiment à l'économie québécoise et que pendant ce temps, on salue le dynamisme de la PME. On pourra toujours avoir une bonne cote à Wall Street ou signer des accords en français, mais quand on est obligé de payer des intérêts à l'étranger, on trouve important de faire en sorte de prendre des mesures pour que ces montants qui nous appartiennent soient centralisés, nationalisés, qu'ils servent au développement de la société québécoise, dans le sens qu'on l'a mentionné. On pense que le gouvernement devrait développer et établir une stratégie industrielle en fonction des besoins de la population, sans nier pour autant les besoins d'exportation.

Les employeurs nous disent qu'il y a de l'argent. Nous autres, on a exprimé notre opinion en disant qu'il y avait une grève des capitaux. Vous avez confirmé, et le ministre des Finances a confirmé le fait que les compagnies, sur le plan des impôts, payaient un peu moins, la moitié moins en comparaison avec les sociétés d'État.

Je voudrais terminer mon intervention, en mentionnant que, pour nous, il y avait une condition pour revenir à un sommet économique, c'était la question de la police, condition préalable dans le futur. De plus, la délégation présente de la CSN évaluera la pertinence de recommander ou non à ses instances de participer à un nouveau sommet en tenant compte des suites qui auront été données aux revendications pressantes que nous mettons de l'avant. Je pense, par exemple, au rétablissement de l'indexation du salaire minimum telle qu'elle existait en juillet. Je pense aux mesures sur l'accès à la syndicalisation, la liste, la première requête. Je pense au statu quo ante, aux injonctions. Troisièmement, je pense, surtout sur le plan général, à des mesures concrètes qui amèneront la transparence économique dont on a parlé pour que toute la population soit en connaissance de cause; les arguments de concurrence invoqués par le patronat, on les rejette parce que les compagnies souvent s'entendent entre elles pour faire des cartels, et souvent aussi fixent les prix. C'est plutôt une question de marketing, de publicité, de qualité de produits qui est en cause, et non pas la concurrence au niveau des prix.

**M. René Lévesque**

Je voudrais simplement vous dire qu'en ce qui concerne la suite, on aura peut-être le temps d'en dire un tout petit mot sur les suites possibles à la fin.

Pour ce qui est des engagements du gouvernement, je pense qu'autant qu'il est humainement possible, ils vont être tenus, ceux qui ont été pris ici, comme ceux qui avaient été pris d'autres fois, ce qui ne veut pas dire qu'on pourra réaliser toutes les demandes qui ont été faites par tous les groupes. J'ai été assez clair là-dessus, il me semble, mais je le dis de nouveau, ce sera à vous, de vous servir de votre jugement, le moment venu. Je vous remercie d'avoir rassuré les épargnants individuels, parce que, vous savez, à l'occasion, vous pouvez faire peur avec vos histoires. Pour ce qui est de l'épargne, qu'on pourrait appeler institutionnelle par destination ou collectivisée jusqu'à un certain point, le secteur privé ou le secteur public, on me dit du côté des ministères économiques, surtout le développement économique, que le rapport qui est attendu depuis un bout de temps sur l'épargne au Québec, et qui fait partie de la transparence de base, devrait être publié avant l'été. Cela pourrait quand même amorcer sur des bases solides un débat par rapport à ce qui doit arriver, à cette épargne collectée dans le Québec. Est-ce qu'on doit changer quelque chose? Est-ce qu'on doit aller plus loin que ce qui est proposé jusqu'ici? Tout le monde participera au débat, c'est bien entendu, mais on aura un instrument de base, à ce moment, qu'on n'a jamais eu encore jusqu'ici.

**M. Ghislain Dufour**
(Conseil du patronat du Québec)

En relation avec le climat d'investissement, et de façon très générale dans notre mot d'ouverture, nous avions fait référence à la déclaration du Premier ministre à La Malbaie quant au rôle de l'entreprise privée. Nous disions que nous attendions à nouveau, à Montebello, une déclaration de ce genre. Dans votre mot d'ouverture,

M. le Premier ministre, vous avez bien dit, j'ai pris le texte: « Oui, à l'entreprise privée, sans la moindre réticence ». C'est bien sûr que c'est le genre de déclaration qui, au niveau du climat général, portera des fruits. Nous avions dit aussi qu'entre La Malbaie et Montebello, il y avait eu un certain accroissement du secteur public. On ne s'oppose pas à tout accroissement du secteur public. Surtout, ce qu'on avait voulu pointer, c'est qu'il y avait eu un certain nombre de choix entre des politiques sociales, politiques, culturelles et des politiques économiques. C'était notre évaluation. On peut ne pas la partager, mais on nous a dit que c'était une évaluation ou des distinctions tout à fait nocives que l'on faisait, à ce moment. Sans aucune agressivité, si vous me permettez, je voudrais simplement dire que le monde des affaires peut réagir, de temps en temps, de façon différente à certaines évaluations gouvernementales, et il faudrait apprendre à accepter aussi ce genre d'évaluation.

Les communications, nous dit-on de l'extérieur, sont bonnes alors, sans aucune agressivité, je pense qu'il faudrait que ce climat continue. Il y a deux problèmes très particuliers sur lesquels on voudrait donner une réaction.

Vous avez mentionné le dossier de l'automobile, indiquant que vous aviez eu le support de la FTQ et le support de la Chambre de commerce de la province. Je vous signale que vous avez le support du Conseil du patronat, pour une raison très simple; c'est que dans ce dossier, on a laissé aller la Chambre de commerce parce qu'on se divise les dossiers, mais vous pouvez mettre le Conseil du patronat également dans les appuis.

Deuxièmement, il faut quand même dire qu'on accueille avec énormément de plaisir cette suggestion qui semble se réaliser, à l'effet que les travaux de construction seront dorénavant, mieux planifiés. Je pense que l'État achète pour 40% des travaux de construction, alors c'était évident qu'une planification s'imposait et dans ce sens, c'est bien sûr que le gouvernement a tout notre appui.

**M. Oscar Mercure**
(L'Assurance-Vie Desjardins)

Le Mouvement coopératif, officiellement, répond oui aux questions que vous avez posées tout à l'heure et en particulier le secteur financier du Mouvement coopératif. C'est un secteur qui se développe très rapidement, qui connaît une progression plus rapide que celle du monde financier en général, et c'est dû au fait que les gens nous font de plus en plus confiance. Le Mouvement coopératif a, dans le passé, investi directement, soit sous forme d'obligations, de prêts hypothécaires, d'actions, qu'elles soient privilégiées ou communes, et ce Mouvement a l'intention d'intensifier cette participation. Nous le faisons directement et nous le faisons aussi indirectement par l'entremise de la Société de développement coopératif, que vous connaissez bien et en qui nous mettons une très grande ambition pour la création et le développement de petites et moyennes coopératives.

Le seul endroit où nous disons non, c'est sur la nationalisation de l'épargne. Comme vous, nous sommes très défavorables à cette notion; par contre, nous sommes toujours disposés à collaborer avec l'État. Nous connaissons très bien la Caisse de dépôt; nous sommes déjà en collaboration et nous sommes disposés à

faire des investissements importants en collaboration avec la Caisse de dépôt et aussi avec tous les secteurs économiques du Québec.

Plus les individus, les groupes et les syndicats en particulier, collaboreront avec nos institutions financières, nos institutions autochtones, plus la population nous fera confiance. Toute formule qui encouragerait le développement de l'entrepreneurship, nous sommes prêts à y collaborer avec l'État, avec le secteur privé, avec tout le monde.

En terminant, je voudrais dire que nous avons 3 500 000 membres qui sont nos usagers, qui sont en même temps nos propriétaires et nous avons la responsabilité et la volonté d'administrer en leur faveur.

**M. Michel Bourdon**
(Fédération des bâtiment et du bois (CSN))

M. Mercure a le mérite d'avoir introduit dans les débats du Sommet économique, la notion de grève des investisseurs. Ce sont des grèves qui se déclarent sans se dire publiquement. Cela ne se fait pas au vote secret; le ministère du Travail ne surveille pas les votes et j'ai cru comprendre que, suite à vos déclarations M. le Premier ministre, M. Dufour nous annonçait la possibilité que les investisseurs mettent fin à leur grève.

Quant à la prévoyance collective, ce n'est pas la nationalisation des comptes de caisses populaires des gens. C'est la nationalisation de certains leviers économiques qui sont importants. Vous dites que certaines données vont être disponibles dans quelques mois et, quant à nous, c'est bienvenu, parce qu'on aime bien partir des chiffres connus, et la réalité, est extrêmement importante à cet égard. On entend être têtus là-dessus parce que c'est relié à la possibilité de créer des emplois en nombre suffisant pour avoir le plein emploi au Québec.

Un dernier point, et je m'adresse au ministre des Finances, M. Parizeau. On assiste, d'une certaine façon, impuissants depuis ce matin à un spectacle que je trouve assez particulier: c'est de voir les assistés sociaux corporatifs qui, dans le fond, s'adressent à la travailleuse sociale ou au travailleur social qu'est le gouvernement et qui disent: Est-ce qu'on pourrait augmenter un peu nos allocations? J'emploie assistés sociaux corporatifs au sens où David Lewis l'employait. Il n'y a aucune nuance de mépris. Mais il y a des gens qui contribuent à $600 millions des $12 milliards, alors que les taxes indirectes et l'impôt sur le revenu des particuliers fournis par la masse des gens forment le reste. Ils disent au gouvernement: Est-ce qu'on pourrait avoir un peu plus? Est-ce qu'on pourrait être exempté encore davantage? Je trouve cela carrément inacceptable comme comportement, surtout de la part de ceux qui disent qu'ils refusent toute intervention de l'État. On pourrait dire des choses sur la fiscalité, l'indexation, par exemple. Les membres des Centrales paient des impôts considérables. À la Baie James, c'est jusqu'à 60% du salaire qui est prélevé en impôts. Nous, il y a une question qu'on pose au ministre des Finances: Est-ce qu'on pourrait, un jour, faire à l'État une espèce d'état de revenus et dépenses entre le gouvernement et les entreprises sur le plan de l'impôt sur les profits? Combien est-ce qu'ils vous coûtent, combien est-ce qu'ils vous rapportent? Quels services le ministère de l'Industrie et du Commerce leur donne-t-il? Combien ils reçoivent en prêts, en subventions, en aide, en Consolidex, en

toutes sortes de choses. Qu'on fasse un jour un débat sur la fiscalité, parce que je trouve que pour un travailleur de la construction, par exemple, qui n'a même pas d'exemption fiscale... Si on a suivi cela un peu à la télévision, ils doivent avoir une piètre opinion des assistés sociaux corporatifs qui vous demandent toujours plus.

**M. Jacques Parizeau**

Une étude comme celle-là est faisable à une condition, c'est qu'on la fasse à l'égard des deux gouvernements qui ramassent des taxes des deux côtés. Encore une fois, une des raisons pour laquelle l'impôt sur les corporations rapportent aussi peu à Québec, c'est qu'Ottawa en a les trois quarts. Cela ne veut pas dire que les entreprises n'en paient pas. Cela veut dire qu'elles ne paient pas à la place où j'aimerais qu'elles paient.

**M. Germain Perreault**
(Banque Canadienne Nationale)

Premièrement, une question à M. Parizeau. Vous avez parlé de l'impôt sur les dividendes payé à des corporations canadiennes par des corporations canadiennes. Cela nous a aidé, nous, la BCN, à participer à l'achat, au contrôle d'une société d'assurances de l'Ontario et, si le dividende avait été imposable, s'il y avait eu une double imposition, nous n'aurions pas pu aider à l'achat de la société. Donc, cela peut quelquefois avoir de très bons effets.

Deuxièmement, on a parlé des SODEQ. C'est évident qu'il ne faut pas doubler dans la création d'une société d'investissements dans le capital de risque le travail des SODEQ. Nous avons chez nous déjà, à la BCN, participé à la création de deux SODEQ. Nous n'avons jamais refusé de participer à d'autres, de manière à ce que, dans les différentes régions, nous puissions être présents et aider. Par contre, si vous voulez réellement fournir du capital de risque, il faut que les agents financiers, qui semblent être d'accord autour de cette table, aident le gouvernement à faire l'étude d'une société qu'on pourrait appeler une banque d'affaires. Il faudrait très peu de membres actionnaires; il ne faudrait pas de contrôle du gouvernement, des associés égaux, cinq, six, peut-être dix, pas le public parce que le risque est trop grand et c'est rarement rentable au début. On peut en faire l'étude, si le Premier ministre le demande soit au ministère de l'Industrie et du Commerce, soit au ministère des Finances. Je suis prêt à participer et je connais, ici autour de la table, des gens qui acceptent le principe. Je crois que c'est un fait positif et, pour terminer, j'ai une phrase qui peut répondre à quelques inquiétudes: moins nous demandons au gouvernement, mieux ce sera pour nous tous. Et c'est un principe que nous devons pratiquer. On veut être associés-partenaires avec notre responsabilité, nos risques.

**M. Louis Laberge**
(Fédération des travailleurs du Québec)

Je vais commencer par répondre aux questions que vous avez posées. Est-ce qu'on serait prêt à participer à des démarches auprès du gouvernement d'Ottawa pour renégocier le Pacte de l'automobile? Bien sûr, c'est oui, sans hésitation. Je n'ai pas besoin de vous dire que notre syndicat, les travailleurs unis de l'automobile, peut nous donner un tas de renseignements fort précieux. Alors nous sommes

très heureux de voir que la Chambre de commerce et le Conseil du patronat veut y participer.

M. Dufour a peut-être oublié de répondre à la deuxième question et c'était la question du crédit-logement, déduction d'impôt jusqu'à $10 000. M. Létourneau a dit qu'il était prêt à cela, qu'on devrait peut-être faire des démarches aussi auprès du fédéral, pour activer l'industrie. alors je suppose que M. Dufour est d'accord avec cela aussi.

Vous avez remarqué que j'ai commencé par répondre à vos questions avant de vous dire ce que j'avais à vous dire. Nous avons mentionné, au cours du débat, les secteurs où on devrait d'abord s'occuper d'investissement, les secteurs traditionnels: ressources naturelles, agro-alimentaires, construction évidemment. Le Premier ministre a repris un peu le langage qu'on avait employé à la FTQ, la canalisation de l'épargne. Il y a une chose qui est primordiale: les travailleurs devraient avoir le droit, par la loi, de pouvoir sinon contrôler du moins participer à la gestion ou au contrôle des montants d'argent qu'ils investissent dans des plans d'assurance collective et des plans de caisses de retraite. Il me semble que ce soit essentiel. Je regarde M. Dufour, et M. Létourneau qui contribuent à 5% de l'impôt payé par tout le monde et j'aimerais donc avoir leur assurance avec si peu de contribution.

Je vais terminer là-dessus, M. Létourneau ne m'en voudra certainement pas, mais je pense qu'il s'est mêlé de quelque chose qui ne le regarde qu'indirectement. C'est lorsqu'on parle d'une partie du programme du PQ: l'ouverture au syndicalisme. Nous, on ne s'est jamais objecté à ce que les associations patronales deviennent de plus en plus fortes, de plus en plus grosses. Au contraire, on a toujours encouragé cela et si vous vous objectez à cela, M. Létourneau, c'est que vous savez fort bien que cela n'est pas parce que vous ne voulez pas qu'on grossisse, c'est parce que vous savez qu'on va rendre service à un tas de travailleurs qui en ont bien besoin.

**M. Marcel Mailloux**
(Union des producteurs agricoles)

Je vais peut-être quelque peu répéter, mais je suis, si vous voulez, enchanté du fait que vous avez mentionné, au tout début, les 40 000 petites fermes, petites entreprises qui ont un investissement de l'ordre de $5 milliards au total. En 1977, près de $600 millions ont été investis.

C'est sûr que cela occasionne un effet d'entraînement formidable en amont et en aval. Nous avons de la place pour en créer des emplois, car on considère qu'on ne se suffit qu'à 60%. Il me semble que c'est quelque chose, c'est un endroit auquel on peut certainement porter énormément d'attention.

Plusieurs productions sont à développer. Le boeuf, les céréales, les fromages fins oléagineux, et ainsi de suite. Plusieurs politiques gouvernementales ont été mises en place et il faut les développer ensemble incessamment. L'Union des producteurs agricoles, au nom de tous les producteurs, vous a signalé qu'il faut absolument, le plus tôt possible, voir ensemble à la mise en place de politiques qui vont aider les producteurs.

J'aurais deux petites remarques à la fin de ce Sommet que je considère importantes. Il va falloir aider les gens dans l'agriculture. Nous avons des politiques de crédits et au niveau du pourcentage d'intérêts, il me semble qu'on n'y a pas porté beaucoup d'attention. Or, on considère qu'il va falloir porter attention à cette politique.

En terminant, je souhaiterais qu'au prochain mini-sommet, à la collation, on ait du lait et du jus de pomme du Québec et non des concentrés importés des États-Unis et ainsi de suite, du fromage et des fromages fins.

**M. René Lévesque**

M. Mailloux, on ne pouvait pas mieux terminer en nous rappelant une lourde responsabilité que nous assumons, et la prochaine fois, il est entendu qu'on va y penser avant.

D'ailleurs, cela rejoindrait l'idée de la foire des produits québécois, surtout dans le domaine agro-alimentaire. Cela vous permettrait de faire un projet-pilote.

## Chapitre 9

## La poursuite du dialogue

**M. René Lévesque**
(Premier ministre)

En ce qui concerne la poursuite du dialogue, il convient également de recevoir votre avis. Nous, on est prêt à continuer. On croit que les progrès sont suffisants, quitte à ce que les gens exercent leur jugement pour savoir s'ils doivent venir. Mais on est prêt à continuer, c'est-à-dire accélérer et accentuer cette démarche en essayant de l'approfondir et de la rendre plus efficace. On est prêt à changer des choses aussi. Il y a eu des suggestions qui ont été faites, à l'effet il faudrait amender la formule, peut-être un huis-clos partiel, par exemple, avec des séances publiques qui feraient le point. Tout cela peut se discuter. Des fois, c'est plus pratique. Je sais bien qu'il y a des attitudes acquises. Il y en avait aux conférences fédérales-provinciales et on s'est aperçu que le spectacle n'était pas tout à fait bien rodé quand il était tout en public. Quand je dis spectacle, c'est avec tout le respect que je dois à ce terme, dans le sens d'un contenu utile.

Dans le sens d'un tel amendement possible de la formule, on peut envisager un espèce de groupe de travail, un peu permanent, où les gens peuvent se substituer quand même, mais où les divers groupes d'intervenants pourraient nous aider à regarder deux choses: la meilleure préparation possible, le choix des thèmes etc., ensuite, le suivi, c'est-à-dire ce qu'il peut en découler de plus pratique, de plus concret.

Concernant les conférences sectorielles, il a été mentionné la possibilité et nous on l'accepte très sérieusement, d'en tenir une autour du problème métropolitain à Montréal, axée sur certaines choses comme les sièges sociaux.

Pour améliorer ces formules, parce qu'on croit que tout le monde est maintenant convaincu qu'il y a une utilité profonde à ce genre de dialogue, à ces convergences, si minimales soient-elles dans certains cas, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir non pas un mini-sommet sur les sommets, mais une sorte de colloque réunissant ceux que cela intéresse le plus, autour de ces conditions du dialogue au Québec, alimenté par des expériences à l'étranger. On peut faire venir de l'extérieur des gens qui seraient intéressés à venir confronter des expériences qui ont été faites dans d'autres pays. On pourrait prendre ces expériences de concertation ou de dialogue étranger. Les universitaires et les analystes du Québec pourraient nous donner un coup de main aussi, parce qu'ils suivent cela avec intérêt. Ils l'ont prouvé encore depuis deux ou trois jours. Qu'on puisse étudier ensemble, pendant une fin de semaine, peut-être à l'automne, les améliorations possibles à la formule et

l'enrichissement que peuvent nous apporter les analystes ou les académiques et les témoignages étrangers.

Quant à nous, il nous semble que le résultat des deux grands Sommets, et des conférences qui ont eu lieu entre les deux, méritent quand même que nous soyions prêts à continuer et à accentuer l'effort, et ce sera à vous de nous donner la réponse dans les semaines ou les mois qui viennent. Merci, encore une fois, infiniment d'avoir consacré ces trois jours laborieux à cette Conférence. À la prochaine.

## LES INVITÉS À LA CONFÉRENCE

### Les participants

**Monsieur Marcel Baril**
Président
Marcel Baril Inc.

**Monsieur Laurent Beaudoin**
Président
Bombardier — MLW Limitée

**Monsieur Léopold Beaulieu**
Trésorier
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Claude Beauregard**
Directeur général
Chambre de commerce de Montréal

**Monsieur André J. Bélanger**
Président
Conseil des hommes d'affaires québécois

**Monsieur Yves Bérubé**
Ministre des Terres et Forêts et ministre des Richesses naturelles

**Madame Pauline Boileau**
Présidente
Association des consommateurs du Québec Inc.

**Madame Micheline Bouchard**
Présidente
Ordre des ingénieurs du Québec

**Monsieur Robert Bouchard**
Vice-président, région de Québec
Syndicats des travailleurs en communications du Canada (FTQ)

**Monsieur Michel Bourdon**
Président
Fédération du bâtiment et du bois (CSN)

**Monsieur Robert Boyd**
Président-directeur général
Hydro-Québec

**Monsieur Frank Brady**
Président
Association des manufacturiers canadiens (section du Québec)

**Monsieur Jean Brunelle**
Vice-président exécutif
Centre des dirigeants d'entreprise

**Monsieur Marcel Bundock**
Président
Eastern Paper Box and Tube Co. Ltd

**Monsieur Georges Cantin**
Président
Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN)

**Madame Gisèle Cartier**
Vice-présidente
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur André Charron**
Président
Lévesque, Beaubien Inc.

**Monsieur Marc Cossette**
Président
Conseil interprofessionnel du Québec

**Monsieur Bernard Côté**
Président du conseil
Celanese Canada Inc.

**Monsieur Pierre Côté**
Président
Conseil du patronat du Québec

**Monsieur Guy Coulombe**
Président
Société générale de financement

**Monsieur Paul Couture**
Président général
Union des producteurs agricoles

**Monsieur Paul-Émile Dalpé**
Président
Centrale des syndicats démocratiques

**Monsieur Fernand Daoust**
Secrétaire général
Fédération des travailleurs du Québec

**Monsieur Robert Dean**
Directeur québécois
Travailleurs unis de l'automobile (FTQ)

**Monsieur Marc Delisle**
Directeur général
Fédération des magasins Coop

**Monsieur Ghislain Dufour**
Vice-président exécutif
Conseil du patronat du Québec

**Monsieur Yves-L. Duhaime**
Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

**Monsieur J.J. Dussault**
Président
Atlas Construction Inc.

**Monsieur Philippe Edmonston**
Président
Association pour la protection des automobilistes

**Madame Nicole Forget**
Directeur du conseil d'administration
Association des consommateurs du Québec Inc.

**Monsieur Normand Fraser**
Directeur adjoint
Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

**Monsieur Jacques Gagnon**
Président
Fédération des caisses d'entraide économique du Québec

**Monsieur Réjean Gagnon**
Directeur général
Exploitation minière, génie et recherche
Compagnie minière Québec Cartier

**Monsieur Sylvio Gagnon**
Président
Fédération des mines, de la métallurgie et des produits chimiques

**Monsieur Jean Garon**
Ministre de l'Agriculture

**Madame Solange Gervais**
Présidente
Association féminine d'éducation et d'action sociale

**Monsieur Jean-Paul Gignac**
Président
Sidbec

**Monsieur Joseph Giguère**
Président
Conseil central des syndicats nationaux de Québec

**Monsieur Claude Girard**
Vice-président
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Clément Godbout**
Adjoint au directeur
Syndicat des métallos (FTQ)

**Monsieur Aimé Goyer**
Président
Union des employés de services (FTQ)

**Monsieur Robert Goyette**
Président
Charette Transport

**Monsieur Réginald Groome**
Président
The Montreal Board of Trade

**Monsieur Yves Guérard**
Président
Chambre de commerce de Montréal

**Monsieur Alfred Hamel**
Président
Expéditex ltée

**Monsieur Roger-B. Hamel**
Président
Chambre de commerce de la province de Québec

**Monsieur Hervé Hébert**
Président
Fiducie du Québec

**Monsieur Jean-Paul Hétu**
Vice-président
Centrale des syndicats démocratiques

**Monsieur Pierre-Marc Johnson**
Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre

**Monsieur Jean Joly**
Représentant de la grande Loge
Association internationale des machinistes (FTQ)

**Monsieur Guy Joron**
Ministre délégué à l'Énergie

**Monsieur Réal Labelle**
Secrétaire général
Centrale des syndicats démocratiques

**Monsieur Louis Laberge**
Président
Fédération des travailleurs du Québec

**Monsieur Jean Labonté**
Président
Société de développement industriel

**Monsieur Gérard Lacroix**
Représentant
Syndicat canadien des travailleurs du papier

**Monsieur Guy Laflamme**
Président
Les Industries de la Rive Sud

**Monsieur Jean Gérin Lajoie**
Directeur québécois
Syndicat des métallos (FTQ)

**Monsieur Bernard Landry**
Ministre d'État au développement économique

**Monsieur Richard Lapointe**
Directeur général
Pêcheurs unis du Québec

**Monsieur Roger Laramée**
Directeur québécois
Syndicat canadien de la fonction publique

**Monsieur Camille Laurin**
Ministre d'État au développement culturel

**Monsieur Lucien Lessard**
Ministre des Transports

**Monsieur Jean-Paul Létourneau**
Vice-président exécutif
Chambre de commerce de la province de Québec

**Monsieur René Lévesque**
Premier ministre du Québec

**Monsieur André L'Heureux**
Vice-président
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Marcel Mailloux**
Premier vice-président
Union des producteurs agricoles

**Monsieur Pierre Marois**
Ministre d'État au développement social

**Monsieur Léopold Marquis**
Directeur
Société de développement coopératif

**Madame Lise Ménard**
Présidente
Conseil du travail de l'Outaouais québécois (FTQ)

**Monsieur Richard Mercier**
Président
Conseil provincial de l'Union des employés de commerce (FTQ)

**Monsieur Oscar Mercure**
Président
L'Assurance-Vie Desjardins

**Monsieur André Messier**
Secrétaire exécutif
Conseil du travail de Montréal (FTQ)

**Monsieur Jacques-Yvan Morin**
Ministre de l'Éducation

**Monsieur Jean-Guy Morin**
Secrétaire général
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Bertin Nadeau**
Président
Centre des dirigeants d'entreprise

**Monsieur Pierre Nadeau**
Président
Pétrofina Canada ltée

**Monsieur Bernard Panet-Raymond**
Vice-président exécutif
Québec North Shore

**Monsieur Yves Paré**
Gérant d'affaires
Union internationale des opérateurs de machinerie lourde

**Madame Micheline Parkin**
Assistante adjointe
Union internationale des ouvriers du vêtement pour dame (FTQ)

**Monsieur Jacques Parizeau**
Ministre des Finances

**Madame Lise Payette**
Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

**Monsieur Germain Perreault**
Président et chef de direction
Banque Canadienne Nationale

**Monsieur Michel Perron**
Président
Normick Perron Inc.

**Monsieur Pierre Petit**
Président
Conseil central des syndicats nationaux de Saint-Jean

**Monsieur Roger Philipps**
Président
Société d'électrolyse et de chimie Alcan Limitée

**Monsieur Roland Pigeon**
Président
Coopérative fédérée de Québec

**Monsieur Jean-Marie Poitras**
Président
Groupe La Laurentienne

**Monsieur Louis-Philippe Poulin**
Directeur général
Coopérative fédérée de Québec

**Monsieur Maurice Pouliot**
Secrétaire général
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ)

**Monsieur Pierre Racicot**
Coordonnateur
Fédération nationale des associations de consommateurs

**Monsieur Julien Richard**
Président
Fédération nationale des associations de consommateurs

**Monsieur Norbert Rodrigue**
Président
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Alfred Rouleau**
Président
Fédération des caisses populaires Desjardins

**Monsieur Raymond Sirois**
Président
Québec Téléphone

**Monsieur Robert Soupras**
Directeur général
Fédération des caisses d'économie du Québec

**Monsieur Jules Tourillon**
Président
David Lord ltée

**Monsieur Lorne Tracey**
Directeur général
The Montreal Board of Trade

**Monsieur Rodrigue Tremblay**
Ministre de l'Industrie et du Commerce

**Monsieur Antoine Turmel**
Président du conseil
Provigo Inc.

## Les ressources à la présidence

**Monsieur Donald Béliveau**
Professeur
Université Laval

**Monsieur Bernard Bonin**
Professeur
École nationale d'administration publique

**Monsieur Michel Cloutier**
Professeur
Université du Québec à Montréal

**Monsieur Alban D'amours**
Professeur
Université de Sherbrooke
Délégué par l'Association des économistes québécois

**Monsieur Léon Dion**
Professeur
Université Laval

**Monsieur Pierre Laurin**
Directeur
École des Hautes Études Commerciales

**Monsieur Jean Sexton**
Professeur
Université Laval

**Monsieur Luc Normand Tellier**
Directeur de rassemblement
Université du Québec à Montréal

## Les membres de l'opposition

**Monsieur Rodrigue Biron**
Chef de l'Union nationale

**Monsieur Marcel Côté***
Économiste

**Monsieur Gérard-D Lévesque**
Chef de l'Opposition officielle

**Monsieur André Raynauld**
Député d'Outremont

**Monsieur Reed Scowen**
Député de Notre-Dame-de-Grâce

* Conseiller auprès de monsieur Rodrigue Biron

## Les conseillers aux participants

**Monsieur Gilles Arès**
Directeur général
Conseil de la coopération du Québec

**Monsieur Roland Arpin**
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation

**Monsieur Jean-Pierre Bélanger**
Chef de cabinet
Ministre d'État au développement social

**Monsieur Louis Bernard**
Secrétaire général
Ministère du Conseil exécutif

**Monsieur Claude Blanchet**
Directeur général
Société générale de développement coopératif

**Monsieur Jean-Roch Boivin**
Chef de cabinet
Cabinet du Premier ministre

**Monsieur Thomas-J. Boudreau**
Secrétaire général associé au développement social
Ministère du Conseil exécutif

**Monsieur Pierre Campeau**
Secrétaire particulier adjoint
Ministre d'État au développement social

**Monsieur André Charbonneau**
Administrateur
Conseil des hommes d'affaires québécois

**Monsieur François Dagenais**
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture

**Monsieur Claude Descôteaux**
Sous-ministre
Ministère de l'Industrie et du Commerce

**Monsieur Jacques Desmarais**
Chef de cabinet
Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

**Monsieur René Fortin**
Conseiller économique
Ministre d'État au développement économique

**Monsieur Errol Fréchette**
Directeur
Conseil interprofessionnel du Québec

**Monsieur Jean-Guy Frenette**
Directeur
Fédération des travailleurs du Québec

**Madame Nicole Gagnon**
Relationniste
Conseil du patronat du Québec

**Madame Bérangère Gaudet**
Agent de recherche économique
Conseil du patronat du Québec

**Monsieur Michel Grant**
Adjoint au bureau exécutif
Fédération des travailleurs du Québec

**Monsieur Serge Guérin**
Chef de cabinet
Ministère des Finances

**Monsieur Jean-Marc Kirouac**
Secrétaire général
Union des producteurs agricoles

**Monsieur Gilles Lachance**
Sous-ministre
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre

**Monsieur Pierre Lamarche**
Adjoint au président
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Pierre Lamonde**
Directeur général adjoint à la planification
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Noël Lamy**
Secrétaire particulier adjoint
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

**Monsieur Renaud Lapierre**
Chef de cabinet par intérim
Ministre délégué à l'Énergie

**Monsieur Michel Leguerrier**
Chef de cabinet
Ministre d'État au développement économique

**Monsieur André Marcil**
Conseiller économique
Cabinet du Premier ministre

**Monsieur Jean Massicotte**
Avocat
Massicotte, Sullivan & Goloss

**Monsieur Pierre Morin**
Directeur général
Chambre de commerce de la province de Québec

**Monsieur Marcel Pépin**
Conseil spécial
Confédération des syndicats nationaux

**Monsieur Jean-Noël Poulin**
Sous-ministre
Ministère des Terres et Forêts

**Monsieur Yves Préfontaine**
Chef de cabinet
Ministre d'État au développement culturel

**Monsieur Pierre Richard**
Directeur de l'information
Fédération des travailleurs du Québec

**Monsieur André Saumier**
Sous-ministre
Ministère des Richesses naturelles

**Monsieur Réjean Séguin**
Chef de cabinet
Ministère des Transports

**Monsieur Pierre Saint-Amour**
Économiste
Centrale des syndicats démocratiques

**Mademoiselle Dai Tran**
Secrétaire
Conseil du patronat du Québec

**Monsieur Robert Tremblay**
Président
Fédération du commerce (CSN)

**Monsieur Jean-P. Vézina**
Secrétaire général associé au développement économique
Ministère du Conseil exécutif

**Monsieur Léo Vigneault**
Secrétaire général adjoint
Union des producteurs agricoles

**Monsieur Norman Wale**
Directeur à la recherche économique
du Canadien Pacifique Limitée
Chambre de commerce de la province de Québec

## LE PERSONNEL

Le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques a réuni pour l'organisation de cette conférence une équipe interministérielle et multidisciplinaire qu'il tient à remercier de son travail.

Secrétaire de la conférence: Gilles Châtillon

**Le secrétariat**

Gilles Cayouette, adjoint à la coordination générale
Michel Damphousse, adjoint aux invités

Céline Jubinville
Sylvia Lachance
Linda Miller
Andrée Morin
Carole Tremblay

**Le contenu**

François Poulin, coordonnateur
Pierre-Paul Sénéchal, secrétaire

*L'état de la situation socio-économique*: ont participé à la rédaction du document entre autres, Michel Archambault, Jean Baril, Jacques Doyon, Diane Jean et Bernard Turgeon du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Michel Gauthier, Claude Masson et Jacques Plourde du ministère de l'Industrie et du Commerce, Jean-Pierre Bélanger, René Fortin, Michel Leguerrier et André Marcil du Conseil exécutif, Léandre Nadeau de l'Office de planification et de développement du Québec, Gérald D'Ambroise de l'Université Laval et Jean-Marie Toulouse et Maurice Boisvert de l'École des Hautes Études Commerciales.
*Le bilan des conférences socio-économiques du Québec*: ont participé à la rédaction du document entre autres, Gilles Cayouette, Jean-Claude Grégoire, Michèle LaSanté et Pierre-Paul Sénéchal du Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

**Le déroulement**

Vincent Dumas, coordonnateur

Jean-Claude Grégoire, adjoint
Mathias Rioux, président des délibérations

**Les communications**

Robert Brisebois, coordonnateur

François Baby
Diane Bergeron
Christian Coutlée
Louis Duvernois
Lorraine Fournier
Michèle LaSanté
François Linteau
Marie Rémillard
André Richard
Raymonde Saint-Germain
Patrick Thériault
France Tremblay

**La logistique**

Jean Demers, coordonnateur

Simon Bolduc
Réginald Bourgeois
Danielle Caron
Anne Fradette
Françoise Gauthier
Louis Granger
Luc Sénécal
Guy Tanguay

## INDEX DES INTERVENANTS


Marcel Baril, 168, 190

Laurent Beaudoin, 178, 207

Claude Beauregard, 87, 97, 155, 167

André-J. Bélanger, 39, 65, 91, 92, 139, 150, 209

Donald Béliveau, 105

Yves Bérubé, 99, 188

Pauline Boileau, 14, 39, 57, 217, 218

Bernard Bonin, 181

Micheline Bouchard, 98, 201

Robert Bouchard, 185

Michel Bourdon, 36, 41, 49, 84, 95, 108, 127, 154, 165, 183, 222, 235, 256

Robert Boyd, page 200

Frank Brady, 17, 35

Jean Brunelle, 56, 120, 152, 161

Marcel Bundock, 114, 145, 153, 162

Gisèle Cartier, 127, 137, 158, 244

André Charron, 183

Marc Cossette, 62, 123, 169

Bernard Côté, 37, 68, 131

Pierre Côté, 13, 27, 101, 191, 218

Paul Couture, 19, 31, 46, 59, 76, 93, 113, 124, 166, 180, 207, 223

Paul-Émile Dalpé, 19, 32, 50, 53, 73

Fernand Daoust, 60, 108, 143, 243

Robert Dean, 83, 100, 174, 187, 203

Marc Délisle, 89, 138, 223

Léon Dion, 69

Ghislain Dufour, 57, 112, 126, 137, 149, 156, 167, 229, 230, 231, 235, 254

Yves-L. Duhaime, 55

Philippe Edmonston, 175, 198

Nicole Forget, 90

Normand Fraser, 49

Jacques Gagnon, 171

Jean Garon, 64, 94, 105, 202

Solange Gervais, 79

Joseph Giguère, 34, 44, 85, 129, 138, 150, 163, 194, 241

Robert Goyette, 90

Réginald Groome, 30, 36

Yves Guérard, 18, 40, 46, 92, 102, 152, 218, 244

Alfred Hamel, 186

Roger-B. Hamel, 15, 23, 37, 135, 190, 233

Jean-Paul Hétu, 118, 122, 141, 147, 162, 168, 179, 223, 237, 238

Pierre-Marc Johnson, 50, 63, 121, 128, 136, 144, 156

Guy Joron, 194

Louis Laberge, 15, 24, 33, 42, 47, 67, 106, 135, 146, 154, 163, 167, 187, 199, 224, 236, 257

Guy Laflamme, 78, 102, 142, 196

Jean Gérin Lajoie, 117, 123, 133, 151, 232

Bernard Landry, 26, 38, 45, 54, 86, 103, 160, 174, 204

Richard Lapointe, 53, 63, 88

Roger Laramée, 148

Camille Laurin, 67

Pierre Laurin, 134, 143

Jean-Paul Létourneau, 58, 132, 192, 204, 240, 252

René Lévesque, 7, 213, 218, 219, 221, 225, 230, 231, 232, 236, 238, 243, 244, 245, 250, 254, 259, 261

Marcel Mailloux, 196, 240, 258

Pierre Marois, 29, 116, 157

Léopold Marquis, 115, 128, 139, 146

Richard Mercier, 80

Oscar Mercure, 34, 48, 185, 255

Jacques-Yvan Morin, 134, 140, 166

Bertin Nadeau, 27, 37, 75, 85, 101, 160, 234

Pierre Nadeau, 42, 111

Bernard Panet-Raymond, 63

Micheline Parkin, 66

Jacques Parizeau, 189, 208, 248, 257

Lise Payette, 124, 198

Germain Perreault, 179, 186, 201, 257

Michel Perron, 78

Roger Philipps, 149, 182, 195, 206

Roland Pigeon, 20, 109, 220

Jean-Marie Poitras, 96, 173, 182

Louis-Philippe Poulin, 74, 83, 101

Pierre Racicot, 28, 40, 110, 164, 242

Julien Richard, 112, 132, 141, 157

Norbert Rodrigue, 16, 25, 36, 43, 48, 61, 81, 95, 107, 119, 126, 146, 155, 158, 165, 176, 184, 197, 221, 231, 253

Alfred Rouleau, 31, 44, 51, 159, 205, 239

Jean Sexton, 130

Robert Soupras, 193

Jules Tourillon, 77, 97

Rodrigue Tremblay, 74, 88, 104, 131, 177, 191

Antoine Turmel, 87, 162, 172, 203, 220, 221, 231

# INDEX DES SUJETS TRAITÉS


**abrasifs**, 180.

**achat chez nous** (politique d' ~ ), 48, 76, 77, 81, 86, 87, 88, 89, 91, 97, 99, 101, 108, 200, 205, 215, 217, 218, 220, 221, 222, 223.

**accréditation syndicale**, cf. *multipatronale, syndicalisation.*

**action commune**, 54, 58.

**aéronautique**, 98, 107, 216.

**aérospatiale**, 98, 129, 136, 202, 203.

**agriculture** (agro-alimentaire), 19, 29, 31, 46, 59, 64, 65, 76, 80, 93, 94, 95, 98, 105, 108, 109, 110, 113, 114, 124, 166, 177, 180, 181, 187, 196, 199, 202, 203, 205, 207, 220, 223, 240, 250, 258, 259.

**aide à l'entreprise**, cf. *prêts, Société de développement industriel, subventions.*

**aluminium**, 154, 195.

**amiante**, 57, 180, 199.

**assurances**, 44, 182, 183, 198, 199, 205, 253.

**attitudes** (changements d' ~ ), 172, 173, 174, 178, 207.

**automobile**, 83, 100, 104, 109, 250, 251, 253, 255, 257, 258.

**avantages économiques du Québec**, 11, 83, 192 à 201.

**Baie James**, 165, 173, 200, 201, 256.

**banque d'affaires**, 201, 205, 257.

**banques**, 171, 184.

**Bell-Northern**, 185, 203, 249.

**bilan des conférences socio-économiques**, 15, 53 à 69, 262.

**Cadbury**, 16, 43, 49, 85, 126, 235.

**cadres**, 28, 57, 67, 118, 147, 167, 191, 196, 197, 204, 209, 233, 235.

**caisse d'entraide**, 43, 193.

**Caisse de dépôt et de placement**, 107, 184, 185, 206, 246, 247, 253, 255.

**capacité de production**, 181, 189.

**capital de risque**, 171, 177, 183, 185, 189, 190, 192, 193, 201, 205, 246, 248, 249, 250, 257.
  institution nouvelle, 246, 247, 252.

**capitalisation des entreprises**, 189.

**capitalisme**, 20, 73, 108, 141, 182, 184.

**catalogue de produits québécois**, 218, 219, 220, 221, 222, 223.

**CEFECQ** (rapport du ~ ), 87, 89, 93.

**Celanese Canada**, 25, 37.

**chaînes de distribution**, 87.

**Chambre de commerce**, 15, 40, 51, 87, 92, 135, 168, 190, 233.

**chômage**, 16, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 74, 86, 110, 128, 133, 134, 162, 175, 176, 177, 185, 187, 192, 197, 239.

**climat des affaires**, 38.

**climat social**, 9, 31, 121, 144, 145, 151, 154, 155, 161.

**Commonwealth Plywood**, 34, 49, 50, 145, 231.

**compétitivité**, 11, 16, 23, 36, 67, 75, 85, 102, 173.

**concentration des entreprises**, 34, 41, 46, 80.

**concertation** (socio-économique), 8, 28, 46, 53, 56, 207, 261, 262.
~ bilatérale (patronat-syndicat), 132, 133, 149, 225, 229, 230.

**concurrence**, 73, 75, 77, 86, 129, 175, 176, 198, 205, 222, 241, 254.

**condition ouvrière** (enquête sur la ~), 163, 165, 242.

**Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre** (CCTMO), 64, 121, 148, 229.

**Conseil du patronat du Québec** (CPQ), 7, 55, 156, 158, 229, 255.

**Conseil interprofessionnel du Québec**, 62.

**consommateurs**, 14, 18, 28, 39, 40, 58, 59, 79, 80, 90, 91, 93, 110, 112, 123, 131, 132, 141, 158, 164, 166, 175, 176, 198, 216, 217, 218, 219, 224, 234.
Loi de protection des ~, 29, 33, 141, 151, 242.

**constitution**, 156.

**construction**, 41, 43, 46, 127, 136, 153, 158, 200, 232, 236, 243, 251, 253, 255.

**contenu québécois**, 216, 219, 220, 224.

**coûts élevés**, 35, 91.

**CRIPPE**, 112.

**débenture participante**, 178, 179, 190, 194, 241, 250, 252.

**déclin économique du Québec**, 23.

**délégations du Québec à l'étranger**, 105, 217.

**développement économique du Québec**, 8, 20, 21, 28, 30, 40, 44, 48, 56, 74, 79, 115, 116, 120, 134, 157, 161, 164, 171, 175, 177, 188, 193, 195, 197, 207, 208, 221, 222.

**dialogue**, 21, 54, 58, 116, 207, 261, 262.

**distribution** (commercialisation), 40, 41, 74, 80, 81, 86, 87, 89, 93, 215, 216, 220, 223.

**dollar canadien** (baisse du ~), 18, 23, 27, 66, 75, 84, 99, 101, 189.

**droit de grève permanent**, 154, 155.

**droits de succession**, 196, 197.

**économie ouverte**, 77, 78, 88.

**édifices industriels polyvalents**, 172.

**éducation**, cf. *formation, enseignement.*

**emploi** (création d' ~), 10, 23, 25, 29, 44, 88, 108, 115, 122, 130, 174, 190, 214, 221, 222, 225, 239.
caisse de stabilisation de l' ~, 108, 126, 133, 225, 226, 229, 232, 233, 235, 237, 243.
politique de plein ~, 175, 197, 222.
sécurité de l' ~, 131, 133, 172.

**École nationale d'administration publique** (ENAP), 238.

**endettement**, 157, 158, 242.

**énergie hydroélectrique**, 68, 80, 83, 177, 179, 194, 195, 200, 201, 204.

**énergies nouvelles**, 251, 253.

**engagements concrets**, 55.

**enseignement** (collégial), 124, 134.
~ professionnel, 111, 114, 126, 131, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 166, 227, 229, 230, 239, 243, 244.
~ secondaire, 140.
Livre vert, 137, 140.
cf. aussi *formation*.

**entrepreneurship**, 13, 39, 92, 96, 114, 204, 240, 247, 252, 256.

**entreprise privée** (libre entreprise), 13, 30, 57, 182, 190, 203, 214, 241, 254, 255.

**épargnes**, 27, 34, 45, 192, 193, 197, 199, 205, 246, 247, 252, 253, 254, 255, 258.
épargne-investissement, 193.

**équipements**, 11, 43, 88, 95, 97, 99, 106, 180.

**État**, cf. *gouvernement*.

**États-Unis**, 38, 78, 84, 88, 99, 103, 201.

**études de marché**, 97, 252.

**exportations**, 11, 23, 26, 75, 77, 79, 92 à 110, 195, 208, 216, 218, 222.
consortiums, regroupements, 96, 102, 105, 216, 225.
société d'État québécoise, 79, 92, 96, 103, 218, 219.
sociétés d'exportations, 79, 103, 190.

**fabrication**, cf. *secteur secondaire*.

**faillites**, 126, 163, 178, 192, 229, 249.

**femmes**, 10, . 19, 120, 123, 124, 125, 127, 128, 130, 132, 134, 226, 229, 233, 236, 237, 238, 243, 245.

**fermetures**, 80, 122, 126, 175, 235.

**fiducie** (trusts), 107, 177, 184, 205.

**fiscalité**, 16, 17, 23, 26, 27, 40, 101, 173, 178, 183, 188, 190, 191, 193, 196, 204, 208, 209, 237. 241, 248, 249, 250, 252, 256, 257.

**forêt**, 99, 177, 195.

**formation** (continue, permanente), 128, 137, 138, 139, 142, 161, 241.
congé-éducation, 137, 144, 227, 240, 241.
~ de la main-d'oeuvre, 134, 238.
~ économique, 28, 48, 112, 135, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 152, 164, 166, 167, 168, 226, 227, 233.
~ syndicale, 166, 227.

**gaspillage**, 14.

**GATT** (négociations, accords du ~), 11, 19, 43, 77, 98, 102, 225.

**gaz naturel**, 195, 251.

**génie-conseil**, 99, 203, 224.

**gestion**, 115, 146, 160, 192, 227, 234, 247.
~ de production, 106.

**gouvernement fédéral**, 17, 24, 53, 59, 61, 66, 79, 114, 116, 129, 130, 184, 191, 197, 200, 208, 220, 226, 244, 248, 250, 251, 257.

**gouvernement provincial** (rôle, actions), 9, 13, 15, 18, 24, 27, 28, 39, 44, 55, 66, 74, 78, 81, 100, 105, 110, 119, 121, 172, 173, 175, 177, 179, 187, 188, 191, 204, 208, 219, 221, 232, 234, 236, 245, 254, 256.

**importations**, 80, 87.

**industrie manufacturière**, cf. *secteur secondaire*.

**inflation**, 16, 24, 81, 82, 162, 217.

**information** (réseau d' ~), 162.

**informations sur l'entreprise** (transparence), 36, 38, 42, 43, 46, 107, 108, 126, 163, 235, 239, 241, 242, 254.

**injonction**, 121, 145, 147, 148, 151, 154, 155, 156, 163, 167, 227, 230, 231, 239, 241, 254.

**inspections**, 61, 64.

**investissements**, 11, 16, 24, 26, 35, 36, 43, 67, 93, 99, 171 à 209, 218, 245 à 259.
~ étrangers, 44, 184, 187, 193, 194, 208, 209, 217, 221, 253.
~ publics, 16, 23, 27, 30, 174, 177, 200, 205, 245, 251.

**jeunes**, 32, 130, 138, 242, 244.

**législations québécoises récentes**, 17, 30, 33, 37, 38, 46, 57, 59, 60, 67, 121, 145, 168, 172, 178, 202, 204, 229.
Loi 101, 16, 17, 31, 33, 38, 67, 198.
Loi 45, 16, 31, 33, 35, 57, 144, 146, 147, 149.

**licenciements collectifs** (fonds de ~), 126, 167, 168, 225, 226, 229, 232, 242, 243.
Cf. aussi *fermetures*.

**livre**, 68.

**logement**, 16, 29, 32, 41, 80, 110, 200, 249, 253, 258.

**main-d'oeuvre** (politique de la ~), 110, 126, 130, 132, 133, 149, 169, 225, 229, 243, 244.
déséquilibre entre l'offre et la demande, 122 à 134.
comité d'adaptation, 122, 129, 238.

**maisons usinées**, 106, 107.

**marché québécois**, 17, 19, 74, 75, 76, 83 à 92, 100, 106, 109, 110, 215, 222, 224.

**marchés** (accès aux ~), 11, 73 à 110, 215 à 225.
~ internes, cf. *marché québécois*.
~ externes, cf. *exportations*.

**médiation préventive**, pages 121, 122, 145, 151, 152, 156, 157.

**meuble**, 59, 61, 84, 86, 89, 96, 101, 102, 142, 165, 216, 217, 222, 230.

**mines**, 68, 133, 177, 188, 195, 226, 232.

**mini-sommets** (conférences sectorielles), 9, 15, 53, 54, 57, 58, 60, 61, 63, 68, 69, 179, 199, 207, 244, 261.

**monde des affaires**, 15, 37, 58, 233, 245, 252.

**Montréal**, 16, 40, 41, 102, 103, 179, 216, 244, 251, 261.

**mouvement coopératif**, 20, 34, 53, 74, 78, 81, 83, 89, 92, 110, 115, 128, 139, 141, 146, 166, 171, 186, 193, 198, 199, 203, 215, 220, 223, 255.

**mouvement Desjardins**, 48, 51, 55, 205, 239.

**multinationales**, 103, 108, 179, 184, 185, 189, 194, 199.

**multipatronale** (accréditation ~, négociation ~), 60, 64, 113, 114, 116, 117, 121, 135, 140, 145, 147, 150, 152, 153, 156, 164, 167, 168, 228, 230, 231, 240.

**organisation du travail**, 118, 119, 121, 160, 162, 163, 164, 168, 227, 237.

**OSE** (Opération solidarité économique), 16, 25, 26, 91.

**partenaires**, 15, 33, 40, 42, 56, 94, 124, 172, 173, 181, 182, 201, 218, 219, 226, 252, 257.

**participaton**, 120, 121, 158, 160, 161, 163, 227, 228, 234, 236, 237, 238, 242.
~ au capital-action (intéressement), 178, 227, 228, 237, 241, 249.

**pâtes et papiers**, 43, 57, 63, 84, 99, 173, 184, 195, 199, 234.

**patronat**, 13, 17, 36, 39, 43, 61, 63, 81, 84, 85, 86, 99, 109, 113, 117, 121, 132, 137, 175, 184, 190, 214, 218, 222, 227, 234, 256.
organisation patronale obligatoire, 140, 149, 150, 151.

**pêche**, 88, 199.

**planifier l'économie**, 95.

**PME** (petite et moyenne entreprise), 11, 16, 27, 28, 39, 65, 78, 83, 85, 92, 96, 97, 102, 104, 106, 107, 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 135, 139, 145, 146, 150, 152, 153, 156, 161, 162, 167, 168, 169, 176, 178, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 199, 205, 207, 209, 220, 225, 228, 230, 235, 241, 247, 248, 252.

**police**, 17, 34, 35, 165, 231, 232, 235, 236, 254.

**pouvoir d'achat**, 24, 32, 82, 209.

**prêts aux entreprises**, 45, 68, 256.

**prévoyance collective** (nationalisation de la ~), 44, 49, 176, 177, 182, 183, 184, 186, 197, 199, 205, 206, 246, 252, 253, 255, 256.

**productivité**, 11, 12, 24, 32, 65, 76, 81, 82, 83, 84, 88, 99, 101, 106, 114, 120, 162, 173, 174, 178, 180, 191, 209, 219, 238.
  Institut national de productivité, 121.

**Produit national brut** (PNB), 27, 77, 82.

**Profits**, 16, 17, 19, 24, 25, 26, 34, 35, 37, 38, 42, 43, 76, 80, 95, 173, 175, 182, 183, 184, 185, 197, 201, 203, 219, 245, 249.

**projets**, 186, 187, 197, 201, 246.

**propagande**, 19, 36.

**propriété étrangère** (filiales), 34, 74, 75, 80, 81, 86, 97, 100, 102, 103, 108.

**publicité**, 87, 90, 101, 176.

**qualité de vie** (au travail), 14, 18, 118, 120, 157 à 164, 234, 242.

**qualité des produits**, 60, 88, 89, 91, 94, 101, 105, 107, 119, 164, 175, 216, 225.
  normes de qualité, 217, 219, 220, 223.

**Radio-Québec**, 219, 220, 222.

**recherche**, 40, 68, 79, 92, 201, 202.

**recours collectif**, 29, 33, 39, 141.

**redéploiement industriel**, 29, 77.

**relance économique**, 9, 23, 24, 39, 172, 176, 218, 245.

**réglementations**, 102.

**régions**, 34, 91, 171, 179, 194, 196, 202, 203, 227, 247, 252.

**régularité des approvisionnements**, 93, 94, 204.

**rémunération du capital**, 37, 173.

**rendement moyen des actions**, 37, 42.

**ressources humaines**, 11, 12, 76, 111 à 169, 177, 225 à 245.

**ressources naturelles**, 11, 208, cf. *forêt, mines*.

**revenus** (inégalité des ~), 28.

**risque** (goût du ~), 7, 76, 92, 187.

**salaire minimum**, 16, 17, 25, 29, 32, 61, 78, 81, 119, 157, 176, 180, 224, 254.

**salaires**, 16, 76, 83, 99, 101, 173, 191.

**santé** (secteur des soins de ~), 58.

**santé et sécurité au travail**, 10, 17, 30, 33, 57, 85, 127, 147, 158, 159, 165, 180, 238.

**secteur primaire**, 39.

**secteur public** (entreprises du ~), 38, 57, 91, 116, 174, 177, 200, 206, 215, 255.
  négociations du ~, 10, 27, 148, 152, 153, 157, 240.

**secteur secondaire**, 17, 18, 26, 39, 44, 74, 88, 102, 104, 171, 174, 175, 177, 186, 188, 191, 192, 194, 202, 208, 209, 223, 249.

**secteur tertiaire**, 34, 39, 62, 74, 123.

**secteurs stratégiques** (de pointe), 96, 201, 202, 203.

**secteurs traditionnels** (mous), 16, 26, 27, 45, 53, 60, 67, 73, 199.

**situation socio-économique du Québec**, 23 à 51.
document préparatoire au sommet, 25, 82.

**Société de développement industriel** (SDI), 45, 59, 61, 74, 89, 90, 168, 187.

**Société de développement des industries culturelles** (SODIC), 59, 61, 68.

**SODEQ**, 193, 205, 252, 257.

**Sommet de La Malbaie**, 8, 15, 44, 47, 54, 56, 57, 84. 121, 148, 149, 213, 214, 254, 255.

**spécialisation de l'économie**, 41.

**statu quo ante**, 147, 155, 231, 254.

**subventions**, 44, 45, 61, 68, 107, 108, 168, 177, 185, 198, 216, 256.

**Sun Life**, 49, 199.

**syndicalisation**, 16, 32, 33, 35, 44, 49, 50, 51, 62, 100, 114, 116, 117, 131, 138, 144, 145, 146, 147, 150, 155, 156, 164, 165, 167, 214, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 254, 258.

**syndicats** (image des ~), 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 75, 112, 113, 118, 150, 231, 237.
bureaucratie syndicale, 51, 150.
~ de boutique, 42, 147.
fonds syndicaux, 42, 47.

**taux hypothécaires**, 41.

**taxe de vente**, 16, 17, 26, 27, 59, 62, 66, 68, 130.

**technologie**, 18, 40, 128, 195, 196, 201, 202, 203, 221.
~ étrangère, 41.
École de technologie supérieure, 137, 141.

**textile, vêtements**, 27, 29, 35, 37, 43, 53, 59, 60, 61, 64, 66, 68, 80, 131, 187, 200, 223, 224.

**tourisme**, 55, 56, 64, 251, 253.

**transport**, 29, 90, 177, 186, 187, 203.

**travail** (relations de ~), 1, 112, 114, 115, 121, 126, 132, 144 à 157, 230, 239.
Code du ~, 112, 115, 117, 144, 147, 148, 168, 229.
comité d'études sur le Code, 149, 229, 230.
droit au ~, 177, 215.
~ à domicile, 60, 67.
~ à temps partiel, 130, 232.
marché du ~, 116, 136, 137.

**université**, 121, 122, 134, 135, 139, 169, 206, 233, 238, 240.

**valeurs mobilières**, 171, 198.

**zonage agricole**, 17, 59, 62, 65, 68, 181.

## LES DOCUMENTS DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Secrétariat des conférences socio-économiques publie pour chaque conférence un document de réflexion qui établit la problématique du secteur étudié et ouvre quelques perspectives de solution, de même qu'un rapport détaillé de la conférence qui se veut le plus fidèle possible aux délibérations. La distribution de ces documents est assurée par l'Éditeur officiel du Québec à son comptoir postal, au 1283 boulevard Charest ouest, Québec, G1N 2C9, et dans ses librairies:

**Québec:**
Place Sainte-Foy,
G1V 2L1
Tél.: 643-8035

Centre administratif « G »
rez-de-chaussée
G1R 4Y7
Tél.: 643-3895

**Trois-Rivières:**
418, rue des Forges
G9A 2H3
Tél.: 375-4811

**Hull:**
662, boulevard
Saint-Joseph
J8Y 4A8
Tél.: 770-0111

**Montréal:**
Complexe Desjardins
H5B 1B8
Tél.: 873-6101

1. **LE TRAVAIL**, point de vue sur notre réalité, le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. $1,25

2. **L'ÉCONOMIE**, point de vue sur notre réalité (une synthèse), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. $1,25

3. **L'ÉCONOMIE**, document de référence: bilan et perspectives (étude analytique), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. $2,00

4. **RAPPORT**, le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. $2,00

5. **LE TEXTILE PRIMAIRE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. $1,25

6. **LE VÊTEMENT ET LA BONNETERIE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. $1,25

7. **LA CHAUSSURE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. $1,25

8. **LE MEUBLE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. $1,25

9. **L'AGRO-ALIMENTAIRE**, pour une stratégie de développement, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. $2,00

10. **L'AGRO-ALIMENTAIRE**, Rapport, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. $3,50

11. **LES PÊCHES MARITIMES**, pour une stratégie quinquennale, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. $2,00

12. **LES PÊCHES MARITIMES**, Rapport, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. (non disponible)

13. **RÉFORME FISCALE**, 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. $1,00

14. **RÉFORME FISCALE**, 2- Le Projet, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. $1,00

15. **DÉMOCRATIE**, 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. $1,00

16. **DÉMOCRATIE**, 2- Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978, $1,00

17. **DÉCENTRALISATION**, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (non disponible)

18. **DÉCENTRALISATION**, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (non disponible)

19. **LA REVALORISATION DU POUVOIR MUNICIPAL**, Rapport, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. $1,75

20. **LE TOURISME**, Perspectives de relance, les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. $2,00

21. **LE TOURISME,** Rapport, les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. $3,75

22. **LES INDUSTRIES CULTURELLES**, Hypothèses de développement, les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. $1,50

23. **LES INDUSTRIES CULTURELLES**, Rapport, les conférences socio-économiques, décembre 1978. $3,25

24. **L'ÉTAT DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE**, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. $2,00

25. **LE BILAN DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES**, mai 1977 à décembre 1978, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. $2,00